AVRIL 1975
N° 253
Rédacteur en chef : Claude Julien

Prix : 5 F

Algérie : 5,00 DA — Maroc : 5,00 dir.
Canada : 1,25 $ c — Roy.-Uni : 33 p.
Espagne : 60 pes. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 650 lires — Tunisie : 500 mil.

Abonnements : voir tarif page 21.

Publication mensuelle (vingt-deuxième année)
éditée par *Le Monde*

LE MONDE diplomatique

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — 5, rue des Italiens, Paris-IX° — Directeur : Jacques Fauvet

Lire pages 9 à 14 :

La démocratie trahie par...

...Les inégalités de revenus

(Bernard Lory, John Hackett, Edward S. Herman, Jacques Soppelsa et Daniel Pépy)

Vergogne

Par CLAUDE JULIEN

LE drame du monde moderne est sans doute de ne pas croire au miracle, alors même que celui-ci, éblouissant, s'impose au regard le moins attentif. Car le miracle est là, aveuglant, émouvant comme seules peuvent l'être une générosité sans calcul ou une absolue mauvaise foi. Prodige : les libertés du peuple portugais ont trouvé d'ardents défenseurs jusque chez d'anciens complices de la dictature renversée...

Comment ne pas se sentir *rassuré par ce renfort inespéré ?* Lorsqu'en 1949 le Portugal de Salazar fut admis au sein de l'OTAN, le « monde libre » sollicitait, pour mieux assurer sa défense, le concours d'un régime que ne tourmentait guère la suppression des libertés fondamentales. Cette association contre nature provoqua bien, en Occident, quelques protestations, mais elles ne provenaient *pas des secteurs qui, aujourd'hui, se montrent les plus véhéments : ils ont, pendant un demi-siècle, toléré le viol effectif, total,* des libertés au Portugal ; ils s'affligent, s'indignent maintenant parce que les libertés dans ce pays sont moins entières qu'on pourrait le souhaiter, et peut-être plus gravement encore menacées.

ILS ont raison. La liberté ne se partage pas. Refusée, en période électorale, au parti *démocrate-chrétien* et à deux organisations gauchistes, la voici déjà *plus fragile et vulnérable pour ceux qui en jouissent.* Lorsque les chantres du « monde libre » justifiaient l'alliance avec la dictature salazariste, et plus tard l'établissement de bases stratégiques dans l'Espagne franquiste, ils évoluaient en pleine imposture. Déjà. Qu'ils l'oublient sans vergogne juge à la fois la solidité de leurs principes et le désintéressement de leurs calculs. C'est leur affaire. Il reste que la liberté, elle, est indivisible.

En faisant adopter le principe du syndicat unique, en s'abstenant de sanctionner certaines violences, en bâillonnant divers groupes pendant la campagne électorale, le M.F.A. a montré que d'efficaces adversaires d'une dictature pouvaient ne pas avoir une bonne compréhension des exigences de la démocratie. Comment donc pourraient-ils la découvrir dans les écrits de ces brillants auteurs qui, hier, s'accommodaient du salazarisme pour mieux dénoncer les erreurs présentes ?

Par la suppression de la liberté, la dictature en interdit le long et délicat apprentissage, portant ainsi des fruits qui, malheureusement, lui survivront. C'est pourquoi l'effondrement du système policier ne suffit jamais à garantir *l'épanouissement d'une vivante démocratie. Les intellectuels « libéraux » qui, par leurs silences ou par leurs écrits,* cautionnèrent l'Estado Novo, portent une trop *lourde responsabilité pour s'ériger* en donneurs de leçons.

LES entorses aux règles de la démocratie ne seront jamais un moyen efficace de sauvegarder les libertés contre les extrémistes de tous bords. Pente dangereuse, sur laquelle peut n'exister aucun butoir. Une décision arbitraire, prise en petit comité, ne saurait en aucun cas se substituer aux seuls moyens démocratiques qui permettent, le cas échéant, de refuser la liberté aux factieux qui la menaceraient. De tels procédés risquent fort, au contraire, de précipiter *l'épreuve de force qui enterrerait pour longtemps* une démocratie fraîchement reconquise.

D'autant que le Portugal ne vit pas isolé du reste du monde. Le parti communiste portugais le sait bien, lui qui, en approuvant sans réserve, en 1968, l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, souscrivait à la loi non écrite qui a instauré, entre *Moscou et Washington*, le partage du monde en zones d'influence. Les gouvernements de Lisbonne doivent savoir à laquelle de ces zones leur pays appartient... Qu'ils soient sans illusion : ce qui s'est passé au Brésil en 1964, à Saint-Domingue en 1965, au Chili en 1974 peut être réédité au Portugal, ou dans un autre pays européen, en 1975 ou 1976.

Toute atteinte aux intérêts qui ont prospéré sous la dictature invite à un coup de force inspiré ou soutenu par l'étranger. Ce n'est pas une raison de renoncer à l'indispensable bouleversement des structures politiques et économiques. Mais toute atteinte aux libertés fondamentales deviendrait une *providentielle justification « a posteriori » : c'est un alibi qu'il serait suicidaire* de fournir au grand protecteur.

PRIX-PLANCHER ET « LEADERSHIP » AMÉRICAIN

M. KISSINGER ET LE PÉTROLE

Les revers essuyés par la politique très personnelle de M. Henry Kissinger au Vietnam, au Cambodge, à Chypre et en Proche-Orient donnent une impression de faillite généralisée, aggravée par la détérioration des positions américaines en d'autres secteurs du monde, notamment au Portugal, mais aussi au Club de Paris qui a refusé d'examiner la reconduction de la dette chilienne.

Cette débâcle paraîtrait d'autant plus retentissante que l'on aurait fondé davantage d'espoirs sur les talents d'un prétendu « magicien » dont on a pourtant, et depuis longtemps, critiqué ici les conceptions et les méthodes afin d'en montrer l'irréalisme. Certaines désillusions d'aujourd'hui sont à la mesure des excessives louanges d'hier...

En fait, les plus sérieux échecs enregistrés sont ceux d'un homme qui, fût-il investi des plus lourdes responsabilités, reste un brillant théoricien transformé en diplomate amateur : ce ne sont pas les échecs d'un outil diplomatique qui, lui, demeure à peu près intact. Si l'actuel secrétaire d'Etat en a fait un malhabile usage, cet outil n'en est pas moins puissant et efficace. Bien que le doute et le scepticisme aient gagné de nombreux esprits, l'hégémonie des Etats-Unis reste, aujourd'hui comme hier, assise sur la même suprématie stratégique, sur la même puissance économique en dépit de la récession, sur les mêmes multiples moyens de pression politiques, monétaires, financiers, etc. *Seul un recul important dans ces secteurs* permettrait, en cassant l'outil, de conclure à un échec déterminant de la diplomatie américaine. C'est pourquoi il importe d'envisager avec réalisme, par exemple, les chances et les difficultés de la stratégie pétrolière de Washington.

Par PIERRE PEAN*

LE camp occidental présente un front commun, sous la houlette des Etats-Unis, à la réunion préparatoire de la *conférence sur l'énergie proposée par le* président Valéry Giscard d'Estaing. L'enjeu de ce rassemblement, véritable obsession de la diplomatie américaine, dépasse largement le cadre des négociations entre *pays industrialisés et tiers-monde, qui ont* peu de chances de déboucher sur un véritable dialogue. La nouvelle solidarité occidentale qui apparaît à ce propos doit être située dans le contexte général de *la « revitalisation du leadership »* américain souhaitée par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger : un dessein qui implique le réexamen global des relations entre les Etats-Unis et l'Europe dans les *domaines politique, économique et militaire.*

M. Kissinger avait bien lancé l'idée de la *« nouvelle charte atlantique »* le 23 avril 1973, et 1973 devait être l' *« année de l'Europe »*. Mais la crise de l'automne allait exacerber les tensions au sein de la communauté atlantique. Le 12 décembre 1973, M. Kissinger, dans un important discours prononcé à Londres devant la Société des pèlerins (1), récusait une Europe qui risquait de se faire aux dépens des Etats-Unis et soulignait l'impérieuse nécessité de renforcer la solidarité sous leadership américain.

A Washington, en février 1974, M. Kissinger faisait accepter par tous ses grands partenaires occidentaux, à l'exception de la France, l'idée d'un front des *consommateurs*, qui a conduit à la création de l'Agence internationale de l'énergie, en novembre 1974. Le secrétaire d'Etat devait, à plusieurs reprises, exposer les raisons profondes de cette solidarité. Le 3 février 1975, devant le National Press Club, à Washington, il affirmait que la résolution de la crise de l'énergie devait renforcer la solidarité dans tous les domaines, car *« l'ensemble du monde industrialisé doit affronter une crise grave qui affecte simultanément l'économie, les institutions politiques et le sens moral ».*

« Une crise morale qui est à la base de toutes nos difficultés », ajoutait-il. Pour l'affronter et éviter tous les troubles politiques qu'elle implique, un resserrement des rangs est donc, selon lui, indispensable. L'évolution de la situation au Portugal, en Italie et même en France n'est pour M. Kissinger que le début d'un processus qu'une crise économique majeure accélérerait dans les prochains mois en provoquant *« l'arrivée de gouvernements autoritaires de droite ou de gauche »*. En vue de sauver les démocraties occidentales, la coordination des politiques économiques et énergétiques est donc devenue le leitmotiv de M. Kissinger. Dans son interview à *Business Week*, en janvier 1974, il prétendait que les alliés et amis des Etats-Unis avaient accepté cette idée. *« Ainsi il s'est produit, en un an, un virage à 180°. »*

Le secrétaire d'Etat peut effectivement trouver des motifs de satisfaction dans l'attitude de ses alliés. Dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie, ils ont tous — sauf la France — accepté un plan *d'urgence en cas de nouvel embargo* pétrolier. Ce plan est à l'évidence un blanc-seing donné à la politique américaine, puisqu'il prévoit le déclenchement automatique d'une riposte à une éven*tuelle action des producteurs* qui, selon toutes probabilités, ferait suite à une initiative diplomatique ou militaire américaine dans le Proche-Orient. La solidarité financière est également chose acquise : le *recyclage des pétrodollars, tel qu'il est* prévu, permettra aux Etats-Unis d'en tenir le robinet, ce qui leur offre un très important moyen de pression sur les autres pays industrialisés. Le dialogue euro-*arabe, tellement craint et souvent vilipendé* par le département d'Etat, en est resté au stade des espérances, surtout françaises. Enfin, tous les pays groupés au sein de l'Agence devraient adopter une attitude commune face à l'OPEP.

De nombreuses tensions intérieures

UN consensus politique a pu, en effet, se dégager sur la notion de protection nécessaire des investissements qui seront effectués pour développer les ressources énergétiques et diminuer ainsi la dépendance des pays industrialisés à l'égard de l'OPEP. La principale crainte des Etats-Unis concerne l'éventuelle baisse, dans les prochaines années, du prix du pétrole, baisse qui remettrait en cause la rentabilité des investissements très élevés réalisés, pour la quasi-totalité, sur le territoire des Etats-Unis et par les trusts américains. *« La consommation incontrôlée d'un pétrole à bas prix est la cause principale de la vulnérabilité actuelle des pays industrialisés »*, a récemment déclaré M. Kissinger. Et M. Tom Enders, son *représentant à l'Agence*, a réussi à entraîner ses partenaires dans une solidarité autour du principe d'un pétrole cher qui seul permettrait aux Etats-Unis de mener à bien leur « projet indépendance ».

Toutefois, l'expression de cette solidarité n'a pas été aussi totale que l'aurait souhaité le département d'Etat. L'accord, en effet, s'est réalisé sur un *concept politique de protection des investissements* et non sur un prix-plancher élevé et bien défini. Non seulement ce prix-plancher que réclamait M. Kissinger aurait mis l'industrie américaine définitivement *à l'abri*, mais il aurait empêché les alliés des Etats-Unis de bénéficier d'un éventuel renversement du marché *pétrolier leur permettant de s'approvisionner* à des prix inférieurs au coût moyen d'accès de l'économie américaine. Malgré toutes les pressions exercées sur eux, Européens et Japonais n'ont donc donné *qu'une satisfaction de principe aux Etats-Unis.*

Ce demi-échec de la diplomatie américaine tient à la divergence fondamentale entre les intérêts économiques des Etats-Unis et ceux de l'Europe et du Japon, mais il résulte aussi des nombreuses contradictions de la stratégie énergétique américaine qui se sont dévoilées depuis l'automne 1973.

(Lire la suite page 5.)

* Auteur de *Pétrole, la Troisième guerre mondiale* (Calmann-Lévy, Paris, 1974).

(1) Cf. *le Monde*, 14 décembre 1973, p. 3.

FIRMES MULTINATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL

DES GÉANTS EN QUÊTE D'UN STATUT JURIDIQUE

Par ARMANDO URIBE*

ON peut dire que, au point de vue du droit international positif, les sociétés multinationales n'existent pratiquement pas. Cela ne doit pas surprendre. Le phénomène est ancien, le nom est nouveau, mais la compréhension de l'un et de l'autre commence seulement à se faire jour avec une extrême difficulté. Ce fait a été mis en lumière par le rapport présenté en 1974 au secrétaire général des Nations unies en application d'une résolution de 1972, par le *« groupe de personnalités chargées d'étudier les incidences des sociétés multinationales sur le développement et les relations internationales »*. Ce rapport constate, dans l'un de ses passages les plus intéressants, que, *« pendant toute la durée de son travail, le groupe a été surpris par la rareté des informations utilisables, sûres et comparables, sur bien des aspects de cette question »*.

L'une des clés de l'essor des multinationales est précisément le secret dont *elles entourent leurs* activités. Elles ne sont présentes, en tant que telles, dans aucun des pays où elles fonctionnent. Il est essentiel que chacune des entreprises qui les composent possède une existence juridique autonome.

Il s'agit, bien entendu, d'une fiction, fiction légale qui permet à la multinationale d'utiliser toutes les « ficelles » du droit interne et du droit international pour réaliser le maximum de bénéfices et renforcer son pouvoir politique face à l'Etat national des pays dans lesquels elle opère.

Cette situation est, plus encore qu'une bonne gestion économique et financière, à l'origine de la dépen*dance de plus en plus marquée* des Etats nationaux par rapport à cette nouvelle forme de domination. La souveraineté des Etats subit — et le phénomène n'est pas particulier aux pays sous-développés — des atteintes inconnues dans le passé.

Devant l'inquiétude que ce phénomène commence à éveiller dans certains pays et même aux Nations unies, les sociétés multinationales mettent actuellement en œuvre une stratégie qui implique des périls accrus pour la souveraineté des Etats. Cette stratégie a pour objet de légitimer leur présence et leurs activités *en tant que sociétés multinationales*, *et d'obtenir* la reconnaissance d'un statut international les plaçant sur le même plan que les Etats.

Cette aspiration des multinationales à être reconnues en tant que sujets de droit international trouve des soutiens dans certains pays — évidemment ceux dont ces firmes sont originaires, les Etats-Unis en premier lieu — et même dans les assemblées internationales, qui ont cependant pour raison d'être de défendre les Etats et le droit des peuples (ce droit est expressément reconnu par la charte des Nations unies, dès son article I, et par nombre d'autres textes du droit international positif). Les initiatives tendant à proposer l'arbitrage international en cas de conflit entre un Etat et une société multinationale constituent l'exemple le plus notoire de cette dangereuse tendance.

Dans le cadre du droit international *économique en formation*, un *certain* nombre de principes qui commencent à se dessiner — et qui, à leur tour, sont fondés principalement sur les principes de souveraineté et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres peuples — permettent toutefois de disposer, jusqu'à un certain point, d'éléments de défense face à la menace que les sociétés multinationales représentent pour les Etats et pour les peuples. Quelques-uns de ces principes, qui trouvent leur source dans la pratique récente et, de façon partielle, dans la doctrine internationale, peuvent être dès à présent énumérés :

1. — Les activités d'exploitation économique des entreprises étrangères — qui sont de plus en plus fréquemment des filiales plus ou moins déguisées des consortiums multinationaux — entraînent fréquemment, surtout dans les pays en voie de développement, un véritable *« enrichissement sans cause »*. Ces firmes perçoivent des bénéfices que l'on considère comme *« excessifs »* en se fondant sur des *critères internes* et *parfois* sur des accords internationaux fixant un plafond aux intérêts que les firmes étrangères peuvent légitimement recevoir (tel est le cas de divers pays latino-américains qui, en ce qui concerne les investissements étrangers, admettent une commune notion de revenu maximum, définie en particulier par le pacte andin).

(Lire la suite page 8.)

* Professeur associé à la Sorbonne, *ancien ambassadeur du Chili à Pékin.*

Dans ce numéro

DIFFICILE VOIE LAOTIENNE

Une subtile neutralité agissante

DEUX ans se sont écoulés depuis la signature de l'accord de Vientiane et apparemment, rien n'a changé. Le rythme de la vie quotidienne l'emporte toujours sur le rythme des affaires politiques : la population discute plus volontiers des fluctuations du prix du riz que de l'application des accords de paix. Dans les campagnes comme dans les villes, chacun s'est installé dans la paix comme il s'était installé dans la guerre.

L'année dernière, les pluies ont été tardives et la phase de repiquage du riz a été ajournée d'autant. Cette année encore, le Laos vivra donc du riz importé. Alors les commerçants cachent le riz pour faire monter les prix. A la Direction du commerce, qui a remplacé l'ADO (Office de développement agricole, géré par les Américains) pour la distribution du riz, il faut parfois attendre plusieurs heures avant d'obtenir la ration hebdomadaire.

Rien dans l'immédiat ne permet d'envisager des changements spectaculaires. Les tensions politiques favorisent l'immobilisme économique. Le Laos reste un pays éclaté : le morcellement ethnique et l'existence de deux zones séparées empêchent la création d'une entité nationale qui fournirait la base d'un développement conforme aux besoins de la population. Les dossiers du ministère du Plan sont en sommeil. L'avenir appartient aux politiciens. *« Cette période préélectorale, dans laquelle nous sommes déjà entrés, contredit, par principe, toute idée de planification régionale comme nationale puisque les éléments politiques à très court terme sont prédominants (1). »*

Les rivalités politiques élargissent l'audience du Front patriotique

Par DANIEL LECONTE

Sur le plan politique, la progression est très lente. Les derniers échanges de prisonniers ont eu lieu en novembre 1974. Pourtant, la paix est un acquis populaire. L'entrée du prince Souphanouvong à Vientiane, en avril 1974, a été un véritable triomphe. La foule, massée le long de la route conduisant de l'aéroport à la ville, a fait au président du Front patriotique un accueil enthousiaste. Depuis, l'arrivée des soldats du Front à Vientiane (mille) et à Luang Prabang (cinq cents), a bouleversé la physionomie des deux capitales. La partie de Vientiane et le Front patriotique se retrouvent côte à côte pour gérer les affaires publiques alors que toutes les divergences sont loin d'être aplanies. La crise cardiaque du prince Souvanna Phouma et son départ en convalescence pour la France, au mois d'août, les a involontairement mises à jour. Depuis, le premier ministre est rentré. Au-delà des apparences il a trouvé une modification sensible du rapport des forces.

L'habile progression du Front patriotique

Peu de jours avant l'arrivée du prince Souphanouvong à Vientiane, les soldats du Front patriotique prenaient leurs quartiers dans la ville. La surprise était de taille pour une population qu'une intense propagande avait fini par convaincre que les soldats du Front étaient des Vietnamiens du Nord sanguinaires qui avaient changé d'uniforme. Or Vientiane et Luang-Prabang ont découvert de jeunes paysans du Laos du Nord, méfiants certes, mais ne ménageant pas leur amabilité vis-à-vis d'une population attentive à leurs moindres gestes.

Sur la route de Tadeua, près de Vientiane, une jeune femme se rend au marché du matin. Des policiers l'arrêtent et lui demandent une rançon en échange de son passage. Un soldat du Front patriotique qui prend sa défense est envoyé à terre et roué de coups. Armé, il ne bouge pourtant pas, comme ses camarades qui assistent à la scène. La population indignée prend à partie les policiers qui doivent alors laisser passer la jeune femme ! Cette histoire a fait le tour de la ville.

Ample uniforme kaki, casquette chinoise bouffante, chaussures de campagne, AK-47 en bandoulière, les soldats du Front patriotique s'intègrent peu à peu au paysage de la capitale. Ils s'arrêtent dans les magasins, discutent avec les commerçants, créent des liens avec la population. Chargés d'assurer la sécurité, avec les forces de la partie de Vientiane, dans le cadre des patrouilles mixtes, ils n'ont pas eu de gros problèmes d'adaptation. Le seul domaine où le Front patriotique n'étend pas sa compétence reste la police de la circulation, chasse gardée de la police locale, connue pour sa corruption. Le Front n'a voulu laisser planer aucun doute sur l'intégrité de ses troupes. « Les cartouches sucrées sont plus mortelles que les balles de l'ennemi », *note un cadre politique, qui ajoute :* « Avant, la police s'installait dans les boutiques, commandait les produits, soutirait de l'argent. Maintenant, depuis que nos soldats sont avec eux, ils ont honte, et les commerçants sont tout surpris de voir que la police ne se comporte plus comme en pays conquis. »

Le Front patriotique, qui entend profiter de sa présence dans les villes neutralisées pour transformer les mentalités forgées par plusieurs années d'occupation étrangère, porte une attention toute particulière à son image de marque. Conjointement à l'action que mènent les soldats, la troupe artistique du Front patriotique a réalisé une tournée dans la zone de Vientiane, à l'occasion du 29e anniversaire de l'indépendance. Les représentations de la troupe ont attiré des milliers de personnes et ont donné naissance à un phénomène culturel de masse. Pour la première fois, la population de la zone de Vientiane a pu reconnaître dans les siens une authentique production culturelle qui contribue à renforcer l'identité nationale laotienne. En somme, la présence du Front patriotique à Vientiane et à Luang-Prabang non seulement offre plus de garanties militaires à la paix, mais initie la population de Vientiane aux usages nouveaux répandus en zone libérée.

Aussi bien sur le plan politique que sur le plan du rapport des forces militaires, il semble que le Front patriotique ait la situation bien en main. L'éclipse du gouvernement d'union nationale, tiraillé entre les grandes familles, favorise la percée politique du Conseil politique national mixte. Hasard ou calcul lucide du Front, le centre de gravité de l'activité politique s'est, en effet, déplacé à Luang-Prabang. Là, à la lisière des zones libérées, juché sur une colline proche du palais royal surplombant la ville, le Conseil national politique mixte, dernière-née des institutions politiques laotienne, a choisi de se fixer. Pour beaucoup, sa naissance constituait une énigme. A l'époque, la droite y attachait peu d'importance : considérant que l'essentiel demeurait le contrôle du gouvernement, celui-ci était l'objet de ses soins les plus attentifs. Sa surprise fut de taille lorsqu'elle apprit que le prince Souphanouvong en laissait la vice-présidence à Phoumi Vongvichit, membre du Front patriotique, et prenait lui-même la direction du Conseil politique. Elle oubliait qu'il ne s'agissait pas seulement de gérer les affaires publiques concurrentiellement avec l'autre partie, mais que la bataille engagée se menait aussi sur le front idéologique et politique. Dans cette bataille, le rôle du Conseil politique, valorisé par l'inaction du gouvernement, devenait capital.

En juin dernier, le Conseil politique a rédigé un programme en dix-huit points qui reprend en grande partie le programme du Front patriotique. Voté à l'unanimité, ce texte confirme l'influence que le Front patriotique exerce désormais au sein du Conseil. Considéré comme une institution politique mineure, à caractère consultatif, il s'est peu à peu imposé comme le véritable moteur politique. Il s'est réuni en deuxième session dernièrement et chacun, au Laos, attend avec intérêt la conclusion de ses travaux. Seul capable d'élaborer et de diffuser des projets politiques grâce à l'unanimité qui s'en dégage, son arbitrage et ses orientations s'imposent de plus en plus face au gouvernement, réduit à l'impuissance. Auprès d'une population sensible à tout ce qui pourrait lui redonner espoir, le prince Souphanouvong, dont l'autorité sur ses pairs est assurée, y a conquis la sympathie populaire, qui fait de lui le leader incontesté du pays.



La leçon est dure pour les partisans de l'équilibre politique. D'une certaine manière, le succès du Conseil politique est aussi celui du Front patriotique, qui a su y gagner la bataille politique. En somme, le Front n'a fait qu'adapter les principes de la guerre populaire à la lutte politique : concentrer ses forces là où l'adversaire est le plus faible dans le dispositif institutionnel et profiter de son désarroi pour établir une base solide à partir de laquelle pourront être menées les luttes futures.

La lutte pour les réfugiés

La cohabitation entre la partie de Vientiane et le Front patriotique, tant sur le terrain que dans les institutions politiques, connaît les fortunes diverses. Selon les clauses politiques de l'accord de Vientiane, chacun des douze ministères est doublé d'un secrétariat d'Etat attribué à la partie adverse. Deux ministères considérés comme mineurs (justice et P. et T.) reviennent à des personnalités. Les frictions, par directeurs de cabinet interposés, sont fréquentes. Un fonctionnaire nous confiait : « Les Pathet-Lao veulent régenter le ministère alors qu'ils ne connaissent rien à l'information. Ils ne savent pas ce qu'est la liberté d'expression. Ils confondent information et propagande. » *Rétention d'informations, tracasseries bureaucratiques : telles sont les principales sources de conflit. L'un d'entre eux, qui opposait le ministre de la défense nationale, Sisuk na Champassak, et son secrétaire d'Etat, a donné lieu à des échanges de communiqués très vifs. Le secrétaire d'Etat reprochait au ministre de ne pas transmettre les dossiers concernant les Forces armées royales. Il lui fut répondu que l'on voulait bien ouvrir les portes du ministère, non celles des FAR — ou alors* « donnez la réciprocité. »

Généralement, l'activité du gouvernement se borne à assurer une gestion au jour le jour. Les querelles d'interprétation des textes et la lenteur des procédures sont fréquentes, alimentées par la présence des éléments « durs » liés aux grandes familles. Ce domaine est le leur. Ngon Sananikone, Sisuk na Champassak, Khampaï Abbay, etc. y sont à l'aise. L'entrée en force du Front patriotique a réussi à diluer leur influence, sans parvenir à sortir le gouvernement de sa léthargie. Régi par la règle de l'unanimité jusqu'à concordance de vues entre les deux parties, le gouvernement a reporté toutes les décisions capitales : les questions économiques restent en suspens, en attendant le règlement des questions politiques. La reconnaissance du G.R.P. du Vietnam du Sud attendra des jours meilleurs ! Sur la question de la reconnaissance du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'ONU, le Laos s'est abstenu. C'est en février de cette année seulement que le gouvernement a approuvé le programme en dix-huit points proposé, huit mois plus tôt, par le Conseil national politique mixte (C.N.P.M.).

Sur le terrain, la cohabitation est parfois difficile. A la mi-octobre, de violents accrochages ont eu lieu à Banphou-Koum, près de la plaine des Jarres. Pourtant, les bavures sont rares. Entre les deux « côtés », les arrangements se font souvent à l'amiable. « *Les Néo-Lao empiètent, mais on va s'arranger. Pour ne pas créer d'histoires, moi, je laisse tomber* », déclare le gouverneur de la province de Luang-Prabang. Le chef d'état-major de la première région militaire dira à peu près la même chose : « *Nous avons reçu l'ordre du haut-commandement de céder aux empiètements et de ne pas riposter.* »

Sur la route n° 13, de Paksé à l'île de Khong, il est difficile de se faire une idée de la limite exacte qui sépare les deux zones. A l'approche d'une zone contrôlée par le Front patriotique, une agitation fébrile règne dans notre taxi. L'USIS (2), à Vientiane, nous avait averti : « *Si vous allez dans le Sud, vous verrez des Vietnamiens du Nord partout.* » Nous savons, désormais, que ce privilège est réservé aux Américains !... En guise de Vietnamiens du Nord, de jeunes Laotiens nous accueillent plus étonnés que fâchés.

Onze ans de guerre ont fait du Laos un immense camp de réfugiés. De cinq cent mille à huit cent mille personnes (soit le quart de la population) ont été déplacées et sont désormais l'objet des sollicitudes « touchantes » de la partie de Vientiane, qui ne peut prendre le risque d'en perdre le contrôle avant les élections. Aussi des moyens non négligeables sont-ils mis en œuvre pour fixer ces populations afin de les empêcher de regagner la zone libérée ainsi que l'accord le prévoit.

L'USAID participe pour sa part à l'opération : elle fournit parfois l'aide alimentaire et les produits de première nécessité, mais elle axe l'essentiel de son action sur le développement des infrastructures routières, scolaires, etc. La route de Luang-Prabang à Seyabouri sera terminée dans le courant de l'année. Sur le tronçon construit jusqu'à ce jour, les réfugiés se regroupent autour des écoles, des dispensaires, des projets agricoles mis en place par l'USAID. La Dooley Foundation étend le domaine de sa compétence : de l'aide médicale, elle envisage de passer maintenant à l'aide culturelle.

Enfin, le projet des FAR consiste à convertir les soldats en instituteurs dans les régions qui bordent la zone libérée. Enjeu politique pour les uns, les réfugiés peuvent, à l'occasion, être un pactole pour d'autres. Le prince Souphanouvong nous déclarait : « *La partie de Vientiane dit que les réfugiés ont la liberté de rester où ils sont. C'est une fausse liberté. Avec le financement américain, on leur fait des logements, des écoles, pour qu'ils restent du côté de Vientiane.* » Il ajoute : « *On parle beaucoup ici des fonds pour aider les réfugiés et de la gestion de ces sommes. C'est encore un pactole pour certaines personnes. D'ailleurs, le Congrès américain étudie sérieusement cette question, car la vérité est qu'il s'agit d'une exploitation supplémentaire.* »

Le Front patriotique exige, de son côté, que le retour des réfugiés soit organisé de façon qu'un afflux de population ne vienne pas bouleverser l'équilibre démographique, économique et social dans la zone libérée. C'est un danger réel. La présence des réfugiés dans la zone de Vientiane est une source de contradiction explosive. Dans la province du Nord, quatre mille réfugiés seulement sont rentrés chez eux. Comme la partie de Vientiane ne peut les intégrer sans risquer d'ébranler son propre équilibre, on peut espérer que « *l'embargo sur les réfugiés sera levé* » dans les mois qui viennent.

Une forte vague de grèves

Si, en apparence, tout est comme par le passé, en fait le Laos connaît, depuis l'été dernier, de profonds mouvements sociaux. En août, à Vientiane, la légalité s'est aussi mise en vacances. Des cloaques de la périphérie, lieux morbides où la misère a trouvé refuge, aux somptueuses villas des banlieues résidentielles, la nouvelle s'est propagée comme une traînée de poudre : la grève, mot magique et effrayant, fil tissé entre les exclus, s'est installée au cœur de la ville.

Selon la Direction du travail, le mois d'août a compté dix conflits par jour. Partout la même atmosphère. Près du Mékong, le siège de la police est occupé. Sur le trottoir, en face, fréquenté en permanence pendant la durée du conflit, les passants assistent, médusés, à une métamorphose. Hier principaux artisans de la corruption, six cents officiers subalternes de la police demandent aujourd'hui la démission de leur directeur, soupçonné de tirer profit financièrement de sa fonction. A l'intérieur, les discussions vont bon train. Du balcon d'un bâtiment ouvert à tous vents, les haut-parleurs égrènent une musique traditionnelle entrecoupée de déclarations politiques. Dans la cour, une assemblée attentive fait l'apprentissage de la lutte. Ce soir, grâce à la nourriture offerte par la population, le pique-nique politique pourra se prolonger à la lueur des projecteurs.

A Lao Wood Industry, sur la route de Tadeua, l'ambiance est la même. Sur un panneau on peut lire : « *Lutter pour la justice et pour la vie quotidienne, c'est mieux que d'être l'instrument de ceux qui ne travaillent pas mais gagnent beaucoup. La solidarité est la source de la victoire. Il ne faut pas croire les exploiteurs.* » Les trois cents ouvriers ont tous entre 15 et 20 ans. La plupart ont abandonné le travail des rizières, pensant trouver à l'usine de séchage du bois un salaire décent. Or les femmes gagnent 300 kips par jour, les hommes 400 (3). Tous doivent supporter les brimades de contremaîtres thaïlandais racistes. Excédés, ils ont décrété la grève et sont déterminés à mettre le feu à l'usine si leurs revendications ne sont pas acceptées. A l'extérieur, les militaires veillent, inquiets.

Aucun secteur n'a été épargné par ce mouvement. Les employés de la voirie et des travaux publics de Vientiane (trois cent cinquante personnes), ceux d'Air Continental (trente-cinq personnes), vestige d'Air America, ont mené une lutte victorieuse. Les premiers ont obtenu la démission du préfet et du chef de la voirie. Les seconds, l'expulsion hors du Laos de deux cadres supérieurs, l'un Américain, l'autre Thaïlandais.

Les gardiens des bâtiments officiels américains (mille personnes) se sont mis en grève. C'est aux soldats du Front patriotique qu'est revenu l'honneur de veiller à la sécurité de l'ambassade pendant les négociations !

Alors, la ville change de visage. Les journaux muraux fleurissent sur les édifices en grève. Sur la place du marché, les langues se délient. La population s'empare de la critique du passé. La rumeur publique l'emporte jusque dans les plus petits recoins de l'ancien pouvoir. Chaque jour qui passe voit tomber des têtes. Après le préfet de Vientiane et le chef de la voirie, les directeurs de la police, du commerce et d'E.D.L. (Electricité du Laos) sont mis en cause. On apprend que tel général des FAR est le principal actionnaire d'une usine en grève, que tel haut fonctionnaire a empoché le bénéfice des taxes perçues sur les commerçants. Beaucoup d'informations circulent. Peu sont vraies. Et pourtant, en libérant la parole, la grève a rempli son rôle...

Désormais, trente mille travailleurs, chiffre fourni par la Direction du travail, savent que rien ne sera plus comme avant. Mais qui sont-ils au juste ? Jeunes diplômés, qui n'ont pu trouver d'emplois de bureau et qui s'orientent vers les usines et les sociétés mixtes. Chauffeurs de taxis ou de *sam lo* (4), qui louent leurs véhicules à des compagnies privées. Manutentionnaires du Marché du Matin. Charbonniers, cinq mille environ, disséminés dans la plaine de Vientiane, pour qui la production du charbon de bois constitue une activité complémentaire du travail de la terre, qu'ils n'ont pas abandonné. Bref, un éventail d'activités dont la loi n'arrive pas encore à fixer les contours. Beaucoup sont semi-citadins, grapillant dans les campagnes les ressources que la ville leur refuse. Parler de prolétariat a peu de sens. Aussi les Laotiens préfèrent-ils utiliser le terme de *kamakone*, travailleurs, par opposition à une catégorie sociale oisive, riche non par investissement de son capital mais par corruption. En 1972, les « experts » évaluaient à 23.000 kips le minimum vital d'une famille de quatre enfants. Aujourd'hui, malgré l'érosion monétaire, le revenu moyen d'une telle famille est de 10.000 à 15.000 kips.

Pour le *kamakone*, la guerre fut une période noire. Les jeunes ruraux fuyant la mobilisation vinrent en ville, attirés par « *les merveilles de la civilisation* » que les Américains apportaient avec eux. De ce festin auquel ils n'étaient pas conviés, ils ne partagèrent que les miettes. Le « monde libre » réservait à d'autres ses faveurs. Pour survivre, ils devinrent *kamakones*. Entre-temps, des patrons lucides avaient distribué des actions fictives aux généraux afin d'asseoir leur pouvoir. Là, les *kamakones* retrouvèrent ce qu'ils avaient fui, la bannière étoilée de l'armée, et perdirent pour longtemps une certaine idée de la liberté. Durant le conflit, Vientiane, Savanaket, Paksé, respirant l'insouciance, coulèrent ainsi des jours paisibles. Les politiciens liés aux grandes familles y jouissaient d'une immunité totale à l'abri de laquelle croissaient les privilèges. « *Avant,* dit un fonctionnaire *si tu dénonçais la corruption, on t'envoyait dans le Mékong.* »

---

(1) Note sur la régionalisation de la planification d'après guerre, Ch. Taillard, ministère du plan et de la coopération, juillet 1973.

(2) USIS : United States Information Service.

(3) 25 000 kips = 120 F. Au marché noir, le dollar vaut entre 800 et 1 200 kips.

(4) Le *sam lo* est un vélotaxi.

Eveil d'une conscience politique

..Une brèche fut ouverte dans ce dispositif le jour où les soldats du Front patriotique entrèrent à Vientiane. Dès lors, les énergies, muselées des années durant, s'y sont engouffrées avec avidité. Plus rien ne les retenait. Le rapport de forces modifié rendait impossible une répression dure. L'inscription des libertés démocratiques dans le texte des accords donnait au mouvement sa caution légale. Les étudiants, les premiers, firent ce constat. Au début de l'année 1974, la fédération des étudiants (huit mille membres) était à l'origine de grèves dénonçant pêle-mêle l'injustice sociale, la corruption, les jeux de hasard et l'expansionnisme thaïlandais. Seul mouvement structuré, la fédération a joué un rôle capital dans le déclenchement des grèves du mois d'août.

Ecumant les campagnes, les étudiants ont profité des vacances scolaires pour informer la population du contenu de l'accord et du programme en dix-huit points. Dans cinquante villages où ils sont passés, ils ont laissé des noyaux qui continueront ce travail de formation. A Phou-Phe, canton de Phoum-Si, les paysans, sur le conseil des étudiants, ont monté la garde après la saison des pluies pour empêcher le pillage des forêts par les généraux. Dans les villes, les étudiants coordonnent l'information sur les conflits en cours et organisent la solidarité. Par les textes qu'ils distribuent à la population, ils dénoncent :

« *Comme tout le monde le sait, depuis trente ans, les pouvoirs politiques sont entre les mains d'une certaine minorité conduisant le destin du pays vers le déclin, parce que les pouvoirs sont utilisés dans un seul but : servir les pays métropoles et leurs intérêts personnels. L'histoire des deux échecs des tentatives d'unification du pays a bien montré que la guerre n'était qu'une comédie montée pour servir des intérêts personnels.* »

A propos des grèves, ils ajoutent : « *La grève des ouvriers de la voirie et des travaux publics et de Lao Wood Industry est un élément de complément juste pour détruire cette société.* »

D'autres secteurs ont profité de cette dynamique pour opérer des regroupements. C'est le cas des enseignants réunis en syndicat (cinq cents membres) depuis février 1974. L'Union des travailleurs est plus récente encore. Née en juin 1974, elle a organisé, chaque dimanche, des séminaires de formation qui portent sur l'analyse de la situation politique et les droits des travailleurs. Les résultats sont spectaculaires. Chaque jour, les travailleurs défilent devant des responsables, demandent conseil sur les actions à mener, rendent compte de la situation et sont présents aux délibérations. L'Union des travailleurs a participé à presque toutes les négociations victorieuses Son crédit est immense. Selon Sisavang Chanthepha, son président, « *les travailleurs et les jeunes ont le sentiment de mener une lutte révolutionnaire en ce sens qu'ils se dressent contre l'agression des néo-colonialistes, l'expansionnisme thaï et les réactionnaires dans les pays. En ce sens, on peut dire que la lutte de libération nationale continue* ».

A Lao Wood, par exemple, le programme en dix-huit points, affiché dans l'entreprise, a servi de référence dans l'élaboration des revendications. On demandait au patron japonais de hisser en permanence le drapeau national sur l'entreprise, de traduire les panneaux de publicité en langue lao. D'autres secteurs ont fait de même. « *Les Laotiens se politisent. C'est une nécessité pour former un Etat moderne* », note un fonctionnaire de la Direction du travail. A cela fait écho la déclaration de Sannan Southichack, chef de la délégation du Front patriotique à Vientiane : « *Nous sommes attachés à la justice. Dans le passé, ces mouvements n'y ont pas eu droit. Maintenant, ils sont conscients de la situation politique. Il est temps pour eux de se soulever. Ce qu'ils font est juste.* »

Pourtant, même dans la partie de Vientiane, les travailleurs découvrent des alliés politiques. Sisavang Chanthapha n'est-il pas lui-même membre du Conseil politique, personnalité neutraliste ? Les dirigeants des autres mouvements affirment qu'ils appartiennent, eux aussi, à la partie de Vientiane et avouent qu'ils mènent une campagne de nettoyage dans leurs propres rangs. En décembre, le seul attentat politique que Vientiane ait connu depuis la signature de l'accord visait deux personnalités neutralistes soupçonnées par leurs agresseurs de ne pas respecter la conception très particulière qu'ils se faisaient de la neutralité.

Peu à peu, certains éléments dans la partie de Vientiane rallient, en effet, les propositions du Front patriotique. L'attraction que ce dernier exerce sur eux est considérable. Ils se battent différemment, certes, mais pour les mêmes objectifs : justice sociale et anti-impérialisme. De la sorte, ils consolident le rapport de forces politiques en faveur du Front patriotique et renforcent son ascendant idéologique sur la partie adverse. Pour l'instant, l'efficacité de leur action tient à cette ambiguïté politique. Elle balaie néanmoins l'illusion d'un équilibre entre les deux parties. Dans ces conditions on peut difficilement parler de l'apparition d'une troisième force qui échapperait au contrôle du Pathet-Lao.

Un responsable de la Fédération des étudiants nous déclarait : « *Une troisième force ne peut naître que de l'équilibre entre deux forces antagonistes. Or, l'équilibre politique n'existe pas au Laos car la droite est faible.* »

"Exister avant de coexister"

Si les petites annonces politiques existaient à Vientiane, on pourrait y trouver : « Gauche cherche droite crédible pour gouverner ensemble dans l'esprit de l'accord. »

Le constat est sévère, mais la droite elle-même en convient. Sur l'échiquier politique, son pouvoir est considérablement réduit. Tour à tour, elle a essuyé deux défaites. La signature de l'accord, d'abord, a entamé ses places fortes politiques. Les luttes de l'été dernier en ont ébranlé les assises économiques, sociales et idéologiques. Gouverner devient un exploit que seule, ironie de l'histoire, la gestion commune avec le Front patriotique rend possible. Mais, ce problème réglé, un autre se pose. Dans cette coalition, la droite peut-elle être autre chose qu'un figurant docile ? Une personnalité de la partie de Vientiane déclare lucidement : « Avant de coexister, encore faut-il exister. »

Dispersée, affaiblie, la droite n'a pas d'objectif politique d'ensemble. Après le coup de force manqué du général Tao Ma le 20 août 1973, les ultras regroupés autour de Phoui Sananikone, président de l'Assemblée nationale, ont reçu le coup de grâce. En juin 1974, deux députés décident de lancer une pétition exigeant le retrait des troupes vietnamiennes du nord du Laos. Les étudiants font le blocus devant l'Assemblée afin d'empêcher les quelques inconditionnels de s'y rendre pour la signer. On dit que Souvanna Phouma en personne a communiqué aux étudiants les documents prouvant la corruption des députés de la cinquième législative.

Quelques jours plus tard, l'Assemblée nationale recevra les condoléances attristées de la bouche même de Leuam Insisiengmaï, vice-président du Conseil : « *Les députés existent, mais l'Assemblée nationale n'existe plus.* » D'autres choisissent la tactique d'occupation du terrain politique afin d'isoler les ministres du Front patriotique aux avant-postes. Pour eux, la course aux portefeuilles ministériels avait un autre sens. A Vientiane, un journal raconte l'histoire de la guerre entre les « voraces » et les « coriaces ». Il est facile d'imaginer qui sont « les voraces ». Ce même journal, *la Tribune de Vientiane*, organe du jeune parti néo-réformiste, résume fidèlement les motivations profondes de ses alliés politiques : « *Voyez les portefeuilles détenus par la partie de Vientiane. Judicieusement répartis, ils reflètent très fidèlement ces grandes familles qui se sont disputé les postes qu'elles convoitaient ou auxquels elles voulaient s'accrocher. La querelle, publiquement étalée, portait non pas sur la stratégie politique face à l'adversaire mais sur les avantages conférés par tel ou tel portefeuille.* »

Pourtant, le départ du prince Souvanna Phouma pour la France, en août dernier, ainsi que l'intérim assuré par Phoumi Vongvichit, chef du Front patriotique dans le gouvernement, ont mis la droite devant ses responsabilités. Cet événement a joué comme un révélateur des rapports de forces que la personnalité du premier ministre tendait à masquer sous le couvert d'un unanimisme de façade. Comme par enchantement, l'irresponsabilité de la droite a fait place à la modération, comme si le retrait politique de son chef de file la mettait en demeure de reprendre son héritage politique ou de périr corps et biens. Alors, sous l'impulsion de Leuam Insisiegmaï, la droite créa un comité de coordination qui lui permet — à peine — de gérer sa crise interne mais non pas d'envisager l'avenir politique. Pour le reste, l'opération ressemble à un sauvetage. Sopsaïsana, vice-président de l'Assemblée, dont le passé politique est pour le moins chargé, nous confiait :

« *Ceux qui sont conscients du danger n'arrivent pas à sacrifier leurs intérêts particuliers pour se regrouper. Au lieu de s'organiser, ils cherchent à solliciter les faveurs de l'autre côté afin de rester au pouvoir un moment encore. Devant ce mur amorphe, toute bonne volonté s'émousse. C'est très tard, mais pas trop tard. Il faut sauver les meubles. On ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs. Il ne s'agit pas de gagner sur l'autre côté mais de contrebalancer. Il faut une action assez ferme pour éliminer de notre camp ceux qui ne pensent qu'à leurs intérêts individuels. Ces sales têtes ! La seule chose qui nous reste, c'est que les Vietnamiens du Nord sont derrière le Front patriotique. C'est un danger historique que les Laotiens n'oublient pas. S'ils partent, alors je crois que le Front aura définitivement gagné.* »

La confession tient lieu de rachat ; le salut individuel, de doctrine. A la recherche d'une virginité perdue, la droite se lance dans une surenchère démagogique qui ressemble parfois à de l'opportunisme. Sisukna Champassak en donne la preuve : « *Je ne veux pas être considéré comme un homme de droite. La droite est imbécile. Regardez en Grèce, le régime a duré cinq ans. En Thaïlande, la dictature a duré vingt ans et elle a été balayée par un simple mouvement étudiant. Ici, la droite est perdue. Si le Laos devient communiste, mais communiste lao, je suis d'accord. Une fois les Vietnamiens du Nord partis, je suis prêt à reprendre mon poste d'ambassadeur. Vous savez, je suis un diplomate de formation.* »

Ce que l'on cherche avant tout, c'est à se faire oublier. « *Pour moi*, déclare de son côté Leuam Insisiegmaï, *la droite n'existe plus, elle disparaît avec la formation du gouvernement de coalition et, d'ailleurs, je ne me considère plus comme chef de la droite.* »

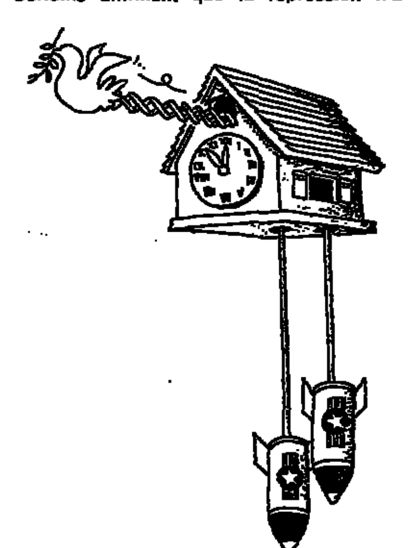
Places fortes et atouts de la droite

Pourtant, non seulement la droite existe, mais elle détient encore quelques atouts. On a pu s'en rendre compte pendant les mouvements sociaux au moment où la droite espérait tirer quelque parti de la situation. Une réflexion du général Kouprasith Abby est, à cet égard, éclairante : « Ils *(les Pathet-Lao)* sont en train de faire descendre la masse dans la rue et de faire parler la justice par la masse. Si nous nous taisons, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas conscients, mais parce que nous voulons savoir jusqu'où cela peut leur profiter et nous profiter. »

Le Front patriotique, qui assumait depuis peu ses responsabilités gouvernementales, était pris, en effet, dans une contradiction. Partagés entre la sympathie pour un mouvement qui modifiait le rapport des forces politiques en leur faveur et les contraintes gouvernementales qui imposaient une certaine rigueur dans la gestion financière, incompatible avec la satisfaction complète des revendications, les responsables du Front au gouvernement devaient louvoyer. Chaque grève des services publics alourdissait les charges budgétaires. A elle seule, l'augmentation des salaires à la préfecture de Vientiane ([illegible] %) entraînait 32 millions de kips de dépenses supplémentaires par an. Les rumeurs de dévaluation qui circulaient depuis longtemps accéléraient les exportations de capitaux. Au risque de déplaire aux grévistes, Phoumi Vongvichit devait déclarer : « L'augmentation des salaires n'est pas une solution à la cherté de la vie. Il vaut mieux agir sur les prix. Je crois que, si les travailleurs soutenaient le programme en dix-huit points, il n'y aurait pas de grèves. » *A cela il faut ajouter que le mouvement n'a touché, au départ, que Vientiane, ville neutralisée*

Dans le Sud, la droite conserve ses places fortes. De Thakek à l'île de Khong, Boun Oum na Champassak contrôle la région, exerçant un pouvoir despotique. Grignotant trois heures durant les plats délicieux étalés devant nous, le prince nous confie que la boulimie est son seul problème. Ironisant, il ajoute : « *Vous savez, moi, je ne connais rien à la politique. La seule chose que je sais, c'est que je possède des biens. Si on tente de me les prendre, eh bien ! je sors mon pistolet.* »

En février dernier, Paksé connaît une intense agitation. Les étudiants dénoncent les profits réalisés au casino de la ville comme une provocation vis-à-vis de la population. A deux mille, ils occupent la rue et obtiennent la fermeture du casino. La répression est discrète : menaces de représailles sur les familles, répression scolaire avec, nous a-t-on dit, la complicité de certains coopérants français, distribution des bourses d'études en fonction de critères politiques, etc. Certains affirment que la répression n'a pas été plus brutale, car le Front patriotique avait occupé la plaine de Phou Botien, à l'est de la ville, pour démontrer qu'il n'était pas prêt à assister sans rien faire au massacre des jeunes étudiants par l'armée. Toujours est-il que, trois jours plus tard, le casino rouvrait ses portes.



L'armée reste le meilleur atout de la partie de Vientiane. Des années durant, elle a tenu le haut du pavé ; elle a cédé la place aux politiciens au bon moment. La paix signée, elle devait regagner ses quartiers et laisser aux hommes politiques le soin d'assumer les conséquences de la défaite militaire. Seule force structurée à supporter sans grands dommages le laminage dont la partie de Vientiane a fait les frais depuis la signature de l'accord, elle se prépare en silence à relayer, le moment venu, ses amis politiques en difficulté. « *L'armée est une force que l'on peut utiliser politiquement* », nous déclare le général Kouprasith. Dans ce but, elle élabore des perspectives d'avenir. Laissons parler ses théoriciens : « *En matière d'éducation, les militaires devront être aptes à seconder ou à remplacer les enseignants qui manquent encore beaucoup chez nous (...) Sur le plan professionnel proprement dit, là encore l'armée pourra être d'une grande aide aux civils dans la construction des routes ou des voies ferrées (l'armée du génie), dans le service médical (corps de santé des armées), ou pour le transport de certains matériaux spéciaux (l'aviation) (5).* »

Le rôle civique de l'armée s'étend, au moins en rêve. Le général Etam fait part de son désir de créer des jardins d'enfants dans les quartiers militaires pour aider les femmes à se débarrasser des soucis familiaux, et de mettre des terrains à la disposition des militaires démobilisés pour éviter le banditisme. De Kouprasith au général Van Pao lui-même, ils sont unanimes : la bataille, si elle doit se gagner, se gagnera dans la population. Il s'agit ni plus ni moins de militariser la société afin que l'armée, diffuse dans tout le corps social, soit en mesure d'exercer le rôle idéologique que l'on attend d'elle. Cette bataille, seule l'armée peut la mener. Certes, ses effectifs ont été réduits depuis la fin de la guerre. D'après le ministère de la défense nationale, ils sont de cinquante-huit mille hommes.

D'autre part, les forces spéciales ne semblent pas avoir été dissoutes. Sisuk lui-même disait : « *C'est normal que l'on réintègre les troupes de Van Pao dans les FAR. Après tout, ce sont des citoyens laotiens comme tout le monde.* » L'armée reste un Etat dans l'Etat. Sa force lui confère, vis-à-vis de la société civile, une autonomie qui rend problématique son contrôle par la partie de Vientiane. Le Front patriotique, conscient du danger, a multiplié les démarches auprès d'elle. Le prince Souphanouvong a reçu personnellement sept généraux des FAR. En août, les anciens du Lao-Issara (6) se sont rencontrés chez le général Oudone Sananikone, commandant en chef des FAR. Malgré cela, le général Kouprasith faisait remarquer : « *Le problème de la réconciliation nationale n'est pas encore réglé. C'est un acte de papier. Vous savez, les accords de 1954 et 1962 n'ont servi à rien. Et peut-être que l'accord de Vientiane et son protocole ne serviront à rien.* »

Le jeu des Américains

Du temps de Godley III, l'ambassade américaine avait une image de marque : celle de l'intolérance. Le département d'Etat avait choisi un « diplomate de choc », conformément à la politique que menaient les Etats-Unis à l'époque. Son départ a coïncidé avec le début de l'opération « sourire ». Charles Whitehouse, l'actuel ambassadeur, remplit cette tâche à merveille. A Luang-Prabang, le directeur de l'USAID nous déclarait : « En 1962, nous avons mal compris la situation, le mot neutralité, et le rôle du premier ministre, Souvanna Phouma... Si les Pathet veulent prendre complètement la zone de Vientiane, je ne suis pas totalement contre, car ça manque de discipline par ici. »

En février 1973, les Etats-Unis, soucieux de se retirer du bourbier indochinois, ont précipité l'épilogue en donnant leur caution à la signature de l'accord de Vientiane. Souvanna Phouma était l'homme de la situation ; ils ont soutenu son action malgré son isolement, quitte à démontrer que leur pouvoir occulte sur la zone de Vientiane se confondait avec le pouvoir réel. Souvanna Phouma s'étant provisoirement retiré de la scène politique, les Américains ont hérité d'une nébuleuse politique qui ne peut prétendre mener la bataille politique contre le Front patriotique. Dès lors, ils se prennent à rêver aux hypothèses les plus folles : une haute personnalité de l'ambassade nous confiait qu'il souhaitait que le prince Souphanouvong prenne ses distances vis-à-vis du Front ; à cette condition, il accepterait sa représentativité. D'autres, plus sérieux, recensent leurs atouts. Les Américains tiennent l'économie et l'armée, et cela suffit pour exercer de fortes pressions sur le gouvernement actuel.

Fin juillet, à Vientiane, circulaient des rumeurs de dévaluation. En une semaine, le kip subit une chute vertigineuse. Au marché noir le dollar passa de 800 à 1 200 kips. En un mois, les transferts financiers ont doublé. Le prix du riz a augmenté de 15 %.

A défaut de débloquer des crédits supplémentaires, les Américains, par le biais de l'USAID, peuvent déverser suffisamment de dollars sur le marché pour enrayer la panique. Ils refusent, montrant par là qu'ils ont d'autres moyens que les armes pour infléchir le cours des événements politiques. La dépendance devient la contrepartie de l'aide. Le Front patriotique retient la leçon. Peu de temps après, on apprend que Soth Petrasy, ministre de l'économie, membre du Front, se rend dans les pays « amis » pour solliciter leur soutien économique et financier. De 1955 à 1972, les Etats-Unis *ont versé 425,6 millions de dollars pour* la stabilisation économique, dont 121,6 millions de dollars au Fonds d'opérations de change (F.O.C.) (7). Actuellement, ils fournissent 70 % des ressources du F.O.C.

De plus, la répartition de cette aide se fait en fonction de leurs intérêts propres. Un exemple : entre 1962 et 1972 l'aide américaine accordait 1,6 million de dollars pour le développement de l'industrie, alors qu'en deux ans seulement, en 1972 et 1973, trois millions de dollars étaient attribués au programme antinarcotique. Dans le même temps où ils incitent les milieux politiques à développer la production nationale, les Américains préfèrent passer directement leurs commandes à la Thaïlande. Au bout du compte, les seules sociétés existant au Laos appartiennent à des étrangers, aux Japonais surtout. Le commerce est tenu par les Chinois. Seules les grandes familles laotiennes ont accès aux secteurs lucratifs.

Dix ans durant, le pouvoir fort a permis à la droite de se tailler un pouvoir économique en se servant de l'appareil d'Etat. Pillage des forêts, utilisation des *fonds publics pour le transport des matériaux*, appropriation des terres en contradiction avec le droit coutumier, et actuellement les Américains suggèrent l'instauration d'un cadastre qui permettrait d'asseoir juridiquement cette « escroquerie ». Alors même que l'ambassade américaine affirme que le marché laotien n'est pas assez vaste pour intéresser les entreprises des Etats-Unis, l'USIS invitait dix-sept sociétés à la foire de That Luang à la fin de l'année dernière. I.T.T., Ford, Esso, I.B.M. étaient parmi les heureux élus. Pour nous prouver que les intentions américaines ont décidément bien changé, un responsable de l'USIS nous confiait : « *Il y a dix hommes d'affaires américains établis au Laos actuellement. On espère que, d'ici dix ans, il y en aura beaucoup plus. On n'encourage pas les importations, mais les investissements.* »

Selon l'USIS, le budget prévisionnel pour l'aide militaire, établi par les services compétents, était de 99 millions de dollars pour 1975. A titre de comparaison, l'aide militaire officiellement reconnue par le même service pour 1972 était de 80 millions de dollars, et le budget prévisionnel de l'USAID, dont le plus gros chapitre est réservé à la construction, est de 58,9 millions de dollars. Outre l'indécence qu'il y a à parler de paix en affectant une aide militaire plus importante que l'aide économique et sociale, il est pour le moins inquiétant que les prévisions d'aide militaire soient supérieures au montant de cette même aide pendant la guerre.

De plus, les Américains restent étonnamment silencieux devant les attaques lancées par le Front patriotique sur le non-respect des accords signés. En particulier, sur le survol des zones libérées par les avions militaires américains. A une question sur ce sujet, l'ambassade américaine nous a répondu : « *No comment.* »

Aujourd'hui, la gauche au Laos est dans une situation favorable, même si elle évolue lentement. En plus du cadre institutionnel taillé sur mesure pour le Front patriotique, la nomination de Phoumi Vongvichit à l'intérim du gouvernement rompt incontestablement la notion d'équilibre des forces. Les deux organes suprêmes du pays (gouvernement et Conseil politique) ont maintenant à leur tête des membres du Front. La neutralisation de Vientiane et de Luang-Prabang a permis au Front patriotique de s'implanter solidement dans la zone de Vientiane et a servi de catalyseur au mouvement démocratique enclenché au mois d'août. Après une stabilisation de la situation, le mouvement s'est étendu, à la fin de l'année, dans la zone uniquement contrôlée par la partie de Vientiane.

Compte tenu de la situation géopolitique, le sort du Laos est étroitement lié à l'évolution politique de la région. Les Américains, en gardant un pied au Laos, ne peuvent prétendre inverser le cours des événements. En revanche, ils peuvent empêcher que rien d'irréversible ne se produise en attendant une clarification politique dans la péninsule indochinoise.

Un tel calcul ne tient pas compte de la détermination des révolutionnaires laotiens d'étendre leur influence sur l'ensemble du pays non plus que de la dynamique du mouvement démocratique dont le Front ne contrôle pas nécessairement toutes les étapes. Sanan Southichack analyse ainsi l'attitude américaine : « *A l'heure actuelle, les impérialistes veulent créer une situation instable. Ils appliquent certaines clauses, mais pas d'autres. Ils ne veulent pas déclencher une nouvelle guerre, mais ils ne veulent pas non plus régler le problème en fonction de l'accord.* »

L'empirisme qui régit la politique américaine en Asie du Sud-Est risque d'être néfaste en raison des bouleversements en cours dans la région. La détérioration de la situation militaire au Vietnam et au Cambodge ouvre une période d'instabilité et d'incertitude qui pourrait avancer les échéances au Laos.

Le prince Souphanouvong raconte cette histoire : « *Un vieillard malade passe dans un village et demande à un jeune homme assis sur le bord de la route : « A quelle heure arriverai-je au prochain village ? » Le jeune homme ne répond pas. Le vieillard, déçu, reprend laborieusement la route. Deux minutes plus tard, le jeune homme, après avoir vu à quelle vitesse le vieillard marchait, l'interpelle : « Honorable vieillard, vous y serez dans cinq heures.* » Le prince ajoute : « *Il faut voir, en effet, de quelle façon le peuple laotien réagit à la situation actuelle. Quoi qu'il en soit, je ferai tout pour qu'il brûle les étapes.* »

DANIEL LECONTE.

(Dessins de PLANTU.)

(5) *De la guerre à la paix*, C.D.T. Magkhala Souvanna Phouma. Centre d'enseignement supérieur aérien.

(6) Le Lao-Issara a mené la lutte contre l'occupation française après la seconde guerre mondiale. Il regroupait à l'époque des personnalités qui ont rejoint des camps différents pendant la guerre.

(7) *Fact on Foreign Aid to Laos*, USIS, juillet 1973.

Les perspectives de la conférence

LES NOUVELLES STRATÉGIES PÉTROLIÈRES DES ÉTATS ET DES GRANDES COMPAGNIES

Par NICOLAS SARKIS*

CE qu'il est convenu d'appeler « crise de l'énergie » a eu l'effet d'un violent coup de poing sur l'échiquier pétrolier international. Dans un domaine où les intérêts en jeu sont colossaux, les parties concernées n'ont pas toujours jugé opportun de dévoiler leurs plans et leurs objectifs, quand elles n'ont pas pris des positions officielles diamétralement opposées à leur comportement réel. A partir de là, il n'y a plus à s'étonner des équivoques et des mythes entretenus depuis près de cinq ans au sujet de la « crise de l'énergie ».

Mais, d'abord, de quelle crise s'agit-il ? Considérée dans le sens économique propre de ce terme, la crise énergétique n'en est pas une. Depuis 1970, il n'y a pas eu sur le marché pétrolier international un déséquilibre entre l'offre et la demande ou, plus exactement, une insuffisance de la première par rapport à la seconde. C'est en fait l'inverse qui est vrai. D'une manière générale, il y a eu au cours des dernières années un surplus constant de l'ordre de 100 à 200 millions de tonnes par an de l'offre sur la demande. Dans l'avenir prévisible, on est en droit de penser que cette situation se maintiendra et que le risque d'une pénurie pétrolière mondiale sera nul.

Non moins frappant est le fait que les cris d'alarme au sujet de la « crise de l'énergie » ne se sont pas encore calmés que, déjà, la production pétrolière dans certains pays de l'OPEP chute à la verticale, sans que cette organisation, qualifiée pourtant de « cartel », puisse appliquer un plan de baisse coordonnée de la production pour faire face à la réduction de la consommation et à l'affaiblissement des prix. Il faut ajouter que, pour plus de 75 %, la production du soi-disant « cartel » des pays producteurs continue à être produite et commercialisée par les grandes sociétés internationales. Drôle de crise et drôle de cartel !

Pour expliquer le phénomène, il faut remonter aux années 1970-1971, période pendant laquelle l'administration Nixon a mis en œuvre une nouvelle stratégie énergétique axée sur le relèvement des prix du pétrole et du gaz en vue de stimuler le développement d'autres sources d'énergie et d'assurer, autant que faire se peut, l'indépendance énergétique des Etats-Unis. Qu'on le veuille ou non, les Etats-Unis ont été le premier pays à prendre conscience du fait crucial qu'en dépit de l'abondance actuelle de la production les réserves pétrolières mondiales sont en voie d'épuisement, et à en tirer les conséquences. On peut donc dire, en schématisant un peu, que la « crise de l'énergie » est en fait un ensemble de signes qui marquent le début de la fin du pétrole, et le passage progressif du pétrole à d'autres sources d'énergie dont la mise en valeur implique le relèvement des prix du pétrole.

Le rôle déterminant des Etats-Unis

CEUX qui avaient encore des doutes sur le rôle joué par les Etats-Unis sont aujourd'hui mieux renseignés. M. Henry Kissinger leur a enfin bien fait comprendre que le gouvernement américain ne veut pas que les prix du pétrole retombent au-dessous d'un prix-plancher que les officiels américains situent entre 7 et 9 dollars par baril, soit trois à quatre fois les prix du marché pratiqués avant la guerre d'octobre 1973. Le secrétaire d'Etat et d'autres dirigeants américains ont bien précisé que ce prix-plancher est la pièce maîtresse de la nouvelle stratégie américaine visant à favoriser le développement de nouvelles sources d'énergie et à rendre les Etats-Unis moins dépendants des sources étrangères. Tout cela est maintenant un secret de polichinelle. Mieux encore, les Etats-Unis poussent aujourd'hui le zèle jusqu'à s'efforcer de convaincre leurs alliés européens et japonais qu'il est également dans leur intérêt de maintenir les prix du pétrole à un niveau suffisamment élevé pour encourager la valorisation des sources d'énergie de substitution.

Quant à la thèse selon laquelle l'attitude américaine ne serait qu'une conséquence des mesures décidées par l'OPEP depuis fin 1973, elle est infirmée par le fait que la nouvelle stratégie américaine a été élaborée et mise en œuvre dès 1970-1971.

Pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement américain a donné le feu vert à l'augmentation des prix en se cachant derrière le paravent de l'OPEP, et en accusant cette dernière d'être la responsable de la hausse. Vis-à-vis aussi bien de l'opinion publique américaine que des autres pays consommateurs, industrialisés ou non, Washington a jugé plus payant de se présenter en victime de l'accroissement des prix. Cela lui a notamment permis de jouer sur la fibre sensible de la solidarité entre les pays industrialisés importateurs, et de conserver le leadership américain sur le marché pétrolier en entravant le développement des accords bilatéraux. Il fallait créer un ennemi commun, un bouc émissaire. L'OPEP était toute désignée pour cela. Ne réclamait-elle pas, ouvertement, elle, la hausse des prix ?

Quant à la question de savoir si les Américains ont été d'accord sur tous les relèvements des prix opérés entre-temps par l'OPEP, on peut considérer, sans risque de se tromper, qu'ils l'ont certainement été jusqu'au 16 octobre 1973, date à laquelle les pays exportateurs ont, pour la première fois dans leur histoire, décidé de fixer, unilatéralement et en commun, les prix de leur pétrole. C'était dans la foulée de la guerre d'octobre. Depuis cette date, l'évolution des prix échappe dans une certaine mesure au contrôle des Etats-Unis.

Cela ne signifie pas que les prix du marché actuellement pratiqués par les pays de l'OPEP soient supérieurs au niveau jugé nécessaire par le gouvernement américain pour encourager la prospection pétrolière et gazière et le développement d'autres sources d'énergie aux Etats-Unis. A titre d'exemple, les prix actuels, d'environ 10 dollars le baril, dans le Golfe sont à comparer au coût d'exploitation de 12 à 14 dollars le baril pour l'huile pouvant être extraite des schistes bitumineux ou des sables asphaltiques des Etats-Unis et du Canada. Sur ce plan, une distinction s'impose entre les prix sur le marché international et les prix internes américains.

Les Etats-Unis — ainsi d'ailleurs que les autres pays industrialisés — cherchent à maintenir les prix internes du pétrole à un niveau adéquat pour encourager les investissements énergétiques, sans pour autant permettre aux pays de l'OPEP de bénéficier de l'intégralité de la rente représentant la différence entre les coûts d'exploitation du pétrole et des autres sources d'énergie. Cette politique est bien illustrée par les propositions présentées en janvier dernier par le président Ford au Congrès et comportant l'imposition de nouvelles taxes de 3 dollars par baril sur le pétrole importé, ce qui porterait le prix interne à 13 dollars le baril à partir d'avril 1975, soit un prix de 3 à 4 dollars supérieur au prix du marché mondial. Selon les estimations officielles, les nouvelles taxes procureraient au Trésor américain quelque 30 milliards de dollars par an, qui seraient utilisés pour financer le développement des industries énergétiques américaines et aider d'autres industries en difficulté.

Dans un pays comme la France, les taxes et impôts prélevés sur le pétrole importé ont représenté au cours du premier semestre 1974 près de 38,4 % du prix payé par le consommateur, soit 315 francs par tonne de produits raffinés sur un prix total de 820 francs, contre 32,2 % aux pays exportateurs du brut (263 francs) et 17,7 % de profits pour les compagnies (145 francs). Le reste représentait les frais de production, de transport, de raffinage et de distribution. Les taxes et impôts prélevés dans les pays consommateurs sur le pétrole importé correspondent en fait au transfert d'une partie de la rente pétrolière des pays détenteurs des gisements aux pays consommateurs.

Si, pour la nouvelle stratégie gouvernementale américaine, l'objectif primordial est l'indépendance énergétique, pour les compagnies, l'objectif essentiel, sinon exclusif, a toujours été et continue d'être la maximisation de leurs profits. Au cours des quatre dernières années, ces deux objectifs ont été largement convergents dans la mesure où le relèvement des prix du brut, accepté et béni par les autorités publiques américaines, s'est soldé par une montée en flèche des profits des compagnies. En dépit de l'aggravation de leurs charges fiscales au stade de la production, les cinq « Majors » qui opèrent aux Etats-Unis et à l'étranger ont pu augmenter leurs bénéfices consolidés déclarés de 56,1 % en 1973 et de 25,3 % en 1974. Pour les autres compagnies américaines indépendantes qui opèrent essentiellement aux Etats-Unis, les taux d'augmentation ont été de 51,6 % en 1973 et de 66,1 % en 1974.

Pour ce qui est tout particulièrement des sociétés américaines possédant des sources de production dans les pays de l'OPEP, ce qui compte en dernière analyse est moins le niveau général des prix que la différence entre leur coût d'accès aux pétroles bruts de l'OPEP et leurs prix de vente dans les pays consommateurs. C'est ce qui explique l'opposition manifestée par ces sociétés contre les nouvelles taxes à l'importation de 3 dollars par baril proposées par le président Ford.

Sur un autre plan, celui du développement de nouvelles sources d'énergie, la compatibilité des objectifs des pouvoirs publics américains et des grandes compagnies est moins évidente. La valorisation de ces sources est en effet, pour le gouvernement américain, un choix essentiellement politique dicté par la volonté d'assurer, autant que faire se peut, l'indépendance des Etats-Unis dans un domaine aussi vital que celui de l'énergie. Quant aux compagnies pétrolières, leur contribution au développement de sources d'énergie autres que le pétrole ne peut qu'avoir des motivations moins platoniques vu qu'elles sont des sociétés privées dont la raison d'être est la réalisation de profits. C'est pour cette même raison que les grandes sociétés pétrolières américaines cherchent depuis quelques années à freiner les programmes de recherche et de développement de nouvelles sources d'énergie entrepris par les autorités publiques ou par les sociétés non pétrolières, tout en prenant des participations dans les industries du charbon, du pétrole et des gaz synthétiques extraits du charbon, des schistes ou des sables asphaltiques.

Si elles parviennent à contrôler la mise en valeur des nouvelles sources d'énergie, il va de soi que leur principal souci sera de maximiser leurs profits à partir de ces sources comme elles l'ont fait pour le pétrole. Pour y parvenir, elles seront amenées à développer ces nouvelles sources d'une manière ordonnée et progressive afin d'éviter une surabondance de l'offre et la chute générale des prix aussi bien du pétrole que des autres sources d'énergie. D'ailleurs, les sociétés qui investissent aujourd'hui dans le nucléaire, les schistes ou le charbon sont les premières à craindre que les pays de l'OPEP ne procèdent à l'avenir à la réduction des prix du pétrole. Le coût de production du pétrole (10 cents à 1,50 dollar par baril dans les pays de l'OPEP) est en effet très bas par rapport aux autres sources d'énergie et, dans l'ensemble, les sociétés productrices de pétrole ont déjà récupéré leurs investissements. Ceci les met dans une situation de force par rapport aux producteurs d'autres sources d'énergie. Si une guerre des prix devait avoir lieu un jour, ces derniers seraient inévitablement perdants.

Il convient enfin de rappeler que, lorsqu'on parle de la compétitivité des nouvelles sources d'énergie, on compare généralement leurs coûts estimés de production (et non pas leurs prix possibles de vente) aux prix actuels ou prévisibles du pétrole. Or les producteurs de nouvelles sources d'énergie doivent eux aussi réaliser des profits, donc vendre à des prix supérieurs aux coûts de production. C'est dire que leur marge de manœuvre est très limitée et qu'ils ont intérêt à ce que les prix du pétrole soient maintenus à un niveau suffisamment élevé.

Une chance et un défi pour l'OPEP

LES pays de l'OPEP ont profité des conditions créées par la nouvelle stratégie énergétique américaine. En fait, il y a bien eu une certaine coïncidence objective entre, d'une part, la nouvelle stratégie américaine comportant le relèvement des prix et, d'autre part, les efforts déployés par les pays de l'OPEP pour rajuster les prix de leurs exportations. Mais la convergence des intérêts s'arrête là. L'évolution intervenue depuis notamment la guerre d'octobre 1973 a en effet imprimé à la politique de l'OPEP une nouvelle dynamique qui échappe partiellement au contrôle des Etats-Unis dans le domaine des prix, et qui va même à l'encontre des intérêts américains dans les domaines non moins importants de la liquidation des anciennes concessions et, surtout, de l'extension des rapports directs entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

Le fait important est que l'accroissement des prix a eu pour résultat immédiat une augmentation rapide des revenus des pays de l'OPEP. Les recettes pétrolières des pays arabes sont ainsi passées de 8,2 milliards de dollars en 1972 à 15,9 milliards en 1973 et à près de 62 milliards en 1974. En dépit de leur accroissement rapide, ces revenus sont loin d'être aussi gigantesques que le prétend une certaine littérature. Pour fixer les idées, il y a lieu de souligner que les quelque 62 milliards de dollars de revenus pétroliers arabes en 1974 ne représentent que près des deux tiers des exportations de l'Allemagne occidentale, 22 % des dépenses budgétaires des Etats-Unis et environ 35 % du revenu national du Japon en 1974. Il n'en demeure pas moins que ces revenus constituent pour les pays arabes et pour les autres pays de l'OPEP une chance inespérée pour accélérer leur développement économique.

Mais, à considérer les choses de plus près, on se rend compte que, contrairement à un certain préjugé, la « crise de l'énergie » est, à long terme, bien plus dramatique pour les pays de l'OPEP que pour les pays industrialisés consommateurs de pétrole. Si, en effet, la crise signifie pour ces derniers le passage du pétrole à d'autres sources d'énergie, pour les pays de l'OPEP elle signifie la nécessité de passer d'une source principale ou quasi unique du revenu national, qui est le pétrole, à d'autres sources de revenu national. Le défi auquel ils font face est d'autant plus grand que, en plus du développement de sources d'énergie, ils doivent mettre à profit le peu de temps qui leur reste pour vaincre leur sous-développement économique.

La plupart des pays de l'OPEP ont pris conscience de la gravité de ce défi et se sont lancés dans de vastes plans de développement économique visant à créer de nouvelles activités productives et de nouvelles sources de richesse nationale susceptibles de prendre la relève du pétrole.

Une autre préoccupation majeure d'un nombre de plus en plus grand des pays de l'OPEP concerne la conservation de leurs réserves en hydrocarbures. Les sociétés internationales opérant dans ces pays se sont en effet livrées à une surexploitation effrénée qui a « tué » certains gisements et gravement endommagé certains autres. Dans les seuls pays arabes, les sociétés concessionnaires ont brûlé en pure perte en 1974 pas moins de 110 milliards de mètres cubes de gaz associé, d'une valeur d'environ 6 milliards de dollars. Ce gaspillage criminel continue à l'heure où le monde entier parle de la « crise de l'énergie » et illustre bien la divergence fondamentale des intérêts entre, d'une part, les monopoles privés obsédés par la maximisation de leurs profits et, d'autre part, les pays aussi bien producteurs que consommateurs.

Du côté enfin des pays consommateurs, notamment l'Europe occidentale, l'attention reste dans une large mesure axée sur la seule question des prix, au mépris des mutations profondes qui affectent le marché énergétique mondial.

Certains dirigeants européens tirent même argument du « retournement » du marché pétrolier intervenu entre fin 1974 et début 1975 pour estimer, avec parfois des accents triomphalistes, que l'OPEP est désormais acculée à la reculade et que la conférence internationale proposée par la France a dès lors un peu perdu de son intérêt. Il s'agit là d'une illusion d'optique qui fait bon marché de la différence entre la conjoncture et les perspectives à long terme. Ce qu'on appelle « retournement » du marché pétrolier tient en effet à plusieurs facteurs, dont en particulier la réduction de la consommation dans les pays industrialisés, un hiver exceptionnellement clément en Europe et la récession économique qui sévit dans de nombreux pays, ce qui a provoqué une légère baisse des prix, accompagnée d'une chute de la production dans les pays de l'OPEP. Cette situation pourrait bien durer quelque temps et il n'est pas exclu que les prix connaissent une nouvelle baisse en valeurs absolues, c'est-à-dire en termes de prix du marché, ou en valeurs relatives par le biais de l'inflation et de l'affaiblissement du dollar.

Au-delà de cet aspect conjoncturel, le problème de loin le plus important concerne les intérêts nationaux fondamentaux et les objectifs prioritaires et à long terme des producteurs et des consommateurs. Que les prix du pétrole montent ou baissent dans une fourchette de 1, 2 ou 3 dollars, ne change absolument rien à la nécessité de plus en plus impérieuse de coordonner les objectifs de développement des pays exportateurs de pétrole et des autres pays du tiers-monde avec les objectifs on ne peut plus légitimes des pays industrialisés d'assurer la sécurité de leur ravitaillement dans les meilleures conditions économiques possibles.

Au cours de la conférence « au sommet » qu'ils ont tenue à Alger du 4 au 6 mars 1975, les pays de l'OPEP ont adopté un plan d'action inspiré des propositions algériennes et couvrant les différents volets du ravitaillement pétrolier des pays consommateurs, des prix, du transfert de la technologie, de la revalorisation des matières premières ainsi que de l'action à entreprendre en faveur de l'ensemble du tiers-monde. Il faut espérer que ces propositions de l'OPEP rencontreront tout l'intérêt qu'elles méritent dans les pays industrialisés. C'est à cette condition que l'hégémonie américaine et l'emprise des monopoles privés peuvent céder la place à une concertation concrète et fructueuse entre les principaux intéressés, c'est-à-dire entre les pays producteurs et les pays consommateurs d'hydrocarbures.

* Directeur du Centre arabe d'études pétrolières, Beyrouth. Auteur de *le Pétrole à l'heure arabe*, qui vient de paraître aux éditions Stock, Paris.

L'aide globale des pays de l'OPEP : de 16 à 17 milliards de dollars en un an

IL n'est pas facile de se faire une idée précise de l'aide financière et économique accordée par les Etats exportateurs de pétrole aux pays en voie de développement. Cette assistance, qui se manifeste sous des formes très diverses, passe en effet par toute une série de canaux et, apparemment, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ne possède pas encore l'appareil statistique capable de centraliser les données que pourraient lui fournir ses membres. D'autre part il ne se passe actuellement presque pas de jour sans qu'interviennent en ce domaine de nouveaux accords qui viennent modifier et enrichir le tableau. On en est donc réduit à s'en tenir à des estimations quant au montant de l'aide octroyée et à quelques idées générales sur sa nature et ses modalités.

Selon certaines évaluations, l'effort fourni par les pays de l'OPEP en faveur des Etats plus déshérités se serait élevé globalement en 1974 à quelque 16 ou 17 milliards de dollars. Ce chiffre a quelque chose de fantastique si l'on sait qu'en 1972 l'aide au développement accordée par les membres de l'OPEP n'avait été que de 400 millions de dollars et de 500 millions de dollars en 1973.

Cette assistance se transmet sous des modalités variées : bilatérale ou multilatérale, financière ou industrielle. A lui seul, le montant de l'aide bilatérale serait de l'ordre de 10 milliards de dollars. Outre le versement de ces crédits, les pays producteurs font bénéficier les Etats sous-développés de *facilités de paiement* pour l'achat du pétrole : en 1974 ces facilités se sont élevées à 3,1 milliards de dollars, somme qui sera doublée cette année.

L'aide multilatérale s'effectue par l'intermédiaire d'organismes internationaux tels que le Fonds monétaire international (F.M.I.) ou l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), ou encore par le truchement de banques (islamique, africaine) à vocation régionale. Le Fonds arabe de développement économique et social joue aussi un rôle notable dans cette action.

LES principaux bailleurs de fonds sont l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Koweït. Le Venezuela vient immédiatement après : l'effort qu'il consent en faveur de l'assistance à quelques-uns de ses voisins moins fortunés se chiffre à environ 500 millions de dollars. La Libye figure aussi parmi les plus importants créanciers. Elle vient d'accorder un prêt de 200 millions de dollars au Zaïre afin de favoriser la modernisation de l'exploitation du cuivre. Parmi les pays bénéficiaires d'une aide, il faut citer en premier lieu les Etats du Proche-Orient démunis de pétrole (Egypte, Jordanie) mais aussi l'Inde, le Pakistan et surtout le Bangladesh.

On a calculé que les membres de l'OPEP consacraient en moyenne 3 % de leur produit national brut à l'aide au développement. Cependant, ce pourcentage est nettement dépassé par des pays comme l'Iran et le Koweït, pour lesquels il atteint 6 %. Ces chiffres témoignent de l'ampleur de l'assistance accordée par des Etats qui ont eux-mêmes un impérieux besoin de s'industrialiser. En comparaison, l'aide fournie par les pays occidentaux paraît très faible. L'Allemagne fédérale, par exemple, consacre seulement 0,32 % de son P.N.B. en faveur des pays sous-développés ; les Etats-Unis, 0,23 %.

LES pays de l'OPEP pourront-ils continuer, dans les années qui viennent, à distribuer aussi généreusement leurs capitaux ? Il semble que certaines divergences de vues existent à ce sujet à l'intérieur même de l'organisation. Cela expliquerait que les participants à la récente conférence d'Alger n'aient finalement pas retenu la proposition du président algérien, M. Houari Boumediène, de créer un fonds pour le développement qui aurait été doté de 10 à 15 milliards de dollars.

Enfin, l'aide fournie par les membres de l'OPEP, et ces derniers ne manquent pas d'insister sur ce point, leur est beaucoup moins profitable que ne l'est pour eux-mêmes l'assistance accordée par les pays industrialisés. Ces derniers pratiquent en effet sur une grande échelle ce qu'il est convenu d'appeler l'aide « liée », ce qui signifie qu'une partie importante des sommes prêtées revient dans le pays donateur sous forme d'achats de biens d'investissements, formule qui est évidemment pratiquement exclue en ce qui concerne les pays exportateurs de pétrole. Cette situation explique pour une large part l'amertume que ceux-ci conçoivent à l'égard des pays occidentaux, lesquels sont en dernière analyse les bénéficiaires de l'aide des Etats de l'OPEP, mais qui n'en continuent pas moins d'adopter à leur égard une attitude méfiante, voire hostile.

MANUEL LUCBERT.

internationale sur l'énergie

PRIX-PLANCHER ET « LEADERSHIP » AMÉRICAIN

(Suite de la première page.)

L'élaboration de cette politique a en effet catalysé toutes les tensions qui marquent la société des Etats-Unis : capitalisme national contre capitalisme international, démocrates contre républicains, Congrès contre exécutif, « lobby » sioniste contre « lobby » pro-arabe, dirigistes contre libéraux, protectionnistes contre libre-échangistes, faucons contre colombes, producteurs texans contre « Majors »...

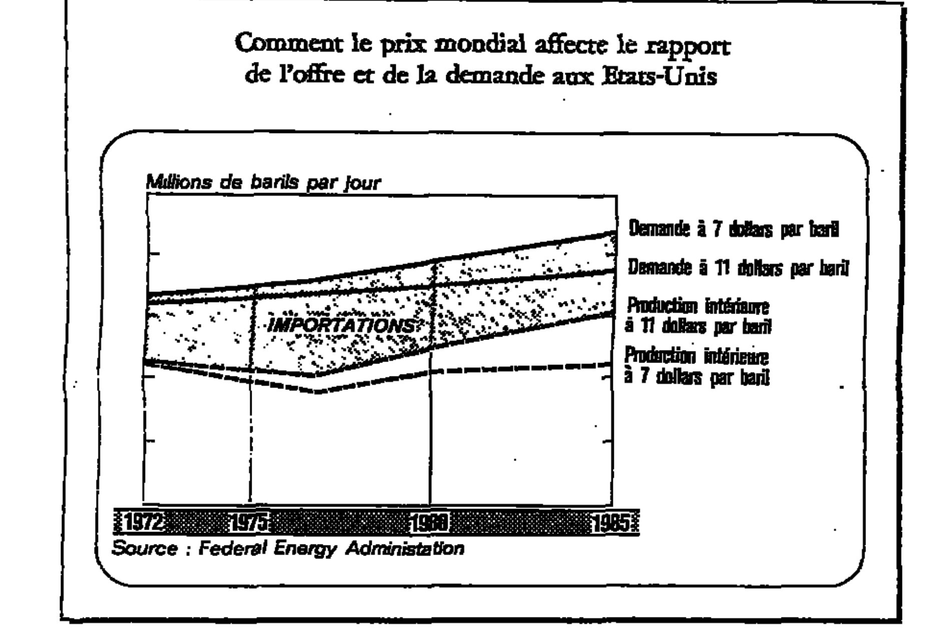
Un seul dénominateur commun dans cette affaire : la sécurité nationale est en jeu. La vulnérabilité de la nation a été très fortement perçue par tous lors de l'embargo, même si ses effets pratiques ont été, en fait, très minimes. La première puissance mondiale ne peut supporter d'être largement dépendante de décisions étrangères. Mais, à partir de ce tronc reconnu par tous, les rameaux prolifèrent dans toutes les directions.

Jusqu'en novembre 1974, la thèse officielle, ou tout au moins celle qui apparaissait dans les différentes déclarations des responsables de l'administration, invoquait la nécessité d'obtenir une baisse sérieuse des prix du pétrole. Menaces d'intervention et chantages divers contre les pays producteurs accompagnaient alors les descriptions apocalyptiques d'un monde que la politique *« irresponsable »* des membres de l'OPEP avait ébranlé. Il était pourtant évident que l'Amérique avait largement encouragé, sinon provoqué, la hausse brutale des prix. La majorité de ses alliés occidentaux étaient persuadés qu'elle désirait un pétrole cher, mais ils ne cernaient pas avec exactitude le niveau optimum souhaité par elle. L'impression prévalait néanmoins que le contrôle de la situation avait, vers la fin de 1973, échappé, en partie, aux stratèges de Washington, qui avaient joué les apprentis sorciers et qui tenaient d'autant moins bien les rênes que l'exécutif sombrait dans l'affaire du Watergate. A la fin du printemps et pendant l'été 1974, Washington était frappé d'immobilisme. Le « projet indépendance pour 1980 » lancé par M. Richard Nixon était provisoirement tombé dans l'oubli. Pourtant, les compagnies pétrolières travaillaient, les experts et leurs ordinateurs aussi...

Jusqu'à la fin de 1973, les conditions économiques n'étaient pas jugées suffisamment bonnes par les producteurs américains pour mettre en valeur des ressources nouvelles. D'autant que, pour les plus importants d'entre eux, la rentabilité de leurs capitaux était mieux assurée à l'extérieur des Etats-Unis. Les prix de vente autorisés ne permettaient pas, selon eux, d'amortir les coûts d'exploration et d'exploitation. La libération, en novembre 1973, des prix du pétrole *« nouvellement découvert »* sur le territoire national relançait la prospection. Dès le premier semestre, le nombre des forages de recherche augmentait de 21 % par rapport à l'année précédente ; cette tendance s'accentuait encore pendant le deuxième semestre. Le prix du pétrole « neuf » s'établissait à 10,50 dollars à la tête de puits, soit un prix égal à celui du pétrole du golfe Arabo-Persique. Les investissements globaux de l'industrie pétrolière américaine atteignaient 21,1 milliards de dollars en 1974, contre 15,3 l'année précédente. Un pourcentage donne une idée du gigantesque effort américain : 46,7 % des équipes sismiques du monde entier travaillent aux Etats-Unis ! Le quadruplement des prix du pétrole permettrait donc la relance de la recherche qui rendra possible le renversement de la courbe de production, décroissante depuis 1970.

Début octobre 1974, un rapport préliminaire réalisé par un groupe travaillant pour la « Federal Energy Administration » (F.E.A.) était rendu public. Les conclusions étaient importantes : à un prix légèrement supérieur à 10 dollars le baril, et moyennant quelques modifications apportées aux politiques, la production de pétrole domestique pourrait être portée à 1 milliard de tonnes par an, à quoi s'ajouteraient environ 75 millions de tonnes d'hydrocarbures tirés des schistes bitumineux. Bref, à un prix intérieur très légèrement inférieur au prix de référence mondial, les Etats-Unis seraient indépendants au milieu des années 80.

L'analyse du rapport définitif de la F.E.A. — connu en novembre 1974 — qui devait servir de base à la définition de la politique énergétique du président Ford permet de mieux comprendre l'embarras de M. Kissinger dans ses rapports avec ses partenaires occidentaux et dans ses avertissements à l'OPEP. La contradiction entre les intérêts économiques du premier producteur de pétrole et son rôle de sauveteur des démocraties occidentales est flagrante : un prix proche des cours mondiaux actuels apparaît comme le plus efficace moyen de rendre les Etats-Unis invulnérables ; or ce prix, par les troubles qu'il risque de provoquer, met en danger les gouvernements actuellement favorables à l'Amérique et peut donc remettre en cause l'unité du camp occidental. Les Etats-Unis ne veulent pas d'un prix trop bas qui avantagerait leurs concurrents commerciaux européens et japonais et empêcherait Washington de réaliser un de ses objectifs fondamentaux : l'hégémonie économique, fortement remise en question depuis 1965. Bref, la quadrature du cercle...



Source : Federal Energy Administation

Contradictions entre l'Europe et les Etats-Unis

POUR la F.E.A., *« le prix mondial du pétrole déterminera largement les prix américains de l'énergie et affectera à la fois les possibilités de la production américaine et le taux de croissance énergétique »* (voir le graphique). Or l'évolution future des prix mondiaux est incertaine, et ils pourraient tomber à 7 dollars le baril ou même plus bas, estiment les experts de la F.E.A. La vulnérabilité américaine à de futures perturbations dépend donc des prix mondiaux. A 7 dollars le baril et en l'absence de mesures politiques intérieures, les importations atteindraient 12,3 millions de barils par jour en 1985 (610 millions de tonnes par an) sur lesquels 6,2 millions seraient susceptibles de faire l'objet d'embargo — soit une situation beaucoup plus dramatique qu'à l'automne 1973 — alors qu'au prix de 11 dollars les importations seraient seulement de 3,3 millions de barils par jour sur lesquels 1,2 million seraient « vulnérables ». L'impact du prix de 11 dollars sur la balance des paiements serait plus défavorable que celui de 7 dollars jusqu'en 1980. La situation s'inverserait ensuite. Enfin, si Washington débloquait des permis sur les côtes atlantique et pacifique et dans ses réserves militaires, la production pourrait — à un prix de 11 dollars — atteindre un niveau supérieur à la demande.

Le rapport de la F.E.A. définissait également les stratégies possibles (mesures de conservation, construction de stockage, etc.) qui toutes n'imposaient pas la nécessité de maintenir le prix de 11 dollars. La F.E.A. concluait : *« Les actions pour augmenter l'autosuffisance pourraient avoir un impact appréciable sur le prix mondial du pétrole. Les réductions d'importations américaines peuvent même rendre difficile le maintien par l'OPEP du prix de 7 dollars. Et des diminutions des prix mondiaux pourraient remettre en cause les investissements énergétiques et nécessiter des garanties de prix ou toutes autres mesures de soutien. »* Le péril essentiel, pour la stratégie américaine, est donc une éventuelle baisse des prix.

Les « Majors », les grandes sociétés énergétiques et le gouvernement américain partagent cette crainte. La maîtrise des nouvelles formes d'énergie n'est possible que si le prix de référence de l'énergie est élevé. Les Etats-Unis veulent avoir le monopole des technologies nouvelles. Dans le passé, l'Europe s'est déjà pliée à cette manœuvre en acceptant de construire ses centrales nucléaires sous licence américaine, bien qu'elles soient aujourd'hui de technologie déjà ancienne. L'objectif américain suppose, pour réussir, que l'Europe soit éliminée de la compétition. Les formules proposées par M. Tom Enders à l'Agence internationale de l'énergie vont dans ce sens. Seule, pour l'instant, l'Allemagne serait prête à participer à la création d'un consortium de développement de technologies nouvelles. Elle n'apporterait ses fonds que contre octroi de licences.

Le fossé technologique entre les Etats-Unis et les autres pays industrialisés est déjà très profond, et il ne cesse de se creuser par les effets conjugués des efforts de l'administration et des grandes sociétés américaines. En 1974, le budget fédéral de recherche et développement a atteint le chiffre impressionnant de 1 milliard de dollars. L'effort porte sur toutes les sources d'énergie alors que les autres pays se détachent des énergies solaire et géothermique. L' « enveloppe » américaine était supérieure de 49 % à celle de l'année précédente. Celle de 1975 sera de 81 % supérieure à celle de 1974. Le gros morceau revient aux recherches nucléaires (63 % en 1974), mais les sommes consacrées aux énergies solaire et géothermique ont augmenté de façon spectaculaire (400 % en 1974). Dans ces secteurs, comme dans celui du charbon, les dépenses de recherche et développement sont équivalentes, sinon supérieures, à celles consacrées à la recherche par tous les autres pays de l'O.C.D.E.

En 1974, les grandes compagnies pétrolières américaines ont continué à la fois leurs efforts de diversification dans l'industrie minière du charbon et de l'uranium sans pour autant négliger les accès aux nouvelles sources de pétrole. L'industrie pétrolière américaine s'apprête, en effet, à dépenser 26,2 milliards de dollars aux Etats-Unis en 1975 (contre 21,1 l'an dernier), dont 15,1 milliards dans l'exploration et la production. La profession souligne néanmoins qu'elle pourrait remettre en cause son budget si certaines facilités fiscales étaient abolies et si elle continuait d'être *« persécutée »* par l'administration et le Congrès.

Vives critiques des compagnies

LES « Majors » sont, surtout depuis 1973, l'objet d'attaques permanentes :

— Pour violations de la loi anti-trust ; la Federal Trade Commission les a accusées d'ententes illicites pour augmenter les prix et éliminer les raffineurs et distributeurs indépendants ;

— Le Congrès les soupçonne d'avoir organisé la crise aux Etats-Unis et, ensuite, de s'être entendues avec certains pays producteurs — notamment l'Arabie Saoudite — pour augmenter les prix mondiaux du pétrole. Le Congrès n'a pas apprécié la campagne pro-arabe des « Majors » pendant toute l'année 1973 et les liens trop étroits entre l'ARAMCO et la famille royale saoudienne. Il a reproché aux grandes compagnies de s'immiscer dans la conduite de la diplomatie américaine et, plus généralement, de confondre leurs intérêts avec ceux de la nation.

L'annonce des super-profits pendant la crise a fourni l'occasion d'une violente campagne de presse visant à remettre en cause les privilèges fiscaux des compagnies. Selon la F.E.A., chaque Américain a sans doute été « escroqué » de 4 dollars par l'industrie pétrolière depuis l'embargo. Ce n'était pas trop grave tant que l'industrie pétrolière disposait de l'appui de plus d'un tiers des membres du Congrès. Ses supporters lui permettaient de bloquer les projets de lois qui lui seraient défavorables, comme la taxe sur les profits exceptionnels. Les élections du 5 novembre 1974 pour le renouvellement de trente-quatre sièges du Sénat et des quatre cent trente-cinq membres de la Chambre des représentants ont été catastrophiques pour les grandes sociétés. Elles ne peuvent plus désormais bloquer une législation hostile. Le président Ford s'est plié effectivement, fin mars, devant les décisions du Congrès. Les grandes compagnies ne bénéficieront plus de la *« depletion allowance »*, qui, pour encourager les recherches, diminue l'assiette fiscale de 22 % du chiffre d'affaires. Mais n'oblige pas à utiliser cette déduction dans la recherche pétrolière ! La très grande majorité des producteurs américains (environ 9 800 sur 10 000) n'est pas touchée par cette mesure. Les grandes sociétés internationales seront également taxées plus lourdement que par le passé : une aggravation de la prise en compte des bénéfices réalisés à l'étranger a été décidée. Elles devraient perdre — plus ou moins rapidement — la possibilité de déduire de leurs impôts sur le revenu les taxes et royalties qu'elles paient aux gouvernements des pays étrangers où elles opèrent.

Ce combat contre les grandes compagnies est animé par les démocrates et notamment par le sénateur Henry Jackson, qui se veut le chevalier de l'assainissement des mœurs politiques et se voit déjà élu président des Etats-Unis en 1976. M. Jackson, considéré comme le plus fervent défenseur d'Israël, a écrit au président Ford dès le 27 septembre 1974 pour lui faire part de ses recommandations en matière de politique énergétique. Il souhaite à la fois une augmentation de la production intérieure, un maintien des contrôles sur les prix, une abrogation de la *« depletion allowance »* et du crédit d'impôts. Un producteur texan a ainsi résumé la position *« démagogique »* du sénateur Jackson : *« Il considère que la meilleure façon d'encourager les Arabes à réduire le prix du pétrole est de donner des coups de pied dans les gencives du producteur américain. »*

Pendant toute l'année dernière, la confusion s'est aggravée par la lutte, sourde mais âpre, que se sont livrée producteurs indépendants et grandes compagnies. Les premiers allèrent même jusqu'à accuser les « Majors » de vouloir marchander l'abolition de la *« depletion allowance »* contre la liberté des prix sur le marché américain. Une « conférence de l'unité » s'est tenue en novembre dernier pour enterrer la hache de guerre et présenter un front commun contre tous les adversaires des pétroliers qui se sont déchaînés après la publication du rapport de la Federal Energy Administration. La majorité des démocrates et une forte minorité de républicains sont appuyés dans leur action par les syndicats, l'industrie automobile, les producteurs de charbon, les petits consommateurs et les isolationnistes...

C'est dans ce climat agité, avec une administration divisée, que le président Ford a annoncé mi-janvier, puis début février, son plan énergétique qui reconnaît la nécessité d'un prix élevé du pétrole mais tient compte des nombreuses critiques contre l'industrie pétrolière :

— Pour protéger l'industrie nationale, il demande une taxe de 3 dollars par baril importé, à partir du 1er avril. Rendu dans une raffinerie de la côte Est, le baril coûterait donc environ 15 dollars, prix qui devrait avoir un effet dissuasif sur la consommation ;

— Les prix intérieurs seraient libérés pour atteindre le prix mondial du pétrole ;

— Une taxe de 2 dollars serait perçue pour chaque baril produit aux Etats-Unis ;

— Pour compenser la libération des prix, une taxe sur les profits exceptionnels serait instituée.

Résultat d'un compromis, ce plan a pourtant été bloqué par le Congrès, le 5 février dernier, par 309 voix contre 114, soit avec 4 voix de plus que la majorité des deux tiers. Depuis, les critiques contre lui fusent de toutes parts.

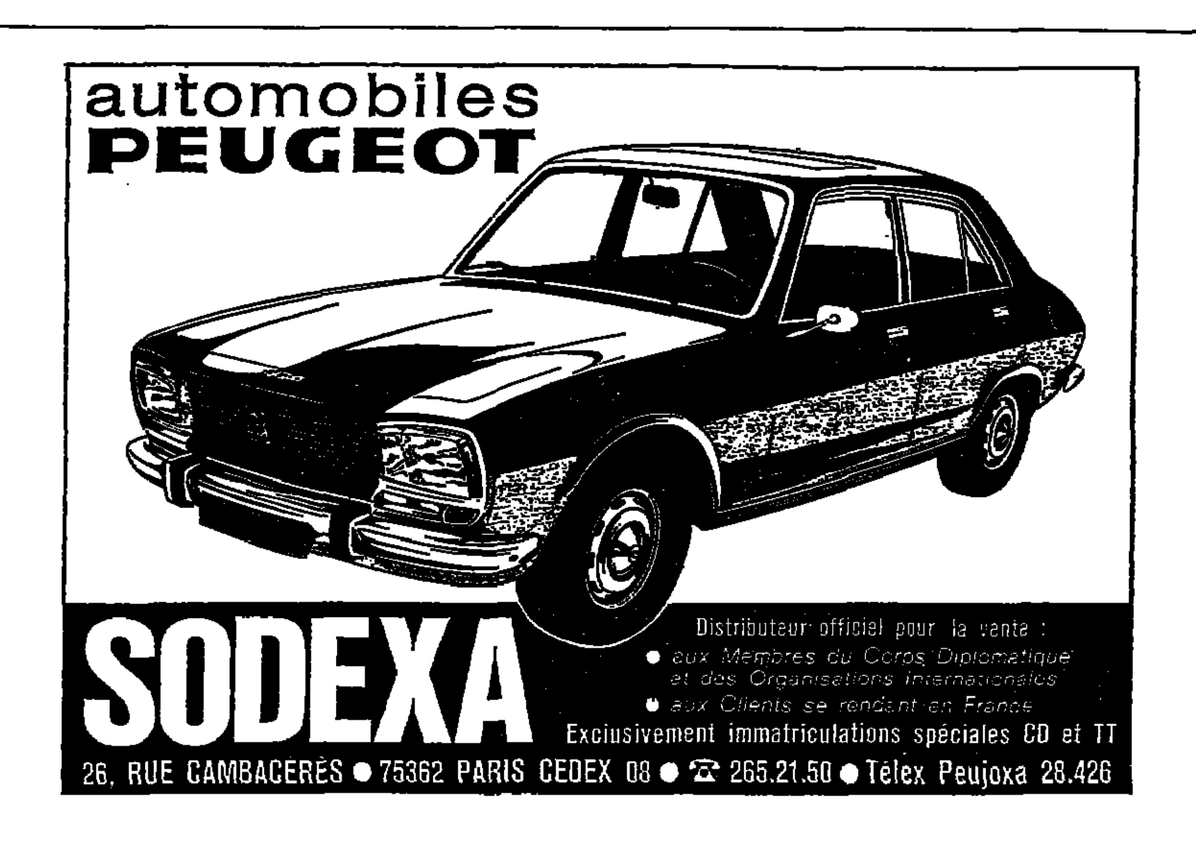
Le sénateur Jackson et les démocrates estiment que la priorité doit être donnée à la relance économique ; or, disent-ils, le plan Ford, par son action brutale sur les prix, va accélérer l'inflation. Ils espèrent le retour à l'énergie à bon marché et voient dans le plan Ford une incitation à la cohésion de l'OPEP alors que son éclatement devrait être recherché. Le sénateur Church proclame que les sociétés n'ont pas besoin de stimulants ni de garanties pour investir. Même le président de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, souhaite une solution plus prudente. L'université est mobilisée dans cette campagne. M. Adelman, professeur au MIT, affirme que seuls des prix faibles peuvent menacer l'OPEP et il propose de limiter les importations à leur niveau actuel en volume, et ces importations ne devraient se faire que par le biais de licences vendues aux enchères pour assurer l'anonymat des fournisseurs. La concurrence devrait alors jouer à plein, les prix s'écrouleraient, l'OPEP aussi.

Pour M. Clifford Case, sénateur républicain, le gouvernement, par sa stratégie pétrolière, *« poursuit des objectifs de politique étrangère »*. La majorité du Congrès estime, en effet, que les problèmes économiques américains sont sacrifiés à la géopolitique de M. Kissinger.

Cette contestation générale ne facilite pas la tâche du secrétaire d'Etat qui, contre vents et marées, essaie d'édifier les structures internationales permettant d'asseoir, de consolider l'hégémonie américaine. Pour l'instant, les Etats-Unis ont tiré de nombreux avantages de la crise de l'automne 1973. M. Kissinger voudrait les consolider, mais il en a de moins en moins les moyens. Sa crédibilité, comme celle de l'Amérique, est sérieusement remise en question par la grave crise de l'exécutif et ses échecs successifs en Asie, à Chypre, et plus récemment en Proche-Orient. A la récente conférence de l'OPEP à Alger, il était visible que M. Kissinger était considéré comme un « tigre de papier ». Les inconditionnels des Etats-Unis, en Orient comme en Occident, commencent à douter. Et la solidarité qui s'est dégagée autour du pétrole pourrait n'être qu'une façade. Les Etats-Unis — avec ou sans M. Kissinger — vont, dans les prochains mois, devoir faire des choix importants s'ils veulent assurer solidement leur *leadership* sur l'Europe, car leurs partenaires ont, plus qu'hier, les moyens, sinon la volonté, de rechercher leur autonomie.

Le niveau du *« prix minimal commun de protection des investissements »* que l'Agence internationale de l'énergie doit fixer dans les prochains mois sera le baromètre de l'influence conjuguée des « Majors » et de l'exécutif américain sur les pays industrialisés. Plus il sera proche de 11 dollars, plus la puissance américaine aura réussi à s'imposer. Un prix voisin de 7 dollars serait un bon signe de la capacité de résistance de l'Europe.

PIERRE PEAN.



L'EUROPE DES NEUF

Des perspectives nouvelles

Il y a encore quelques mois, les montants estimés des surplus *financiers* des pays producteurs de pétrole atteignaient des chiffres tels que la question de leur recyclage vers d'autres régions du monde apparaissait comme quasiment insoluble. Deux éléments nouveaux viennent aujourd'hui modifier très sensiblement cette situation : d'une part les *estimations* actuelles font ressortir que ces surplus seront, en fait, nettement inférieurs à ce qui avait *été initialement prévu, d'autre part la capacité d'absorption* des canaux traditionnels (banques, marchés financiers, investissements dans les pays industrialisés), les intentions d'utilisation directe de certains pays nouvellement riches et les perspectives de formules nouvelles d'investissement (coopération triangulaire entre pays industrialisés, pays disposant de surplus et pays du tiers-monde non producteurs de pétrole) donnent au problème un aspect beaucoup moins alarmants.

Pour l'année 1974, il est généralement admis que les revenus pétroliers des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont été de l'ordre de 110 milliards de dollars, que leurs importations, en augmentation très forte, ont atteint 40 à 50 milliards de dollars, le surplus disponible étant ainsi de l'ordre de 60 milliards. Ces fonds ont, dans une large mesure, trouvé leur emploi (plus de 40 milliards de dollars) sous forme de placements aux *Etats-Unis* et en *Europe*, de prêts et d'investissements dans les pays industrialisés et, pour une moindre part, dans les pays en voie de développement.

Les dernières estimations concernant l'année 1975 indiquent que les surplus des pays de l'OPEP ne dépasseront *pas 40 milliards de dollars, compte tenu de réductions* sensibles des achats de pétrole, notamment en Europe de l'Ouest, et des achats très importants de la plupart des pays producteurs (achats effectués, en outre, au moyen d'un dollar dont le pouvoir d'achat est en baisse sensible) liés à de vastes programmes de développement chez eux.

POUR les quelques années à venir, cette tendance vers une réduction des surplus financiers des pays de l'OPEP devrait s'affirmer et leur balance commerciale globale devrait être à nouveau en équilibre dès 1980. Toutefois, certains d'entre eux entreront, dès cette époque, et peut-*être même avant* 1980, *en période de déficit de balance* des paiements, situation qui devrait, ensuite, prendre fin lorsque les nouveaux investissements seront devenus pleinement productifs.

Le recyclage des capitaux excédentaires, dont l'importance est donc réduite par rapport aux prévisions *initiales, n'en demeure pas moins* un réel problème qui appelle des solutions nouvelles. En effet, la capacité d'absorption des canaux traditionnels d'investissements bancaires et financiers des pays industrialisés (y compris

Par CLAUDE

les emprunts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international) n'est pas illimitée et une certaine saturation est prévisible, d'autant plus qu'il s'agit largement de placements à court terme, formule à laquelle les pays de l'OPEP ne souhaitent pas souscrire au-delà de certaines limites. Enfin, les formules de recyclage purement monétaire présentent un réel danger d'aggravation de l'inflation.

Par contre, des perspectives nouvelles d'investissement apparaissent et des capitaux importants, qui ne peuvent trouver le plein emploi chez leurs détenteurs, devraient pouvoir être orientés avantageusement vers des Etats arabes voisins des pays producteurs et d'autres pays en

De la convention de Lomé au recyclage des pétrodollars

Par MICHELINE PAUNET

CONSEQUENCE de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, la convention de Lomé a été signée le 28 février après plus de vingt mois de négociations. Elle définit les rapports qui vont s'instaurer pour cinq ans entre l'Europe des Neuf et quarante-six Etats du tiers-monde, parmi lesquels toute l'Afrique noire indépendante.

Dix jours avant la conclusion à Dublin de la « renégociation » britannique, M. Wilson obtenait ainsi un atout supplémentaire non négligeable dans sa campagne pour le référendum du mois de juin. La satisfaction générale qui s'exprima lors de la signature de l'acte officiel traduisait bien le soulagement d'avoir pu achever à temps une négociation qui *s'éternisait dans les dédales de la politique* communautaire et les difficultés de la conjoncture économique internationale. C'était aussi, chez les Africains, le sentiment d'une réussite sans précédent sur la voie de l'unité puisque, pour la première *fois peut-être*, ils étaient parvenus à concrétiser au plan de l'économie leur volonté d'effacer la coupure entre pays anglophones et francophones héritée de l'époque coloniale.

De son côté, l'Europe occidentale, renonçant à certains privilèges qui avaient valu à la précédente convention de Yaoundé l'accusation de colonialisme, y trouvait l'occasion de faire oublier le passé. Et à cet égard la convention de Lomé fait partie de la nouvelle philosophie en train de s'élaborer à Bruxelles dans les relations de la Communauté économique avec le tiers-monde.

Jusqu'à l'adhésion de la Grande-Bretagne, en effet, la C.E.E. avait surtout privilégié ses liens avec les anciennes colonies africaines de ses Etats membres (outre les affinités d'une autre nature qu'elle partage avec les pays du bassin méditerranéen). Elle n'avait pas de politique globale envers les pays en voie de développement. Aujourd'hui, des propositions de coopération concrète sont formulées : les initiatives se multiplient chez *les Neuf au titre de l'aide alimentaire ou* financière ; et dans les instances internationales telles que la CNUCED ou l'ONUDI, les Neuf réussissent parfois à s'entendre pour afficher des positions qui se démarquent de celles des Etats-Unis.

Tout se passe comme si, confrontée à ses propres faiblesses à la faveur d'une confusion économique sans précédent depuis la guerre, l'Europe des Neuf avait choisi la carte du tiers-monde pour donner une seconde chance à son économie asphyxiée au sein du système occidental.

A l'heure du "redéploiement des industries..."

L'INSTRUMENT signé à Lomé est assez proche dans son schéma, malgré la réserve initiale des associés anglophones, de l'ancienne convention de Yaoundé arrivée à expiration le 31 janvier. Il s'articule en effet sur deux principes désormais classiques : l'aide financière et la régle*mentation des échanges commerciaux entre* partenaires inégaux. Dans ce cadre, deux éléments plus novateurs en complètent l'ossature : un système de stabilisation des recettes d'exportation (dit STABEX) et un accord sur le sucre intéressant au premier chef les Etats des Caraïbes et du Pacifique. Mais cet échafaudage (voir ci-contre l'article de Philippe Lemaître) repose sur un difficile et vaste compromis, obtenu à force de « réalisme », de concessions multiples qui pèseront leur poids lorsqu'il s'agira d'appliquer le mécanisme. D'autant que la crise économique en Occident et l'exemple de l'OPEP ont déclenché au « groupe des 77 » un mouvement accéléré de revendications au regard desquelles les éléments de la convention présentés aujourd'hui comme « novateurs » *pourront vite paraître dépassés.*

Déjà, la part limitée qui est faite dans la convention à la coopération industrielle, nouveau cheval de bataille des « 77 » dans la perspective du « redéploiement des industries » (1), montre le décalage qui existe entre une volonté proclamée par les Neuf de mieux contribuer au développement du tiers-monde et les possibilités réelles d'une Communauté économique européenne demeurée avant tout la construction des industriels et des milieux d'affaires.

A la conférence de l'ONUDI le mois dernier, le « groupe des 77 » a proposé que la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale soit portée à 25 % en l'an 2000, devançant par des revendications précises les desseins des industriels occidentaux *qui préparent selon des principes plus* traditionnels les modalités du transfert des industries dans le tiers-monde. Or, si les Neuf ont essayé de s'entendre pour soutenir à Lima cette proposition, la convention qu'ils viennent de signer avec leurs quarante-six partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) escamote les vrais problèmes en ce domaine, en particulier celui du statut des investissements étrangers. Parce que, à l'heure de la charte des droits et devoirs économiques des Etats, les quarante-six A.C.P. — qui comptent dans leurs rangs quelques pays « socialistes » — pouvaient difficilement souscrire aux engagements de garantie des investissements qui leur étaient demandés. Faute d'accord sur ce point, la convention ne fera qu'une vague *allusion au « climat d'accueil » des* investissements et se contentera, en formulant quelques principes généraux, de créer notamment un Centre de développement industriel pour favoriser les contacts. Mais, pour certains « Grands » de l'Afrique, *cette timidité ne semble pas poser de* problèmes : *« La technologie arrivera avec les investissements »* nous dira, par exemple, M. O. Sanu, ambassadeur du Nigéria auprès de la C.E.E., porte-parole des A.C.P. durant la négociation.

La victoire des "mondialistes"

IL est pourtant des problèmes plus immédiats, à propos desquels la convention de Lomé mérite bien une part des éloges qui lui ont été adressés. Les associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, même s'ils apparaissent déjà comme d'immenses réservoirs de main-d'œuvre ou de matières premières, demeurent en effet des pays essentiellement agricoles qui ont *besoin à la fois des marchés européens* pour écouler leur production ou acheter les denrées qui leur manquent, et d'une aide financière qui leur permette de construire une économie moderne. Tous ceux qui ont participé de près ou de loin aux négociations insistent alors sur les progrès accomplis dans la nouvelle convention par rapport aux anciens accords de Yaoundé.

Et d'abord, puisque les « mondialistes » l'ont emporté sur les « régionalistes » (la France, essentiellement) dans une querelle *qui hypothéqua lourdement l'ouverture des* pourparlers, presque tous les produits agricoles et industriels des Etats associés auront désormais libre accès au marché de la C.E.E., *sans réciprocité obligatoire* (innovation majeure par rapport à la précédente convention). Du même coup, cette « zone d'influence », tant décriée par les Américains, se voit vidée d'une part de son contenu, les produits des Neuf perdant l'accès privilégié sur des marchés appelés à se développer.

C'est précisément pour faciliter leur développement que les candidats au nouveau régime d'association comptaient tant sur l'aide financière que la C.E.E. avait promis de leur apporter, étant entendu dès le début que l'élargissement de la zone d'association ne devrait pas porter préjudice aux avantages acquis précédemment et que la répartition des ressources se ferait sur un pied d'égalité entre anciens et nouveaux partenaires du Marché commun. La Commission de Bruxelles avait pris l'initiative de poser *ces principes avant même l'ouverture des* négociations (2) : ils n'allaient donc pas poser de problème particulier. Pourtant les Africains ne cachent pas leur déception devant le plafonnement de l'aide à 3 390 millions d'unités de compte (3) pour *cinq ans, alors qu'ils en réclamaient* près du double. *« Après tout, l'aide n'est pas la meilleure formule de coopération, et mieux vaut s'employer à améliorer les termes de l'échange »*, dit encore le réaliste ambassadeur du Nigéria, qui ne manque pas cependant de faire observer que le montant retenu (dont il faudra retirer 375 millions pour financer le système de stabilisation des recettes d'exportation) représente difficilement — compte tenu de l'inflation — la somme nécessaire pour maintenir les *« avantages acquis précédemment »*.

On en veut particulièrement aux Allemands (mais leur parcimonie se fait sentir également à l'intérieur du Marché commun) d'avoir pris la responsabilité, en limitant d'emblée leur contribution, de couper les ailes à la coopération financière et, plus grave encore, au système de stabilisation des recettes d'exportation. Pourtant, par sa valeur d'exemple, et aussi parce que c'est la première fois qu'un tel mécanisme est mis en place, ce système mériterait presque sa qualification de « révolutionnaire ». Garantie contre les mauvaises années, droit aux compensations : M. Claude Cheysson, membre de la Commission de Bruxelles, responsable de la coopération et du développement, aime à comparer ce progrès à ceux qui furent accomplis dans le monde occidental lorsqu'on y reconnut aux travailleurs le droit à l'indemnité de chômage et de maladie. Il reste que devant la *modicité des ressources — quelque 75 millions* d'unités de compte par an — on ne sait toujours pas ce qui se passera si les mauvaises récoltes ou les chutes de cours se succèdent d'une année à l'autre.

"Zone d'influence" et... "zone d'influence"

LA coopération financière dans son ensemble va donc prendre, tout compte fait, un modeste régime. Mais ce n'est pas seulement par l'esprit d'économie de certains Européens qu'il faut l'expliquer. La relative modicité des efforts consentis, c'est aussi le prix qu'il faut payer pour l'élargissement du Marché commun. Car pour satisfaire à l'esprit « mondialiste » qui règne désormais à Bruxelles, les Neuf s'apprêtent à étendre leur aide financière à d'autres pays en voie de développement du Commonwealth (en Asie principalement). Il fallait bien ménager des ressources à cet effet.

Quelques jours avant la rencontre de *Dublin où allait se décider l'issue de la « renégociation »* avec Londres, la Commission de la C.E.E. a soumis au conseil des ministres, le 5 mars, une proposition dans laquelle elle prévoit d'affecter en cinq ans une aide de 730 millions d'unités de *compte à des pays du tiers-monde non* associés (4). Si l'on tient compte des efforts déjà consentis au titre de l'aide alimentaire (265 millions d'unités de compte en 1974) et du Programme des Nations unies en faveur des pays les plus touchés par la crise économique (250 millions de dollars ont déjà été débloqués sur les 500 promis), on voit que les frontières de la « zone d'influence » se sont déjà élargies. Ce qui fait dire à M. Jacques Ferrandi, directeur général adjoint de la coopération et du développement à la Commission, chargé de la gestion du Fonds européen de développement (FED) — et qui s'exprime ici en vieux routier attaché aux principes de contrôle et d'efficacité qui régissent les opérations du Fonds — que l'on s'achemine vers un *éparpillement des efforts, vers un « saupoudrage »* risquant fort de porter atteinte à ces principes.

En réalité, l'Europe était invitée depuis plusieurs années déjà, et avec insistance, à assumer une plus lourde part du « fardeau » dans l'aide occidentale aux pays en voie de développement. La convention de Lomé n'a fait que donner le coup d'envoi. Et ce ne sont pas seulement les opérations d'aide financière qui se multiplient, mais aussi les accords commerciaux ou de coopération. Tout cela au moment précis où Washington réduit encore son effort financier en faveur du tiers-monde et impose, avec la nouvelle loi sur le commerce, des conditions draconiennes à l'entrée aux Etats-Unis des marchandises en provenance de l'Amérique latine — « zone d'influence » s'il en est.

En répondant à cette exigence de l'Amérique, les Européens entendent bien, néanmoins, saisir une occasion pour se placer en bonne position dans la conquête des nouveaux marchés, des nouvelles possibilités d'investissement, et pour se ménager les bonnes grâces de certains pays producteurs de matières premières. Les rapports de force étant ce qu'ils sont au sein du système occidental, ces calculs font partie d'une politique cohérente de la part de l'Europe qui s'ouvre au tiers-monde.

Le problème est de savoir si la Communauté aura longtemps les moyens de mener seule cette politique, qui s'appuie dans un premier temps sur une aide tous azimuts. Mais ce sont, cette fois, les considérations à long terme qui l'emportent à Bruxelles.

Grâce aux affinités de toutes sortes qu'elle entend préserver avec ses anciennes colonies d'Afrique — et la convention de Lomé va l'y aider — l'Europe des Neuf entre avec de solides atouts dans la *compétition pour les transferts* d'industrie. D'autant que la Commission, faisant preuve d'un remarquable dynamisme, a aussitôt sauté sur l'occasion que lui offrait le recyclage des pétrodollars. M. Claude Cheysson se bat aujourd'hui pour que l'entité européenne prenne ses responsabilités dans l'organisation du placement des investissements arabes, particulièrement en Afrique. Il insiste sur les avantages mutuels que présenterait une coopération « triangulaire » dans laquelle les Européens apporteraient à la fois leur garantie financière, leurs « cerveaux » et leurs équipements. Quant aux détenteurs de pétrodollars en quête d'investissements rentables et à long terme, difficiles à placer en Occident, ils auraient tout intérêt à arriver parmi les premiers sur le continent africain où la *main-d'œuvre est abondante* et encore bon marché. Ils y ont déjà conquis, de surcroît, un soutien politique appréciable dans le conflit du Proche-Orient.

Et les Africains dans cette affaire ? A en croire l'ambassadeur du Sénégal auprès de la C.E.E., ils ne paraissent pas aussi déçus qu'on le prétend parfois à l'égard des Arabes : les engagements déjà souscrits représenteraient plusieurs milliards de dollars pour l'ensemble de l'Afrique *noire indépendante, encore répartis, certes,* selon des critères plus ou moins politiques, plus ou moins rationnels : là aussi, précisément, l'Europe des Neuf pourrait intervenir utilement. Comment résister, alors, à ces perspectives de développement qui s'ouvrent enfin à eux, Africains, longtemps délaissés ? Ici, on oublie peut-être un peu vite que « les affaires sont les affaires » et que ce choix risque, à la longue, de poser certains problèmes à l'intérieur du « front commun » du tiers-monde, pour être en contradiction trop flagrante avec les revendications actuelles. Mais, après tout, les « Grands » de l'Afrique associés au Marché commun ne se situent pas précisément à l'avant-garde du « groupe des 77 ».

Dernière question : les intérêts américains vont-ils se laisser aussi *facilement* distancer en Afrique ? Pour eux, le risque semble limité : outre les positions qu'ils y détiennent déjà, le recyclage des pétrodollars emprunte parfois des chemins détournés. Et, de toute manière, les opé*rations « triangulaires » vraiment* intéressantes revêtiront une telle ampleur que les entreprises « européennes » appelées à servir d'intermédiaires devront avoir le plus souvent une stature internationale.

---

(1) Voir l'ensemble d'articles réunis sous le titre « Mutation de l'industrie mondiale », *le Monde diplomatique*, mars 1975.

(2) Cf. Memorandum d'avril 1973 de la Commission, énonçant les propositions de la C.E.E. en vue de l'établissement de la nouvelle convention.

(3) 1 unité de compte = 1,2 dollar environ.

(4) Communication de la Commission au conseil sur *L'aide financière et technique de la Communauté à des pays en voie de développement non associés, 1976-1980*, où se trouvent définis les principes qui devront guider la nouvelle coopération.

Les intérêts étrangers en Afrique

Les sociétés étrangères, privées ou publiques, ont conservé une place importante dans l'Afrique d'après l'indépendance, que ce soit sous forme de prises de participation, d'exploitation directe ou d'assistance technique, directement ou par le jeu de leurs *filiales*. Les anciennes métropoles ont gardé une place prépondérante dans leurs ex-colonies respectives, tout en cherchant à développer leurs activités hors de leurs zones traditionnelles. D'autres intérêts, européens, américains, et, de plus en plus, japonais, *sont apparus et jouent* un rôle non négligeable. Cela ressort avec évidence, même si l'on s'en tient au secteur des matières premières, agricoles ou industrielles.

● **LES PLANTATIONS**

Il s'agit là d'un *domaine généralement* mal connu, et pourtant encore important. Citons, pour ce qui est des intérêts français en Afrique francophone : la Compagnie du Cambodge et ses filiales, Plantations des Terres rouges ; des sociétés-holding comme l'Omnium de Participations financières et industrielles du groupe Paribas et sa filiale CEGEPAR ; la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer (SOFFO), filiale de la Compagnie financière de Suez, notamment pour les plantations de palmiers à huile, d'hévéas, de caféiers en *Côte-d'Ivoire*, au Cameroun, en République Centrafricaine. Mais cette liste n'est pas exhaustive et l'on pourrait parler des champs de canne à sucre et des rizières de Madagascar. On connaît mieux les investissements dans les industries de transformation : huileries (Lesieur, Blohorn, Unilever), minoteries et sucreries (groupes Vilgrain et Mimran, Lonrho), etc.

● **LES MINES**

C'est un secteur où, à tous les stades (exploration ou exploitation), les intérêts internationaux sont largement représentés.

Le B.R.G.M. (Bureau de recherches *géologiques et minières*), le *Commissariat* à l'énergie atomique, pour le secteur public ; les sociétés du groupe Pechiney, la Compagnie de Mokta, Schneider, Usinor, Rhône-Progil, pour les firmes privées, Suez et Paribas pour les groupes financiers, sont particulièrement présents dans les anciennes possessions françaises, de même que les sociétés belges conservent un rôle important au Zaïre, et les sociétés britanniques en Afrique anglophone.

Mais d'autres pays se fraient une place importante dans toute l'Afrique : les sociétés nord-américaines (U.S. Steel, Union Carbide, Diamonds Distributeurs Inc., W.R. Grace, Alcan...), allemandes (Urangesellschaft, Vereneigte Aluminium Werke, Kayser, Krupp...), suisses (Alusuisse en Guinée et bientôt peut-être en République *Centrafricaine*), *hollandaises*, et, de plus en plus, japonaises (Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo, Itoh, isolément ou en association).

● **LE PETROLE**

La plupart des grandes compagnies pétrolières sont présentes dans plusieurs pays d'Afrique, que ce soit au niveau de la prospection, de la production, du raffinage ou de la distribution. Si ELF n'intervient guère qu'en Afrique francophone, Shell, Mobil, Esso, B.P., Texaco, Union Oil of California, Agip (filiale de l'ENI), pour ne citer que les plus connues, couvrent de nombreux pays d'Afrique.

M. N.

ET LE TIERS-MONDE

pour la coopération

voie de développement qui se sont fixé des impératifs de développement économique qu'ils ne peuvent atteindre seuls, alors qu'ils ont, par ailleurs, les moyens d'un tel développement dans des conditions économiques raisonnables. C'est l'idée d'une coopération triangulaire conjuguant les apports financiers des pays producteurs, la

CHEYSSON*

technologie, le marché d'un grand ensemble économique comme l'Europe et permettant des investissements dans des pays en voie de développement disposant d'une population, d'une main-d'œuvre, d'un espace industriel et d'un climat politique et économique favorable aux investissements.

QUELS sont les éléments fondamentaux qui conditionnent ces investissements, faute desquels la coopération triangulaire envisagée ne pourra être suivie d'application ? Tout d'abord, la puissance publique et, bien plus encore, les opérateurs industriels et financiers doivent aider les pays en voie de développement à préparer les projets susceptibles d'intéresser les investisseurs arabes ou autres producteurs de pétrole. Préparer les projets, c'est d'abord sélectionner les secteurs d'investissement en fonction des avantages comparés offerts par tel ou tel pays d'accueil ; éviter les doubles emplois, c'est aussi participer aux études de factibilité sur le plan technique, c'est enfin un effort d'information et de coordination entre opérateurs industriels.

En second lieu, le choix de ces investissements doit être largement déterminé par le critère de leur rentabilité. Cet impératif de rentabilité est essentiel, car il correspond aux exigences légitimes des partenaires pétroliers. Pour qu'il y ait rentabilité élevée d'un projet, il convient qu'il soit bien conçu techniquement, que le « management » soit bon et, enfin, qu'il existe un marché. C'est sur ces aspects que nous, Européens, avons un rôle essentiel à jouer. Nos opérateurs doivent apporter la technique, le management, la garantie de bonne exécution, parfois aussi une petite participation financière garante de leur engagement. La puissance publique et, à ce titre, les institutions communautaires responsables du marché européen doivent, pour leur part, faciliter l'accès à ce marché ; c'est ce que nous nous efforçons de faire à Bruxelles par la mise en place d'un système de préférences généralisées pour les produits industriels et des accords de coopération commerciale passés avec de nombreux pays du tiers-monde.

Cette approche ne pourra être retenue partout, et elle trouvera d'autant mieux son application que le pays en voie de développement considéré est prometteur, sur le plan industriel, de par ses structures, sa situation géographique et ses ressources naturelles.

POUR l'Europe, très dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements en matières premières et l'écoulement de ses productions, c'est un nouveau défi qui va dans le sens de ses intérêts : cette démarche devrait aider au renforcement de son interdépendance nécessaire vis-à-vis du tiers-monde, tout en facilitant la restauration de l'équilibre des paiements extérieurs.

Ces préoccupations sont, évidemment, à l'arrière-plan non seulement de la convention de Lomé, mais aussi des accords en cours de négociation ou envisagés avec un ensemble de pays riverains de la Méditerranée.

* Membre de la Commission de la C.E.E., responsable de la coopération et du développement.

A la fois un précédent et un exemple

Par PHILIPPE LEMAITRE

L'INTERET que la convention de Lomé a suscité dès sa conclusion dans les pays du tiers-monde — intérêt qui tranche avec les critiques souvent hargneuses ayant accueilli jadis la convention de Yaoundé — tient sans doute à ce que bon nombre de gouvernements considèrent que ses dispositions originales pourraient servir de précédent et d'exemple dans les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. En particulier, le système de garantie des recettes d'exportation et le régime d'importation du sucre.

La quasi-totalité — 99,2 % — des produits exportés par les pays A.C.P. pourront entrer dans la Communauté en franchise de droits de douane. Pour un nombre limité de produits agricoles concurrents des produits européens (la viande bovine, le maïs, le riz, les oranges...) représentant aujourd'hui 0,8 % des importations en provenance des pays A.C.P., la Communauté n'a pas accordé le libre accès mais, néanmoins, un régime plus favorable que celui appliqué aux pays tiers.

La convention de Lomé, contrairement à celle de Yaoundé, pose le principe de la non-réciprocité des obligations commerciales. Les fameuses « préférences inverses », celles consenties naguère par les associés à l'Europe et si souvent dénoncées par le Royaume-Uni, les pays anglophones des Caraïbes et d'Afrique... et par les Etats-Unis comme perpétuant le fait colonial, sont désormais bannies. Les Etats A.C.P. se sont uniquement engagés à ne pas mieux traiter d'autres pays industrialisés que ceux de la Communauté.

Vers une progression des échanges ?

PEUT-ON esperer, sinon la création d'une vaste zone commerciale eurafricaine, au moins un décloisonnement et, comme conséquence, une progression des échanges ? Tout pronostic serait hasardeux car les résultats dépendront surtout de l'ardeur que mettront les différents intéressés à tirer parti des possibilités offertes par l'association.

Deux remarques peuvent cependant être faites :

1° Les préférences qui sont offertes aux pays A.C.P. sont moins importantes que celles dont bénéficiaient les Etats associés de la convention de Yaoundé. C'est là, notamment, la conséquence de l'extension du régime des « préférences généralisées », c'est-à-dire des suspensions tarifaires que la Communauté, sous l'influence de son lobby mondialiste, accorde de plus en plus généreusement à l'ensemble du tiers-monde. De plus, ces préférences, dont la qualité, nous venons de le voir, s'est dégradée au fil des années, seront désormais partagées par quarante-six pays au lieu de dix-neuf, ce qui, à l'évidence, ne peut qu'en diluer l'effet. En résumé, les chances données par la convention de Lomé à un démarrage des échanges commerciaux entre des groupes de pays qui précédemment s'ignoraient sont plus faibles que celles qui résulteraient de la convention de Yaoundé. C'est dire que le succès dépendra, davantage encore qu'hier, de la détermination des entreprises et des gouvernements.

2° L'expérience de Yaoundé est cependant prometteuse. Si, globalement, les Six n'ont pas accru leur commerce avec les Dix-Huit plus rapidement qu'avec l'ensemble du tiers-monde, il en va tout autrement lorsque, faisant abstraction de la France, l'ancienne puissance coloniale, on considère l'évolution des échanges entre les associés et les pays membres — la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, — dont auparavant les relations avec l'Afrique de l'Ouest étaient insignifiantes. Rien n'empêche d'espérer que, selon un schéma analogue, les pays A.C.P. anglophones, familiers pour l'instant du seul marché britannique, mais dont la vivacité commerciale est certaine, découvriront et prospecteront bientôt celui de l'Europe continentale. Les avantages tarifaires inscrits dans la convention ne seront pas d'ailleurs le ferment unique d'une telle redistribution des échanges ; ils devraient être tout autant stimulés par les liens tissés en raison de la coopération financière, industrielle et institutionnelle.

Coopération financière et stabilisation des recettes d'exportation

L'AIDE qui sera accordée par le Fonds européen de développement (FED) pendant la durée d'application de la convention, sous forme de subventions et de prêts à très faible intérêt, a été fixée à 3 milliards d'unités de compte, soit, au cours actuel, environ 16,5 milliards de francs. Il faut y ajouter les prêts de la Banque européenne d'investissement, soit 390 millions d'unités de compte (2,145 milliards de francs). L'aide du FED sera financée ainsi : France et République fédérale d'Allemagne, 25,95 % chacune ; Royaume-Uni, 18,75 % ; Italie, 12 % ; Pays-Bas, 7,25 % ; Belgique, 6,25 % ; Danemark, 2,40 % ; Irlande, 0,60 % ; Luxembourg, 0,20 %. La convention met l'accent sur la nécessité de traiter de façon privilégiée les pays A.C.P. les plus pauvres. Il y est expressément prévu de consacrer 10 % des moyens disponibles à des projets de coopération régionale. Cette idée figurait déjà dans la convention de Yaoundé, mais n'avait pas été exploitée par les associés ; à les entendre, ils se montrent décidés cette fois à lui donner un contenu réel.

Le montant de l'aide financière a déçu les pays A.C.P., qui demandaient 8 milliards d'unités de compte. Compte tenu de l'inflation et de l'élargissement de l'association, il est certain que la Communauté, avec un FED de 3 milliards d'unités de compte, ne respecte pas l'engagement pris de maintenir les avantages acquis par les pays réunis à Yaoundé et d'assurer des avantages équivalents aux nouveaux partenaires. Une actualisation effective de l'aide aurait conduit à un FED d'au moins 4 milliards d'unités de compte. Les raisons de la relative parcimonie des Neuf sont multiples ; la crise économique internationale accentuée par la hausse des prix du pétrole a vidé les coffres et rendu l'Europe plus vulnérable, donc plus craintive. La perspective d'une aide financière substantielle en faveur des pays d'Asie, voulue et sur le point d'être obtenue par le Royaume-Uni, a par ailleurs incité les Etats membres à compter plus juste.

La C.E.E. s'engage à garantir les recettes obtenues par les pays A.C.P. grâce à l'exportation vers la C.E.E. de douze produits de base (arachide, café, cacao, coco, coton, palmier et palmiste, cuirs et peaux, produits du bois, banane, thé, sisal, fer) et de dix-sept de leurs sous-produits. En cas de baisse des cours ou bien de récoltes défaillantes provoquant une chute des recettes d'exportation d'au moins 7,5 % (2,5 % pour les pays A.C.P. les plus pauvres), des compensations financières seront fournies par la C.E.E. aux pays atteints. « C'est une assurance contre les mauvaises années et c'est une assurance qui ne coûte rien », commente M. Cheysson, le commissaire européen responsable de la politique d'aide au développement, tout en reconnaissant volontiers qu'il ne s'agit là que d'un premier pas insuffisant pour régler le problème de la fixation et du maintien d'un juste prix des matières premières. Ainsi l'Europe n'a-t-elle pas été en mesure d'accepter, comme cela lui était demandé durant la négociation, que la recette garantie soit indexée : le système de stabilisation des recettes d'exportation laissera les exportations des partenaires A.C.P. vulnérables à l'inflation. Le système de stabilisation est doté d'un budget, prélevé sur le FED, de 375 millions d'unités de compte (2,06 milliards de francs), soit cinq tranches annuelles de 75 millions d'unités de compte (412 millions de francs).

Les pays A.C.P. redoutent que ces crédits ne soient pas suffisants pour permettre au dispositif de remplir son rôle dans le cas d'une conjoncture de crise, c'est-à-dire dans le cas tout à fait plausible où la chute des recettes d'exportation affecterait plusieurs produits et plusieurs pays. L'expérience montrera si de telles craintes sont fondées. On peut espérer toutefois que si survient une crise exigeant une rallonge, la Communauté saura consentir l'effort nécessaire pour ne pas laisser dépérir un système qu'elle a eu le courage d'imaginer, puis, en dépit de ses propres hésitations et des pressions extérieures, notamment américaines, d'adopter.

Le régime d'importation du sucre

LES pays A.C.P. producteurs de sucre — ils sont une quinzaine, au premier rang desquels Maurice, Fidji et les pays anglophones des Caraïbes — figurent parmi les bénéficiaires les plus certains de la convention de Lomé. La Communauté s'est engagee à leur acheter chaque année, pendant sept ans, 1 million 400 000 tonnes de sucre à un prix très proche du prix communautaire, c'est-à-dire de celui qu'elle garantit à ses propres producteurs (en fait, ces contrats à long terme ne porteront finalement que sur une quantité légèrement inférieure, environ 1 million 300 000 tonnes, certains pays A.C.P. ayant estimé qu'ils n'étaient pas en mesure ou qu'il n'était pas dans leur intérêt de souscrire les engagements de livraison qui leur étaient proposés). Les producteurs de sucre des pays A.C.P. — les premiers parmi les exportateurs de matières premières — ont donc obtenu, complétant la garantie d'écoulement, l'indexation de leur prix de vente. C'est là un avantage de taille — absent notamment du Commonwealth Sugar Agreement, conçu dans la tradition coloniale pour assurer l'approvisionnement du Royaume-Uni à bas prix, — même si aujourd'hui le prix du sucre dans la Communauté (environ 145 livres sterling par tonne) est inférieur au cours mondial. La sécurité absolue garantie aux pays A.C.P. devrait leur permettre d'envisager plus facilement les investissements nécessaires pour moderniser leur équipement, réduire leur prix de revient et, de la sorte, à terme, leur marge bénéficiaire.

La coopération industrielle

CE sont les pays A.C.P. qui ont insisté pour qu'elle soit inscrite dans la convention comme l'un des objectifs prioritaires de la coopération avec l'Europe. Magie du mythe indépendance = industrialisation, ou bien volonté réelle de mettre à profit les possibilités offertes par l'apport technologique et financier de l'Europe ainsi que par l'ouverture de son marché pour bâtir une industrie aujourd'hui inexistante ?

Comment ne pas constater pour le moins que la conjoncture politique et économique internationale est plus propice aujourd'hui qu'hier à un redéploiement industriel entre pays riches et pays sous-développés ? Dans la Communauté, les syndicats eux-mêmes — des réunions récemment organisées par la Commission de Bruxelles entre les organisations ouvrières européennes et des représentants des pays A.C.P. en témoignent — commencent à accepter l'idée que certains transferts d'industries pourraient être à tous égards préférables aux transferts de travailleurs qu'a suscités jusqu'ici le capitalisme européen. L'industrialisation est possible demain dans les Caraïbes (qui disposent de gaz naturel, de bauxite et de la proximité du marché américain), ainsi que dans quelques pays d'Afrique disposant de ressources et d'infrastructures suffisantes, tels le Nigéria, le Gabon, la Côte-d'Ivoire. Son accélération et son extension à d'autres pays A.C.P. dépendront de la façon dont fonctionnera le Centre pour le développement industriel créé par la convention, avec, comme tâche principale, d'informer, de favoriser les contacts et d'intéresser les chefs d'entreprises communautaires à investir dans les pays A.C.P.

LES QUARANTE-SIX PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ

— Dix-neuf Etats africains et malgaches signataires de la convention de Yaoundé : *Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad, Togo* et *Zaïre*.

— Vingt et un Etats appartenant au Commonwealth, dont :

- en Afrique : *Kenya, Ouganda* et *Tanzanie*, signataires de la convention d'Arusha ; *Botswana, Gambie, Ghana, Lesotho, Malawi, Nigéria, Sierra-Leone, Swaziland* et *Zambie*.
- dans les Caraïbes : *Barbade, Guyana, Jamaïque, Bahamas, Grenade, Trinité* et *Tobago*.
- dans le Pacifique : *Fidji, Samoa occidentale* et *Tonga*.

— Six autres Etats d'Afrique : *Ethiopie, Guinée, Guinée-Equatoriale, Guinée-Bissau, Libéria* et *Soudan*.

Calendrier des fêtes nationales

16-30 AVRIL		
16	DANEMARK	Fête nationale.
16	ISRAEL	Fête nationale.
17	SYRIE	Fête nationale.
19	SIERRA-LEONE	Fête nationale.
26	TANZANIE	Fête nationale.
27	TOGO	Fête nationale.
29	JAPON	Fête de l'indépendance.
30	PAYS-BAS	Fête nationale.
1er-15 MAI		
6	ETHIOPIE	Fête nationale.
9	TCHECOSLOVAQUIE	Anniversaire de la libération.
11	LAOS	Fête de la Constitution.
14	PARAGUAY	Fête de l'indépendance.

LES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES ET LE DROIT INTERNATIONAL

Des géants en quête d'un statut juridique

(Suite de la première page.)

Dans ces pays, lorsque l'Etat décide de nationaliser des biens étrangers, on lui reconnaît communément aujourd'hui le droit de déduire de l'indemnité fixée le montant de cet « *enrichissement sans cause* » ou de ces bénéfices « *excessifs* ».

2. — Il y a des cas plus graves — exceptionnels en apparence, mais qui se sont fréquemment produits au cours des dernières années. Nous voulons parler des interventions directes des sociétés multinationales dans la politique intérieure des pays où elles sont établies. Les activités de l'I.T.T. au Chili en constituent sans doute l'exemple le plus connu et le plus irréfutable. Mais les mémoires publiés, au cours des dernières années, par d'anciens agents des services secrets américains, permettent d'ajouter à ce cas d'autres initiatives similaires en divers pays, sans parler d'événements plus anciens au cours desquels les sociétés multinationales ont déployé, avec la complicité des services secrets et même parfois des ambassades des Etats-Unis, des activités tendant à corrompre des fonctionnaires et des parlementaires et à provoquer des coups d'Etat, des assassinats, des guerres civiles. Le rapport du groupe de personnalités de l'ONU, auquel nous avons fait allusion, et qui se montre très prudent dans la désignation des sociétés multinationales, contient néanmoins des accusations précises contre certaines d'entre elles (en particulier l'I.T.T. au Chili) et « *condamne sans équivoque les ingérences politiques subversives des entreprises multinationales tendant à provoquer la chute du gouvernement du pays hôte et son remplacement par un autre, ou à créer des situations internes ou externes de nature à favoriser ces tentatives* ». Le rapport recommande que de sévères sanctions soient infligées aux sociétés coupables d'interventions. La sanction la plus couramment admise en droit international, surtout à partir de la seconde guerre mondiale, est la nationalisation sans indemnité.

Des délits imprescriptibles

3. — On peut ajouter que, dans le cas d'interventions d'intérêts privés étrangers dans la politique intérieure des pays, au moyen d'actes illégaux perpétrés avec ou sans la complicité de gouvernements étrangers, aucune norme de droit international n'établit de prescription en ce qui concerne les responsabilités pécuniaires qui peuvent en découler. Cette responsabilité, non seulement politique, mais pécuniaire, est imprescriptible et la réparation des dommages infligés à l'intérêt public peut et doit être exigée à n'importe quel moment.

4. — Outre la complicité clandestine du gouvernement du pays d'origine dans les activités subversives de l'entreprise privée contre la souveraineté d'un autre Etat, il existe un autre mécanisme formel, fréquemment mis en œuvre par le gouvernement des Etats-Unis (mais aussi par d'autres pays industrialisés) en vue d'identifier, sous une apparence juridique, les intérêts des sociétés multinationales aux intérêts du gouvernement de leur pays d'origine. Il s'agit des assurances données par l'Etat contre les risques de nationalisation ou d'inconvertibilité, etc. Ce mécanisme viole les normes juridiques et les principes du droit international en vigueur et excède le cadre de la traditionnelle protection diplomatique. Ces contrats d'assurance, entre la société et le gouvernement de son pays d'origine, contiennent, en effet, des clauses prévoyant que, lorsque l'Etat assureur considère que le risque s'est réalisé, il se substitue à la société privée en tant que titulaire d'un droit éventuel à percevoir une indemnité ou à exiger d'autres compensations. Ainsi, un litige qui relève normalement de la juridiction interne du pays ayant décrété la nationalisation se transforme, au mépris des normes du droit international, en conflit entre deux Etats. Ces contrats d'assurance, conclus en violation du droit international, sont dépourvus de toute validité internationale. Les Etats-Unis, qui, en maintes occasions, ont accordé cette garantie à des intérêts privés, ne peuvent valablement opposer ce prétendu « droit » au gouvernement qui, dans notre hypothèse, a décrété la nationalisation, car un acte interne, illicite sur le plan international, ne saurait escamoter le droit souverain de juridiction d'un autre Etat.

Le piège des contrats

5. — En matière d'indemnisation pour cause de nationalisation, nous devons également examiner une situation juridique qui se produit malheureusement plus souvent qu'on ne l'imagine. Nous voulons parler de la révision formelle de la décision souveraine relative au montant et aux conditions de cette indemnisation. Lorsque la nationalisation a déclenché les mécanismes auxquels nous avons fait allusion (intervention, subversion, coup d'Etat, etc.), le nouveau gouvernement reconnaît d'ordinaire à la société expropriée une indemnité supérieure à celle que lui attribuait l'acte initial de nationalisation. Les entreprises privées multinationales ont d'ailleurs bien souvent — sinon toujours — contribué à l'avènement du nouveau régime qui, par réciprocité, se montre à leur égard si généreux, si compréhensif et si « juste »... Nous sommes convaincus du bien-fondé du verdict prononcé, dans les *cas de ce genre, par le tribunal* Russell II, à Bruxelles, en janvier dernier. En vertu de cette décision, ces indemnités supplémentaires, contraires aux principes qui régissent l'acte de nationalisation et au droit des peuples, « *sont dépourvues de toute validité et créent une responsabilité imprescriptible à la charge de ceux qui ont perçu ces versements et de ceux qui les ont effectués* ». Ces indemnités supplémentaires sont nulles, non seulement parce qu'elles sont contraires à la législation interne — c'est-à-dire à l'acte de nationalisation, avec ses conséquences juridictionnelles, — mais aussi parce qu'elles constituent un « *enrichissement sans cause* » pour celui qui les perçoit en conséquence d'un acte illicite.

6. — Mais la première ligne de défense, en ce moment, sur le plan juridique international, doit être la lutte contre les tentatives des sociétés multinationales pour se faire reconnaître *la qualité de sujets de droit* international. Les sociétés multinationales ne peuvent d'ailleurs fonder cette prétention sur aucun texte ou coutume de droit international. En cette matière, les seuls précédents — extrêmement fragiles au point de vue juridique — sont les « *contrats* » ou « *accords-lois* » conclus entre les entreprises de ce type et certains gouvernements du *tiers-monde*. Ces contrats, qui sont inclus dans une loi du pays intéressé, ne peuvent de ce fait être modifiés que par une nouvelle législation, ce qui ne peut manquer de favoriser les intrigues des multinationales dans les milieux parlementaires et administratifs.

Mais les tentatives des multinationales pour se faire reconnaître cette *qualité de sujets de droit international* se multiplient en ce moment, de façon ouverte ou dissimulée, sous la forme d'accords internationaux d'arbitrage pour les conflits entre les multinationales et le gouvernement du pays d'accueil, ou de pactes bilatéraux entre le pays d'origine de ces sociétés et le pays hôte. En cette matière aussi, les décisions du tribunal Russell II de Bruxelles sont fort opportunes, car ce texte « *dénonce les tentatives faites par les sociétés multinationales pour se faire reconnaître la qualité de sujets de droit international, déclare que ces firmes sont exclusivement sujettes aux juridictions nationales et que l'instauration de juridictions spéciales communes aux Etats et aux entreprises multinationales est contraire au droit international* » (1).

On pourrait nous dire que les principes juridiques que nous venons d'énoncer sont de faibles recours, presque dérisoires, contre la pénétration des multinationales et leurs empiétements sur la souveraineté des Etats — non seulement dans les pays en voie de développement, mais aussi dans les nations industrialisées d'Europe.

Nous croyons cependant que tout effort tendant à « dé-légitimer » ces entreprises multinationales présente une utilité pratique immédiate. Les efforts actuels de ces firmes pour accroître leur légitimité internationale ne peuvent être contenus et battus en brèche que dans la mesure où les Etats souverains, et surtout les peuples en qui réside la souveraineté, incluront le rejet de cette prétention dans leur lutte politique (dont la lutte pour le droit des peuples constitue l'un des aspects essentiels). Ce n'est pas par hasard, à notre point de vue, que la politique internationale du gouvernement nord-américain — le grand parrain des firmes multinationales — et spécialement le grand dessein que le Dr Kissinger prétend encore imposer au monde, ont pour objet principal la création d'un ordre international étendant l'espace physique, politique et économique « légitime » (une légitimité contraire aux droits élémentaires de la personne humaine et à ceux des peuples) ouvert à l'action de ces dynamiques organismes de pointe de l'impérialisme capitaliste d'aujourd'hui : les sociétés multinationales.

ARMANDO URIBE.

(1) La charte des droits et des devoirs économiques des Etats, votée par l'ONU le 12 décembre 1974, sur proposition du Mexique, par 120 voix contre 6 (les Etats-Unis et leurs alliés) et 10 abstentions, précise d'ailleurs dans son article 2, alinéa c, que « *chaque Etat a le droit de nationaliser, d'exproprier et de transférer la propriété de biens étrangers* » et que « *dans tous les cas où la question de l'indemnisation donne lieu à différend, celui-ci sera réglé conformément à la législation interne de l'Etat qui prend la mesure de nationalisation, et par les tribunaux de cet Etat* ». (N.D.L.R.)

RÉFORMES AGRAIRES, GUÉRILLAS ET CONTRE-GUÉRILLAS

Tocsin pour les latifundistes

Par GERARD GARREAU

LES *réformes* agraires ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Les seules « expériences » latino-américaines ont engendré une littérature suffisante pour décourager quiconque voudrait s'intéresser à ces problèmes. C'est que le sujet est d'importance. Une réforme agraire n'est pas une mesure technique ou économique et sociale, mais une démarche essentiellement politique affectant toute la stratégie du développement national. Ainsi la mise en *œuvre d'une réforme* agraire *par le parti* communiste chinois pendant la guerre civile et après la prise du pouvoir a été un facteur déterminant de la victoire et du type de pouvoir politique qui a vu le jour en Chine (1).

Lorsque Lénine affirmait que le partage des latifundia seigneuriaux et la remise des terres aux paysans constituaient la meilleure réforme agraire qui puisse se concevoir en Russie parce que, affirmait-il, cette structure agraire était celle qui favorisait le plus le développement des forces productives dans l'agriculture, il est vraisemblable qu'il n'en croyait pas un mot. En revanche, il savait très bien qu'un tel mot d'ordre favoriserait l'alliance de la classe ouvrière avec la paysannerie sans l'intervention de laquelle une transformation radicale de la formation sociale russe *n*'était pas possible. L'écroulement de l'autocratie russe, lors de l'annonce du partage des terres par les *bolcheviks*, confirme qu'il avait de ce point de vue parfaitement raison.

De là à prétendre, comme Michel Gutelman (2), que la meilleure structure, le meilleur programme agraires pour la classe ouvrière sont ceux qui mettent — même provisoirement — les paysans du côté du prolétariat dans la révolution sociale en brisant la cohésion des classes dominantes, il y a un pas. Tel n'est d'ailleurs *pas l'essentiel du propos de M. Gutelman*, qui dans son dernier ouvrage, Structures et réformes agraires, tente fort ambitieusement — on n'en attendait pas moins de l'auteur de l'Agriculture socialisée à Cuba — de construire la théorie des réformes agraires. Une première constatation s'impose : il n'existe pas de science ou de discipline spécifique des problèmes agraires ; encore moins de méthodes et d'instruments d'analyse qui seraient propres à l'étude de ces problèmes. En un mot, ce qui manque le plus, c'est une méthode rigoureuse d'analyse des problèmes agraires dont les postulats, les concepts et les instruments seraient cohérents. Si M. Gutelman n'avait pas lui-même été dérouté par les argumentations tous azimuts, souvent convaincantes, auxquelles on peut en opposer d'autres qui le sont tout autant ou tout aussi peu, bref, s'il n'avait pas ressenti la nécessité de sortir de cette confusion pour obtenir un minimum de consensus et de certitudes, il n'aurait pas entrepris de telles recherches. Son ouvrage s'adresse donc d'abord à ceux qui ont besoin d'un fil conducteur, d'un instrument d'analyse permettant de dépasser les « particularités » de chaque structure et réforme agraires pour les intégrer dans un cadre conceptuel général.

ON n'échappe pas au cercle vicieux décrit par M. Gutelman. En attendant que le modèle qu'il propose soit au point, les auteurs n'ont d'ailleurs que la ressource de s'en tenir au système d'analyse traditionnel. Dans la plupart des cas, il est de type historique, avec un chapitre « Avant » et un chapitre « Après la réforme agraire ». La démarche reste alors descriptive plus ou moins minutieuse. C'est celle qu'a choisi, pour sa part, Pierre Gilhodes, pour son volumineux ouvrage la Question agraire en Colombie (3). Certes, les tentatives d'explications des tenants et des aboutissants de la réforme agraire, de ses impasses, de son « sabotage » même, sont nombreuses, mais on pourra regretter qu'elles soient la plupart du temps insuffisamment développées.

Dès 1961, les entraves à l'exercice de l'INCORA (Institut de réforme agraire colombien) furent, en effet, nombreuses et n'étaient pas seulement le fait de groupes de pression regroupant les grands propriétaires fonciers militant en faveur du statu quo agraire. Dans ce domaine, et que ce soit au Chili, au Pérou, ou ailleurs, le scénario est toujours le même : tel président conservateur *du front national allié à de grandes familles* terriennes du Cauca va livrer à l'INCORA une guerre d'usure, rognant les crédits de l'Institut, faisant traîner la signature des décrets qui lui sont soumis ; tel sénateur libéral touchera des pots-de-vin de grands propriétaires afin d'user de son influence pour empêcher l'INCORA de racheter leurs terres.

Les occasions de « passer à côté » de la réforme ne manquent pas. Les responsables de *la société des agriculteurs du Valle, qui avaient* opposé avec succès un plan de développement sucrier pour faire échec à l'intervention de l'INCORA dans ce département, peuvent en témoigner. Le fait que les producteurs de sucre bénéficiaient dans cette entreprise d'une conjoncture exceptionnelle en raison de la rupture des relations entre Cuba et les Etats-Unis, et qu'à l'incitation de Washington la Colombie allait d'un seul coup devenir exportatrice de sucre, n'explique qu'en partie seulement ce phénomène ; la faiblesse, l'incapacité, la corruption de l'administration expliquent le reste.

L'extraordinaire lenteur de l'Institut de réforme agraire est avancée par M. Gilhodes pour expliquer la participation des paysans de la région du Sinu aux grands mouvements d'occupations de terres, fin 1970 et début 1971. Ces « invasions », pour reprendre la terminologie officielle, sont l'objet de brutales répressions *militaires ou de « gangs » au service des latifundistes*. Le banditisme rural a, sans nul doute, une signification, un impact sur la paysannerie. L'auteur l'analyse d'ailleurs comme tel. Il excelle dans la manière de traiter le « fait divers » et cela contribue un peu à faire oublier la plus grosse partie de l'ouvrage consacrée à l'analyse des forces sociales et politiques du pays, qui peut paraître aride au non-spécialiste.

Dire qu'on attendait plus de cet ouvrage déjà volumineux ? Bien qu'il s'agisse là, incontestablement, d'une importante contribution à la connaissance de la question agraire colombienne, on peut regretter que certains épisodes de la période étudiée (1958-1971) soient sacrifiés, et notamment le plan LASO (Latin American Security Operation) mis en œuvre avec l'assistance de conseillers militaires des Etats-Unis, pour la reconquête de la région de Marquetalia, alors aux mains des guérilleros. Cela étant, et en dépit des difficultés que crée au mouvement paysan le front national colombien, celui-ci a réussi à survivre et à réapparaître après une décennie d'attentisme et d'illusions. M. Gilhodes laisse toutefois provisoirement ouverte la question de savoir si la violence a été une révolution frustrée comme le soutient, entre autres, Eric Hobsbawm (4) ou a eu, au contraire, un contenu contre-révolutionnaire.

ON a dit que la redistribution des terres entraînait généralement une chute de la production car, forcés de payer la terre, les « nouveaux propriétaires » ne trouvaient plus les moyens de financer leur capital d'exploitation. Il s'agit là d'un paradoxe mis en avant le plus souvent par des chercheurs qui n'ont pas toujours entrevu la nécessité de tels changements et qui, volontairement ou non, protègent ainsi la grande propriété. Dans la Question paysanne et le Capitalisme (5), Samir Amin ne tombe pas dans de tels clichés. Son livre, réalisé en collaboration avec Costa Vergopoulos, aurait pu avoir pour titre la Question paysanne et le Marxisme (le développement de l'agriculture est vu en effet au travers des thèses de Marx, Chayanov, Lénine et Kautsky). Pour M. Amin, la terre, dans le système social capitaliste, se présente comme un élément de « perversion ». L'élément le plus apparent de cette perversité serait, selon l'auteur, la rareté sociale du sol, en rapport avec les autres ressources sociales *pour lesquelles il n'y a aucune limite*, sauf peut-être la force productive de la société. Telle est également la conclusion à laquelle aboutit par un cheminement différent M. Joseph Klatzmann dans un ouvrage récent, Nourrir dix milliards d'hommes ? (6).

Bien connu pour ses idées « avancées » sur les problèmes alimentaires mondiaux, M. Klatzmann a écrit là un livre courageux et ne manquant pas d'une grande lucidité. Certes, l'auteur n'a pas péché par excès d'optimisme en ce qui concerne les possibilités de l'agriculture et de la production alimentaire. L'accent est mis sur la limitation des ressources, sur la concurrence croissante pour la terre et pour l'eau entre l'agriculture et les usages non agricoles, thème également développé par M. Henri de Farcy (7). Il détruit les illusions sur les ressources alimentaires d'origine non agricole, mais énumère aussi une liste impressionnante de progrès possibles *à réaliser* dans les prochaines décennies.

M. Klatzmann voit loin, mais il est réaliste. Ses questions sont nombreuses, et aucune prétention insensée de vouloir conclure de manière définitive ne l'anime : cette humilité scientifique ne se rencontrant que très rarement chez les experts, il était bon de le souligner ici. Malgré toute la prudence de l'analyse, M. Klatzmann est cependant convaincu que « les ressources ne manquent pas pour fournir une alimentation très satisfaisante à une population beaucoup plus nombreuse que celle d'aujourd'hui, dépassant dix milliards d'hommes ». Les grandes voies de la recherche d'une solution du problème alimentaire mondial sont d'ailleurs tracées dans cet ouvrage. Plus utopique paraît, en revanche, la mise sur pied d'un organisme mondial de gestion des ressources naturelles, indépendant des Etats, disposant de moyens importants et de pouvoirs étendus. Il paraît plus réaliste de compter sur la multiplication d'accords internationaux partiels.

L'AMERICAIN Borlaug a, sans aucun doute, mérité le prix Nobel de la paix qui lui a été attribué pour la création d'une variété nouvelle de blé, susceptible de donner de hauts rendements dans les conditions climatiques de certains pays du Proche-Orient. Mais ce serait une erreur de voir dans la seule création de variétés nouvelles le facteur du succès. Pour comprendre l'origine des déceptions que la « révolution verte » a apporté à ceux qui mettaient le plus d'espoirs en elle, il faut se rappeler que l'agriculture est un tout, qu'on ne peut pas la révolutionner par l'introduction d'une seule technique nouvelle. Sans être aussi catégorique, M. Keith Griffin indique nettement dans son ouvrage The Political Economy of Agrarian Change (8) que l'introduction de nouvelles variétés n'a toujours pas contribué à réduire la malnutrition en Asie et en Amérique latine.

En revanche, les effets indirects ont *été* nombreux. Ainsi M. Griffin estime que cette « révolution » a surtout, en fait, accéléré le développement d'une agriculture capitaliste à marché orienté. Serait-ce parce que les bénéfices de cette révolution vont aux grands agriculteurs, comme le prétend M. Klatzmann ? Dans ce cas, le système a sans nul doute pour première conséquence un accroissement des inégalités sociales.

(1) *Agrarian Reform and Agrarian Reformism, Studies of Peru, Chile, China and India*, ouvrage sous la direction de David Lehmann, Edit. Faber, Londres, 1974, 320 pages, 6,50 livres sterling.

(2) *Structures et réformes agraires, Instruments pour l'analyse*, par Michel Gutelman, Maspero, Paris, 1974, 200 pages, 9,50 F.

(3) *Politique et violence - La question agraire en Colombie 1958-1971*, par Pierre Gilhodes, vol. Fond. nat. des sc. po., Armand Colin, Paris, 1974, 537 pages, 95 F.

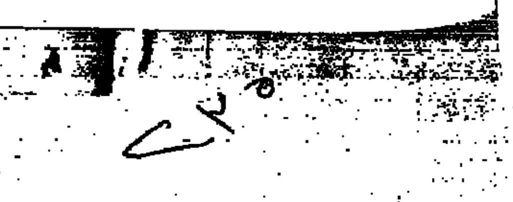
(4) *The Anatomy of Violence*, par Eric Hobsbawm, New Society, Londres, n° 28, 11 avril 1963.

(5) *La Question paysanne et le Capitalisme*, par Samir Amin et Kostas Vergopoulos, Ed. Anthropos-Idep, Paris, 1974, 270 pages, 35 F.

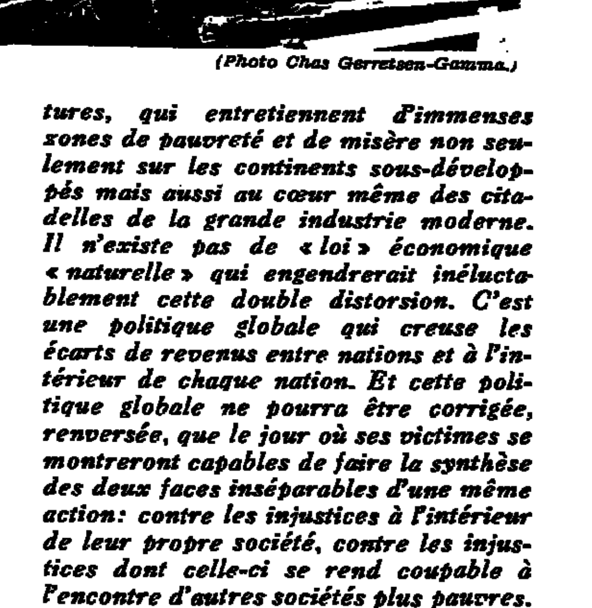
(6) *Nourrir dix milliards d'hommes ?*, par Joseph Klatzmann, coll. « SUP », PUF, Paris, 1975, 268 pages, 37 F.

(7) *L'Espace rural*, par Henri de Farcy, coll. « Que sais-je ? », PUF, Paris, 1975, 123 pages, 5,50 F.

(8) *The Political Economy of Agrarian Change (An Essay on the Green Revolution)*, par Keith Griffin, Edit. Macmillan, Londres, 1974, 264 pages, 7 livres.



juridique



(Photo Chas Gerretsen-Gamma.)

LA DÉMOCRATIE TRAHIE PAR...

... les inégalités de revenus

De multiples lignes de clivage séparent les hommes selon les ressources matérielles dont ils peuvent disposer. A la distinction classique entre pays industrialisés et pays sous-développés se superposent deux autres distinctions :

— D'une part, à l'intérieur de chacun de ces deux grands groupes, d'importants écarts séparent les nations elles-mêmes : dans le premier, l'Italie vient loin derrière les Etats-Unis ; dans le second, l'Inde est fort éloignée des Etats pétroliers ;

— D'autre part, à l'intérieur de chaque nation, industrialisée ou non, les écarts ne sont pas moins grands (selon les régions, les classes sociales, le sexe, etc.) entre le « riche » et le « pauvre ».

Notions relatives, difficiles à définir car elles prennent un sens différent selon l'environnement socio-économique : une famille « pauvre » dans le ghetto noir de Harlem dispose d'un revenu plusieurs dizaines de fois supérieur à celui de familles pauvres du Bangladesh ou de Haute-Volta, aux yeux desquelles elle peut passer pour « riche ».

Les articles réunis ici ne se contentent donc pas d'analyser ces disparités. Ils montrent comment elles procèdent des mêmes mécanismes, des mêmes structures, qui entretiennent d'immenses zones de pauvreté et de misère non seulement sur les continents sous-développés mais aussi au cœur même des citadelles de la grande industrie moderne. Il n'existe pas de « loi » économique « naturelle » qui engendrerait inéluctablement cette double distorsion. C'est une politique globale qui creuse les écarts de revenus entre nations et à l'intérieur de chaque nation. Et cette politique globale ne pourra être corrigée, renversée, que le jour où ses victimes se montreront capables de faire la synthèse des deux faces inséparables d'une même action: contre les injustices à l'intérieur de leur propre société, contre les injustices dont celle-ci se rend coupable à l'encontre d'autres sociétés plus pauvres.

Trahie par une fiscalité peu soucieuse d'équité (le Monde diplomatique, *janvier 1975), par une politique de santé qui crée des privilèges (mars 1975), la démocratie l'est aussi dans le partage des revenus entre nations et au sein de chaque nation, riche ou pauvre. Le véritable combat pour la démocratie, quelle que soit l'idéologie dont il se réclame, doit saisir dans un même effort ces deux aspects complémentaires d'une même injustice.*



(Photo Burt Glinn-Magnum.)

LAS

Effets de la croissance et limite de l'action sociale

L'abondance n'élimine pas des écarts très importants

Par BERNARD LORY*

LA société contemporaine, plus particulièrement la société française, comporte un certain nombre de situations individuelles ou collectives maléfiques. La marginalisation, les troubles divers du comportement, les inégalités culturelles et matérielles sont autant de signes révélateurs des dégâts humains provoqués par des structures économiques et politiques inaptes à créer une vie sociale harmonieuse et équilibrée, propice à l'épanouissement des personnes.

Le développement de l'injustice sociale revêt trois aspects différents mais complémentaires : *a*) les disparités des revenus primaires ; *b*) l'inefficacité des mécanismes de redistribution ; *c*) l'apparition d'un groupe social marginal victime d'un néo-paupérisme.

Pendant longtemps la connaissance des revenus était très imparfaite et, si elle n'a que légèrement progressé, les progrès sont suffisamment sensibles pour mettre en évidence un phénomène jusqu'à présent ignoré volontairement ou involontairement : la croissance économique qui élève le niveau de vie moyen ne réduit que faiblement les disparités existantes. Les statistiques disponibles font l'objet de contestations. L'INSEE critique les conclusions des travaux de l'ONU, mais ses propres statistiques s'appuyant sur les déclarations fiscales et sociales ne sauraient prétendre à rendre compte totalement de la réalité.

Quoi qu'il en soit, il s'est avéré que de trop importantes disparités subsistent et que la croissance économique ne suffit pas à assurer la justice sociale entre nations, entre groupes sociaux, entre les femmes et les hommes, ni entre les régions. Ainsi les conclusions suivantes peuvent-elles être dégagées :

1) L'inégalité augmente avec le niveau de développement qui reste stable et ensuite décroît dans les pays les plus riches. Une étude du B.I.T. sur la répartition du revenu en fonction du niveau de développement économique (1) de cinquante-six pays permet de constater que :

— Les pays ayant un produit intérieur brut (PIB) par habitant de moins de 100 dollars en 1965 marquent un faible taux d'inégalité de revenu ;

— Plus le PIB moyen par habitant s'élève (pays des groupes 201/300 dollars et 301/500 dollars), plus l'inégalité de la répartition s'accentue :

— La tendance se renverse au niveau du groupe de 501 à 1 000 dollars de revenus annuels par habitant et les différences diminuent nettement à mesure qu'on remonte l'échelle du développement.

La plus grande inégalité constatée dans le tiers-monde est due avant tout à l'importance de la part de revenu perçue par les 5 % constituant la fraction la plus riche de la population, cette part s'élevant à 28,7 % contre 19,9 % dans les pays développés. En revanche, les couches les plus pauvres des sociétés en voie de développement reçoivent elles aussi une fraction du revenu total plus importante que celle de leurs semblables dans les pays riches.

Un éventail beaucoup trop largement ouvert

LES statistiques de l'ONU font état d'un écart important en France entre le revenu des plus pauvres et le revenu des plus riches.

2) Ainsi le rapport du revenu moyen des 10 % les plus pauvres au revenu moyen des 10 % les plus riches serait en France de 1 à 76, au Danemark de 1 à 20, en Grande-Bretagne de 1 à 15, au Brésil de 1 à 25, en Inde de 1 à 36.

Ces chiffres cités par J. Attali et Marc Guillaume dans leur ouvrage *l'Anti-Economique* (2) sont contestés et sont apparemment infirmés par les enquêtes de l'INSEE sur le revenu des ménages. Selon ces enquêtes, l'écart entre le revenu des 10 % les plus pauvres et celui des 10 % les plus riches serait de 1 à 52 en 1962, de 1 à 38 en 1965 et de 1 à 28,5 en 1970. Une telle constatation doit être appréciée en tenant compte qu'il s'agit de statistiques portant sur des revenus fiscaux, qui ignorent par conséquent la fraude fiscale, notamment des travailleurs indépendants, et ne prennent pas en considération les prestations sociales.

La comparaison des Comptes nationaux des pays de la Communauté montre que la France est le seul Etat où la part du revenu national attribué aux ménages va en diminuant de 1961 à 1971 (de 93,4 à 91,2 %) à l'avantage de la part revenant aux sociétés, alors qu'elle augmente chez les autres partenaires. Dans le même temps, on constate une augmentation du salaire moyen moins rapide que celle des revenus des ménages. Alors que la part des salariés dans la population active augmente de 10,8 %, la part des salaires dans les revenus des ménages n'augmente que de 4,7 %.

L'éventail des salaires est plus ouvert en France qu'à l'étranger.

Une étude du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) montre notamment que l'écart des salaires entre les cadres et les ouvriers est particulièrement important : toutefois, après un élargissement de l'éventail de 1963 à 1967, les accords de Grenelle et la création du SMIC se sont traduits par un relèvement des bas salaires. Mais celui-ci n'a pas empêché qu'en 1970 et en 1971 les salaires des cadres ont progressé plus vite qu'une partie des autres catégories : de 1963 à 1967, les salaires des cadres supérieurs ont crû de 33,1 % et ceux des ouvriers de 23,9 %, tandis que de 1970 à 1971 les salaires des premiers progressent de 10,5 % et ceux des seconds de 10,3 %.

3) En juillet 1972, deux millions de salariés gagnent moins de 1 000 francs par mois (3). En 1973, au moins 60 % des travailleurs français, employés par un million d'établissements industriels et commerciaux ont gagné moins de 1 750 francs par mois. Il en a été ainsi pour 80 % des femmes et 55 % des hommes.

4) Les disparités selon le sexe subsistent. Le salaire moyen des femmes O.S. ou manœuvres a été en 1973 de l'ordre de 1 000 francs par mois en moyenne contre 1 300 à 1 400 francs celui des hommes. Le salaire des employées s'est élevé à 1 450 francs contre près de 1 900 francs pour les hommes de même qualification. Les cadres moyens ont gagné environ 2 400 francs s'il s'agit de femmes, et 3 300 francs quand ce sont des hommes. L'écart moyen entre salaires masculins et féminins est de 33,7 % pour toutes catégories de salariés, et il varie de 35,1 % pour les cadres supérieurs à 21,1 % pour les ouvriers.

5) Les écarts entre régions demeurent en dépit de l'augmentation du SMIC. Ainsi le salaire moyen de l'ouvrier de l'agglomération parisienne dépasse de 25 % celui de l'ensemble du pays. Les disparités sont du même ordre pour les employés mais beaucoup plus grandes pour les cadres supérieurs (70 % de différence entre Paris et des villes telles qu'Albi ou Cherbourg).

6) Les écarts de revenus sont plus forts encore dans la catégorie des non-salariés. Ainsi pour l'agriculture 45,6 % des exploitants reçoivent 5,2 % du revenu brut d'exploitation tandis que 3,1 % des exploitants perçoivent à eux seuls 29 % dudit revenu. Les revenus des travailleurs indépendants non agricoles sont également fort dispersés : pour l'ensemble des industriels, commerçants et artisans, 10 % des forfaits étaient inférieurs à 4 000 F en 1970 et 10 % étaient supérieurs à 35 000 F, tandis que, pour les bénéfices réels, 10 % correspondaient à des déficits et 10 % à des bénéfices de plus de 80 000 F par an. Ce dernier chiffre est en outre révélateur d'une importante fraude fiscale.

7) D'une enquête réalisée par le CERC, il résulte que les écarts réels sont supérieurs aux écarts supposés. Alors que l'éventail des revenus est en moyenne de 1 à 26, les Français croient qu'il est de 1 à 13,5.

Par ailleurs, la rémunération des chefs d'entreprise est située pour 95 % d'entre eux entre 100 000 et 200 000 francs par an ; après le prélèvement fiscal, le montant du revenu réel est environ de 130 000 francs.

Enfin, si au lieu de considérer les revenus de l'activité on considère l'ensemble des revenus, y compris celui des personnes inactives, les écarts atteignent, si l'on en croit toujours les études officielles du CERC, l'éventail de 1 à 400. Cet écart est réduit de 1 à 200 après le prélèvement fiscal. Cet écart situe bien la condition de la personne âgée bénéficiaire, si l'on peut dire, d'une prestation de vieillesse par rapport à la condition du « producteur » le plus avantagé.

On constate une légère tendance à la diminution de la dépression des revenus entre 1962 et 1970. Celle-ci reste toutefois trop forte en France, notamment chez les non-salariés où elle est beaucoup plus forte que chez les salariés. Au total, 10 % des ménages perçoivent 31 % des revenus.

Les écarts de revenus s'accompagnent de disparités considérables entre les patrimoines. L'inégalité des patrimoines est en France environ deux fois plus forte que celle des revenus. Alors que le revenu moyen déclaré par les ménages interrogés lors d'une enquête de l'INSEE conduite par M. L'Hardy varie selon qu'il s'agit d'ouvriers ou de cadres supérieurs, la valeur du patrimoine déclaré par les mêmes groupes varie de 1 à 6,1. Ces indications sont significatives en dépit de la sous-estimation des revenus.

(Lire la suite page 10.)

* Conseiller référendaire à la Cour des comptes, auteur de *la Politique d'action sociale*, Edit. Privat, Toulouse, 1975, 303 pages, 54 F.

(1) Félix Paukert, « La répartition du revenu à différents niveaux de développement : quelques aspects concrets », *Revue internationale du travail*, nº 2-3, 1973, Genève.

(2) P.U.F., Paris, 1974.

(3) *Economie et statistique*, nº 39, INSEE, Paris, 1972.

(Suite de la page 9.)

La disparité des patrimoines tient à la disparité des revenus et le nombre des titulaires varie d'une manière inversement proportionnelle à leur importance : 2 % des actions sont détenues par 42 % des ménages, tandis que 43 % des actions appartiennent à 2,6 % des ménages.

Ces diverses constatations permettent de conclure que le progrès économique n'engendre pas nécessairement la justice sociale. Un groupe de travail constitué par M. Edgar Faure alors qu'il était ministre d'Etat chargé des affaires sociales avait abouti aux mêmes observations. Après avoir constaté que la prospérité n'a supprimé ni *« la pauvreté subjective »* ni *« la pauvreté objective et absolue »* dans un monde où *« les lois du marché se conjuguent avec de purs rapports de force ou en sont le simple reflet »*, les auteurs rappellent la loi statistique rigoureuse (loi de Gibrat) qui veut que *« plus de la moitié des individus perçoivent moins que le revenu moyen et qu'une minorité extrêmement ténue se situe en haut de l'échelle »*.

La France connaît essentiellement deux mécanismes de redistribution constitués respectivement par la fiscalité et la Sécurité sociale. L'un comme l'autre n'ont pas contribué à réduire l'inégalité sociale pour des raisons différentes mais convergentes quant aux résultats (4).

L'impôt ne modifie que très peu la hiérarchie des revenus. Le coefficient hiérarchique entre groupes est de 9,97 avant impôt et de 9,86 après impôt. Quant à la Sécurité sociale, faute d'un mode de financement et d'une structure globale cohérents avec son objectif, elle ne réalise pas cette redistribution des revenus nécessaire au plein emploi et à la justice sociale. Elle ne joue, en définitive, qu'un rôle d'assurance. La Sécurité sociale peut devenir un instrument de justice sociale ou, à l'inverse, contribuer à renforcer les disparités provoquées par l'activité économique.

Au sein des pays développés, la croissance économique se traduit par le développement d'un phénomène de rejet dû aux exigences de plus en plus rigoureuses de la technique, aux lois du marché qui impliquent l'exclusion des moins aptes, et au développement de la productivité qui accroît le niveau du chômage. La recherche de l'efficacité et de la rentabilité ajoutée à l'aspect de plus en plus schizoïde des relations sociales conduit à l'élimination des moins aptes. En sont victimes, *en priorité*, les personnes handicapées sur le plan physique, psychique ou social. Mais les personnes âgées ou les jeunes sont aussi l'objet de cet ostracisme. Des structures d'accueil ségrégatives sont créées et contribuent indirectement à la marginalisation de ces personnes. Il en est ainsi notamment des centres d'aide par le travail, des établissements pour personnes âgées ou des établissements pour enfants *inadaptés. Dans le même temps* sont rejetés de l'appareil de production les moins aptes ou les moins adaptés. Le taux de chômage jugé acceptable tend à s'accroître. Alors que Keynes fixait à 3 % de la population active le nombre des chômeurs jugé à la fois irréductible et maximal, l'Amérique du Nord connaît des taux de chômage de 5 à 6 % jugés désormais comme normaux.

La pauvreté est désormais un problème de sociétés riches. Le mot revient à la mode en même temps qu'une réalité que l'on avait crue caractéristique du dix-neuvième siècle. Selon les estimations de la Fédération internationale d'aide à toute détresse, les sociétés industrielles comptent de 12 à 20 % de « sous-privilégiés ». En France, le quart-monde représente environ 5 % de la population :

— *Population sous-prolétarienne* sédentaire française vivant de ressources inférieures au SMIC ; elle est dispersée dans les régions rurales ou les secteurs urbains pauvres, ou regroupée dans de véritables cités sous-prolétariennes (cités d'urgence ou de transit) ;

— Population étrangère constituée de trois cent mille personnes vivant dans des caves, des bidonvilles, meublés, locaux désaffectés ;

— Population nomade d'environ cent mille personnes, dont un tiers est contraint à une sédentarisation très précaire qui ne saurait en rien être assimilée à une intégration socio-professionnelle.

En Belgique, l'Action nationale pour la sécurité vitale recense un minimum de 10 % de handicapés sociaux, soit près d'un million de personnes composées de jeunes handicapés, du quart des personnes âgées, de handicapés sociaux, etc. En Allemagne, le nombre des sans-logis est d'environ un million, dont 50 % de moins de vingt ans. Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne les « familles-problèmes » représentent environ 5 % de la population. Une estimation très moyenne de l'ordre de 4 % donnerait, pour l'ensemble de la Communauté élargie, le chiffre de dix millions d'Européens appartenant au quart-monde (5).

Les pays développés se trouvent affrontés à un double problème de lutte contre la pauvreté concernant respectivement le tiers-monde et le quart-monde. La solution de ces deux problèmes implique nécessairement une nouvelle orientation de la croissance et un nouveau mode de répartition de ses produits. Elle implique également une maîtrise de la croissance démographique puisque, comme l'a souligné Robert Lattes, *« cent millions d'Américains supplémentaires consommeraient autant que cinquante milliards d'Indiens »* (6).

L'atténuation des disparités matérielles implique donc un projet global d'action sociale, intégrant tout à la fois la politique économique et la politique démographique.

BERNARD LORY.

(4) Voir le dossier « la démocratie trahie par l'inégalité fiscale », *le Monde diplomatique*, janvier 1975. Un dossier ultérieur sera consacré aux moyens de lutte contre les inégalités sociales.

(5) Cf. « Le quart-monde en Europe, ou les oubliés de l'expansion », *30 Jours d'Europe*, mai 1973.

(6) *Pour une autre croissance*, Edit. du Seuil, Paris, 1972.

Dans les pays développés à économie de marché

Une tendance lente à une répartition moins inégalitaire

Par JOHN HACKETT*

« LE concept d'inégalité est, en même temps, simple et assez difficile à cerner. A un certain stade du raisonnement, il s'agit d'une idée apparemment des plus aisées à saisir et, en tout cas, ayant trouvé une résonance populaire qu'aucune autre idée-force n'a égalée. A un niveau différent, toutefois, la notion d'inégalité est complexe, et cette complexité rend tout énoncé en la matière sujet à de multiples nuances. » (1). Nous voici donc d'emblée prévenus par un économiste qui s'est penché longuement sur la question des différences de revenus et sur la manière de les mesurer et de les interpréter.

Pour cerner le problème de plus près, nous tenterons en premier lieu d'attirer l'attention sur quelques-uns des obstacles qui s'opposent à une vision claire des choses. Nous donnerons ensuite, en les commentant, quelques résultats statistiques qui permettent de voir comment se pose le problème.

Comment définir le revenu d'une personne ? Cette question a été longuement débattue par les économistes et par les spécialistes de la fiscalité. Une définition a fait depuis longtemps l'accord des uns et des autres : le revenu est égal à la somme, pendant une période donnée, des dépenses de consommation d'un individu ou d'une unité familiale, et du changement, au cours de la même période, dans la valeur de l'actif net du même individu ou de la même unité. Ainsi sont compris, dans cette définition, en plus des dépenses, l'épargne et les plus-values. Notons en passant que l'assiette de l'impôt sur le revenu et l'idée que se fait l'homme de la rue de ce qui constitue son revenu, correspondent très imparfaitement à cette définition, qui est pourtant la seule cohérente.

Le revenu ainsi délimité peut être comptabilisé, soit avant paiement d'impôts, soit déduction faite des impôts (directs et indirects) payés au cours de la même période. Un tableau de la répartition des revenus avant paiement des impôts correspond à ce que l'on peut appeler la répartition *« primaire »* des revenus. Après déduction d'impôts, et en y ajoutant le montant des transferts sociaux perçus à divers titres (allocations, indemnités, etc.), on obtient un tableau de la répartition *« secondaire »* des revenus compte tenu de l'action de l'Etat sur cette répartition par le canal des finances publiques et qui modifie, nous le verrons plus loin, assez notablement la répartition primaire.

Certains économistes nient la validité d'une analyse de l'incidence sur la répartition primaire des revenus, de l'ensemble de la fiscalité défini ci-dessus (Shoup). La plupart d'entre eux sont prêts, à l'aide d'hypothèses visant l'incidence fiscale des différents impôts (qui paie l'impôt ?), à tenter de tels calculs. Ainsi l'impôt sur le revenu des personnes physiques est censé être supporté entièrement par le contribuable, diminuant d'autant le revenu disponible de celui-ci. Il en est de même des impôts sur les salaires destinés à financer les régimes de sécurité sociale — y compris la part patronale. Les impôts indirects étant incorporés dans les prix de vente sont aussi payés par les consommateurs. Quant à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, certains économistes estiment qu'il ampute les revenus du capital mais non pas ceux du travail ; d'autres (par exemple Musgrave) estiment que cet impôt est, lui aussi, répercuté intégralement dans les prix. Généralement, pour calculer un tableau de la répartition secondaire des revenus, on considère qu'il y a partage entre les revenus du capital et les autres revenus quant à l'incidence de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces questions préalables de définition et d'incidence fiscale étant supposées résolues, au moins approximativement, il faut aborder le problème pratique de la collecte des données statistiques. Ici les lacunes sont grandes. Les renseignements tirés des déclarations fiscales sont trop incomplets pour donner plus qu'une base de départ, notamment en ce qui concerne les revenus élevés et faibles, les plus-values, les revenus imputés (occupation d'un appartement par son propriétaire, services rendus par les biens de consommation du foyer — appareils ménagers, voiture, etc.), les revenus annexes (travaux secondaires, heures supplémentaires), les avantages en nature. C'est pourtant eux dont on se sert trop facilement pour démontrer ou contester telle ou telle thèse sur la répartition des revenus. Les enquêtes par sondage ont aussi leurs limites, qui sont il est vrai plus grandes dans certains pays que dans d'autres.

Tout ceci vise les revenus *« primaires »*. Il y a aussi tout le problème du calcul des revenus nets après impôts, mais en tenant compte des recettes en espèces et en nature des transferts sociaux, qui a été évoqué plus haut. Ce calcul utilise autant que possible les *enquêtes sur les dépenses familiales* et les travaux économétriques sur l'incidence de la fiscalité. A ce stade, il conviendrait sans doute de se servir du concept de revenu familial plutôt que de celui de revenu individuel, car c'est le bien-être de toute la famille qui est en cause. Mais les classifications des revenus par tranches utilisent généralement le revenu individuel.

* Directeur adjoint des affaires financières et fiscales à l'O.C.D.E. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent évidemment que l'auteur.

Quelques données chiffrées

CE qui précède permet de comprendre qu'il n'existe aucune statistique valable, à l'heure actuelle, pour comparer la répartition des revenus et leurs inégalités dans l'ensemble des différents pays développés à économie de marché. Nous ne possédons de travaux approfondis et couvrant une période suffisamment longue que pour un très petit nombre de pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède). La France n'en fait pas partie. S'agissant de pays tous industrialisés et dont les structures sociales sont assez proches, il n'est pas illégitime de tenter de tirer de ces recherches dispersées des conclusions provisoires de portée plus générale. Le fonctionnement du système fiscal et de ses diverses composantes peut aussi être présumé comme suffisamment voisin, dans ces divers pays, pour qu'un *résultat constaté dans l'un d'eux puisse* fournir des indices valables dans un autre.

D'abord, qu'en est-il de la répartition primaire des revenus des familles ?

TABLEAU I

Part dans le revenu global, avant impôts, des revenus des familles américaines, par tranches de revenus.

	1947	1950	1960	1966	1972
1er cinquième (revenus les plus faibles)	5,1	4,5	4,8	5,6	5,4
2e cinquième	11,8	11,9	12,2	12,4	11,9
3e cinquième	16,7	17,4	17,8	17,8	17,5
4e cinquième	23,2	23,6	24,8	23,8	23,9
5e cinquième (revenus les plus élevés)	43,3	42,7	41,3	48,5	41,4

Source : *Annual Report of the Council of Economic Advisers*, Etats-Unis, 1974.

Considérons pour les Etats-Unis le tableau I. Il indique une grande stabilité dans la répartition des revenus primaires et par famille aux Etats-Unis depuis la dernière guerre, avec une légère baisse de la part des revenus les plus élevés. On ne constate donc pas une tendance, qui serait en quelque sorte innée dans le fonctionnement d'une économie de marché, à l'accentuation des inégalités de revenus, mais plutôt le contraire.

Sur la base de statistiques moins sûres que celles dont nous disposons pour les Etats-Unis, l'expérience de plusieurs pays européens confirme cette stabilité, dans le temps, de la répartition primaire des revenus (2). La part dans le revenu global des deux cinquièmes de revenus les plus faibles se situe autour de 16 % dans les pays développés. Ce pourcentage est plus élevé que dans les pays du tiers-monde, mais inférieur à celui que l'on constate dans le monde socialiste (autour de 25 %). Ce dernier chiffre s'explique surtout par la faible importance de la propriété privée comme source de revenus dans ces pays, mais il ne comprend pas une évaluation des avantages en nature dont bénéficient les cadres politiques dans ces mêmes pays.

Si nous examinons maintenant la répartition des revenus, compte tenu des versements d'impôts directs et des recettes au titre des divers transferts sociaux, les résultats, toujours pour les Etats-Unis et selon les travaux de la Brookings Institution (3), sont indiqués au *tableau II*. (Voir page suivante.)

Ces chiffres, qui ne peuvent être comparés directement aux précédents puisqu'ils visent des revenus individuels et non pas familiaux, montrent que la fiscalité directe *ne modifie que* peu la répartition des revenus. Celle-ci, par

(1) Amartya Sen, *On Economic Equality*, Oxford University Press, 1973.

(2) Ainsi pour le Royaume-Uni, les pays scandinaves, les Pays-Bas notamment (travaux de Tinbergen et de Stewart).

(3) Organisme de recherche privé.

La contre-révolution des revenus

Par EDWARD S. HERMAN*

EN 1951, Arthur F. Burns écrivait : « Le changement dans la redistribution de notre revenu national (...) peut d'ores *et déjà être compté au nombre* des grandes révolutions sociales de l'histoire. **» Cette opinion était communément admise dans l'intelligentsia américaine à l'époque de Truman, et elle le reste encore aujourd'hui. On voyait la preuve de cette révolution dans le déclin relatif de la part du revenu national perçue aux Etats-Unis par les deux tranches supérieures de 1 % et de 5 % des hauts revenus entre 1929 et 1945 et dans les inégalités de plus en plus grandes apparaissant dans les pays pauvres. C'est à partir de là que furent formulées les thèses de Walt Rostow sur la croissance par étapes, thèses qui veulent que la croissance mène à l'abondance et à l'égalité pour peu qu'elle se conforme à un modèle « naturel » applicable à tous les marchés libres.**

Dans le climat de guerre froide d'après 1945, ces doctrines et les diagnostics optimistes qui s'en dégageaient avaient une importante fonction idéologique et politique : elles devaient montrer aux peuples que l'adoption du capitalisme et l'appartenance au « monde libre » constituaient une source sûre de revenus en même temps que le moyen d'en améliorer la distribution.

Ces perspectives s'appuyaient sur une analyse économique et une analyse politique également superficielles, dont l'étroit empirisme n'a pas résisté au choc de vingt-cinq années d'expérience. Les transformations récentes du mode de répartition des revenus (entre pays et à l'intérieur de chaque pays) suggèrent qu'en une époque de croissance accélérée, qui a vu s'exacerber les conservatismes politiques et proliférer des dictatures militaires (souvent épaulées par les Etats-Unis), les inégalités dans la répartition des revenus se sont tellement accrues qu'il n'est pas exagéré de définir les trente dernières années comme une période de « contre-révolution des revenus **».**

* Professeur de finance à l'université de Pennsylvanie (Wharton School).

Mesure des inégalités

POUR mesurer l'inégalité des revenus, on doit faire face à de nombreuses difficultés. Aux Etats-Unis, il importe de bien voir que l'évasion fiscale (légale) et la fraude (illégale) sont les prérogatives des catégories de revenus les plus hautes et qu'elles sont, en outre, fonctionnellement liées au passage du temps et au mode de fixation de l'assiette de l'impôt. En d'autres termes, les conseillers fiscaux, les riches particuliers, les sociétés, inventent continuellement de nouvelles parades à l'impôt ; et plus le taux de prélèvement est élevé, plus la tentation de l'évasion est forte. L' « érosion » de notre système fiscal doit sans doute aussi beaucoup à la création délibérée, par voie législative, de nouveaux passe-droits (« loopholes »).

Cette érosion trouve un reflet dans le déclin continu du taux de prélèvement imposé aux banques d'affaires américaines, qui est passé de 38,3 % en 1961 à 16,8 % en 1972. Le statut fiscal particulier des Américains employés à l'étranger en donne une autre illustration : pour les trois premières années, ils ne sont imposables qu'au-delà de 20 000 dollars de revenus, ensuite au-delà de 25 000 dollars. Le gouvernement travailliste a divulgué que des ressortissants américains travaillant en Grande-Bretagne s'étaient également arrangés pour échapper au fisc britannique **: n'étant tenus de déclarer que les revenus** perçus en Grande-Bretagne **même, il leur suffisait d'obtenir de leurs employeurs que leur traitement soit directement viré sur un compte en banque aux Etats-Unis, quitte à emprunter, le cas échéant, à des banques américaines, les sommes nécessaires à couvrir leurs dépenses courantes.**

Une autre difficulté s'oppose à une évaluation précise des tendances actuelles de la distribution des revenus. Même si la part des revenus perçue par les 20 % des catégories les plus basses est constante, voire en régression, leurs revenus peuvent s'accroître en valeur absolue si la masse des revenus augmente. Une inégalité stable ou croissante peut coïncider avec un déclin prononcé du nombre de familles ou d'individus qui ne disposent pas du « minimum vital » et tombent donc en dessous du fameux « seuil de pauvreté **» ; on dira alors qu'ils constituent une plaie sociale. Ce « seuil » arbitraire est tiré vers le bas par des préjugés de classe et aussi, tout simplement, par le désir des riches de réduire le plus possible la masse des prestations versées aux indigents. Il faut aussi noter que le calcul du « budget minimum » part du postulat absurde suivant lequel les gens qui se situent au plus bas de l'échelle disposeraient d'assez de temps, d'énergie, de motivations, d'ingéniosité et d'information pour faire leurs achats avec un maximum d'efficacité.**

L'accroissement absolu des revenus a permis la satisfaction de certains besoins physiques fondamentaux, l'acquisition de certains éléments de confort ; pourtant, même dans une société riche comme les Etats-Unis, une fraction considérable de la population doit se contenter de logements insalubres, de soins médicaux inadéquats et souffre de malnutrition chronique.

Cet état de choses provient à la fois de la structure même des revenus et d'une foi excessive dans le pouvoir régulateur du marché, dont l'incapacité à satisfaire à bas prix des besoins vitaux (logement, soins médicaux élémentaires) est pourtant depuis longtemps avérée. Aux Etats-Unis, où la pénurie de logements sociaux est patente, les pauvres sont obligés de se contenter de taudis plus ou moins délabrés. Et puisque la pratique médicale est le privilège de spécialistes hautement qualifiés, aux honoraires particulièrement élevés, les pauvres n'ont accès à la médecine que très sporadiquement et après **les premières atteintes de la maladie (1).**

Les écarts entre les pays

LE « monde unique » dont on avait prophétisé l'avènement dans l'euphorie de l'après-guerre ne s'est évidemment pas matérialisé. Contrairement à la plupart des prévisions, la division entre pays développés et pays sous-développés s'est encore aggravée depuis 1945, le revenu moyen par tête des nations riches ayant augmenté beaucoup plus vite, dans l'ensemble, que celui des nations pauvres. « Il est à présent clairement démontré **», écrivait Gunnar Myrdal en 1968, «** que l'écart entre la prospérité économique des nantis et celle des dépossédés — du moins en ce qui concerne le sud de l'Asie — s'élargit rapidement (2). **»**

Des chiffres englobant beaucoup plus que l'Asie, et portant sur le taux de croissance du revenu réel par tête pour la période qui va de 1950 à 1971, indiquent que la croissance des pays riches du « monde libre » a toujours été supérieure à celle des pays pauvres (3). Le taux moyen d'augmentation du revenu par tête dans les pays développés pour la période qui va de 1960 à 1971 a été de 3,6 % ; si on l'applique au revenu moyen par tête des Etats-Unis en 1959, qui était de 2 830 dollars, on arrive à un gain de 102 dollars par an et par personne. Pour la même période, le taux de l'augmentation moyenne du revenu par tête pour l'ensemble des pays sous-développés et en voie de déve-

(1) Cf. « Médecine et démocratie », *le Monde diplomatique*, mars 1975.

(2) Gunnar Myrdal, *Asian Drama*, vol. 1, p. 491.

(3) AID, *Gross National Product Growth Rates and Trend Data*, 10 mai 1971.

contre, est fortement influencée par les transferts sociaux (la part des revenus les plus faibles passe de 1,7 à 6,3 % et celle des plus élevés tombe de 53,1 à 47,1 %). Pour les revenus compris dans les troisième et quatrième tranches, le changement est faible.

Cette constatation semble être valable aussi pour le Royaume-Uni où, comme ce fut le cas aux Etats-Unis, l'extension rapide des transferts sociaux durant les années 60 a modifié la répartition des revenus (voir *tableau III*).

Quant à la Suède, elle offre un des rares cas étayés par des renseignements suffisamment documentés où la répartition volontaire et systématique, par le canal des finances publiques, apporte depuis quelques années non seulement un effet redistributeur assez marqué entre les catégories de revenus les plus élevés et les plus faibles mais aussi une redistribution à l'intérieur des groupes de revenus moyens. On retrouve ce phénomène, mais de manière un peu moins nette, dans quelques autres pays où le poids global de la fiscalité, en pourcentage du produit national brut, a lui aussi fortement augmenté ces dernières années (Danemark, Pays-Bas, Norvège).

En somme, à ce niveau d'analyse globale, on peut retenir les conclusions de l'économiste Tinbergen selon lesquelles la tendance, en longue période, de la répartition des revenus se traduit par une augmentation de la part des revenus les plus faibles, cela surtout à cause des transferts sociaux, et une diminution de la part des revenus les plus élevés. Mais cette tendance vers une répartition moins inégalitaire des revenus est lente et ne se poursuivra que s'il y a une action soutenue pour la promouvoir.

Affiner l'outil d'analyse

CETTE constatation conduit à se demander s'il ne faut pas affiner les agrégats assez grossiers que sont les classes de revenus pour atteindre les vraies structures économiques et sociales qui déterminent l'existence des classes de revenus les plus faibles.

L'expérience américaine, quoique particulière à ce pays à certains égards, est riche en enseignements. On relève aux Etats-Unis que l'inégalité des revenus est sensiblement plus grande pour le groupe d'âges de vingt-cinq à soixante-quatre ans que pour le groupe d'âges de trente-cinq à quarante-quatre ans. Cela résulte du fait qu'une même personne ne gagne pas le même revenu pendant toute sa vie active. On voit apparaître là une des faiblesses des tableaux de répartition des revenus se référant à une seule année, tels que ceux que nous avons utilisés plus haut. La « coupe » dans la répartition masque en effet cet aspect dynamique de la répartition du revenu d'un individu tout au long de sa vie active. Par surcroît, une telle représentation est influencée par la structure démographique : plus les classes d'âge jeune sont nombreuses, plus la répartition des revenus en coupe pour une seule année paraîtra inégale. De même, l'extension des travaux à temps partiel, ou saisonniers (étudiants, femmes mariées, personnes semi-retraitées), accroît l'inégalité des revenus individuels (4). D'une année à l'autre, c'est la durée annuelle du travail, bien plus que le niveau de rémunération, qui influence le degré d'inégalité. Ainsi la récession entraînant le chômage accroît l'inégalité entre les familles selon que l'un ou plusieurs de leurs membres se trouvent sans emploi.

Les autorités fédérales américaines se réfèrent depuis les années 60 à un *« seuil de pauvreté »* défini comme étant égal à trois fois la somme nécessaire pour l'achat, par une personne donnée, d'une nourriture suffisante en calories et en protéines. En 1972, ce seuil, pour une famille de quatre personnes, était égal à 4 275 dollars par an. Il est révisé en fonction de la hausse des prix et non selon la hausse des revenus réels (5).

Depuis 1959, on constate de profonds changements dans la structure du groupe de population se situant au-dessous du seuil de pauvreté. Tout d'abord, l'expansion économique et les conditions relativement favorables du marché du travail, jusqu'en 1974 tout au moins, ont permis à de nombreuses familles pauvres de franchir ce seuil. D'autre part, pour les familles qui demeurent en deçà du seuil, s'il reste bien exact que la pauvreté s'explique avant tout par l'absence d'emploi des chefs de famille, moins de 5 % de ceux-ci attribuent au manque d'occasions de travailler la cause principale de cette situation. Entre 1959 et 1972, c'est bien plutôt l'augmentation du pourcentage des familles dont le chef était une femme (de 23 % à 43 %) qui explique le phénomène (6). Dans des cas de cet ordre, il faut tenir compte en effet des difficultés, pour le chef de famille, d'exercer un emploi rémunéré quand il y a des enfants en bas âge.

Le nombre d'enfants constitue en soi un facteur important pour expliquer la pauvreté des familles. En 1972, 31 % des familles se situant au-dessous du seuil avaient trois enfants, contre 17 % pour les autres familles, et 22 % seulement des femmes dans les familles pauvres travaillaient en dehors de la maison par rapport à 48 % pour les autres familles.

Le niveau d'instruction diffère lui aussi beaucoup selon qu'il s'agit d'une famille en deçà ou au-delà du seuil de pauvreté. 29 % des chefs de famille dans le premier cas avaient leur certificat d'études, contre 62 % dans le second cas. Certains métiers aussi connaissent des salaires anormalement bas : 20 % des hommes chefs de famille dans les familles pauvres occupaient un emploi agricole de ce type par rapport à 4 % seulement ailleurs.

Bien sûr, les personnes âgées forment un pourcentage élevé des familles pauvres. Mais l'extension rapide des programmes fédéraux d'aide à cette catégorie a entraîné une baisse notable de l'incidence de la pauvreté pour ce groupe. Alors qu'en 1970 encore, 25 % des familles pauvres étaient composées de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, ce pourcentage n'était plus que de 19 % en 1972 et il a encore baissé depuis cette date.

JOHN HACKETT.

TABLEAU II

Répartition des revenus individuels aux Etats-Unis avant et après impôts et transferts sociaux (1972).

	Avant impôts %	Après impôts %	Après impôts et transferts sociaux %
1er cinquième (revenus les plus faibles)	1,7	1,8	6,3
2e cinquième	6,6	7,9	9,1
3e cinquième	14,5	14,8	14,6
4e cinquième	24,1	24,4	22,8
5e cinquième	53,1	51,9	47,1
	100	100	100

TABLEAU III

Changement en pourcentage du revenu primaire, compte tenu des impôts (directs et indirects) et des transferts sociaux au Royaume-Uni

Année	REVENU ANNUEL EN LIVRES STERLING INFERIEUR A :													
	260	315	382	460	559	676	816	988	1196	1448	1752	2122	2566	3104 et au-dessus
1964...	+109	+47	+31	+ 6	—	—6	—9	—13	—17	—19	—22	—25	—27	—34
1969...	+ 59	+83	+59	+41	+20	+6	—2	— 9	—15	—20	—23	—24	—26	—33

Source : *Economic Trends*, août 1966 et février 1971.

(4) La difficulté qui consiste à prendre des chiffres utilisant la famille comme unité de base a déjà été notée.

(5) De telle sorte qu'il ne protège pas les familles les plus pauvres d'un appauvrissement relatif. Ainsi le seuil de 4 275 dollars en 1972 ne représentait que 38 % du revenu moyen de l'ensemble de la population par rapport à 55 % en 1959.

(6) Pour l'ensemble du pays, on constatait en 1972 que 33 % des familles dont le chef est une femme (et 53 % quand la femme est de couleur) sont au-dessous du seuil de pauvreté, contre 6 % seulement pour les familles dont le chef est un homme.

Outils mal adaptés et freins politiques

Difficultés de lutter contre la pauvreté au sein de l'opulence

Par JACQUES SOPPELSA*

LE problème de la pauvreté aux Etats-Unis représente sans nul doute l'un des thèmes les plus complexes... et les plus controversés concernant l'évolution récente de la société nord-américaine. La description du *phénomène*, en effet, n'est pas dépourvue d'ambiguïtés et d'arbitraire. Certes, elle peut s'appuyer, outre-Atlantique, sur un remarquable outil statistique, ce qui est loin d'être le cas à l'échelle du globe. Fait révélateur, en juillet 1974, quelque deux mille vingt bureaux d'études privés, gouvernementaux ou contrôlés par des institutions locales, s'intéressaient directement ou indirectement au seul problème de la mesure de la pauvreté aux Etats-Unis.

Pourtant — ou peut-être à cause de cela — les résultats obtenus sont très souvent divergents, voire contradictoires. A titre d'exemple très simple, essayons de répondre à la question élémentaire : combien y a-t-il de pauvres aux Etats-Unis ? Au lendemain du recensement d'avril 1970, le cortège des réponses est étonnant de diversité : il varie de cinquante millions d'individus pour l'économiste Michael Harrington, auteur, naguère, du best-seller *The Other America*, à moins de vingt millions selon le comité des conseillers économiques du président, et même à moins de quinze millions pour Rose D. Friedman, de l'American Enterprise Institute.

Une telle hétérogénéité est, de toute évidence, le reflet direct de *la multiplicité des méthodes de mesure*, des critères adoptés, voire des définitions proprement dites accolées au phénomène. En schématisant quelque peu, nous pouvons, dans cette optique, rappeler deux grands courants d'analyses :

— Le premier, pas toujours le plus ancien, définit l'état de pauvreté *« comme une situation objective en deçà d'un certain seuil dans l'échelle des revenus »*. « Seuil », « revenus »... voilà déjà deux termes élémentaires à partir desquels dévale une cascade d'ambiguïtés. Pour certains, en effet, l'état de pauvreté correspond à une situation objective en deçà d'un certain seuil dans l'échelle des revenus... monétaires. Les économistes du recensement de 1960 plaçaient ainsi la « barre » de la pauvreté à 3 000 dollars de revenu monétaire par an et par famille (introduisant ainsi la notion de *« revenu familial moyen »*). C'est cette définition extrêmement grossière qui est reprise notamment par Marc Saporta *(La vie quotidienne aux Etats-Unis)* quand il s'exclame : *« Il n'y a pas beaucoup de pays où 80 % de la population aient plus de 2 200 F par famille et par mois. »*

Le second courant, ultérieurement, a affiné ce type d'approche (introduction des notions de *« revenu brut disponible »* ou de seuil mobile de pauvreté). Mais l'utilisation systématique des catégories socio-professionnelles américaines (cols bleus, cols blancs ; personnel de services, travailleurs ruraux), la médiocrité de l'échelle de référence (l'Etat ou, dans les meilleurs cas, le comté, ce qui revient à nier, consciemment ou non, l'existence d'îlots urbains de misère) ou l'insoluble problème posé par la confection de « budgets types », déprécient singulièrement la rigueur des différentes méthodes. A titre d'exemple, l'intégration du critère « alimentation » a conduit récemment à assimiler la pauvreté à la faim. Rose Friedman, naguère conseillère de Richard Nixon, considérant que la seule base objective de l'état de pauvreté *« est une nourriture familiale suffisamment nutritive »*, aboutissait au chiffre de quinze millions de pauvres. La question échappait ainsi au sort des problèmes de masse ; sa solution pouvait être reléguée à l'arrière-plan des préoccupations gouvernementales au profit, notamment, de la lutte contre le « fléau pollution ».

Une grande diversité de causes

CE seul exemple illustre bien, en les caricaturant, la médiocrité et l'inefficacité de l'arsenal des instruments de lutte gouvernementaux à l'égard de la pauvreté. Les *« oubliés du Plan Marshall »*, les *« laissés-pour-compte de l'expansion »*, semblaient pourtant être au centre des préoccupations fédérales sous les présidences de Kennedy et de Johnson. A preuve notamment le vote, en 1964, de l'*Economic Opportunity Act* (E.O.A.) et sa stratégie (révolutionnaire à l'époque) concrétisée par la mise en place de « programmes d'action communautaire » *(Community Action Programs)*. Partant, certes, d'un postulat éminemment discutable (*« la lutte contre la pauvreté passe inévitablement par la croissance économique »*), les stratèges de l'E.O.A., tout en essayant de perfectionner le système d'assistance, soulignaient l'intérêt de s'attacher à une action profonde sur l'environnement. Mais, dans la pratique, leur activité et celle des *« Volontaires du service pour l'Amérique »*, tout en court-circuitant maladroitement les conseils « classiques » de communautés (développant ainsi une véritable crise au sein des services sociaux traditionnels) ont été radicalement stoppées, dès 1968, par les restrictions budgétaires. Mieux, ou pis encore, la politique de restriction les a touchés en tout premier lieu en dépit de la modestie financière des programmes : en 1968, moins de 2 milliards de dollars de crédits, refusés par un Congrès qui, préférant manifestement les canons au beurre, acceptait simultanément un créneau de quelque 75 milliards pour la défense.

L'arrivée au pouvoir de Richard Nixon s'était concrétisée aussi, au niveau de l'activité locale, par un renforcement du contrôle des autorités légales (maires des grandes municipalités par exemple) au détriment des communautés spontanées, provoquant rapidement un déclin de la participation des pauvres eux-mêmes aux programmes d'action.

(Lire la suite page 12.)

* Maître assistant agrégé à l'université de Panthéon-Sorbonne, Associate Professor à l'université de Géorgie.

loppement a été de 3,1 %. Si on l'applique au revenu de base de l'Inde, qui tournait autour de 80 dollars par an, cela représente un gain de 2,48 dollars par tête et par an. On notera que la seule augmentation du revenu par tête aux Etats-Unis est supérieure au total du revenu par tête en Inde.

Un petit nombre de pays en voie de développement à régime totalitaire de libre entreprise, comme le Brésil, l'Iran, l'Indonésie ou la Corée du Sud, ont connu une croissance rapide ces dernières années, mais pour cela il leur a fallu livrer une bonne partie du développement à des intérêts extérieurs et ignorer ou laisser volontairement se dégrader les conditions d'existence de leurs populations.

Bref, comme le faisait remarquer Irving Kravis dans un récent mémoire, nous assistons à une « polarisation croissante des niveaux de revenus dans le monde », **les trois cinquièmes de l'humanité disposant d'un revenu par tête égal ou inférieur à 310 dollars par an, tandis que le fossé entre pays riches et pauvres se creuse sans cesse.** « La conclusion inévitable, **écrit Kravis,** en est que les bénéfices du progrès économique sont allés à une minorité privilégiée de la population mondiale (4). »

Le partage dans les pays pauvres

LES pays pauvres, dont le taux de croissance est resté très faible dans l'ensemble, manifestent, en outre, des tendances de plus en plus accusées à l'inégalité dans le partage des revenus. Irma Adelman et Cynthia Taft Morris ont publié, sur cette question, une étude inestimable, Economic Growth and Social Equity in Developing Countries. **Dès la préface, les auteurs déclarent :** « Les résultats de notre analyse ont été un choc pour nous (...), qui partagions auparavant l'opinion couramment admise qui veut que la plupart des nations tirent bénéfice de la croissance économique. Nous ne mettions pas non plus en doute la validité de l'association historique entre une croissance économique réussie et l'extension de la démocratie économique. Nos résultats vont à l'encontre de toutes nos préconceptions. » **Après avoir minutieusement analysé les statistiques de quarante-trois pays sous-développés ou en voie de développement, elles en arrivent à cette conclusion :**

« A chaque fois que l'on fait brusquement démarrer une croissance dualiste sur les bases étroites d'une économie de subsistance de type rural, la position des 60 % les plus pauvres de la population empire aussi bien dans l'absolu que dans le relatif... Les gains des 5 % les plus riches sont particulièrement importants dans les pays à revenu moyen très bas où une structure nettement dualiste se combine à la domination économique et politique d'élites traditionnelles ou expatriées. »

En se fondant sur des exemples pris dans l'histoire des pays occidentaux, Kuznets et d'autres auteurs ont avancé l'idée que les conditions de vie des masses pourraient connaître une récession temporaire à un stade donné du processus général de croissance. Mais on a vu récemment apparaître des phénomènes de ce type qui sont le produit de facteurs spécifiques à notre époque et ne semblent pas être une anomalie passagère ou une phase transitoire de la croissance.

Les pays en voie de développement du « monde libre » souffrent particulièrement de la consommation effrénée par leurs élites de nouveaux biens dont les pays riches les bombardent sans cesse, les poussant à consacrer à l'achat de voitures et de carburant, à la construction d'autoroutes et à l'édification de résidences somptueuses des ressources qui pourraient utilement contribuer au développement (5). Ces élites ont « besoin » de tous les dividendes de la croissance pour se conformer à un modèle international de consommation dont les critères sont continuellement en hausse ; donc elles s'efforcent d'accaparer tous les excédents, ce qui a pour effet de réduire encore plus le revenu réel des masses et se traduit souvent par une politique d'inflation qui exerce une pression vers le bas sur les salaires.

Autre facteur spécifique à notre époque : la volonté des pays riches de modeler le développement postcolonial du tiers-monde non pas à leur image, comme le veut un cliché trop répandu, mais en fonction de leur intérêt. Cette volonté s'est traduite par des actes d'ingérence qui visaient à faire naître une élite néo-coloniale et à assurer sa perpétuation. En cette époque de soulèvement généralisé dans les pays du tiers-monde, les Etats-Unis, malgré toutes les proclamations rhétoriques de leur attachement à la démocratie, ont clairement fait du soutien zélé à la contre-révolution la clef de voûte de toute leur politique. La création d'importantes forces armées néo-coloniales, dont les Américains prennent en charge l'entraînement militaire et l'entretien matériel, est essentiellement conçue comme une « police d'assurance » contre la révolution sociale. Que l'usage de la torture soit institutionnalisé au Brésil et la démocratie jugulée ne dérange ni les banquiers ni les militaires. Ils ne sont pas non plus troublés outre mesure par le fait que la répartition des revenus s'est notoirement dégradée depuis l'accession au pouvoir de la junte, la part relative des 5 % les plus riches étant passée de 29 % en 1960 à 38 % en 1970, tandis que les revenus réels des 40 % les plus pauvres s'effondraient dans l'absolu (6).

La République dominicaine est un exemple encore plus probant des effets régressifs de la politique américaine. Dans cet Etat-client où la malnutrition est endémique, la majorité des terres arables (pourtant potentiellement riches) est laissée en friche ou mal exploitée ; moins d'un pour cent des agriculteurs contrôlent 47,5 % des terres, les autres travaillant, pour la plupart, comme des métayers, régis par un système de tenure quasi féodal. Un reportage paru dans le Wall Street Journal **du 9 septembre 1971 rapporte les propos d'un expert économique étranger qui estime que** « le revenu moyen par tête d'habitant est à peu près le même qu'avant 1965, mais la répartition est moins équitable ». **Les bas salaires sont maintenus grâce à la stagnation et au règne de la terreur — auquel les Etats-Unis contribuent largement. Le** Wall Street Journal **lui-même était obligé de le reconnaître :** « L'ambassade **(américaine)** n'a rien fait pour se dissocier de la terreur. »

L'article décrivait, d'une façon plus précise, les effets de la répression sur la redistribution des revenus :

« L'année dernière, une grève s'étant déclenchée sur le chantier de construction d'une usine de traitement du ferro-nickel à capitaux étrangers, M. Balaguer dépêcha l'armée pour rétablir l'ordre. Et, pendant que les soldats maintenaient l'ordre, l'entreprise chargée des travaux licencia trente-deux « agitateurs »... La grève fut brisée en l'espace de huit jours. »

Le Wall Street Journal **faisait également état d'un recours à l'armée pour procéder à l'éviction de paysans de terrains où l'on voulait édifier un hôtel de grand luxe dont un des actionnaires n'était autre que M. George Meany, secrétaire général de la centrale syndicale américaine A.F.L.-C.I.O., réputé pour avoir toujours donné sa bénédiction à l'écrasement des libertés syndicales dans les pays clients des Etats-Unis.**

Les régimes de Lon Nol, Thieu, Park, Balaguer, Suharto, Marcos, etc., ont pour communs dénominateurs la corruption institutionnelle, le règne de la terreur et la priorité accordée aux besoins des « élites expatriées » qu'Irma Adelman et Cynthia Morris désignent comme responsables au premier chef de la détérioration du partage des revenus. La « doctrine Nixon » a donné une formulation théorique au soutien apporté à de tels régimes mais la pratique de ce soutien existait déjà bien avant Nixon.

Le partage aux Etats-Unis

AUX Etats-Unis, la distribution des revenus est extrêmement inégale et, de ce point de vue, les choses n'ont guère changé depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

(Lire la suite page 13.)

(4) Irving Kravis, « A World of Unequal Incomes », in *Annals of the American Academy*, septembre 1973, p. 79.

(5) Cf. notamment David Felix, « Economic Development : Takeoffs into Unsustained Growth », in *Social Research*, été 1969.

(6) Albert Fishlow, « Brazilian Size Distribution of Income », in *American Economic Review*, mai 1972.

(Suite de la page 11.)

L'échec spectaculaire de la politique du logement social, illustré par des cascades de fraudes et de corruptions, outre de lourdes pertes financières (son résultat le plus tangible : le H.U.D., département du logement et du développement urbain, est devenu le plus grand possesseur de taudis de la nation), permet de souligner avec vigueur l'erreur systématiquement commise quant au choix de l'échelle d'application des programmes. Ces derniers, entre 1968 et 1972, ont pratiquement tous été adoptés à partir de la carte officielle de la distribution géographique de la pauvreté, réalisée à l'échelle du comté. Les avanies du H.U.D. illustrent aussi le caractère ubuesque du système : l'augmentation de la demande en logements sociaux, au fur et à mesure de l'officialisation des programmes, s'est traduite par une pression accrue sur le coût de la construction ; l'augmentation de ce dernier pèse à son tour de plus en plus lourdement sur les crédits (fort limités) accordés par le Congrès, et une minorité de plus en plus faible de déshérités peut désormais bénéficier du programme.

En réalité, la pauvreté constitue un état objectif singulièrement complexe. Certes, plus du quart du phénomène est à mettre en relation avec le « *statut socio-économique* » (pourcentage de logements insalubres ou surpeuplés, pourcentage de Noirs, revenus faibles, etc.) et 12 % avec le strict « *contexte démographique* » : rien de révolutionnaire. Mais près de 20 % sont à mettre au « crédit » du processus d'urbanisation et d'industrialisation, et près de 16 % à celui de l'environnement rural. La projection ultérieure du phénomène sur le plan spatial permet en fait de dégager deux traits majeurs :

— D'une part, le rôle croissant du milieu urbain (notamment des grandes métropoles), rarement perçu, voire escamoté, par le biais des méthodes traditionnelles d'analyse ;

— D'autre part, la bigarrure extrême des situations régionales, qui nous permet de croire à la nécessité, plus impérieuse que jamais, de développer la lutte contre la pauvreté à l'échelle du territoire de l'Union. Mais ce phénomène nous autorise aussi à considérer avec un profond scepticisme toute politique reposant sur l'utilisation systématique d'un mécanisme unique.

Au contraire, la diversité des milieux, des groupes sociaux, des formes criantes ou larvées du fléau pauvreté, nous incite à préconiser une parcellisation croissante des tâches et une diversification aussi poussée que possible des instruments de lutte.

Les facteurs brièvement exposés précédemment sont, parfois, plus des conséquences que des causes proprement dites de la pauvreté, mais ils permettent d'éclairer plus finement le phénomène, et de nuancer, sinon de dénoncer, quelques schémas traditionnels, telles les corrélations exclusives de type « Amérique pauvre-Amérique noire » ou « Amérique pauvre-Vieux Sud ».

Minorités ethniques et "pauvres Blancs"

L'AMERIQUE pauvre, aux yeux de l'opinion publique, se confond très souvent avec l'Amérique noire. Mais la juxtaposition n'est pas rigoureuse : il est indispensable de la nuancer. L'Amérique pauvre, c'est *effectivement, en partie,* les minorités ethniques et raciales et, en tout premier lieu, les quelque vingt-deux millions de Noirs. Les dernières décennies ont vu renaître ou se multiplier les émeutes, les « étés chauds », les manifestations de masse. Fait beaucoup plus original, ces troubles, loin de se concentrer dans le Vieux Sud, se sont développés *au cœur des grandes cités* de l'Est (New-York, Philadelphie, Detroit ou Cleveland) comme de l'Ouest (Los Angeles, San-Francisco). Au sein de ces agglomérations, des générations spontanées de ghettos noirs ont surgi, selon un processus presque toujours identique : dégradation de quartiers résidentiels, *emménagement de familles noires,* départ progressif des derniers habitants blancs vers la périphérie.

En 1962, la population noire résidant hors du Vieux Sud dépassait pour la première fois celle de l'ancienne Confédération. Mais, élément « révolutionnaire », alors même que le Noir du Sud est demeuré un rural, en dépit de l'apparition (bien *modeste*) *de quelques zones urbaines* noires à Atlanta ou Birmingham, les communautés de couleur des Etats septentrionaux ou de l'Ouest sont essentiellement citadines (94 % de *la population noire en 1970). Parallèlement,* dans la plupart des Etats du Sud, Noirs et Blancs cohabitent, comme avant l'Emancipation. Ces relations plus étroites sont sans doute « admissibles » dans la mesure où elles ne remettent pas en cause l'ordre établi. Il n'en reste pas moins que, sur le strict plan spatial, et bien que certaines villes du Sud soient progressivement affectées, en ce domaine, de « nordisation », le « ghetto noir » est un produit du Nord. Au sein des principales agglomérations, la concentration des populations de couleur est particulièrement poussée : 97,9 % à Harlem, 93,9 % à Stuyvesant, 97,9 % à Cermak Road (Chicago), 96,5 % à Saint-Louis. Or le ghetto noir, c'est une kyrielle d'éléments démographiques et sociaux négatifs : surpopulation, détérioration de l'habitat, taux élevé de mortalité infantile, délinquance juvénile, analphabétisme, abus de la drogue et des stupéfiants, prostitution, désagrégation de la vie familiale. Tout cela correspond, sur un plan plus général, à des niveaux de vie moyens nettement *défavorisés par rapport* à la communauté blanche. A preuve, notamment, la discrimination raciale face au problème, désormais angoissant, du chômage.

La mise en corrélation des revenus moyens par Etat et du pourcentage de la population noire, bien que les ghettos du Nord soient « noyés » dans les statistiques, confirme *cruellement ce phénomène. Disparités* d'autant plus vivement ressenties que, contrairement à un mythe tenace, certains postes budgétaires du foyer noir sont relativement élevés. Le logement en ghetto, par exemple, coûte cher : de 60 à 80 dollars, pour une pièce misérable à Saint-Louis, 140 dollars pour un « deux pièces » dépourvu du confort le plus élémentaire *dans Harlem.* Fréquemment, en outre, ces loyers « officiels » sont majorés d'un impôt spontané sur « la couleur de la peau », de l'ordre de 10 à 40 dollars.

Mais le tableau de la pauvreté et des « cercles vicieux » dans lesquels se débattent la majorité des Noirs américains ne correspond pas totalement à celui de l'Amérique pauvre :

— *En premier lieu, certaines* classes noires échappent aux processus de ségrégation économique : membres d'une classe moyenne protestante, embourgeoisée, de forma*tion scolaire* satisfaisante ; professions libérales ou spécialistes dans quelques branches particulièrement rentables, des coiffeurs décrépeurs aux entrepreneurs de pompes funèbres. Aspirant à devenir l'égal du Blanc, le Noir nanti se retrouve géographiquement concentré au sein de banlieues résidentielles : à Englewood (New-Jersey), sur la rive droite de l'Hudson, 52 % des habitants noirs disposent ainsi de revenus annuels supérieurs à 6 000 dollars.

— D'autre part, une frange importante de la population blanche fait figure de déshéritée au sein de l'opulente Amérique : ruraux des Dakotas ou du Nebraska, « pauvres Blancs » du Kentucky, Hispano-*Américains. Outre les Noirs, les* Indiens et deux millions de Portoricains, les noyaux les plus importants de l'Amérique pauvre sont ainsi représentés, à l'heure actuelle, par les petits fermiers du Centre-Est et des grandes plaines, les Mexicains (Chicanos), plus ou moins officiellement installés au sein du territoire de l'Union et, plus déshérités encore, les descendants des poignées de colons non britanniques de la première période de peuplement européen : le revenu moyen des Français de Louisiane, farouchement attachés à leur langue, à leurs coutumes, à leurs fermes isolées des « bayous », n'atteignait pas 80 % de celui de la population noire en 1970. Les gouvernements démocrates de Kennedy et de Johnson semblaient avoir voulu s'intéresser à l'avenir de ces poches de misère. Depuis le retour des républicains à la Maison Blanche, la question de la pauvreté *paraît avoir été reléguée* à l'arrière-plan des préoccupations fédérales.

Le grand retard des services publics

EN fait, et paradoxalement peut-être, *l'Amérique pauvre c'est, en tout premier lieu, l' « Amérique publique ».* La production des biens publics apparaît de plus en plus négligée. Les efforts consentis par les autorités (locales, d'Etat ou fédérales) sont presque toujours insuffisants pour pallier de sévères carences du secteur public en matière culturelle, sanitaire ou de loisirs. Les écoles, collèges, universités, hôpitaux « publics » souffrent *systématiquement de la comparaison* avec les établissements du secteur privé. Les statistiques globales sont d'ailleurs significatives : au cours de la décennie 1962-1972, l'aide fédérale s'est chiffrée à 19 milliards de dollars en matière de rénovation urbaine et, par exemple, à près de 2 000 milliards au chapitre des dépenses militaires. Les sommes *que l'Etat fédéral avait dépensées en* 1970 étaient inférieures, à prix constants, à celles de 1939 dans tous les domaines du secteur public, défense et recherche spatiale exclues.

Le système fédéral explique partiellement semblable carence. En dépit des progrès constants du pouvoir fédéral, l'autonomie relative des Etats en de nombreux domaines, les *lenteurs de la mise en application* des lois, les obstacles juridiques et administratifs locaux, les traditions régionales, contribuent à l'hétérogénéité des situations et à la relative impuissance de Washington, au *moins à court terme.* Plus de deux milliers de programmes publics sont à l'heure actuelle à l'état de projet. Mais l'essentiel des efforts de quelque deux mille comités d'aménagement se borne à concurrencer le voisin, dans une course à la manne fédérale, singulièrement amenuisée depuis quelques mois.

Les autorités municipales des grandes villes ont dû affronter au cours de la dernière décennie un drame généralisé : les revenus des autorités locales se détériorent alors que ceux des comtés et des districts périphériques augmentent très sensiblement. Or dans le même laps de temps, les nécessités d'un réaménagement rationnel de l'infrastructure routière, d'un patrimoine immobilier vieillissant, et la mise en place d'équipements culturels, de loisirs, hospitaliers, etc., jusque-là insuffisants, grèveraient trop lourdement un budget municipal. D'où, sans doute, la lenteur extrême des rénovations, la généralisation du délabrement et du sous-équipement de nombreux quartiers des grandes métropoles, nouveau cercle vicieux de l'Amérique contemporaine.

JACQUES SOPPELSA.

Bourgeoisies et prolétariats en Afrique noire

Des différences de plus en plus ressenties et de moins en moins tolérées

Par DANIEL PEPY

D'APRES le président Nyerere, les inégalités sociales n'avaient pas, en Afrique, avant la domination coloniale, l'ampleur et la signification que celle-ci leur a données par la suite. Il y avait, certes, des riches et des pauvres, mais tous souffraient des mêmes difficultés, des mêmes disettes ou des mêmes famines. Les différenciations sociales issues de l'époque *coloniale, de la traite, puis de l'intro*duction progressive de l'économie monétaire comptent peu, cependant, en face du problème fondamental de l'existence nationale. Ce qui conduisait le président Sekou Touré à déclarer avant l'indépendance de son pays : « *Le concept de classe sociale n'a pas cours en Afrique.* »

Analysant, peu avant sa mort, « *les classes sociales en Afrique* », le Dr Nkrumah affirmait que la séparation fondamentale est celle qui s'établit entre, d'une part, les milieux sociaux influencés par une véritable allégeance aux puissances impérialistes et, d'autre part, ceux qui luttent contre cette domination. Alors que « *le prolétariat urbain s'était allié à la bourgeoisie nationale dans la lutte pour l'indépendance, visant à l'éviction du pouvoir colonial* », effaçant ainsi momentanément les antagonismes sociaux, ceux-ci réapparaissent et s'amplifient après l'indépendance, *corollaire inévitable de la politique éco*nomique et sociale des nouveaux gouvernements. « *Seule l'union du prolétariat urbain et des masses paysannes amène à des structures authentiquement socialistes. Dans des conflits engageant des intérêts politiques et économiques, ces derniers l'emportent toujours.* » Simple affirmation de principe, ou vision prophétique des choses ? Une analyse plus poussée est nécessaire pour comprendre la portée et la valeur de ces phrases du grand Africain que fut le Dr Nkrumah.

Alors que la société africaine traditionnelle connaissait peu l'appropriation privée des moyens de production, le développement progressif du commerce et de la traite avec les marchands européens produit peu à peu une nouvelle source de pouvoir. On vit ainsi, sur la côte du golfe de Guinée, *les « Brésiliens », enrichis par leur* participation à la traite, acquérir progressivement une fraction importante de la cocoteraie. Plus tard, à côté des planteurs européens beaucoup moins nombreux qu'en Afrique du Nord ou en Malaisie, les planteurs africains de café ou de cacao voient leur nombre s'accroître dans les zones forestières *du Ghana ou du Nigéria, plus tard en* Côte-d'Ivoire ou au Cameroun. Bénéficiant d'un revenu monétaire croissant, ils en viennent à jouer un rôle économique, social, voire politique important.

Par un phénomène quasi général, ces planteurs deviennent de véritables chefs d'exploitation. L'appropriation collective disparaît, peu à peu, en face de leur puissance. Certains peuvent faire appel à des ouvriers agricoles que, sur le modèle des planteurs européens d'alors, ils vont chercher dans des pays voisins, par exemple chez les Mossis de Haute-Volta. L'inégalité sociale se *creuse alors entre trois groupes qui* vont se différenciant : celui des planteurs exploitants, qui forment maintenant une véritable bourgeoisie rurale ; les autres paysans ; enfin les ouvriers agricoles proprement dits.

L'apparition de la bourgeoisie rurale ne s'est guère encore produite en zone *soudanienne ou sahélienne ; le coton ou* l'arachide laissent moins de profits que le cacao ou le café ; la présence d'un nombre important d'éleveurs y rend d'ailleurs plus difficile l'appropriation privée du sol. Là où elle existe, la bourgeoisie rurale ne se contente pas d'un rôle économique et d'un prestige social, elle aspire au pouvoir politique. Le parti démocratique de Côte-d'Ivoire est issu du syndicat des planteurs de café animé par le président Houphouët-Boigny. L'hostilité croissante des planteurs de cacao du Ghana a été l'une des causes de l'échec final du président Nkrumah.

Mais si une bourgeoisie rurale tend à se développer, on ne voit pas encore paraître une bourgeoisie industrielle. Les Africains étaient peu orientés vers les fonctions industrielles pendant l'époque coloniale, surtout dans les territoires contrôlés par la France. Depuis l'indépendance, la politique de *développement planifié et de nationali*sation pratiquée par un nombre croissant de gouvernements ne conduit presque jamais à la création d'entreprises privées africaines. Les entreprises nationales ou les sociétés d'Etat

---

(Suite de la page 11.)

Comme le montre le tableau I, 20 % des familles — celles qui appartiennent à la tranche inférieure des revenus — se partageaient 5,4 % des revenus en espèces, contre 41,4 % aux 20 % de familles de la tranche supérieure, les 5 % de familles qui se situent tout en haut de l'échelle en concentrant à elles seules 15,9 %.

Mais ces chiffres portent exclusivement sur les revenus bruts hors impôts, qui incluent les prestations des assurances sociales et des caisses de chômage, mais d'où sont, en revanche, exclues les plus-values de capital (réalisées ou non) ; d'autre part, ils ne tiennent aucun compte des incidences de l'impôt sur la répartition des revenus. Les deux dernières colonnes du tableau sont reprises d'un livre récent de Joseph A. Pechman et Benjamin A. Okner, qui ont reporté sur les chiffres de 1966 un certain nombre de correctifs judicieux, qui permettent de se faire une idée plus complète des revenus avant et après impôt. En prenant en compte les compléments de salaires, les gains en capital, la valeur d'usage des logements occupés par leurs propriétaires, etc., ils s'aperçurent que ces réajustements non seulement accroissent les revenus de 60 % en moyenne, mais ont un impact considérable sur leur ventilation puisque la part des 20 % inférieurs s'en trouvait réduite de 0,6 point et celle des 20 % supérieurs augmentée de 5,3 points. Les chiffres corrigés de Pechman et Okner donnent des inégalités plus prononcées encore que les statistiques du Bureau du recensement, qui sont couramment utilisées.

TABLEAU I

Répartition des revenus réels aux Etats-Unis (ajustés et non ajustés) pour des années sélectionnées depuis 1945

	1947 (1) %	1972 (1) %	1966 (1) %	1966 rectifié (2) %
— Tranche inférieure de 20 % ...	5,1	5,4	4,3	3,7
— 2ᵉ tranche.	11,8	11,9	11,3	9,9
— 3ᵉ tranche.	16,7	17,5	17,3	16,1
— 4ᵉ tranche.	23,2	23,9	24,5	22,6
— Tranche supérieure de 20 % ...	43,3	41,4	42,6	47,9
— Dont 5 % les plus hauts	17,5	15,9	16	22,1

SOURCES :
(1) U.S. Bureau of Census, Current Population Reports, « *Money Income in 1972 of Families and Persons, in the United States* », 1973, p. 45.
(2) Pechman (Joseph A.) et Okner (Benjamin A.), « *Who Bears the Tax Burden ?* », Brookings, 1974, p. 46.

Le tableau indique également que la distribution des revenus aux Etats-Unis ne s'est pas sensiblement modifiée depuis 1947.

En 1947, les familles de la tranche inférieure se partageaient 5,1 % des revenus bruts, contre 43,3 % à la tranche supérieure, ce qui représente une inégalité à peine plus grande qu'en 1972. Mais, compte tenu de la multiplication des privilèges fiscaux, systématique depuis 1947, et de la généralisation de taxes et d'impôts locaux de plus en plus régressifs, il est probable que la très légère égalisation qui est intervenue en ce qui concerne les revenus bruts serait au moins neutralisée si l'on effectuait les réajustements idoines.

En fait, puisque la répartition est restée plus ou moins constante, le fossé entre Américains riches et Américains pauvres s'est notablement élargi. En 1959, le revenu moyen par tête et par an des familles se situant dans la tranche des 20 % supérieurs dépassait de 10 565 dollars le revenu moyen des familles se situant dans la tranche des 20 % inférieurs ; en 1969, la différence était de 10 971 dollars (en dollars de 1959), et elle a du passer depuis, le cap des 20 000 dollars. Les énormes bénéfices de vingt-cinq années de croissance ont donc servi à consolider et même à accroître les inégalités.

Les gens vraiment misérables sont relativement peu nombreux aux Etats-Unis, mais il en va de même de ceux qui bénéficient de privilèges fiscaux exorbitants. Comme le note Philip Stern dans son ouvrage The Rape of the Taxpayer (7), **10 % de l'ensemble des contribuables tirent bénéfice de plus-values de capital, et 1 % seulement en tirent des revenus substantiels ; malgré cela, le Congrès persiste à faire bénéficier les plus-values de capital d'un taux d'imposition deux fois moindre que celui qui s'applique aux traitements et salaires. Pour Stern, c'est là le résultat de l'extrême état de dépendance dans lequel se trouvent les politiciens vis-à-vis des grosses fortunes qui alimentent les caisses de leurs partis ou leurs fonds de campagne électorale. Un autre facteur, au moins aussi important, permet d'expliquer cet état de choses : il se trouve que les 5 % de titulaires de revenus qui sont tout en haut de l'échelle exercent un contrôle quasi absolu sur la presse et les autres moyens d'information, qui refusent obstinément de faire le moindre battage autour du problème de l'inéquité des revenus.**

Selon une étude du département du travail, les statistiques sur les revenus nets manifestent une tendance « lente, mais sûre, vers une inégalité accrue dans la période qui va de 1958 à 1970, alors que dans cette même période les revenus absolus ont régulièrement augmenté ». **Les revenus en espèces des tranches supérieures de 20 % et de 5 %, qui avaient connu un léger déclin jusqu'en 1967, prennent ensuite la direction inverse ; quant à ceux de la tranche des 20 % inférieurs, ils ont atteint leur point culminant en 1968-1969. Pour cinq des huit années qui vont de 1966 à 1973, on constate une baisse ou une stagnation des recettes hebdomadaires réelles des ouvriers américains.** Le Rapport économique du président **passe pieusement sous silence une statistique pourtant pleine d'enseignements, qui montre que le déclin du nombre des « pauvres » a cessé en 1969, que la courbe a remonté en 1970 et en 1971, et qu'elle est revenue, en 1972, à son niveau de 1969. Et il est à peu près certain que la flambée des prix a sensiblement réduit, depuis 1972, la part de revenus réels des deux tranches de 20 % les plus basses.**

Avant toute chose, la politique des revenus donne l'image de la structure de l'intérêt et du pouvoir dans une société. Dans la plupart des nations du tiers-monde, une véritable révolution est nécessaire pour parvenir à une plus grande égalité des revenus ; cette révolution passe par le transfert du pouvoir des élites traditionnelles à des gens plus soucieux des intérêts du grand nombre. Une comparaison des services de santé de la Chine ou du Vietnam du Nord, qui sont organisés pour la prévention et largement accessibles aux masses rurales, avec leurs équivalents en Indonésie ou au Vietnam du Sud, dont les gouvernements ne s'embarrassent pas de considérations aussi vulgaires, est pleine d'enseignements sur ce point. La contribution la plus importante que pourrait faire le peuple américain à l'amélioration du partage des revenus et du niveau de vie général dans les pays du tiers-monde ne pourrait donc prendre qu'une forme négative : il faudrait que les Américains agissent pour que leur gouvernement abandonne le soutien qu'il accorde depuis si longtemps au néo-colonialisme sous toutes ses formes.

Aux Etats-Unis mêmes, il est difficile d'être optimiste quant aux perspectives de voir s'améliorer notre politique des revenus et notre système de priorités. Le changement, s'il a lieu, viendra vraisemblablement d'une succession ininterrompue de chocs et de la faillite ultime du système à satisfaire non seulement les 20 % les plus pauvres, mais les 80 % les moins riches. Il semble bien que de grosses difficultés matérielles seront seules capables de faire éclater la gangue de fausse conscience qu'ont créée le racisme et le « libéralisme » anticommuniste, et d'aboutir à une unification de la classe ouvrière sur la base de ses intérêts véritables et de ses propres problèmes. Et c'est bien là que se mesure la force du statu quo en Amérique : dans le fait que nous en sommes réduits à voir la prochaine étape non dans l'apparition d'un nouvel humanisme, mais dans la prise de conscience, par des gens ordinaires, de leurs véritables intérêts matériels.

EDWARD S. HERMAN.

(7) Cf. « Démocratie et inégalités fiscales », *le Monde diplomatique,* janvier 1975.

LE MONDE DIPLOMATIQUE — AVRIL 1975 — 13

sont généralement dirigées par des hommes venus de la fonction publique ou des milieux politiques. Les nouveaux chefs d'entreprises, de par leur statut et les contrôles auxquels ils sont soumis, sont beaucoup plus des managers de type étatique que des entrepreneurs.

Sans doute faudrait-il distinguer entre les entreprises moyennes de travaux publics, d'alimentation ou de sucrerie, et les grandes entreprises minières ou hydroélectriques. Sans doute aussi les nationalisations ne sont pas générales. Dans certains pays, même l'africanisation aboutit à une appropriation privée des moyens de production, en Côte-d'Ivoire par exemple, ou encore au Nigéria, à la suite des mesures prises il y a quelques mois par le général Gowon.

Il faut, en tout cas, insister sur le rôle de cette « *bourgeoisie bureaucratique* » décrite par le Dr Nkrumah. Tous bénéficient d'une situation relativement élevée dans l'échelle sociale. Tous ont le même souci de défendre cette situation, en protégeant leurs droits acquis, en s'élevant contre les gouvernements qui prétendent limiter leurs rémunérations, comme on le vit en Guinée il y a une douzaine d'années ou au Nigéria au mois de janvier dernier.

La haute et moyenne fonction publique a des origines diverses, mais elle a en commun une rémunération élevée, un même goût de la puissance, le même désir d'accroître son potentiel économico-social. Si elle abandonne aux petits fonctionnaires la pratique de l'usure, certains de ses membres n'hésitent pas à tirer certains revenus personnels de leurs fonctions officielles : la plupart d'entre eux pratiquent volontiers le placement de leurs excédents dans l'immobilier et l'acquisition de terres.

Par un phénomène très répandu, cette bourgeoisie, qui domine l'Etat, tend peu à peu à se replier sur elle-même, ne serait-ce que par l'effet de la limitation de la croissance des effectifs après le grand boom de l'indépendance. Pour des raisons bien connues, c'est au Libéria que cette cristallisation s'est manifestée le plus complètement, et c'est contre elle que les deux derniers présidents de ce pays ont lutté. Ailleurs le même phénomène s'amplifie, sous l'effet conjugué des mariages et des alliances, de l'accumulation des moyens financiers, surtout de l'éducation et des conditions dans lesquelles elle est donnée.

La mobilité sociale se manifestait encore nettement il y a quelques années et, par le système des bourses et des concours, nombre de jeunes Africains se sont retrouvés chercheurs, professeurs d'université, diplomates, hommes politiques ou même chefs d'Etat. Aujourd'hui, l'accroissement considérable du nombre d'enfants scolarisés, les différences importantes dans la qualité de l'enseignement distribué en ville et en brousse, le rôle naissant de la formation dans la famille restreinte, rendent cette mobilité quasi impossible.

Même les solidarités traditionnelles ne peuvent plus toujours permettre de compenser, en quelque sorte, les désavantages sociaux ou les inégalités individuelles par l'appartenance au même village, à la même ethnie, à la même région. Les critiques incessantes qui sont faites montrent qu'elles existent encore, mais elles dévient peu à peu de leur ancienne signification, et les faveurs les places accordées par les puissants et les hommes au pouvoir sont de plus en plus souvent réservées à ceux qui appartiennent à ce milieu étroit de la bourgeoisie bureaucratique.



(Photo Naud - A.A.A.)

L'ECART SE CREUSE ENTRE LA BOURGEOISIE ET LES SOCIETES RURALES.
Mais les chances d'accéder au sommet sont de plus en plus réduites.



Le désir d'accéder au sommet

DANS les années qui ont précédé et suivi l'indépendance, les luttes politiques véritables pour la conquête du pouvoir se déroulaient au sein du même groupe social. Au Togo, le président Olympio succédait au président Grunitzky, son beau-frère, qui le remplaçait à son tour après le coup d'Etat du 13 janvier 1963. Cette même année 1963, tous les chefs d'Etat des territoires d'Afrique noire précédemment soumise à la France avaient appartenu aux assemblées parlementaires françaises. Au Ghana, Nkrumah, comme ses adversaires Dan-Quah et Busia, avaient été formés dans des universités étrangères et y avaient enseigné.

Peu à peu, les coups d'Etat entraînent une certaine mutation. Les militaires, quels qu'aient été leur carrière antérieure et le lieu de leur formation, appartiennent très généralement aux milieux ruraux. Leurs habitudes, leurs modes de vie sont différents de ceux de la nouvelle classe dirigeante. S'ils ne la remplacent pas complètement, si même ils l'utilisent dans les fonctions traditionnelles de l'administration ou dans des fonctions de direction, tels les « commissionners » du Ghana ou du Nigéria, ils lui apportent toujours des éléments neufs qui, à l'origine ne sont pas bourgeois. Les coups d'Etat militaires, dans une certaine mesure, modifient l'ordre social au sommet de la hiérarchie africaine.

Mais si les chances d'accéder au sommet de la nouvelle société sont réduites par rapport à ce qu'elles étaient il y a quinze ou vingt ans, la perception qu'en ont les intéressés se réfère encore à ce passé récent. Comme le remarque le Pr Lloyd, analysant la société de l'Ouest africain, la conscience de classe est réduite lorsque le sentiment existe encore de pouvoir accéder aux milieux dirigeants du pays ou, en tout cas, de ne pas être, *a priori*, limité à son cadre d'origine, dans le prolétariat urbain et surtout dans les milieux ruraux. « *La plupart des membres de l'élite qui a réussi, encore identifiés par référence à leur groupe d'origine, apparaissent aux yeux des jeunes comme le modèle d'une réussite possible.* »

Par ailleurs, les sociétés africaines sont profondément divisées. Les milieux bourgeois, fonctionnaires et prolétaires des villes, se différencient de plus en plus des masses rurales de la brousse. Ce n'est pas seulement la différence de revenu quantifiable qui divise ces deux groupes. Celle-ci est pourtant considérable, de l'ordre de 1 à 10 ou 20. Mais, en raison de l'importance de l'auto-consommation, les différences dans l'aspect qualitatif du mode de vie touchent encore plus directement les intéressés que l'insuffisance quantitative des revenus. La torche électrique ou la lampe à huile n'ont rien de commun avec l'éclairage urbain. La distribution de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, la certitude de ne pas mourir de faim en cas de disette ou de famine, modifient complètement les conditions d'existence des ménages.

Mais, communiquant de plus en plus facilement avec certains aspects de la vie moderne, par l'intermédiaire d'un transistor ou les récits des voyageurs, le villageois se sent plus directement lésé, frustré. Se faisant de la ville une image optimiste, il néglige les aspects souvent sordides de la vie dans les faubourgs ou dans les médinas. Ignorant, et comment le lui reprocher, les possibilités du marché de l'emploi, les conditions à remplir, il imagine bien souvent qu'il suffit d'un certificat d'études primaires, voire de quelques années d'école, pour être promis aux plus brillantes destinées urbaines. Frappé par le succès de quelques-uns, ignorant les échecs des autres qui se gardent bien de l'en informer, le jeune villageois cherche bien souvent à quitter son milieu d'origine pour participer à l'illumination permanente de la capitale.

Urbanisation et frustrations rurales

LE taux croissant d'urbanisation ne correspond généralement pas à des possibilités de même ordre d'emploi véritable. Kinshasa, la capitale du Zaïre, a vu sa population plus que doubler en moins de quinze ans, dépassant ainsi la grande capitale des Yorubas, Ibadan, la ville aux cent villages. Tous les partants ne restent pas urbains, mais le sous-emploi urbain est une des caractéristiques de l'Afrique actuelle.

Dans un livre bien connu, René Dumont critiquait le montant exagéré des rémunérations urbaines, notamment des fonctionnaires. Sans le citer, le député communiste Barbé lui répondait : « *Préconiser l'égalisation des niveaux de vie par le bas, comme le font ceux qui crient haro sur la classe ouvrière, c'est tourner le dos au développement économique qui, plus encore dans des économies aussi arriérées, est inséparable de l'intéressement matériel des travailleurs.* » C'est pourtant ce que fait avec audace le président Nyerere, qui s'efforce tout à la fois de réduire les rémunérations les plus élevées, notamment dans les milieux politiques, et d'accroître les chances des milieux ruraux, dans le cadre de la politique de l'ujamaa.

Nombre de gouvernements sont maintenant conscients de la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions de vie rurale. Percements de puits par centaines ou par milliers, comme certains pays du Sahel le font avec l'aide internationale, comme la Côte-d'Ivoire vient de décider de le réaliser il y a quelques semaines ; politique d'habitat rural qui, pratiquée habilement, peut changer peu à peu la physionomie des villages africains ; promotion de l'agriculture vivrière, ignorée plus ou moins systématiquement pendant la période coloniale, ou même, trop souvent, pendant les premières années de l'indépendance : ce sont là, parmi bien d'autres, des orientations qu'il faut prendre et poursuivre avec persévérance. L'insistance de certains experts, comme René Dumont, l'audience du rapport Pearson, l'orientation actuelle de la Banque mondiale sous l'impulsion de M. McNamara rencontrent la volonté d'un nombre croissant de gouvernements africains.

Mais le milieu rural n'est pas homogène, comme il a été signalé plus haut. Un véritable prolétariat rural commence à se former dans les zones de plantation. L'artisanat rural languit, ou se meurt. Les progrès techniques et économiques vont engendrer de nouvelles difficultés ou créer des inégalités nouvelles : l'implantation de la culture du riz, puis de la canne à sucre, dans la basse vallée du Sénégal rend plus incertaine la situation des Peuls, propriétaires de troupeaux, déjà décimés par la sécheresse sahélienne. Les coopératives, dont bien des Africains estiment que leur esprit correspond à certaines traditions, ne fonctionnent pas souvent de manière satisfaisante. Les méthodes de gestion d'origine européenne, mal adaptées, entraînent des résultats décevants. Trop souvent, elles entraînent davantage de profits pour leurs animateurs que d'améliorations véritables pour les paysans concernés.

(Lire la suite page 14.)

Dans les revues...

THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS (vol. XXII, n° 5) publie pour la première fois deux photographies que le gouvernement américain a dû livrer en vertu de la loi sur la liberté de l'information. Elles représentent un homme qui, d'après le F.B.I., la C.I.A. et la Commission Warren, serait Lee Harvey Oswald, désigné comme l'assassin de John Kennedy. Les photos prouvent qu'il s'agit d'un autre personnage, lequel (à la demande de qui ?) se faisait passer pour Oswald. Ainsi s'effondrerait la thèse de la Commission Warren selon laquelle l'assassin avait agi tout seul. Mais alors, quel complot ? (3 avril 1975, bimensuel, 75 cents - 250 West 57 Street, New-York, N.Y. 10019.)

Toujours le pétrole. La REVUE FRANÇAISE D'ETUDES POLITIQUES AFRICAINES se demande, dans l'éditorial de son numéro 110, si la nouvelle attitude de l'OPEP est une « capitulation » ou un témoignage de « civisme mondial » (février 1975, mensuel, 20 F. - 32, rue de l'Echiquier, Paris). Dans le BULLETIN DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, Pierre Desprairies, conseiller référendaire à la Cour des comptes, expose ses vues personnelles, prises de ses postes d'observation, sur la crise de l'énergie et ses « difficiles remèdes » (janvier-mars, trimestriel, abonnement : 50 F. - 93, rue de Rivoli, Paris). Cependant que « Cynisme et théorie des jeux » de Chr. Stoffaës, dans CONTREPOINT (n° 16), injecte de virulence l'exposé politico-économique. (Trimestriel, 25 F. - 1, rue du Mail, Paris.)

« Qu'est-ce que les Palestiniens ? » : dans LA NOUVELLE CRITIQUE (n° 82), Maxime Rodinson remonte au deuxième millénaire avant J.-C. pour tenter de cerner, géographiquement et politiquement, les contours de l'entité palestinienne. Il rétablit au passage quelques vérités historiques (mars 1975, mensuel, 16,50 F. - 168, rue du Temple, Paris).

Dans la dernière livraison du JOURNAL OF PALESTINE STUDIES (vol. IV, n° 2), Elia T. Zureik, professeur de sociologie à la Queen's University, Ontario, analyse l'impact du problème palestinien sur la mentalité de la jeunesse israélienne, les étudiants en particulier. Deux professeurs de droit américains s'y interrogent aussi sur l'usage de la terreur dans les relations internationales et ses implications juridiques (hiver 1974, trimestriel, le numéro : 3 dollars. P.O.B. 7164, Beyrouth).

De son côté, la REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE (n° XXV - 1) publie sous la signature d'Elisabeth Stemer-Picard, une analyse très poussée des rapports libano-palestiniens, fondée sur une information de première main. (Six numéros par an, 20 F l'un - P.U.F., Paris.)

Les méthodes et avantages de la télédétection par satellites des cultures vivrières à l'échelon planétaire sont décrits par M. Archibald B. Park (ancien de la NASA, actuellement vice-président de la Earth Satellite Corporation) dans la revue de la F.A.O. sur le développement : CERES (vol. 8, n° 1) : de vastes perspectives pour les partisans d'un contrôle mondial de la production agricole et de sa commercialisation à la faveur de la crise alimentaire mondiale et des récentes décisions de la conférence alimentaire mondiale (janvier-février 1975, bimestriel, 6 F. - Via delle Terme di Caracalla, Rome).

Sous le titre « le Défi », POLITIQUE AUJOURD'HUI (n° 17), qui renaît dans une nouvelle formule, consacre un numéro très vivant aux entreprises transnationales, avec un gros dossier sur la Banque mondiale (janvier-février 1975, six numéros par an, ce numéro : 17 F. - 14, rue des Petits-Hôtels, Paris).

Le n° 5 de la NOUVELLE REVUE SOCIALISTE était essentiellement une réflexion théorique et pratique sur la politique étrangère. Le dernier numéro (7) consacre un important ensemble aux DOM et aux TOM. M. A. Vivien y revendique pour les socialistes et les communistes la singularité d'en « parler plus politiquement », « à l'occasion ». Cette attention, trop vite effacée, tâche ici à se fixer et s'approfondir (mensuel, 10 F. - 12, cité Malesherbes, Paris).

L'expérience encore fraîche et l'action présente de M. Michel Jobert donnent un prix particulier à la large prospective pour une politique étrangère de la France qu'il trace dans LA NOUVELLE REVUE DES DEUX MONDES (n° de mars). Vue tous azimuts, désignant les menaces, les démissions, les objectifs et les efforts, dont on retiendra, s'il faut choisir, le point le plus immédiatement actuel : l' « enjeu méditerranéen » (mensuel, 10 F. - 15, rue de l'Université, Paris).

La dernière REVUE D'ALLEMAGNE est un panorama de vingt-cinq ans de République démocratique allemande (tome IV, n° 4, trimestriel, 20 F. Centre d'études germaniques, 5, quai Koch, Strasbourg).

(Suite de la page 13.)

Autre source d'inégalités ou de conflits sociaux : les différences ethniques et les structures traditionnelles. Dans certains pays, en Guinée, en Tanzanie, l'arrivée au pouvoir de *dirigeants africains a amené l'effacement* volontaire ou forcé des chefs traditionnels. Dans d'autres, au contraire (le Nord Nigéria jusqu'au régime militaire, le Ghana depuis 1966, le Togo), l'indépendance a, d'une certaine manière, redoré leur blason. Du fait de l'évolution économique et de la création de nombreux emplois nouveaux, les rivalités ethniques ont atteint une dimension nouvelle. Même là où elles n'ont pas atteint au tragique, comme au Zaïre ou au Nigéria, elles sont bien souvent exacerbées par le désir de bénéficier des avantages matériels que la détention d'un pouvoir permet d'obtenir, des emplois qu'il permet d'atteindre, des possibilités de progrès qu'un équipement nouveau peut entraîner. Conflits pour la possession du sol entre Baoulés et Bétés de Côte-d'Ivoire ; conflits pour la conquête du pouvoir économique au Cameroun, sont quelques exemples parmi bien d'autres ; même si, objectivement, les inégalités entraînées par les différences ethniques ne sont pas aussi grandes qu'on le dit, *elles sont ressenties comme telles par* les populations intéressées.

D'autre part, l'ampleur de la poussée démographique en Afrique, de l'ordre de 2,8 à 3 % par an, pose un problème chaque jour plus ample. La création d'emplois ne suit pas cette progression. Que seront demain les problèmes et le poids politique d'un groupe qui comprend la moitié de la population d'un pays, groupe de jeunes âgés de moins de vingt et un ans, voire de dix-huit ans, à qui ne seront affectés des emplois que dans une proportion insuffisante ? Seule la création d'activités à forte quantité de main-d'œuvre pourrait résoudre partiellement ce problème.

Autre source d'inégalités : les possibilités différentes offertes aux hommes et aux femmes dans l'économie moderne, et plus encore dans certaines formes d'économie traditionnelle. Bien souvent, en milieu rural, la tâche des femmes est à la fois plus lourde, plus astreignante, plus constante que celle des hommes. Souvent les conditions *géographiques et climatiques de l'agriculture* donnent aux hommes des loisirs forcés. Dans certaines régions, par exemple en pays bamiléké, au Cameroun, ce sont les femmes qui fournissent la plus grande partie du travail agricole. Il peut arriver, il est vrai, que certaines femmes puissent bénéficier d'une puissance économique, d'une influence sociale, et même d'un rôle politique, qui les privilégient par rapport aux hommes. C'est le cas des « mammies » d'Accra ou de Lagos, des revendeuses du marché de Lomé. Mais ce sont là des exceptions.

D'une manière générale, la bourgeoisie, la fonction publique, les travailleurs urbains, les salariés des grandes entreprises étrangères ou nationalisées bénéficient d'un standing incomparablement plus élevé que les manœuvres des faubourgs (le Lumpenprolétariat des *bidonvilles*, les paysans *et éleveurs* de la savane et du Sahel. Plus que d'une différence de degré, c'est presque d'une différence de nature *qu'il s'agit*, et elle va s'accentuant.

Mais aucun de ces deux groupes n'est homogène, ni aisément homogénéisable. La bourgeoisie elle-même est diversifiée par ses origines, ses activités, ses orientations. Peu à peu cette bourgeoisie prend ses distances à l'égard des anciennes métropoles et se fait *le défenseur d'un ordre nouveau, dans* lequel ses intérêts sont opposés à la fois à ceux des milieux économiques occidentaux et à ceux de milieux sociaux africains. Même dans des pays qui se sont voulus socialistes, le Ghana de Nkrumah, le Mali, la Guinée, les inégalités et les tensions n'ont pas diminué. Le professeur Rivière ne notait-il pas dans ce dernier pays l'existence d'une « *bourgeoisie tendancielle* » ?

C'est encore au Dr Nkrumah que l'on peut recourir. « *En attaquant les Européens, Libanais, Indiens et autres, les ouvriers tendent à oublier l'exploiteur indigène réactionnaire.* » Mais il ne suffit pas de combattre, il faut construire. Certains gouvernements, tel celui de la Tanzanie, ont une conscience très nette du problème et s'efforcent de lui donner une solution globale. D'autres, tout aussi conscients que les inégalités et, partant, les conflits ne peuvent être que plus nombreux et plus graves dans des économies en pleine évolution, s'efforcent de les résoudre par une politique autoritaire et la pla*nification de l'économie.*

Ce ne sont pas les plans les plus ambitieux, les réalisations les plus spectaculaires qui seront gage de succès, mais la prise en considération des inégalités de plus en plus ressenties et de moins en moins tolérables dans l'Afrique moderne.

DANIEL PEPY.

Du désordre à la violence

LES analyses présentées ci-dessus comportent toutes un constat : l'inégalité sociale caractérise le monde actuel. Le désordre est général.

Les disparités enregistrées témoignent d'écarts considérables. Ceux-ci concernent aussi bien les revenus, la culture, le logement que la santé, le pouvoir ou la dignité. Ils s'appliquent aussi bien aux nations, aux continents, aux régions qu'aux classes sociales, à l'âge ou aux sexes. Le phénomène est donc à la fois très profond et très étendu. Sans doute n'est-il pas nouveau. Toutes les civilisations connaissent ou ont connu des hiérarchies. Mais aucune ne l'a connu avec *une telle ampleur. Aucune, non plus, semble-t-il, n'a tenté* la gageure de concilier cette profonde inégalité sociale avec une idéologie et une technologie égalitaires.

La superstructure capitaliste se veut fraternelle et égalitaire. *Le contrat et le suffrage universel en sont les instruments* juridiques privilégiés. Dans le même temps la production de masse et l'accumulation du capital étendent et généralisent les besoins tout en standardisant les biens offerts. Alors éclate au grand jour la contradiction fondamentale entre l'esprit de compétition, la lutte pour l'appropriation du savoir, de l'espace, du profit et de la main-d'œuvre d'une part, et la multiplication des besoins, l'accroissement qualitatif et quantitatif des biens offerts. De cette contradiction, la classe ouvrière a toujours été la victime. Mais elle n'est plus seule : les disparités frappent aussi des catégories jusqu'à présent épargnées ou privilégiées telles que les paysans, commerçants et même cadres et chefs d'entreprise. Aux inégalités entre *classes sociales s'ajoutent* les *inégalités à l'intérieur d'une* même catégorie sociale. Tout en restant le fondement de la lutte ouvrière et salariale, l'inégalité sociale devient le problème essentiel d'une société qui n'a pas su maîtriser son économie et mettre la technologie au service de ses objectifs sociaux.

POUR subsister, ce système social requiert l'inégalité. L'écart entre les revenus primaires est la condition de la croissance. Celle-ci se réalise par l'exploitation des salariés et le pillage des richesses naturelles du tiers-monde. Ce dernier risque de connaître demain la double exploitation quand l'industrie multinationale s'implantera là où se trouvent en même temps de l'énergie, des matières premières et des hommes.

Les distorsions ainsi établies sont telles que les mécanismes de redistribution sont inefficaces aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Les systèmes de Sécurité sociale, créés pour redistribuer les revenus entre riches et pauvres, apportent un revenu complémentaire aux plus favorisés ou, dans la meilleure des hypothèses, n'opèrent qu'une redistribution horizontale entre malades et bien portants, célibataires et chargés de famille, actifs et inactifs. La Sécurité sociale n'est plus qu'une assurance pour les individus et un facteur de régulation sociale pour le système. L'impôt, tout au moins en France, se veut « neutre et transparent » : il est, en effet, sans conséquence sur les revenus connus et sa transparence est exploitée par les fraudeurs.

MAIS aux disparités économiques s'ajoutent les disparités culturelles. Réussites et échecs scolaires sont la traduction des disparités sociales. Le développement intellectuel est conditionné par le milieu familial et mesuré à l'aide des critères et des instruments de la classe dominante. L'égalité des chances ne peut se réaliser par la seule réforme des *structures pédagogiques. Il en est de même pour le logement* : il ne suffit pas de créer un secteur social du logement pour résoudre le problème social du logement. L'inégalité dans ce domaine prend des formes multiples et complémentaires concernant aussi bien les ressources, les modes de financement, la qualité et la dimension des logements que leur localisation ou leur encadrement. Le système du marché appliqué au logement ne peut aboutir qu'à la spéculation foncière et à l'élimination des faibles. La typologie du logement recouvre la typologie des classes sociales. Les mesures sociales adoptées ne font que renforcer la ségrégation, soit qu'elles renforcent les distinctions sociales, soit qu'elles apportent une rente aux catégories les plus favorisées, plus aptes que les autres à en *faire bon* usage.

Le système social conduit ainsi au développement des inégalités, qui peuvent être considérées comme inéluctables ou souhaitables, voire les deux à la fois.

CEUX qui croient au déterminisme du marché respectent la loi économique de répartitions des revenus. Ils le font d'autant mieux qu'ils en sont les bénéficiaires. Mais ils *auront de plus en plus de mal* à *faire admettre par les* autres une loi qui s'appliquera dans un contexte social caractérisé par le renforcement et la multiplication des contradictions. Tensions et conflits sociaux seront l'inéluctable produit d'une foi inaltérable en la fatalité économique. Toute la vie sociale en sera marquée. A la violence économique répondra la violence sociale aussi bien sur le plan national que sur le plan international et elle s'appliquera à tous les secteurs de l'activité humaine. C'est pourquoi certains auront la tentation de résoudre ponctuellement les différents problèmes. Les réformes et les solutions s'additionneront mais le problème ne sera pas résolu pour autant. Rien ne sert de réformer la fiscalité ou la Sécurité sociale si l'on ne réduit pas les écarts de revenus primaires. En effet, les mécanismes de redistribution des revenus sont rejetés lorsque l'effort demandé est trop fort. De même la réforme de l'enseignement reste sans effet si elle ne s'accompagne pas, et mieux encore, si elle n'est précédée d'une transformation des conditions sociales. Il ne sert à rien de développer les techniques thérapeutiques si la santé de l'homme est atteinte par les conditions de travail, de logement ou de transports. L'action sociale est à la fois inefficace et dangereuse si elle se contente d'être *l'infirmière de l'action économique. Une politique du logement* qui ne s'inscrit pas dans le cadre plus général d'une politique de l'habitat, fondée sur la maîtrise de l'espace, est génératrice de pollution et de ségrégation sociales.

Une aide aux pays du tiers-monde qui ne s'accompagne pas d'une modification des prix de l'énergie ou des matières premières ne compensera jamais l'exploitation qui résulte des termes de l'échange. Cette modification des prix elle-même doit être assortie d'une transformation des localisations industrielles qui tienne compte des données démographiques et des aspirations des pays du tiers-monde. Enfin, la politique démographique n'a de sens que dans le cadre d'un plan de développement économique et social.

Ainsi le désordre né du système social ne peut être efficacement combattu que par une action cohérente menée « tous azimuts ». Le pointillisme ne peut mener qu'au développement de sous-systèmes qui, pris isolément, contribueront à renforcer le système existant et à le doter d'une série de mécanismes de régulation qui en assureront le maintien et ne remédieront en rien aux causes fondamentales du désordre établi. Si l'on refuse celui-ci, il n'est d'autre solution que la mise en œuvre d'une planification fondée sur la maîtrise de l'économie et la définition d'objectifs sociaux, tels que la réduction des inégalités sociales. Il ne suffit pas de lutter pour l'égalité des chances dans un secteur donné tel que le logement ou l'enseignement ; il ne suffit même pas de lutter pour l'égalité des chances dans tous les domaines, il faut encore qu'il n'y ait plus lieu d'en faire état en réalisant l'égalité des conditions sociales.

N'étant ni le fruit du hasard ni celui de la nécessité, l'ordre social ne peut, dans une démocratie véritable, être celui de la chance. Sinon nul ne pourra s'étonner si, sur le plan national comme sur le plan international, le désordre et *l'inégalité* engendrent la violence.

B. L.

HARMONISATION IDÉOLOGIQUE ET COORDINATION TACTIQUE

Une cascade de conférences communistes

PAR BERNARD FERON

LES dirigeants communistes poursuivent depuis plusieurs mois la préparation d'une série de conférences qui tantôt paraissent complémentaires les unes des autres et tantôt divergent. Cette mise au point souvent laborieuse confirme en tout cas que le mouvement qui se targuait naguère de son monolithisme ne peut ni ne cherche plus à cacher ses contradictions. Les chefs qui ont une idée en tête doivent aller de compromis en compromis pour la faire partager à leurs associés. Des groupements d'un caractère plus ou moins stables se fondent sur la similitude des situations. La communauté d'intérêts ne correspond pas nécessairement à une communion d'idées. La preuve en fut administrée lors de la rencontre à Bruxelles du 26 au 28 janvier 1974 des représentants de vingt P.C. de l'Europe occidentale.

En principe tous ces partis aspirent à parvenir au pouvoir dans un délai plus ou moins bref et ils savent que, pour arriver à leurs fins, ils ne peuvent compter sur leurs seules forces. Ils se battent à l'intérieur d'un système capitaliste en proie à la crise économique et qu'il s'agit pour eux de faire dépérir. Les plus importants d'entre eux militent dans des pays qui appartiennent à la Communauté européenne ; donc la bataille politique et sociale dépasse les frontières d'Etats et devrait aussi se livrer sur l'aire du Marché commun.

Mais peut-on confronter les expériences de partis qui ne sont nullement comparables ? Le P.C. italien, pour lequel la venue au pouvoir, associé à d'autres formations, n'est plus forcément une chimère, a des préoccupations proches de celles du parti français ou encore du parti espagnol condamné à la clandestinité mais soucieux de tenir sa place après la disparition du général Franco. En revanche, les communistes britanniques resteront sans doute longtemps à l'état de groupuscule. Ils tiennent un langage d'autant plus dur et pur qu'ils n'ont pas d'alliés potentiels à courtiser. A l'autre bout du continent, le Kremlin a suivi avec quelque perplexité ces efforts de regroupement ou de coordination qu'il ne contrôlait pas.

LES contradictions ne sont pas moins vives parmi les partis qui exercent le pouvoir. Les représentants des pays membres du COMECON se sont rencontrés à Moscou en décembre 1973 et janvier 1974, puis à Prague le 4 mars dernier. La composition des délégations indique que les problèmes idéologiques sont à l'ordre du jour. Deux questions sont posées. L'une provoquée par la guerre d'octobre 1973 : le camp socialiste peut-il et doit-il exploiter la crise du capitalisme ? L'autre question est plus permanente : les Etats communistes ont choisi la coopération avec les nations les plus développées du monde capitaliste. Cette collaboration apporte, en même temps qu'un mieux-être matériel, des germes de dissociation. Depuis Khrouchtchev, les dirigeants de l'Europe orientale s'en tiennent à cette formule : la coexistence pacifique ne signifie pas la coexistence des idéologies, elle appelle au contraire un renforcement de la lutte sur ce terrain. De plus, pour obtenir l'heureuse conclusion de la conférence sur la sécurité européenne qu'ils ont tant souhaitée, les gouvernements communistes devront sans doute faire quelques concessions sur la libre circulation des hommes et des idées. La tâche des gardiens de l'orthodoxie n'en sera pas facilitée.

Les partis communistes des pays membres du COMECON doivent-ils coordonner leur riposte ou réagir chacun pour son compte aux manœuvres et séductions de l'ennemi de classe ? La rencontre de Prague n'a pas apporté de réponse claire à cette question. Les Soviétiques auraient souhaité une offensive ou une contre-offensive concertée mais, une fois de plus, ils se sont heurtés aux Roumains décidés à rester souverains maîtres chez eux.

La même difficulté apparaît à propos de la conférence paneuropéenne des partis communistes, à cette différence que, dans ce forum, l'opposition aux thèses traditionnelles de l'U.R.S.S. est beaucoup plus importante. La première conférence de ce genre se réunit à Karlovy-Vary en 1967. Les résultats furent décevants dans l'immédiat pour ceux qui en avaient pris *l'initiative mais*, à la longue, la réunion ne fut pas sans fruits : la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été dans une certaine mesure conçue à *Karlovy-Vary*.

La prochaine conférence communiste européenne doit se tenir en République démocratique allemande, « *vers la moitié de 1975* ». Telle est la décision prise à Varsovie à l'issue d'une rencontre — du 16 au 18 octobre 1974 — des représentants de vingt-huit P.C. européens. Des délégués de ces partis tinrent une réunion de travail du 19 au 21 décembre à Budapest puis un groupe plus restreint — seize partis étaient représentés — se retrouva à Prague du 17 au 19 février.

L'idée de la conférence fut lancée lors d'une conversation entre dirigeants *communistes* soviétiques et italiens en 1973. Le fut-elle par les Italiens ou par les Soviétiques ? Comme on pouvait s'y attendre, les deux parrains avaient, dès le départ, *des conceptions différentes du* déroulement et des objectifs de cette conférence.

Les Italiens sont au premier rang des partis soucieux de manifester en toutes circonstances leur indépendance et qui comprend notamment les Roumains et les Espagnols. Les Yougoslaves, bien entendu, appartiennent à ce groupe mais, avant de participer aux travaux préparatoires, ils ont posé leurs conditions et ils ne se sont pas encore engagés à assister à la conférence proprement dite. Ils veulent, tout comme les Italiens et les Roumains, que les résolutions fassent l'objet d'un consensus, et non d'un vote, que les textes soient examinés en séance plénière et que la conférence soit entourée d'une large publicité. A ces exigences, qui sont communes à tous les « indépendants », les Yougoslaves ajoutent ce souhait : la conférence devrait être ouverte non seulement aux partis communistes *mais à tous* les mouvements progressistes du continent. En tout cas, l'assemblée ne devrait pas être manipulée par un groupe restreint. Les Yougoslaves se détermineront en *fonction des résultats* obtenus et, plus encore, des méthodes suivies par les groupes de travail.

Les Soviétiques avaient un schéma beaucoup plus classique. Leur délégué à Varsovie, M. Ponomarev, préconisait la mise au point de deux documents, l'un de caractère politique proposant aux peuples du continent un certain nombre d'actions à entreprendre, l'autre plus idéologique rappelant la doctrine du communisme. Les Yougoslaves *s'opposent* à la *discussion d'un* document idéologique qui aurait nécessairement un caractère astreignant pour les participants. Les Italiens et les Roumains sont du même avis.

Les *délégués de l'U.R.S.S. ont* cédé du terrain parce que l'essentiel, pour eux, dans la phase actuelle, est d'obtenir le concours de tous les partis frères qui n'ont pas choisi le maoïsme. *Peut-être se réservent-ils* la possibilité de revenir à la charge dans des conditions plus favorables, ou après avoir lassé leurs partenaires.

DE même ils se réservent la possibilité de faire progresser le projet, qui leur tient sans doute le plus à cœur, de conférence mondiale du mouvement. Les « *indépendants* » étaient d'autant plus méfiants au sujet d'une rencontre européenne que cette assemblée risque d'être une épreuve de mise en condition en vue de l'étape finale. *Ils y ont consenti* d'abord parce qu'ils sont favorables à des colloques régionaux et aussi parce qu'ils ne peuvent refuser tout ce que propose l'U.R.S.S. Pourtant, lorsque tous les *Européens seront* réunis, ils redoutent d'être soumis à des pressions, amicales mais fortes, pour la convocation d'une conférence mondiale.

Les Yougoslaves pourraient alors se retirer du jeu. Les Roumains auraient plus de mal à faire marche arrière. Et ils savent que les Soviétiques, tenaces, ne se sont jamais résignés à *l'échec qu'ils* ont subi en 1969 lorsqu'il fut impossible d'obtenir du précédent « concile rouge » une condamnation en bonne et due forme du maoïsme. Ils profitent donc de toutes les occa*sions pour faire* admettre peu à peu que, hors de la doctrine estampillée, il n'y a pas de vrais communistes. Ou encore, comme le proclame le nouveau programme du parti hongrois, que le *communisme* ne supporte pas les marques d'hostilité à l'égard de l'Union soviétique.



Responsables traditionnels et jeunes élites

Un inquiétant exemple de décolonisation "à la française"

Par DANIEL JUNQUA

M. OLIVIER STIRN, secrétaire d'Etat aux territoires et départements d'outre-mer, vient de se rendre en visite officielle aux Comores, ce semis d'îles jetées en diagonale dans le canal du Mozambique, entre la côte africaine et celle de Madagascar. Le drapeau français y flotte encore, pour peu de temps sans doute, la population s'étant prononcée lors d'une consultation le 22 décembre 1974 en faveur de l'indépendance. Décontracté et souriant, le ministre a sauté d'une île à l'autre, multipliant les audiences et les discours, passant d'une réception à un banquet, saisissant chaque occasion de broder sur deux thèmes en apparence distincts, en réalité fort complémentaires. *« Vous devez,* a dit M. Stirn à ses interlocuteurs, *affirmer l'unité de l'archipel tout en respectant l'originalité de chaque île et son souci d'autonomie. »* Cet appel était invariablement suivi d'un énoncé des principes qui dictent l'attitude du gouvernement français : Paris ne demande rien, n'imposera aucune coopération, ne demandera pas de bases militaires. Le dégagement sera total et l'aide ne sera accordée que si elle est demandée, souhaitée. Cette position désintéressée est-elle aussi noble qu'elle le paraît ?

A première vue, la décolonisation des Comores n'aurait pas dû poser de problèmes majeurs. Trois de ces îles lointaines ne sont françaises que depuis quelque soixante ans ; la population européenne se réduit à quelques centaines de personnes ; l'intérêt économique du territoire est quasiment nul. Reste la position stratégique, dans un océan Indien où les places, à la veille de la réouverture du canal de Suez, se font chères, surtout pour la France qui vient de perdre la base de Diégo-Suarez. Mais les dirigeants comoriens savent trop qu'ils ont besoin de l'aide de Paris pour se montrer intransigeants en ce domaine et tout espoir n'est pas perdu, surtout si l'ancienne « métropole » sait faire preuve de souplesse. Mais il y a Mayotte, la quatrième île, française, elle, depuis cent trente-quatre ans et dont les habitants, les Mahorais, veulent *« rester Français »*. Le 22 décembre, ils se sont prononcés en majorité en ce sens. Les dirigeants du Mouvement populaire mahorais, et à leur tête M. Marcel Henri, font sur ce thème une propagande qui a rencontré des échos auprès de certains milieux politiques français au sein même de la majorité. M. Ahmed Abdallah, président du conseil de gouvernement de l'archipel, ennemi juré des « séparatistes », accuse « la rue Oudinot » (1) d'avoir été à l'origine du mouvement. Il n'est pas certain qu'il ait tort. Il y a quelques années, M. Messmer, alors premier ministre, avait promis aux Mahorais qu'ils *« resteraient Français durant cent trente-quatre ans encore pourvu qu'ils en expriment le désir »*. Si nous organisons un référendum, avait-il ajouté, nous le ferons île par île.

Un Etat « pluri-insulaire »

DEPUIS, la politique du gouvernement a changé. Paris sait combien les pays africains réprouveraient une solution qui ne respecterait pas l'unité de l'archipel. Comment se sortir de ce mauvais pas alors que le Parlement français doit se prononcer sur l'indépendance de l'archipel lors de la prochaine session de printemps ? Il suffit, a pensé M. Stirn, de recommander *« fermement »* l'adoption d'une solution de type fédéral, quitte d'ailleurs à ne pas prononcer le mot s'il déplaît trop aux dirigeants de Moroni, la capitale du territoire. Et c'est ainsi que l'on en est arrivé à parler d'Etat « pluri-insulaire », une notion qui est appelée à faire date dans l'histoire du droit constitutionnel.

Pour faire accepter cette idée à M. Abdallah, la France ne manque pas d'arguments. En 1974, le budget territorial des Comores financé sur les ressources propres de l'archipel s'est élevé à 1,6 milliard alors que le total des ressources fournies par la métropole atteignait 7,2 milliards. Le VI[e] Plan français qui se termine en 1975 comportait 10 milliards de francs C.F.A. (2) d'investissements et les prévisions pour le VII[e] Plan sont de 30 milliards de francs C.F.A. Moroni vient d'être doté d'un aéroport capable d'accueillir les long-courriers à réaction. M. Stirn, dans l'un de ses discours, prononcé sur l'île d'Anjouan, fief de M. Abdallah, a laissé entendre qu'un port en eau profonde, qui fait cruellement défaut dans l'archipel, pourrait être construit à Mutsamudu.

Ces chiffres, ces réalisations, ces projets, ne doivent pas faire illusion. Les populations vivent dans la misère et l' « œuvre civilisatrice de la France » n'a guère profité qu'à quelques milliers de privilégiés. Le taux de scolarisation dans le primaire ne dépasse pas 30 % et atteint péniblement 8 % dans le secondaire. Quant à l'équipement sanitaire, il défie l'imagination. Sa vétusté et son délabrement expliquent en partie les ravages récemment causés par une épidémie de choléra sur la Grande-Comore. *« Nous n'osons même pas pratiquer une césarienne,* nous disait le médecin responsable de l'hôpital de Dzaouzi, à Mayotte. *Toutes celles que nous avons pratiquées jusqu'à présent se sont terminées par la mort de l'opérée. »* Moroni, la capitale, ne dispose même pas d'un laboratoire d'analyses bactériologiques, pourtant indispensable en ces régions où sévissent des endémies.

C'est assez dire combien l'aide de la « métropole », en dépit de son insuffisance, est vitale pour les dirigeants comoriens. En cas de rupture définitive avec la France, pourraient-ils trouver un aussi généreux « bienfaiteur » ?

Et pourtant M. Ahmed Abdallah ne s'est pas montré aussi conciliant que M. Stirn l'espérait. Baroud d'honneur, comédie à usage interne destinée à retirer à l'opposition des thèmes de propagande, ou bien volonté inébranlable de ne pas céder à la pression de la puissance colonisatrice ? C'est cette dernière explication qui est bien sûr avancée. Mais M. Abdallah a d'autres raisons de se battre avec tant d'ardeur pour l'unité de l'archipel. Anjouan, l'île dont il est sans conteste le nouveau « sultan », atteint une densité de deux cent quarante habitants au kilomètre carré et l'île voisine de Mayotte, fertile et beaucoup moins peuplée, constitue un déversoir pour la population. Les Comoriens fortunés d'Anjouan ou de la Grande-Comore, et parmi eux, dit-on, plusieurs ministres, ont racheté sur l'île de Mayotte les terres laissées libres par le départ des sociétés coloniales. M. Abdallah lui-même dispose dans l'île d'une propriété de 150 hectares qu'il ne peut exploiter, le Mouvement populaire mahorais en faisant le blocus.

Enfin, il faut bien constater que les principaux projets de développement de l'archipel, qui permettraient de redresser une balance commerciale très largement déficitaire, concernent Mayotte. C'est ainsi que, depuis un an et demi, une étude a été réalisée pour installer sur cette île une industrie sucrière qui produirait de 15 000 à 16 000 tonnes de sucre et fournirait quatre cents emplois. La culture de la canne avait été florissante à Mayotte avant la guerre de 1914-1918, mais elle avait été tuée par la concurrence de Maurice. La pénurie de sucre qui sévit actuellement sur le marché mondial et la hausse des cours qui s'ensuit rendraient rentable une reprise de cette activité. Celle-ci procurerait d'appréciables ressources à l'archipel dont la consommation n'est que de 3 000 tonnes. Il est aussi question d'un complexe de pêche semi-industriel. Mais là encore il ne peut être mis en place qu'à Mayotte, cette île étant la seule à disposer d'un lagon pour la fourniture des appâts indispensables.

Dans ces conditions, les déclarations solennelles d'attachement à l'unité ne peuvent être totalement désintéressées et l'on comprend que même le statut « pluri-insulaire » mis en avant par M. Stirn suscite des réticences. Il ne semble pas, en tout état de cause, que Paris soit décidé à imposer à tout prix sa volonté. Le choix est fait, sans équivoque. La France a décidé d'appuyer M. Ahmed Abdallah. Là est sans doute le résultat le plus clair du voyage de M. Stirn et cette position n'est pas sans appeler quelques réflexions sur la façon dont la France pratique la décolonisation.

Loin en effet de favoriser la mise en place d'authentiques élites locales, de promouvoir les populations, de former des administrateurs compétents et intègres, la puissance coloniale s'est le plus souvent employée à préserver et même à étendre les privilèges d'une petite caste d'affairistes qui s'appuient sur des structures féodales. L'affaire du riz revêt à cet égard un caractère exemplaire. Bien qu'il soit pratiquement impossible de le cultiver dans l'archipel, sa consommation, faible dans le passé, n'a cessé d'augmenter depuis une dizaine d'années, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes l'an. Il est devenu l'aliment de base. Sa préparation ne demande pas d'efforts, c'est un aliment complet et les populations ont pu ainsi négliger les cultures traditionnelles, notamment celle du manioc.

Au bout de quelques années les importateurs, alors nombreux, ne coordonnant pas toujours leurs commandes, il y eut des ruptures de stocks. L'administration imposa alors une caution d'une importance telle que bientôt le marché fut livré en exclusivité aux mains de trois commerçants, deux Comoriens, MM. Ahmed Abdallah, actuel président du conseil du gouvernement, et Mohamed Ahmed, député U.D.R., et un Indien, M. Kalfane. Devant les variations importantes des cours, l'administration décida aussi le versement de subventions pour faire baisser les prix au détail. Le montant de cette aide est actuellement de 55 C.F.A. (1,10 FF) par kilo. Au début, cette subvention était versée directement aux importateurs. Elle est actuellement remise à une caisse de stabilisation et de compensation présidée par le ministre de l'économie qui la redistribue aux trois importateurs. Son montant a atteint en 1974, 9,6 millions de francs, soit près de 1 milliard ancien. Un tel système a accru l'emprise exercée par les trois bénéficiaires sur les populations. Il leur permet de contrôler la majeure partie de l'économie de l'archipel.

Corruption et soumission

CES méthodes ont aussi conduit au développement de la corruption. Les exemples abondent, et il n'est besoin que de tendre l'oreille pour être édifié à cet égard. On raconte qu'un ministre est allé jusqu'à vendre les voitures de son propre ministère et qu'un autre, ayant acheté une luxueuse villa, l'a louée à l'administration qui l'a mise à sa disposition comme... logement de fonction. On comprend dans ces conditions qu'un coopérant nous ait déclaré : *« Il est temps que cela se termine. Avec l'autonomie interne, le pavillon français cache une marchandise vraiment trop avariée. »* La plupart des fonctionnaires français servent cependant avec plus ou moins de complaisance les autorités comoriennes. Ils n'ont guère le choix qu'entre la soumission ou la porte : les accords du 15 juin 1973 entre Paris et Moroni prévoient en effet que le gouvernement comorien peut demander le rappel sur-le-champ de n'importe quel fonctionnaire. Des professeurs dont le comportement ne donnait pas entièrement satisfaction au pouvoir en ont fait l'expérience.

L'autorité de la poignée de privilégiés qui dirigent le territoire est d'autant plus grande que les habitants, plongés dans la misère, ont eu de tout temps l'habitude d'obéir aux puissants, habitude soigneusement entretenue par la pratique d'un islam que des Libyens, en visite au mois de décembre dernier dans l'archipel, qualifiaient de *« médiéval »*. Dans ce contexte, les mots et les valeurs occidentales n'ont plus le même sens et ne constituent qu'un rituel, destiné à donner à l'opinion publique de la métropole, ou du pays occidental protecteur, un minimum de satisfactions et de bonne conscience. Le poids des structures féodales est tel qu'il n'est pas question, lors des élections, que les paysans votent autrement que de la façon indiquée par les chefs de village.

Confusion des intérêts publics et privés, mépris pour les masses laissées dans l'obscurantisme, recherche à tout prix du gain et de la puissance, inculture, ce sont là trop souvent les caractéristiques des hommes auxquels la France laisse le pouvoir lorsqu'elle se retire dans le cadre de sa politique de « décolonisation ». C'est ainsi qu'ont accédé aux responsabilités des hommes comme M. Tombalbaye au Tchad ou M. Bokassa en République Centrafricaine. En jouant aux Comores la carte de M. Abdallah, à Djibouti, celle de M. Ali Aref, il semble bien que la France de M. Giscard d'Estaing ait choisi dans ce domaine la continuité plutôt que le changement. Il n'est pas sûr que ce soit à terme le bon pari. De jeunes élites africaines se lèvent qui mesurent à sa juste valeur ce type de décolonisation et les hommes qui la servent — ou qui l'utilisent.

(1) Siège du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

(2) 1 franc C.F.A. = 0,02 FF.

Correspondance

Le fait palestinien

M. R. Amade, de Toulouse, nous écrit à propos d'une lettre de lecteur (le Monde diplomatique, *février 1975) qui avait tenu à garder l'anonymat et qui critiquait l'article d'Eric Rouleau intitulé « Les Palestiniens, histoire d'une conscience nationale » (janvier 1975) :*

Qualifier l'analyse de M. Rouleau d' « élucubration journalistique du type du moteur à eau », c'est vouloir ignorer délibérément et de manière arbitraire l'existence de quelque deux millions d'individus. (...) L'article de M. Rouleau est particulièrement rationnel et audacieux en ce sens qu'il traite d'un chapitre qui a le plus souvent été mal interprété ou tout simplement mal exposé. En effet, on a longtemps ignoré l'aspect politique et national de l'idéologie palestinienne, au profit du terrorisme. Je ne parle pas du terrorisme en tant que fait, mais en tant que concept formé par l'opinion publique, dans un sens diamétralement opposé aux causes initiales qui elles, par contre, l'ont imposé. (...) L'article de M. Rouleau tend à faire ressortir qu'il était l'unique forme de riposte, un moyen de pression politique ou encore, selon la formule qu'il emploie, la « rançon du mépris » dans le « jeu de la violence ».

D'autre part, il serait grand temps que l'on s'aperçoive que les dirigeants du mouvement palestinien officiel ne sont pas des « chefs de tribus », ni des « Philistins » qui cherchent à plastiquer à tort et à travers ; nous devrions les considérer comme des hommes politiques, résolus à maintenir leur idéal nationaliste, en dépit des nombreuses forces qui tentent de les en détourner. Il était donc nécessaire, comme l'a fait M. Rouleau, d'introduire la notion des fronts diversifiés sur lesquels les Palestiniens luttent, et ce pour préserver leur entité nationale de la convoitise de certaines puissances étrangères. Je pense plus particulièrement au front glacial des relations interarabes.

Que certains Etats consentent avec peine à leur accorder le statut de gouvernement en exil ou que d'autres ne daignent carrément pas les considérer comme des êtres, il n'en reste pas moins que le fait palestinien doit être reconnu en tant que fait historique et sociopolitique.

L'Occident et le tiers-monde

Etudiant en sciences physiques et en sciences économiques à Talence, M. Jean-Marc Chaumette nous écrit une lettre dont voici les principaux passages :

L'article de M. K. Abdallah-Khodja (le Monde diplomatique de mars) m'inspire les réflexions suivantes. Le titre m'étonne : « Nouvelle vision du transfert des techniques » ; il laisse accroire qu'une ancienne vision existe. Or je n'ai jamais eu connaissance à un niveau sérieux d'une quelconque volonté, même velléitaire, des pays industrialisés de « transférer » leurs « techniques ».

Le contenu est tout aussi surprenant : il relie des causes à des effets de façon curieuse, dans la mesure où le souci principal qui occupe les pays d'Europe n'est pas d'ennuyer par des tracasseries (« super-profits ») les pays d'Afrique et d'Asie, mais de s'intéresser à des problèmes qui s'inscrivent dans le cadre de la sixième étape de sa croissance (cf. Rostow). Cela suffit à montrer combien nos préoccupations sont différentes. Pas inconciliables, mais vraiment radicalement différentes, comme si les Martiens venaient nous entretenir de leurs problèmes de respiration en nous disant que l'on refuse de leur livrer de l'oxygène. (...)

Pour ce qui regarde la formation des futurs cadres techniques et scientifiques de ces pays, j'espère pour ces derniers qu'ils ne comptent pas sur les universités et grandes écoles françaises, car en ce cas ils seront très déçus dans la mesure où les étudiants français ne veulent surtout pas voir s'ajouter à leurs propres problèmes ceux de ces « Martiens ».

Dans cette optique donc, il n'est pas question d'ouvrir les postes de l'enseignement supérieur français aux « candidats à la formation » d'Afrique et d'Asie. Cela va sans dire, mais en le disant cela ne surprendra pas des rêves. (...)

Comme il est notoire que les Européens n'ont pas du tout envie, surtout pas les étudiants et les jeunes, de jouer les « maîtres-autorités » envers ces « élèves-complexés », ce qui est une source d'ennuis importants pour lesdits « maîtres », il importe que les dirigeants de ces pays, ou les peuples de ces pays, enfin, qui ils voudront, trouvent d'autres dérivatifs à leurs problèmes psychologiques et affectifs.

Pour ce qui regarde les Européens, les Occidentaux libres ou pas, nous aimerions bien ne plus entendre parler de ces enfantillages afin de nous occuper d'affaires sinon plus sérieuses, mais plus intéressantes à nos yeux, respectables eux aussi.

Les Nations unies, l'O.L.P. et les mouvements de libération

M. Raymond Ferretti, assistant à l'université de Strasbourg-III, nous écrit, à propos de la « reconnaissance » de l'O.L.P. par les Nations unies, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

(...) En 1970, l'Assemblée générale de l'ONU (...) avait adopté un « programme d'action » prévoyant entre autres que « des représentants des mouvements de libération seront invités par l'Organisation des Nations unies (...) à participer, selon qu'il conviendra, aux discussions relatives à leurs pays (1) ». (...)

Cette attitude permit aux mouvements de libération d'être présents, puis d'intervenir dans les débats de certains organes et institutions spécialisées des Nations unies.

C'est en 1972 que l'Assemblée générale reconnaîtra à deux mouvements de libération (le P.A.I.G.C. et le FRELIMO) la qualité de représentants de leurs peuples (4) ; l'année suivante, tous les autres mouvements d'Afrique australe (ceux de Rhodésie et de Namibie) seront reconnus en tant que représentants (5). En 1974, c'est au tour de l'O.L.P. Mais, pour ce mouvement de libération, l'Assemblée ira plus loin, puisqu'elle le fera participer à sa séance plénière et non plus aux travaux de ses commissions et que de plus l'organisation palestinienne aura droit au statut d'observateur permanent.

L'Assemblée générale a donc accru les prérogatives attribuées à la reconnaissance d'un mouvement de libération dans le cas de l'O.L.P. (...) Mais (...) la reconnaissance d'un mouvement de libération par l'ONU, et l'octroi à celui-ci du statut d'observateur, n'est pas un phénomène nouveau. Par contre, l'application à l'O.L.P. de cette politique marque une évolution de sa « doctrine ». (...)

Fondé sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, reconnu dans les articles 1, paragraphes 2, et 55 de la charte, mais aussi sur les dispositions des chapitres XI et XII, le « droit de la décolonisation » s'est lentement affirmé à mesure que les anciennes possessions coloniales d'Afrique et d'Asie accédaient à l'indépendance et renforçaient le bloc afro-asiatique de l'Assemblée générale de l'ONU. Alliés le plus souvent au bloc socialiste, les pays du tiers-monde ont réussi à faire adopter des positions de plus en plus anticolonialistes, dont la résolution 1514 sur l' « octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ». (...) Mais sa valeur juridique était contestée notamment par les puissances coloniales, pour lesquelles il ne s'agissait que d'une déclaration sans portée obligatoire. (...)

Devant le refus d'appliquer la résolution 1514, l'Assemblée restait désemparée et sans moyens. Aussi se réfugiera-t-elle dans une politique de fuite en avant, consistant à renforcer et à concrétiser de plus en plus les droits des peuples coloniaux. C'est ainsi que sera reconnue la légitimité de la lutte qu'ils mènent, ainsi que la licéité de l'aide qu'ils reçoivent. A mesure que les droits des peuples coloniaux se concrétiseront, ceux-ci tendront à devenir de véritables sujets de droit fonctionnels.

Mais ces sujets de droit sont privés de représentants, aussi l'Assemblée, poursuivant son escalade, reconnaîtra-t-elle aux mouvements de libération la qualité de représentants de ces peuples.

Si donc certains mouvements de libération ont été reconnus par l'ONU, c'est parce qu'ils représentaient des peuples coloniaux devant accéder à l'indépendance ; aussi n'est-il pas étonnant que des mouvements tels que le FROLINAT, mouvement tchadien luttant contre le président Tombalbaye, n'aient jamais été reconnus par l'ONU, pas plus d'ailleurs que les Biafrais, lors de leur tentative de sécession, ni même les combattants du Bangladesh.

Pourtant ces mouvements se réclament ou se réclamaient du droit à l'autodétermination. Or ce principe, compris de manière restrictive par l'Assemblée générale, ne peut servir de justification à une tentative de sécession que si celle-ci a pour cadre une situation de dépendance coloniale. En d'autres termes, seuls les « territoires non autonomes », c'est-à-dire les colonies des Etats occidentaux, peuvent se prévaloir de ce principe.

C'est pourquoi jusqu'à présent le droit à l'autodétermination n'avait jamais été accordé aux Palestiniens, car le cas de la Palestine n'est pas assimilable à une situation de ce type. D'ailleurs, les Palestiniens n'étaient pas considérés comme un « peuple » dans le sens onusien de « peuples coloniaux », mais uniquement comme des réfugiés. Ce n'est que très récemment que le point de vue de l'ONU a changé. La dernière résolution adoptée par l'Assemblée à ce sujet affirme en effet « le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ».

L'Assemblée a, de ce fait, élargi le champ d'application du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, puisqu'elle considère qu'il est applicable à des territoires autres que les colonies des Etats occidentaux. Elle a ainsi ouvert la voie à la reconnaissance de mouvements de libération autres que ceux demandant l'indépendance d'une colonie occidentale. Dans ces conditions, les mouvements érythréens pourraient être reconnus par l'ONU. C'est d'ailleurs ce que laissait entendre dernièrement un de leurs dirigeants.

(1) Résolution A/Res/2621 (XXV) intitulée « Programme d'action pour l'application intégrale de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

(2) Résolution A/Res/2878 (XXVI).

(3) En vertu de l'article 39 de son règlement intérieur. Cf. notamment la « Chronique mensuelle » de l'ONU, novembre 1972, p. 2 et s.

(4) Cf. résolution A/Res/2918 (XXVII).

(5) Cf. résolutions A/Res/3113 (XXVIII), A/Res/3031 (XXVIII) et A/Res/3112 (XXVIII).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

BRESIL

(Elections législatives du 15 novembre 1974.)

SENAT. — Nombre d'électeurs inscrits : 35 646 074 ; votants : 28 925 451, soit 81,15 % ; suffrages valablement exprimés : 27 219 525 ; bulletins nuls : 2 666 118.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : Alliance de rénovation nationale (ARENA) : 10 067 796 voix, 6 sièges ; Mouvement démocratique brésilien (M.D.B.) : 14 486 252 voix, 16 sièges.

CHAMBRE DES DEPUTES. — Nombre d'électeurs inscrits : 35 720 715 ; votants : 28 980 768, soit 81,44 % ; suffrages valablement exprimés : 26 833 685 voix ; bulletins nuls : 4 112 793.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : ARENA : 12 162 851 voix, 204 sièges ; M.D.B. : 11 158 007 voix, 160 sièges.

ASSEMBLEES LEGISLATIVES DES ETATS. — Nombre d'électeurs inscrits : 35 646 074 ; votants : 28 925 451, soit 81,15 % ; suffrages valablement exprimés : 26 938 308 ; bulletins nuls : 3 487 546.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : ARENA : 12 204 240 voix, 457 sièges ; M.D.B. : 11 209 033 voix, 330 sièges.

A la suite de ces élections, le gouvernement composé le 15 mars 1974 est demeuré inchangé.

ROUMANIE

(Elections législatives du 9 mars 1975.)

Nombre d'électeurs inscrits : 14 900 032 ; votants : 14 894 185, soit 99,96 % ; suffrages valablement exprimés : 14 893 592.

Le Front de l'unité socialiste (parti unique) a obtenu 14 715 539 voix, soit 98,80 % et occupe les 349 sièges au Parlement.

ISRAËL ET LA PAIX

Une stratégie de la temporisation

La société israélienne serait-elle davantage prisonnière du passé que les pays arabes favorisés par le nouveau cours de l'histoire ?



(Photo Roberto Schezen-Gamma.)

De notre envoyé spécial GÉRARD CHALIAND

Après l'échec de la mission Kissinger et à la veille d'ue éventuelle reprise des négociations de Genève, que veut Israël ? Quelle paix le gouvernement, divisé et reposant sur une majorité fragile, veut-il et peut-il conclure ? Quelle paix l'opinion publique israélienne acceptera-t-elle, compte tenu de sa méfiance à l'égard des Etats arabes ? Ces questions obligent à une triple évaluation : celle, politique, mais teintée de psychologie historique, des couches dirigeantes et plus largement de l' « establishment » israélien ; celle, sociologique, de l'opinion publique et, de façon plus globale, de la société israélienne, puisqu'elle reflète et influence à la fois *les choix des directions ; enfin celle, stratégique et politique,* d'un rapport de force conflictuel qui s'exprime de manière inégale à plusieurs niveaux : local (Palestiniens), régional (Etats arabes) et global (compétition Etats-Unis - Union soviétique). La troisième évaluation, la plus connue, dépend — au moins à l'échelle de la volonté israélienne — des deux premières, qui le sont un peu moins.

LE *sionisme et son message* national *et* messianique ne paraissait pas devoir l'emporter, par rapport au Bund, au programme rationnel (les juifs, minorités culturelles et religieuses pleinement acceptées dans des ensembles nationaux) *ou par* rapport aux marxistes révolutionnaires qui croyaient à la résorption du problème juif — avec beaucoup d'autres — par l'avènement d'un système nouveau. Paradoxalement, avec l'antisémitisme moderne, le nazisme et le stalinisme, c'est l'utopie sioniste qui s'est révélée la moins irréaliste, même si elle n'a été que partiellement réalisée. Elle est, sous l'angle national, une singulière révolution menée à force de volontarisme, de patience, d'intelligence politique et de nécessaire violence. Une terre : deux peuples. Si cet énoncé constitue le noyau du conflit, il ne rend aucun compte de sa complexité historique.

L'implantation des colonies agricoles sionistes se situe, historiquement, dans le cadre de l'expansion européenne ; mais le sionisme n'est pas une colonisation classique : il ne connaît pas de métropole et n'utilisait pas la main-d'œuvre locale (1905-1967). Le but des sionistes, notamment des deuxième et troisième vagues migrantes (**alyas**), est de construire une société normale, c'est-à-dire *composée de l'ensemble des couches d'une société* contemporaine, fondée sur le travail juif (**avoda** *ivrit). Mais* les habitants arabes de la Palestine perçoivent l'arrivée des juifs (à partir de 1908, le nationalisme arabe s'exprime ouvertement) comme une immixtion étrangère, d'origine européenne, qui représente un danger de dépossession. C'est ce qui adviendra, malgré les mouvements de refus palestiniens des années vingt et trente (1920, 1929, 1936-1939). La revendication nationale des Palestiniens est restée vivace depuis 1948 dans la mesure où le refus du monde arabe l'a relayée — tout en l'utilisant — (sinon pourquoi ur. Etat palestinien n'a-t-il pas été formé en Cisjordanie et à Gaza, hier entre les mains des Etats arabes et aujourd'hui revendiqués comme terre palestinienne pouvant devenir l'Etat palestinien ?). Les Etats arabes ont été à l'origine de la survie prolongée du mouvement palestinien et de sa faiblesse.

Deux logiques

LE refus arabe donne au conflit son caractère *régional et sa dimension explosive dans la* mesure où il s'agit d'Etats qui s'affrontent. Compte tenu de l'importance géopolitique, *stratégique et économique de la région, il était iné*vitable que les deux grandes puissances mondiales s'y livrent une compétition serrée par clientèles interposées (et plus interchangeables qu'il n'y peut paraître). Depuis 1967, Israël (2 800 000 juifs et 450 000 Arabes et Druzes) occupe des territoires peuplés de 1 050 000 *Palestiniens :* la population arabe représente désormais 40 % de l'ensemble. Cette occupation a eu trois conséquences essentielles : la renaissance du nationalisme palestinien, pris en charge par l'O.L.P. ; *l'Egypte et la Syrie ont maintenant des intérêts* nationaux à faire valoir au lieu d'un refus obstiné mais vague ; des tendances grandissantes en Israël à un annexionnisme non proclamé qui pose deux questions déterminantes pour l'avenir du *sionisme : celle d'une minorité palestinienne qui,* à terme, peut devenir majorité, et celle de la fin du « travail juif », l'utilisation d'une main-d'œuvre palestinienne supprimant désormais toute équivoque sur le caractère colonial de l'Etat (bien que les salaires soient élevés).

Le contexte général du conflit (1) échappe largement à l'étroitesse du rationalisme, si peu apte à rendre compte des cohérences, dans la mesure où les idéologies y ont joué et y jouent un rôle fondamental. *Même à l'extérieur,* les causes sont presque toujours épousées non par la perception des deux logiques, mais par l'acceptation à peu près totale de l'une ou de l'autre, compte tenu des sensibilités culturelles. Il n'a pas fallu moins de quatre guerres en un quart de siècle pour que les Etats arabes, et au premier chef ceux qui sont directement concernés, acceptent l'idée de l'existence d'Israël et soient prêts, en échange d'une revendication qui eût paru modérée en juin 1967 (la restitution des territoires occupés), à le reconnaître officiellement dans le cadre d'un règlement de paix. Pas moins de quatre guerres et d'un quart de siècle pour que le gouvernement israélien qui, hier, niait l'existence même des Palestiniens mentionne dans ses textes officiels (programme en quatorze points du 28 novembre 1973) les simples termes de « **peuple palestinien** ». Beaucoup de sympathisants inconditionnels de l'Etat hébreu mettent en doute la volonté des Arabes de reconnaître Israël. Ses *adversaires, quant à eux,* relèveront que, dans ses déclarations, le gouvernement israélien veut toujours ignorer le caractère national de l'entité palestinienne, alors qu'il est prêt à signer une paix avec Damas à condition de conserver le *Golan et à évacuer une partie du Sinaï en échange* d'un engagement de non-belligérance.

tion croissante de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Il allait s'aggraver avec la défaite de 1948, renforcé par un sentiment de frustration devant l'impossibilité de répondre globalement aux *défis lancés par le monde contemporain* dont Israël était l'*expression* à l'intérieur même du Proche-Orient. Objet d'une émulation verbale entre Etats arabes, Israël aura aussi été, pour le monde arabe et les Palestiniens, plus encore qu'une échappatoire, un puissant facteur de cohésion idéologique. De même, il est certain que l'obsession de la sécurité (**Bitahon**), érigée comme principe dominant, a largement contribué, chez les Israéliens, à hâter l'intégration nationale et à renforcer le consensus.

Ainsi, des deux côtés, des logiques apparemment délirantes ont-elles servi à des fins *rationnelles.* L'Etat d'Israël — comme la plupart des *autres Etats — s'est construit* par la force *et en demeure tributaire psychologiquement.* D'où sa difficulté, surtout depuis 1967, à adopter une attitude constructive sur le plan diplomatique, déterminée par une tradition d'intransigeance et de refus de compromis avec les Arabes, par l'existence de tendances annexionnistes chaque année plus puissantes (malgré la guerre d'octobre 1973) et par la tentation de la majorité de la population de conserver le *maximum des acquis* territoriaux.

Quant aux Palestiniens eux-mêmes, victimes du conflit, ils n'ont pas échappé à deux contradictions fondamentales, d'origine idéologique, qui *entachent la solution préconisée pour régler leur* problème national : la surestimation de la solidarité arabe, qui s'est soldée par la liquidation du gros des forces de la résistance en septembre 1970 par les Bédouins du roi Hussein ; et la référence, dans leur programme proclamé, à la constitution d'un Etat démocratique et laïque dans toute la Palestine du mandat (4), ce qui inclut Israël. La rhétorique employée à cet égard (lutte prolongée durant un siècle si nécessaire, évocation de l'effondrement des royaumes francs après deux siècles et demi d'occupation) permet de mesurer les résonances quasi millénaristes rationnalisées **a contrario** par les succès de l'entreprise sioniste.

BIBLIOGRAPHIE

- **Michael Brecher : The Foreign Policy System of Israel, Oxford University Press, Londres, 1972. — Decisions in Israel's Foreign Policy, Oxford University Press, Londres, 1974.**
- **Y. Evron : The Middle East Nations, Superpowers and Wars, Elek Book, Londres, 1973.**
- **S.N. Eisenstadt : Israeli Society, Weindenfeld and Nicholson, Londres, 1967.**
- **J.P. Derriennic : Israël en guerre, Armand Colin, Paris, 1974.**
- **Maxime Rodinson : Israël et le refus arabe, Seuil, Paris, 1968. — « Israël, fait colonial ? », Temps modernes, n° 253 bis, 1967.**
- **S. Shitton : l'Economie israélienne, Cujas, Paris, 1971.**
- **Sabri Geries : les Arabes en Israël, Maspéro, Paris, 1969.**
- **Amnon Kapeliouk : Israël : la fin des mythes, Albin Michel, Paris, 1975.**
- **Noam Chomsky : Guerre et paix au Proche-Orient, Belfond, Paris, 1974.**

L'itinéraire du refus



Aussi les dimensions idéologiques valent-elles la peine d'être esquissées : contrairement à une idée largement répandue en Occident, psychose collective délirante, hystérie à caractère global (tout ou rien), fermeture ou écran psychologique absolu, ne sont pas, dans ce conflit, l'apanage des Arabes. Simplement, ils s'expriment, chez les uns et chez les autres, de façon cultu*rellement différente.* Les écrans idéologiques chez les nations, joints au refus des gouvernants d'envisager toutes les options possibles — à la fois pour servir un dessein ou pour complaire à l'opinion publique — aboutissent, d'un côté comme de l'autre, bien qu'avec des formes particulières, à des résultats sensiblement similaires. Sans doute, au-delà des calculs politiques et de la rationalité des plans militaires, cette démence est-elle la racine de ce que l'on appelle, en histoire, les tragédies.

Comme bien d'autres nations depuis le XIX[e] siècle, les Arabes et les juifs ont cherché à exalter leur passé à forte base religieuse (2) afin de faire revivre de façon séculière essentiellement, bien qu'avec des connotations religieuses importantes, une grandeur passée (chez les Arabes humiliés) et une indépendance étatique mettant fin au statut de minorité plus ou moins tolérée (chez les juifs).

Du côté arabe, la méconnaissance de l'adversaire, à peu près totale jusqu'à une date récente, et l'absence de curiosité se reflétaient dans une propension à substituer à toute recherche l'image mythique d'un Etat maléfique manipulé par une conspiration locale et internationale. Il a toujours paru plus simple d'exorciser un problème par la magie du verbe, plutôt que d'envisager un compromis dicté par des rapports de force. Ainsi, en 1948, certains Arabes ont-ils regretté de n'avoir pas accepté le compromis de 1947 : en 1967, le compromis de 1948, etc.

L'obstacle palestinien

DES l'origine, les Israéliens affirmèrent que la paix avec les Etats arabes était leur objectif, mais l'obstacle principal, le peuple palestinien, n'a pas été reconnu comme entité nationale. La direction israélienne s'est toujours heurtée à un blocage inhérent à la difficulté de reconnaître le tort porté aux Palestiniens par la création de l'Etat sioniste (au-delà de toutes les arguties, un fait demeure indiscutable : le refus israélien de laisser les réfugiés palestiniens rentrer chez eux en 1949. **« Les Palestiniens existent-ils en tant que peuple ? »** est un écho à la question arabe : **« Les juifs forment-ils un peuple ? ». « Les Palestiniens ne sont pas une nation »** répond au slogan *arabe :* **« Israël ne forme pas une nation. »** *Dans* la pratique, aux yeux des Israéliens, les Palestiniens n'ont pas de statut collectif. Ce sont, tant à l'intérieur de l'Israël de 1948 qu'aujourd'hui à l'intérieur des territoires occupés, des individus *arabes palestiniens sans représentativité, puisque* l'O.L.P. ne les représente pas et qu'aucune liberté d'organisation politique à l'intérieur des territoires occupés ne leur permet d'exprimer leurs aspirations collectives.

Minimiser le problème palestinien depuis le début a été une caractéristique du sionisme par myopie volontaire. De 1881 à 1914, c'est la phase liée à l'illusion coloniale du type : un peuple sans terre pour une terre sans peuple ; de 1917 à 1940, c'est l'illusion libérale où, en substance, des responsables tels que Weizmann estiment que les Arabes accepteront le sionisme parce qu'il apportera le progrès, dont ils bénéficieront ; avec la fondation de l'Etat commence une troisième phase, caractérisée par les idées de Ben Gourion essentiellement, qui admet le fait d'un rejet d'Israël mais estime que l'Etat *juif peut tenir les Arabes en respect* grâce à son avance technologique. Alimentée de nouvelles conquêtes à partir de 1967, cette attitude refuse, aujourd'hui encore, obstinément de tenir compte des aspirations nationales palestiniennes. Depuis 1948, la position officielle israélienne a été que les réfugiés appartiennent au monde arabe, qui n'a qu'à les intégrer.

A tort ou à raison, et particulièrement dans la vieille génération venue d'Europe, le refus arabe et *ses proclamations ont été ressenties* au niveau du subconscient collectif comme la menace d'un nouvel holocauste. A cet égard, la société israélienne présente l'apparent paradoxe, issu à la fois du clivage des générations, de la confusion entretenue entre propagande et réalité et de l'ambivalence des sentiments, d'être une société qui se sent à la fois sûre d'elle-même et vulnérable. Le souvenir de l'holocauste subsiste, enrichi dans sa version militaire du rappel du sacrifice volontaire de Massada (3), et coexiste avec l'assurance d'une société certaine de sa supériorité militaire.

Le raidissement arabe procède d'une humiliation qui remonte au XIX[e] siècle, avec la soumission à la domination ottomane puis la pénétra-

---

(1) Pour une bonne introduction documentaire, cf. Irène Errera-Hoechstetter : *Le Conflit israélo-arabe*, P.U.F., Paris, 1974.

(2) Malcolm Kerr : *The Arabs and the Israelis : Perceptual Dimensions to their Dilemma*, University of California, Los Angeles, Mimeo, 1972.

(3) Massada : forteresse près de la mer Morte où quelques centaines de juifs se défendirent contre les Romains en l'an 73 et préférèrent se donner la mort plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi.

(4) Sur le mouvement national palestinien, cf. Y. Harkabi : *Palestinians and Israel*, Keter books, Jérusalem, 1974 ; G. Chaliand : *la Résistance palestinienne*, le Seuil, Paris, 1970 ; W.B. Qvandt, F. Jabber, A. Mosley Lesch : *The Politics of Palestinian Nationalism*, University of California Press, 1973 ; J. Berque, J. Couland, L.J. Duclos, J. Hadamard, M. Rodinson : *les Palestiniens et la crise israélo-arabe*, Editions sociales, Paris, 1974 ; Maxime Rodinson : *Qu'est-ce que les Palestiniens ?* in *la Nouvelle Critique*, n° 82, Paris, mars 1975.

L'héritage des pionniers

Il y a en Israël — comme d'ailleurs aux Etats-Unis — une société à forte charge mythique. Au-delà des ressemblances immédiatement perceptibles — cultures issues de la Bible (caractéristique des protestants et des juifs), passé pionnier, — il y a plus profondément et, dans les deux cas très fortement marquée, une idéologie de la fondation qui, bien que largement caduque dans les faits aujourd'hui, continue de rester vivante dans les consciences, les symboles collectifs et les valeurs proclamées ; une certitude morale de justice, issue du sentiment d'être un peuple à part (l'un et l'autre élu à sa façon) ; une cohésion idéologique et un consensus collectif très rares dans l'histoire des sociétés modernes.

Les pionniers sionistes arrivaient dans un pays dont la population comptait peu à leurs yeux ; attitude classique chez des Européens au début du siècle. L'européocentrisme était la norme à l'époque coloniale (considérée par Marx, malgré ses aspects négatifs, comme civilisatrice puisqu'elle mettrait fin au « **despotisme oriental** »), et l'on ne voit pas comment les pionniers des premières colonies juives y auraient échappé. Les difficultés étaient perçues comme provenant d'abord de l'empire ottoman. Quelques voix s'élevèrent du côté juif pour évoquer le problème des populations arabes. Durant le mandat, où l'empire britannique oscille entre Juifs et Arabes, plutôt qu'il ne privilégie unilatéralement la minorité juive, le projet d'un Etat binational (qui n'est pas le but du sionisme) fut évoqué. On n'en parlera plus après la création de l'Etat d'Israël, qui s'est faite contre la volonté et au détriment des Palestiniens.

Idéologie et réalités

COMME de nombreuses sociétés à forte tendance élitiste et volontariste qui s'efforcent de trouver une voie nouvelle à travers l'application d'un programme sous-tendu d'idéologie, Israël conserve, quelles que soient les déviations — et elles ne sont pas moins nombreuses qu'ailleurs — un attachement aux valeurs fondatrices même si celles-là se sont largement vidées de leur substance. Toute idéologie tend à s'institutionnaliser ; ce qui est intéressant, c'est de chercher à voir quelle société a émergé des décombres de la rhétorique. Il subsiste encore très largement, au sein de la société israélienne, à la fois dynamique et conservatrice, tout un ensemble de symboles collectifs issus de l'image pionnière adoptée comme modèle. Le mythe pionnier était celui auquel les groupes immigrants étaient invités à s'identifier, comme c'est généralement le cas dans les sociétés fondées par immigration. L'idéologie pionnière a fourni un cadre à la nation en formation (5) et un symbole d'auto-identification même si l'on peut affirmer que, depuis plus de deux décennies, c'est l'armée qui joue en fait un rôle essentiel à la fois d'intégration nationale et d'éducation.

Cependant, la société pionnière qui précède et suit la déclaration Balfour modèle quelques-unes des institutions fondamentales du futur Etat : le système des partis et la place centrale qu'il occupe dans la vie politique et sociale du pays ; le caractère centralisé de l'économie qui a déterminé l'importance du secteur public ; le rôle particulier (puisqu'elle est patron et syndicat à la fois) de la puissante centrale Histadrout ; les coopératives agricoles : kibboutzim et moshavim ; la renaissance de l'hébreu comme langue nationale. De surcroît, ces premières vagues migrantes vont imprimer une superstructure particulière à ce qui, par la suite, deviendra l'Etat, que l'on peut qualifier de superstructure transplantée (6). L'organisation et la conception du collectivisme agraire des colonies juives sont héritées des idéologies urbaines d'Europe, transplantées dans un cadre où les hommes ne se heurtent pas à des problèmes de lutte de classe mais de lutte contre la nature et, bon gré, mal gré, contre les autochtones. Les nouveaux colons issus d'Europe centrale et orientale, nourris de populisme russe, de socialismes puisés aux sources pré-marxistes et marxistes, marquent la société qu'ils vont engendrer par une série de valeurs et de structures, mais ils subiront à leur tour l'empreinte des réalités locales. Sous la pression des faits, les aspirations socialisantes dépériront pour laisser place entière à l'autre volet du projet sioniste : la fondation d'un Etat qui, par la force des choses, requiert une dynamique qui s'oppose aux sociétés arabes environnantes.

A titre de symboles, certaines des superstructures héritées de cette période continueront de faire partie de la société israélienne : accent mis sur le « travail juif », égalitarisme, rituels agraires, volontarisme, enfin, plus important, notion d'une idéologie d'Etat : le sionisme. Mais la réalité n'a que peu alimenté la plupart de ces superstructures, car la génération qui a suivi celle des pionniers idéologiques a été essentiellement confrontée aux Arabes et au développement économique soumis aux lois du marché. Peut-être la grandeur nationale de Ben Gourion a-t-elle été de préparer la voie à cette seconde génération ; c'est lui, en effet, qui a contribué à liquider la gauche populiste (comme le Palmach, par exemple) pour ouvrir la voie aux jeunes nationalistes-étatistes, tels le général Dayan ou M. Shimon Peres. Ce glissement, qui s'est opéré assez rapidement par la liquéfaction progressive du Mapam et du Havdut Havoda, deux partis socialistes hier importants, peut se mesurer par l'évolution des kibboutzim (autrefois 5 % de la population, aujourd'hui 2,5 %) qui formaient, entre autres, la gauche du Mapaï : on y engage désormais des travailleurs qui ne sont pas membres du kibboutz, tandis qu'en février 1975 le Mapam admettait l'établissement de kibboutzim en territoire occupé (entre Gaza et le Sinaï).

La création de l'Etat est le changement fondamental dans la structure de la société pionnière : les chefs des divers mouvements pionniers, des organisations de la communauté, deviennent la couche dirigeante. Après l'indépendance, les problèmes essentiels sont la sécurité, l'unité nationale, l'expansion économique et l'absorption de nouveaux migrants. La centralisation économique et politique s'y accentue dans un petit nombre d'organes de décision, dirigés en gros par les mêmes hommes, depuis plusieurs décennies, ce qui rend la moyenne d'âge très élevée : le général Dayan, qui faisait, il n'y a guère, figure de « jeune Turc », est né en 1915. La démocratie israélienne est, en somme, une bureaucratie libérale dirigée par des castes issues des appareils des grands partis. On ne saurait d'ailleurs trop souligner l'importance des partis dans la vie politique israélienne, matrices des milieux dirigeants et groupes de pression puissants. Les modifications intervenues depuis 1948 n'ont rien changé, le pays demeure géré par les mêmes partis — le Mapaï étant la colonne vertébrale du pouvoir, appuyé sur la Histadrout et les kibboutzim travaillistes. Comme dans toute bureaucratie, le pouvoir politique est fondé, jusqu'à présent, sur la fonction (l'ascension d'un Shimon Peres, par exemple, est celle d'un bureaucrate). Bien que les partis religieux représentent à peine plus de 15 % de l'électorat, leur poids idéologique est beaucoup plus important, d'autant qu'ils occupent une position charnière garantissant toujours l'équilibre des coalitions gouvernementales. Crispés sur la tradition, ils ont largement concouru à infléchir les formations travaillistes vers le conservatisme et ont été gratifiés pour leur soutien d'une aide financière qui leur a permis d'étendre leur emprise dans le domaine éducatif.

Différenciations sociales

LES secteurs contrôlés par l'Etat ou, directement ou indirectement, par la Histadrout sont très importants : aéronautique, armement, transports publics, coopératives agricoles ; le secteur public de l'économie au sens large du terme représente 40 % du total. Les élections à la Knesset (Parlement) se font à la représentation proportionnelle, ce qui renforce le pouvoir des appareils des partis (7) (qui déterminent l'ordre des candidats sur les listes). A travers ces structures politiques et économiques, une génération âgée de dirigeants a, jusqu'à présent, réussi à se maintenir au pouvoir et à bloquer tout changement profond d'orientation, tant dans le domaine de la politique étrangère que dans le cadre de réformes internes. Le maintien de l'idéologie et de la structure sociale est dû à cette couche dirigeante qui suscite, par l'accent mis sur la sécurité (**bitahon** est un des mots clefs du vocabulaire politique israélien), la justification de son maintien au pouvoir.

Sous l'angle social, les inégalités (d'origine socioculturelle) se sont creusées entre juifs « européens » et juifs « orientaux » malgré une symbolique fondée sur une idéologie égalitaire. Après 1967, les différenciations croissaient encore grâce à la montée de groupes de pression politico-financiers et au rapide développement des fortunes de certains milieux liés à l'Etat. Cela ne doit d'ailleurs pas conduire à idéaliser le passé : à la fin du mandat, les différenciations sociales dans le pays étaient déjà largement accusées.

Sécurité et cohésion nationale



Ainsi s'est développée une nouvelle société dont la mentalité est, en grande partie, déterminée par l'âge — dans toute société migrante, le clivage des générations est très grand. La vieille génération d'origine européenne est extrêmement émotive dans la mesure où elle est marquée par le choc du génocide ; elle est également antisoviétique, compte tenu de la situation des juifs en U.R.S.S., notamment durant la période stalinienne ; enfin, elle est fermée à toute compréhension des problèmes palestiniens et arabes. Mme Golda Meïr représente bien cette génération, pour laquelle tout ce que fait Israël est moralement juste. La génération suivante est moins monolithique : chez les « Orientaux », on constate bien souvent la perte des vertus traditionnelles sans qu'elles soient encore remplacées par la culture des sociétés industrielles ; les sentiments sont fortement anti-arabes et l'illusion (gauchiste) selon laquelle ils représentent objectivement, compte tenu de leur condition socio-économique, des alliés possibles pour les Palestiniens semble peu fondée. La conscience de l'appartenance nationale l'emporte sur toute autre considération.

Chez les **sabras**, le nationalisme, pour être plus tranquille et mieux équilibré, n'en est pas moins sans nuances. Quelles que soient leurs origines, on note chez eux une active recherche du bien-être matériel. Il n'y a pas eu, dans les années soixante en Israël, de mouvements de jeunes comparables à ceux d'Occident ; certes, les apparences sont les mêmes : jeans, cheveux longs, musique « pop », mais c'est la panoplie sans l'essence : la protestation contre l' « establishment ».

Une nation "normale"

MEME après le choc d'octobre 1973, Israël continue d'offrir le plus grand degré de consensus jamais atteint dans une démocratie. Il en résulte une sorte d'hégémonie idéologique : 90 à 95 % des Israéliens sont, soit favorables au gouvernement, soit se situent à sa droite et, comme le gouvernement cherche la ligne du plus grand consensus (quels que soient son programme et ses intentions au départ), il est amené à épouser, en politique étrangère, la dynamique profonde de la société israélienne, qui est de centre droit. Etre libéral en matière extérieure, c'est déjà, en Israël, être défaitiste, sinon « gauchiste ».

Institutions inchangées et souvent caduques, législation très lente, difficulté de faire aboutir des réformes, inégalités sociales très accusées, prééminence d'élites arrogantes qui octroyent plus qu'elles ne servent : toutes ces caractéristiques latentes dans la société israélienne d'avant 1967 ont, depuis lors, pris de l'acuité sous le triple impact de l'occupation des territoires, du boom qui s'en est suivi et du climat économique qui règne depuis la guerre d'octobre 1973 (8).

L'occupation des territoires a provoqué des montées de chauvinisme combinant à la fois les nationalismes religieux et séculier, exacerbé par des sentiments de supériorité et d'isolement à l'égard du monde extérieur. En même temps s'expriment des tensions sociales avivées par des scandales nombreux et des difficultés économiques. A l'intérieur d'une société dynamique (comme le montre, par exemple, les capacités d'adaptation de l'armée), les blocages sont devenus multiples. La cohésion exigée par l'état de belligérance l'emporte sur les contradictions internes, sociales ou économiques.

C'est cet état de belligérance, axé autour du concept de sécurité, qui assure le pouvoir sans conteste des groupes actuellement dirigeants. La paix amènera au premier plan d'autres problèmes moins exaltants, qui mettront fin au consensus : réforme du système des impôts (9), problèmes cruciaux du logement, rôle de la religion et sa place dans la cité, inégalités sociales, etc. Tout indique la nécessité de réformes dans une société qui a besoin de se redéfinir, mais il est probable que les groupes actuellement dominants ne sont ni en mesure, ni désireux de contribuer à ces changements.

Entre-temps, l'existence d'Israël a dissipé, pour beaucoup de juifs, les images négatives véhiculées par les non-juifs. Les juifs d'origine européenne qui étaient des minorités a-normales se situant souvent aux avant-gardes dans de nombreux domaines sont devenus, en deux ou trois générations, les citoyens d'une nation « normale » avec ce que cela suppose de moyenne un peu étriquée. Les jeunes générations respirent la santé physiologique et sont désintellectualisées ; sans doute y a-t-il un prix à payer pour être conforme (en ce sens, juifs et Israéliens se ressentent différents). Cet appauvrissement intellectuel, parfois regrettable, est sans doute une nostalgie spécifique aux gens de la diaspora. La croyance que le sionisme permettrait une vie juive dans des conditions meilleures et une créativité enfin épanouie s'est trouvée déçue. A l'heure actuelle, qu'on le déplore ou non, Israël, à l'échelle de la créativité intellectuelle et notamment artistique, se caractérise par un élitisme provincial.

Après la guerre d'octobre

LA situation politique que connaît aujourd'hui Israël fut déterminée dans un passé récent par deux réalités : la victoire militaire de 1967, dont les gains territoriaux ont été conservés, et les conséquences de la guerre d'octobre. Cette dernière appelle quelques commentaires : il s'agit, pour Israël, d'une semi-victoire militaire — qui n'a pas pu se transformer en victoire totale à cause de l'intervention des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. — et d'une défaite politique.

Défaite politique qui a pour origine une vision conceptuelle sous-estimant (10), notamment chez l'ancien ministre de la défense, le général Dayan, la capacité des Arabes à user de la guerre comme d'un instrument politique (l'effet de surprise, le caractère limité de l'offensive et sa couverture antiaérienne massive ont, au contraire, été remarquables dans les premiers jours). Jusqu'à cette date, la supériorité globale des Israéliens semblait totale et la nécessité de modifier le « statu quo » ne paraissait pas impérative à un Etat qui, mieux que de la paix, disposait, selon ses propres normes, de la sécurité et de territoires à l'égard desquels s'exprimaient des volontés d'annexionnisme concrétisées par l'établissement de colonies militaires et civiles.

En d'autres termes, aucune occasion de faire la paix entre 1967 et 1973 (notamment possible après 1970 et plus particulièrement en 1971, où des pressions américaines furent exercées en ce sens) n'a été perdue, dans la mesure où le gouvernement israélien n'a jamais eu le moindre désir d'y aboutir dans les termes recommandés par la résolution 242 des Nations unies : la paix contre la restitution des territoires occupés.

Pressions annexionnistes

JUSQU'EN 1967, l'ensemble de la population israélienne concevait les frontières du pays comme définitives — même si le projet sioniste initial visait l'ensemble de la Palestine du mandat. Mais les annexionnistes, au début minoritaires auprès de l'opinion publique, ont peu à peu réussi à mettre les anti-annexionnistes, de moins en moins nombreux avec le temps, dans une situation malaisée : les traditions idéologiques du nationalisme hébreu rejoignent en effet les thèses annexionnistes. A cet égard, on peut dire que c'est moins le Golan ou le Sinaï qui comptent de façon essentielle aux yeux du gouvernement israélien que la Cisjordanie (partie intégrante de l'**Eretz Israël** historique).

La minorité annexionniste (moins de 15 % en 1967) et les partis religieux portés aux mêmes objectifs (moins de 15 % également) ont eu et continuent d'avoir une force idéologique sans proportion avec leur poids électoral, et se sont vu renforcés, de façon moins flamboyante mais peut-être plus efficace, par des partis comme le Rafi et des courants à l'intérieur de l'Avdut Avoda et du Mapaï (tous trois membres de la coalition travailliste qui compose l'actuel gouvernement).

Le rôle d'un Dayan dans les aménagements apportés au régime d'occupation et l'implantation de colonies juives civiles ou militaires en Cisjordanie ne sauraient être sous-estimés. L'opposition à ces projets a été menée essentiellement par M. Pinhas Sapir et, de façon plus effacée, par M. Ygal Allon, actuellement ministre des affaires étrangères, tous deux convaincus que, si elle devait se prolonger, cette occupation remettrait en cause le caractère juif de l'Etat sioniste comme il a déjà mis fin à l'un de ses mythes constitutifs : le « travail juif ». S'agirait-il d'un néo-sionisme, ou n'est-ce qu'une phase provisoire ? La question reste posée.

Depuis la fin de 1973, l'essence de la politique israélienne a été de réduire au maximum et d'escamoter les implications politiques de la guerre d'octobre. Malgré les premières déclarations du premier ministre, M. Rabin, qui passe pour un partisan de la paix et non du « statu quo » et dont on disait qu'il accepterait assez volontiers de céder aux pressions américaines, il y a peu de différence entre son gouvernement et celui qui l'a précédé. Les pressions annexionnistes sont reçues à peu près de la même façon, selon une ligne de moindre résistance et le gouvernement, quelles que soient ses divergences internes et sa fragilité — et en partie à cause d'elles — suit une ligne cohérente de refus et de temporisation tout en conservant de la sorte le consensus populaire le plus large. Une chose paraît certaine : Israël refuse autant que faire se peut une négociation de paix imposée. Le problème n'est pas de savoir s'il en a les moyens, mais si les circonstances vont le lui permettre encore longtemps.

Certains courants, notamment parmi les militaires dépités et frustrés par les résultats de la guerre d'octobre, souhaitent un regain de tension régionale qui amènerait, à condition que le soutien de l'Amérique, ou au moins sa bienveillante neutralité, soit assuré, la possibilité d'une belligérance active qui modifierait les données de la situation. A cet égard, les rumeurs font état de plans les plus divers : occupation du Sud-Liban, d'une partie de la Transjordanie et du nord de l'Arabie Saoudite...

Mais Israël est conscient, dans les milieux plus sensibles aux calculs politiques, que la crise actuelle détermine une paralysie relative de ses possibilités guerrières. En principe, les Etats-Unis, malgré certaines menaces d'expéditions dans le Golfe, s'abstiennent de risquer les positions que leur diplomatie leur a récemment fait gagner au sein du monde arabe. D'autres courants estiment qu'il s'agit de tenir jusqu'à ce que l'Occident, et tout particulièrement les Etats-Unis, puisse considérer le pétrole du Proche-Orient comme secondaire, grâce à de nouvelles sources d'énergie.

L'ensemble de ces courants représente, d'une certaine façon, la gamme des options possibles pour le gouvernement israélien, qui, pragmatiquement, cherchera à appliquer la solution la mieux adaptée à sa finalité : conserver le maximum des avantages territoriaux. Graduellement, il semble que l'on soit passé du refus arabe au refus israélien.

En attendant les élections américaines

COMME s'il jouait unilatéralement en faveur d'Israël, il s'agit en somme de gagner du temps. M. Rabin s'efforce de durer jusqu'aux prochaines élections (1978) à la tête d'un gouvernement à majorité précaire qui s'est engagé à ne rendre aucune fraction de la Cisjordanie sans recourir à une nouvelle consultation électorale. Pour d'autres éléments du gouvernement, notamment autour du Rafi, qui n'ont pas des conceptions similaires à celles prêtées à M. Rabin, il s'agit de renforcer leurs positions et, à cet égard, on s'accorde à prêter à M. Shimon Peres les meilleures chances.

Un dernier argument, et non le moindre, milite en faveur de l'attentisme : les élections américaines vont d'ici à 1976 paralyser une administration dont on espère ensuite une attitude plus favorable. Les options israéliennes sont, en fait, limitées par la politique américaine et ses intérêts en Proche-Orient, puisque les Etats-Unis sont militairement et économiquement les pourvoyeurs d'Israël et son unique allié (situation de dépendance qui pourrait inquiéter un pays jaloux de sa liberté de choix...). Peut-on alors compter sur les Etats-Unis pour sauver ce que la majeure partie du gouvernement et de l'opinion publique souhaite conserver en matière de territoire ?

Dans l'ensemble, depuis octobre 1973, la diplomatie américaine a remporté des succès non négligeables en Proche-Orient. De fait, la paix en Proche-Orient constitue pour les Etats-Unis l'option la plus rentable, compte tenu de leurs intérêts globaux. Pourquoi laisser à l'U.R.S.S. l'occasion de passer pour la championne de l'indépendance des peuples (arabes) ? En attendant, pour Israël, la stratégie des petits pas de M. Kissinger a permis de gagner du temps. Mais après ?

La déclaration (11) du président Assad faisant savoir que la Syrie était prête à reconnaître Israël avait plongé le gouvernement israélien dans un embarras heureusement dissipé par le pas en arrière effectué peu après par le chef de l'Etat syrien. Les négociations de Genève, si elles ont lieu, aboutiront à une impasse selon toute probabilité. L'intransigeance israélienne n'échappe pas aux Etats arabes, tandis que se poursuit la politique des faits accomplis dans les territoires occupés, créant de nouveaux obstacles à une négociation dont, à tort ou à raison, le gouvernement israélien estime, dans sa majorité, qu'il a plus à perdre qu'à gagner. Par un apparent paradoxe, les Palestiniens de l'O.L.P., compte tenu des tensions à l'intérieur de la résistance et de leurs chances à peu près nulles de faire aboutir, même très partiellement, leurs revendications, ont à peu près les mêmes raisons à l'heure actuelle que le gouvernement israélien de ne pas voir aboutir les négociations de Genève.

(Lire la suite page 18.)

(5) S.N. Eisenstadt : *Change and Continuity in Israeli Society. The Dynamic Conservatism of a Small Revolutionary Society*, Université hébraïque de Jérusalem, Mimeo, 1973.

(6) Selon l'expression de J. Weinberg, directeur du Théâtre Camiri de Tel-Aviv.

(7) Amos Elon : *The Israelis. Founders and Sons*, Bantam Books, 1971.

(8) Cf. J.P. Derriennic : *Israël en guerre* (Armand Colin, Paris, 1974), qui se révèle être en français le livre le plus pénétrant et le plus lucide sur Israël.

(9) Le rapport Nadel (actuellement sous presse), qui dénonce les scandales de l'impôt, ne manquera pas d'attirer l'attention de l'opinion publique.

(10) Sauf chez le général Tal, le meilleur stratège israélien. Cf. Amnon Kapeliouk : *Israël, la fin des mythes* (préface de Jacques Fauvet), Albin Michel, Paris, 1975, 318 pages.

(11) *Newsweek*, 24 février 1975.

L'Etat juif et les Palestiniens

Le gouvernement israélien ne reconnaît pas l'entité nationale palestinienne ; il refuse de reconnaître l'O.L.P. et s'oppose à toute idée de création d'un Etat palestinien à l'est des frontières d'Israël — c'est-à-dire en Cisjordanie. La rhétorique officielle qui étaye ces options, elles-mêmes articulées autour de trois thèmes, se prête à la contradiction : 1° l'O.L.P. ne reconnaît pas Israël (Israël le lui rend bien) ; 2° la Cisjordanie et Gaza ne seraient pas viables économiquement (cette question a-t-elle été posée pour la Palestine de 1947 ou pour la Transjordanie ?) ; 3° un Etat palestinien à l'ouest du Jourdain deviendrait une base soviétique (l'armée israélienne qui a triomphé de l'Egypte et de la Syrie ne pourra-t-elle, le cas échéant, vaincre l'Etat palestinien ?).

Des discussions opposent en Israël les courants partisans de conserver la Cisjordanie et Gaza en accordant à leurs habitants la nationalité israélienne, ceux qui se refusent à leur accorder la nationalité israélienne (12) et d'autres éléments favorables à une quelconque forme de fédération avec la Jordanie qui permettrait de conserver le contrôle de la rive occidentale du Jourdain. Dans la pratique, la politique de l'Etat israélien tend à une intégration de ce qui est dénommé officiellement la Judée et la Samarie (Cisjordanie). Mais que « **tous les droits démocratiques** » puissent éventuellement être accordés aux habitants des territoires occupés reste une figure de rhétorique : un Etat juif *par définition, et exclusivement juif*, ne peut pas accorder « **tous les droits démocratiques** » à des non-juifs. Peut-il reconnaître aux Palestiniens le droit à la loi du retour ? Reconnaîtra-t-il aux Arabes israéliens le droit d'acheter des terres qui leur est refusé depuis la création d'Israël ? Enfin, *les droits démocratiques ne comprennent-ils pas aussi le droit à la sécession ?*

Ce qui serait ainsi offert ne serait rien d'autre que la version israélienne de l' « Etat démocratique » proposé par l'O.L.P. et qui paraît, à juste titre, irrecevable aux Israéliens : un Etat qui *ne reconnaît pas l'entité nationale mais seulement* des droits de minorité religieuse. En fait, ce statut est déjà celui des Arabes israéliens (quatre cent cinquante mille environ), qui disposent de droits individuels (restreints jusqu'au milieu des années 60) mais qui, après avoir été dépossédés de leurs terres, ne peuvent pas prétendre en acheter dans un pays dont ils sont, en principe, citoyens.

A terme, l'idée selon laquelle le bien-être économique est en soi suffisant et que le nationalisme peut être contenu autrement que par la contrainte est la contradiction la plus grave et l'illusion la plus dangereuse de la majorité de la classe politique israélienne — malgré le démenti de toute l'histoire contemporaine.

Les "faits accomplis"

ISRAEL avait établi, en avril 1973, quarante-deux colonies militaires (**nahal**) et civiles qui comprenaient environ trois mille cinq cents personnes : quinze dans le Golan, trois dans le Sud-Sinaï, sept dans le Nord-Sinaï et à Gaza, dix-sept en Cisjordanie. Ce mouvement ne s'est pas arrêté après la guerre d'octobre : la population des colonies se chiffre maintenant à cinq mille personnes et leur nombre a dépassé quarante-cinq ; cinq nouvelles (trois *moshavim* et deux kibboutzim) vont être bientôt installées dans la vallée de Petzael (Cisjordanie). La plus peuplée des colonies est celle de Kiriat Arba, près d'Hébron, l'une des ville saintes du judaïsme, occupée par près d'un millier d'Israéliens religieux. Par une de ces ironies dont l'histoire n'est pas avare, *on y a ceinturé les habitations de barbelés* surmontés de miradors. Le gouvernement doit faire face à une pression active de la part d'éléments ultra-nationalistes, tel le « Gush Enumin », ou religieux chauvins (il y a d'autres courants plus spirituels en Israël), qui s'efforcent de pratiquer *une colonisation « spontanée » parallèle* à celle « légalement » menée par l'Etat.

Jérusalem-Est, qui a été annexée au lendemain de la guerre de juin 1967, a été flanquée, à l'est, de quartiers nouveaux : Ramat-Eshkol, French-Hill, Mont-Scopus (construction de la nouvelle université hébraïque), Ramot, Sanhedria Extension, Maalot-Daphna (très belle réussite architecturale), East Talpiot, Gilo, etc. Dans la vieille cité, la fraction dénommée « quartier juif », qui constitue environ un sixième de Jérusalem « intra-muros », est en pleine reconstruction. Il s'agit, pour les autorités israéliennes, d'en déplacer les familles arabes auxquelles sont offertes de dérisoires sommes compensatrices. Les expulsions prévues visent cinq cent quatre-vingt-quinze bâtiments comprenant mille quarante-huit logements.

En Cisjordanie, *le gouvernement confisque les* terres « gouvernementales », les terres communales des villages ou rachète la terre des « absents » (souvent des expulsés). En dehors de deux mille cinq cents prisonniers régulièrement condamnés, il y a, selon le ministre de la police, soixante et onze personnes en détention administrative. Les charges à leur encontre sont des présomptions — ce qui leur est en fait reproché c'est d'être membre du Front national palestinien, qui admet la représentativité de l'O.L.P. Les mesures individuelles d'expulsion frappant une bonne partie des élites intellectuelles, les détentions, le dynamitage des maisons des sympathisants actifs de l'O.L.P. ainsi que l'absence de sentence de mort et la politique des ponts ouverts font partie d'une politique visant à maintenir en Cisjordanie un climat d'occupation tolérable.

Ce n'est pas le cas à Gaza, « pacifié », restructuré, et entouré de barbelés. Les Israéliens avaient trouvé, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, non des sociétés indépendantes mais des populations soumises à des juridictions étrangères (égyptienne et jordanienne), ce qui a grandement facilité leur tâche d'occupants relativement discrets et économiquement efficaces. Environ soixante-quinze mille Palestiniens travaillent de façon permanente en Israël, soit 10 % de la population active d'Israël (ce qui, à l'échelle française, représenterait environ 1,5 million de travailleurs) ; dans le domaine de l'emploi, on constate un mouvement de l'agriculture vers les services.

Depuis plus d'un an, la situation économique en Cisjordanie, compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix, s'est nettement dégradée. Comparé au climat qui y régnait il y a une demi-douzaine d'années (13), le sentiment national dans les territoires occupés *s'est affirmé de façon* très sensible : l'euphorie *a été grande parmi de* très larges secteurs de la population au lendemain de la réception de M. Yasser Arafat aux Nations unies. Mais, comme toute organisation politique est interdite à l'intérieur des territoires occupés, les autorités israéliennes ont beau jeu d'affirmer *que la population n'y est pas favorable à l'O.L.P.*

Une économie dépendante

LE point faible d'Israël, à l'heure actuelle, c'est son économie qui souffre d'une inflation rapide et d'une balance des paiements de plus en plus déficitaire. La cause majeure du déséquilibre est le budget militaire qui mobilise près de 30 % du produit national brut.

En temps *normal, c'est-à-dire jusqu'en 1973,* les importations n'étaient financées qu'à 60 % par les exportations — on consomme beaucoup dans ce pays aux moyens limités — le reste était comblé par des importations de capitaux, c'est-à-dire *par la capacité du gouvernement israélien à* trouver des fonds à l'extérieur.

Le déficit, en 1972, dépassait de peu un milliard de dollars ; en 1973, il atteignait près de 2 milliards et se chiffre aujourd'hui, après la coûteuse guerre de 1973, à environ 3,5 milliards de dollars. *La dépendance israélienne s'est accrue* à l'égard des Etats-Unis, auxquels le gouvernement a demandé un prêt de 2,5 milliards de dollars dont il n'a jusqu'à présent reçu que 700 millions de dollars.

En 1973, les importations représentaient plus du double des exportations — dont 72 % en provenance des Etats-Unis et des pays du *Marché commun*. Afin de réduire ce déficit et l'inflation (les prix ont augmenté en 1974 de 57,8 %) le gouvernement a pris une série de mesures, il y a quelques mois, parmi lesquelles la dévaluation de la *monnaie* — le dollar valant désormais 6 livres israéliennes au lieu de 4,2 — et le freinage des importations, complétées en février 1975 par une hausse des impôts indirects *et directs* : 7,5 % d'augmentation sur près d'un tiers des biens de consommation et, pour les employeurs, un impôt particulier de 7,5 %. Il reste cependant à trouver d'autres ressources pour équilibrer le budget, tandis que l'Israélien est maintenant l'un des citoyens les plus taxés du *monde*.

Le gouvernement espère maintenir la hausse des prix, pour l'année courante, autour de 2 % par mois — ce qui représenterait, dans une hypothèse optimiste, environ 30 % d'augmentation. Pour l'économiste israélien Arnon, le gouvernement *s'est montré timoré en se refusant*, malgré la gravité de la situation, à un contrôle strict des prix, à une augmentation du chômage et surtout à une meilleure *répartition* des charges. De toute façon, en cas d'échec, le gouvernement *sera amené*, bien avant les prochaines élections, *à une nouvelle dévaluation*.

D'après M. Y. Rabinovitch, ministre des finances, la dette extérieure d'Israël se chiffre à 8 milliards de dollars et les prévisions des échanges pour cette année sont de 4 milliards de dollars pour les exportations et de 7,5 milliards pour *les importations*.

L'austérité *paraît* être une nécessité à laquelle il devient difficile d'échapper : mais elle n'est possible que si elle s'exerce sur les secteurs les plus fortunés *dans un pays où les scandales financiers se sont multipliés depuis deux ans*, tout particulièrement autour d'individus ou de groupes liés à l'administration.

Où se situe le réalisme ?



De 1948 à 1967, les Etats arabes n'étaient pas prêts à signer une paix. Les résultats des guerres de 1967 et de 1973 les y ont amenés sur la base des résolutions 242 et 338 des Nations unies. Un phénomène inverse s'est produit en Israël, où l'on affiche maintenant une préférence pour l'état de belligérance à condition de conserver les territoires.

L'échec de la mission Kissinger a sans doute comblé les vœux des annexionnistes, il n'a pas amélioré les chances de la diplomatie israélienne qui devra affronter la conférence de Genève dans des conditions qui ne cessent de se *compliquer sur* la *scène* du Proche-Orient.

L'Egypte, qui bénéficiait d'un large soutien financier de la part du roi Fayçal, reste, pour des raisons intérieures, l'Etat qui a le plus intérêt à conclure un accord avec Israël. En annonçant la prochaine réouverture du canal de Suez et la *prorogation pour trois mois du mandat des forces* de l'ONU dans le Sinaï, le président Sadate s'est pourvu de solides atouts dans sa recherche de la paix. *Mais s'ils consentent* un jour à un dégagement partiel de leurs troupes dans le Sinaï, les Israéliens voudront y conserver des positions *militaires optimales leur épargnant de nouvelles* surprises sur le terrain. Il est probable que leur gouvernement s'efforcera de créer au Sinaï un « statu quo » territorial, avec tous les risques que cela comporte.

En théorie, le problème du Golan semble aisé à résoudre, la menace sur la sécurité d'Israël se limitant à un ensemble de fermes de la vallée du Jourdain, auxquelles on a ajouté maintenant d'autres établissements agricoles sur le Golan. En fait, si la Syrie pouvait être dissociée de l'Egypte, elle ne représenterait pas un danger. Elle n'a pas, à l'égard des Etats-Unis, une position comparable à celle de l'Egypte et, de surcroît, auprès de l'opinion publique israélienne, l'image du Syrien est extrêmement négative (surtout à cause des sévices infligés aux prisonniers israéliens). Aussi est-il probable qu'aucune négociation avec la Syrie ne sera entamée de plein gré par les Israéliens. Mesurant ce fait et voulant forcer l'Egypte à ne pas se dissocier, Damas avait récemment durci sa position et proposé à l'O.L.P. de créer un commandement militaire commun.

La Jordanie ne doit pas être sous-estimée, même si elle est aujourd'hui diplomatiquement affaiblie. Largement aidé sur le plan militaire et financier par les Etats-Unis depuis 1970, le *roi Hussein exerce*, grâce à son armée bédouine et à certaines couches sociales, un contrôle réel *sur un pays pourtant peuplé aux deux tiers de* Palestiniens. Nombre de camps de réfugiés, notamment près d'Amman, ont été en partie atomisés et quadrillés. Malgré son effacement diplomatique (14), il serait erroné de croire le royaume *hachémite*, qui a pratiqué une discrète « jordanisation », *incapable de jouer un rôle actif si les* circonstances l'y autorisent. La nature du régime hachémite, c'est de survivre entre une solidarité arabe proclamée et une solidarité avec Israël née de la nécessité de contenir le nationalisme palestinien. La logique du refus du gouvernement israélien à l'égard de l'O.L.P. est justifiée dans la mesure où il est possible de restituer tout ou partie de la Cisjordanie au roi Hussein.

Le mouvement national palestinien heurte à la fois les intérêts d'Israël et ceux de la Jordanie, qui, tous deux, veulent l'empêcher de créer un Etat. Les opérations de commandos-suicides à l'intérieur d'Israël continueront, de même que les bombardements israéliens de représailles sur les camps de réfugiés palestiniens. L'existence, à partir de septembre 1974, d'un « front du refus » (F.P.L.P. de G. Haboche, F.P.L.P. de A. Djibril, et Front arabe de la révolution) oblige l'O.L.P. à ne pas se laisser déborder. Cependant, cette dernière a discrètement manifesté son désir de conciliation : vouloir participer aux négociations de Genève, c'est reconnaître Israël. Quel que soit le règlement du conflit, il apparaît que, compte tenu de sa force réelle, militaire et surtout politique, le mouvement national palestinien en sera le perdant — à moins que la monarchie hachémite ne disparaisse. Sur le papier certes, après l'évacuation et la démilitarisation du Sinaï et du Golan, un Etat palestinien démilitarisé pourrait être créé en Cisjordanie et à Gaza, mais, de toutes les éventualités, celle-là paraît la moins probable.

Le pari de la paix

MALGRE l'agressivité de leur stratégie, les Israéliens ont toujours proclamé que la paix *était leur objectif, mais une paix de société post-guerrière*, comme en Europe occidentale où elle est devenue une donnée quasi intangible et où les relations entre Etats sont absolument ouvertes. Une telle solution n'est pas possible aujourd'hui en Proche-Orient où un accord de paix reconnaissant l'Etat d'Israël, assorti de zones démilitarisées et garanti par les grandes puissances, serait, dans un premier temps, un pas important vers l'intégration psychologique d'Israël dans la région (15). Mais cette solution nécessiterait un changement de personnel politique en Israël où la classe politique actuelle reste trop marquée par un état d'esprit et des préconceptions idéologiques pétries d'intransigeance.

Il n'est pas exclu qu'avant les élections de 1978, par un simple glissement à l'intérieur des *coalitions, la majorité gouvernementale actuelle* se trouve modifiée en Israël. Elle pourrait, par des regroupements compliqués, glisser plus à droite (en matière de politique étrangère) si le Rafi, par exemple, se rapprochait du Likoud, ou vers le centre si, par exemple, les libéraux se détachaient *du Likoud pour rejoindre les positions de* M. Rabin. Quoi qu'il en soit, la stratégie politique du gouvernement israélien est celle du « wait and see ».

Mais la conjoncture internationale se prête assez mal à un gel de situation en Proche-Orient, tandis que l'importance financière et économique — et par conséquent militaire — des Etats arabes va s'affirmer, au moins à moyen terme. Les leçons profondes d'octobre 1973 ne semblent pas avoir été tirées par le gouvernement israélien.

Une confrontation provoquée par la nécessité de contrôler les sources d'énergie pétrolière paraissant moins probable, il semble exclu que les Etats-Unis soutiendront la politique d'annexion du gouvernement israélien (en février 1975, pour 8 % seulement l'opinion publique américaine était favorable à une augmentation de l'aide à Israël). Ainsi, au fil des années, il apparaît de plus en plus clairement que ce qui fait problème en Proche-Orient ce n'est pas le risque de destruction d'Israël — écarté tant que les Etats-Unis restent la puissance dominante et que l'Etat hébreu conserve sa supériorité militaire dans la région. Ce qui est en cause, c'est la volonté du gouvernement israélien de conserver le plus possible des territoires occupés et de refuser le pari de la paix au prix d'une restitution.

On ne saurait lui reprocher, sur le plan du réalisme, de préférer rendre à la rigueur la Cisjordanie au roi Hussein plutôt qu'à l'O.L.P., mais son refus de toute évacuation devient insoutenable.

La nostalgie de l'âge d'or de 1967-1973 est-elle trop forte en Israël ? La paix est-elle aussi perçue comme une autre menace, celle d'un petit pays militairement puissant, mais provincial et sans grand attrait pour des immigrants éventuels *en raison de ses ressources limitées ? La meilleure* chance pour l'existence à long terme d'Israël *serait pourtant* de faire la paix avec ses voisins. Les déclarations de M. Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, insistant pour que la paix soit conclue sans délai afin qu'Israël *puisse s'intégrer au Proche-Orient, seraient-elles* moins réalistes que la politique actuelle du gouvernement israélien ?

Que la situation militaire d'Israël soit aujourd'hui meilleure que jamais n'est plus une garantie suffisante si l'on tient compte des bouleversements rapides qui se produisent dans les rapports internationaux. A peu d'exception près, les adversaires de l'annexionnisme en Israël se sont laissés terroriser. Pourtant, le temps travaille-t-il unilatéralement en faveur d'Israël ? L'occupation pourra-t-elle indéfiniment contenir l'explosion du nationalisme ? Une autre guerre apporterait-elle enfin une solution politique ? Devant l'ampleur du problème, le pays manque de dirigeants de stature, capables, compte tenu des intérêts nationaux à long terme, de prendre des mesures impopulaires mais justifiées, comme Ben Gourion savait le faire. Il est probable que les choix israéliens, demain, seront moins faits par les hommes que dictés par les événements. Les Etats-Unis et aussi les réalités de l'économie israélienne paraissent être, en définitive, les véritables *agents de décision d'un destin que les dirigeants* du pays laissent se figer dans un état de belligérance qui leur paraît réaliste.

(Dessins de PLANTU.)

(12) « *Je ne crois pas que nous quitterons jamais la rive occidentale. Nous ne devons pas négocier avec l'O.L.P., même si elle reconnaît Israël, ni avec le roi Hussein sur une division territoriale de la rive occidentale. Les habitants de la rive occidentale doivent demeurer jordaniens, avec leur représentation à Amman. Les ponts devront rester ouverts entre la Jordanie et Israël...* » (Déclaration du général Dayan à *Newsweek*, 3 mars 1975).

(13) G. Chaliand : « La résistance palestinienne entre les Etats arabes et Israël », in *le Monde diplomatique* de mars 1969.

(14) Au nom de l'arabisme et de la religion, la Jordanie fournit cependant depuis mars 1975 des troupes au sultanat d'Oman pour lutter contre les maquis du Dhofar.

(15) Voir l'ensemble du dossier « la Paix impossible », dans *le Monde diplomatique*, novembre 1973, pp. 3 à 8.

Le carnet des ambassades

● A l'occasion de la fête nationale, quatorzième anniversaire de l'avènement du roi Hassan II, le Dr Youssef Ben Abbès, ambassadeur du Maroc, a offert une réception le 3 mars.

● L'ambassadeur de l'U.R.S.S. et Mme Stepan Tchervonenko ont offert une réception le 10 mars à l'occasion de l'arrivée en France de M. Youri Pankov, ministre conseiller près l'ambassade.

● L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et la baronne Sigismund von Braun ont donné une réception le 19 mars à l'occasion du départ du conseiller culturel et de Mme Hans Hausser.

● M. Ok Sakun, ambassadeur, chef de la mission du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, a offert une réception le 20 mars à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation du Front d'union nationale.

● A l'occasion du Novrouz, l'ambassadeur de l'Iran et Mme Amir Chilaty ont offert une réception le 21 mars.

● A l'occasion du 154e anniversaire de l'indépendance, l'ambassadeur de Grèce et Mme Aristide N. Pilavachi ont donné une réception le 26 mars dans les salons de l'ambassade.

NECROLOGIE

● Nous avons appris le décès de M. Léon Mayrand, ambassadeur du Canada, survenu le 8 mars. Ayant été en poste à La Havane pendant six ans, il venait de publier un ouvrage, *Vers un accord américano-cubain*, dont nous avons rendu compte dans notre précédent numéro.

● M. Luis Amado-Blanco, ambassadeur de Cuba auprès du Saint-siège depuis 1962, doyen du corps diplomatique au Vatican, est décédé le 8 mars. Il était l'auteur de romans et nouvelles en espagnol.

AU FESTIVAL DE ROYAN

Films sur les luttes en Proche-Orient

Par IGNACIO RAMONET

A L'ECART des mondanités qui caractérisent les festivals de cinéma, les Rencontres de Royan se confirment une fois encore comme un lieu de réflexion sur la dimension sociologique du cinéma. L'an dernier déjà, on avait pu, grâce à une remarquable sélection de films, approcher la complexe problématique du sous-continent latino-américain et mieux comprendre la violence avec laquelle s'expriment les revendications des masses populaires. Cette année, les longs métrages provenant d'Egypte, d'Irak, de Syrie, de Turquie, du Liban, du Koweït et d'Iran ont été présentés pour leur caractère de révélateurs des contradictions de la société dont ils émanaient.

Toutefois, et malgré l'intérêt de ces œuvres de fiction, nous nous sommes davantage attachés aux films d'information et de témoignage sur les principaux points chauds du Proche-Orient.

Deux d'entre eux portent sur les particularités de la République démocratique et populaire du Yémen. Ils ont été réalisés par une équipe française (Troeller-Deffarge-Rouleau) et ont été déjà vendus aux principales télévisions du monde. *Sud-Yémen : Cuba du monde arabe* explique, dans un style journalistique bien informé, les problèmes et les réalisations de cette ancienne colonie anglaise, indépendante depuis 1967, qui vit un processus révolutionnaire sans comparaison dans le monde arabe. Grâce à la théorie de la « jacquerie contrôlée », les paysans s'emparent des terres arables appartenant à la bourgeoisie. Le pouvoir ne soutient ces expropriations que lorsqu'elles ont été librement décidées par la majorité des paysans et à condition que ceux-ci s'engagent à travailler collectivement la terre récupérée. Dans la société traditionnelle, on trouvait, au bas de l'échelle sociale, les travailleurs de la terre, et, au bas de l'échelle humaine, la femme paysanne. La révolution a fait de ces deux catégories sociales ses alliés naturels.

Des îlots de réaction subsistent toutefois, à Tarim par exemple, dans le Hadramaout, où les notables, considérés comme les descendants directs du Prophète, sont littéralement intouchables. Ces notables possèdent des immeubles à Singapour des hôtels à Hongkong ; ils épousent des femmes javanaises et maintiennent, à l'ombre des somptueuses mosquées de Tarim, une armée d'esclaves à leur service. Dans cette ville de castes, et non de classes, comme à Mukalla, les mots d'ordre du gouvernement ne trouvent aucun écho, la révolution piétine. En installant quelques petites usines, le pouvoir espère créer un prolétariat ouvrier qui minera peu à peu l'arrogance des notables.

Un deuxième film, réalisé par la même équipe, s'interroge sur les racines historiques de ce régime qui, face à l'Islam, se réclame du socialisme scientifique. *Communistes depuis mille ans : les Carmathes du Sud-Yémen* montre les derniers survivants de la secte ismaélienne des Qarmat qui fut, au X[e] siècle, à l'origine d'un vaste mouvement sociopolitique dont l'idéologie se caractérisait par la volonté d'assurer le bonheur et l'égalité des hommes, le refus d'une direction héréditaire de la communauté musulmane et l'annulation des pratiques religieuses ; les Qarmat, profondément égalitaristes, estimaient que les religions donnent naissance à des castes et perpétuent l'injustice entre les hommes. En 930, ils prirent La Mecque et s'emparèrent de la vénérable Pierre noire, qu'ils gardèrent pendant plus de vingt ans. Dans un monde musulman que l'on accuse trop facilement de fanatisme, ils furent les premiers à formuler, en s'appuyant sur le Coran, une théorie communiste allant jusqu'à exiger la suppression de la propriété privée, de l'héritage et à proclamer l'égalité absolue des sexes. Pour fuir la répression qui s'abattit sur eux après leur défaite, ils s'organisèrent en sociétés secrètes et se dispersèrent dans les montagnes du Haut-Yaffa, dans le Sud-Yémen, où ils maintinrent vivant leur enseignement.

Le film est un beau document ethnographique, gâché par moments par un commentaire qui essaie, surtout au début, d'entretenir un vague suspense qui donne à l'expédition un désagréable aspect de safari. Les déclarations des vieux Qarmat, les cérémonies, les danses, la participation de la femme à la vie communautaire, l'édification collective de leurs imposantes maisons en pierre de taille auraient pu se passer d'un commentaire qui rejette constamment dans l'exotisme des témoignages exemplaires d'une organisation collective de société en pays islamique.

La guerre du Dhofar

LA République démocratique et populaire du Yémen soutient la lutte que mènent au-delà de sa frontière nord les partisans du Front populaire de libération d'Oman et du golfe Arabique (F.P.L.O.G.A.) dans la province du Dhofar. L'équipe Troeller-Deffarge-Rouleau a tenté d'expliquer, dans *le Sultanat d'Oman*, quelques-unes des raisons qui justifient l'existence de la guérilla. Le film remonte au coup d'Etat du 23 juillet 1970, lorsque le sultan Saïd Ben Taymour, qui régnait depuis trente-huit ans, fut destitué par son fils Sayed Qabous.

Celui-ci fit appel au frère du sultan déchu pour diriger un gouvernement dont la tâche essentielle devait être la suppression des aspects les plus rétrogrades de l'ancien régime. En fait, il se borna à ouvrir le pays aux capitaux occidentaux et arabes. Après avoir vainement proposé une « paix des braves » aux guérilleros du Dhofar, le sultan a été conduit à augmenter considérablement le budget de l'armée, essentiellement dirigée par des mercenaires anglais qui se déclarent opposés à l'arabisation des cadres militaires recrutés traditionnellement parmi la minorité baloutche.

Le film n'arrive pas à se débarrasser d'un ton « connaissance du monde » qui banalise un problème politique majeur ; ainsi, séduit par les bien timides réformes du nouveau sultan, mais craignant que l'ouverture au capitalisme moderne ne vienne bouleverser le rythme languide de ce « pays oublié », le film prend pitié de « *ce peuple sans défense pris en tenaille par une révolution à la chinoise* (sic) *et un capitalisme sauvage* ». La désinvolture avec laquelle une lutte populaire qui compte avec l'appui massif de la population locale et l'intervention cupide des grandes sociétés multinationales (Shell possède 80 % de la Petroleum Development of Oman) sont renvoyés dos à dos est une caractéristique de ces films qui, visant un très large public, confondent objectivité et nivellement.

Deux autres films sur la guerre du Dhofar nous remettent de plain-pied dans le politique. Le premier, *Anathème au silence*, réalisé pour l'Irak par le metteur en scène égyptien Fouad Al Tihami en 1974, présente une suite de témoignages qui ont pour fonction d'expliquer pour quelles raisons, aujourd'hui, des paysans des artisans, des nomades, rejoignent les rangs du Front de libération. Le récit de ces témoins, que nous ne voyons pas, commente des séquences de lutte, de formation, de répression dans les régions libérées. Le film insiste également sur le rôle de l'école dans la formation idéologique des enfants ; le fusil à portée de la main, ceux-ci apprennent les causes et les objectifs de la révolution, ils commentent également le fonctionnement du système impérialiste.

Les Vents de la liberté a été réalisé pour Palestine Films (section cinématographique de l'O.L.P.) par le metteur en scène palestinien Samir Nimer, qui nous donne là un document d'une grande justesse politique et d'une haute qualité plastique. Le film expose, sur un ton passionné et militant, les fondements d'une lutte armée et insiste sur les nécessités d'une rigoureuse préparation idéologique et militaire ; aux scènes des exercices des guérilleros succède une séquence de combats réels tournée pendant une attaque avec l'intervention d'avions britanniques. Destiné à un public palestinien, ce film voudrait prouver la similitude entre la guerre du Dhofar et le combat du peuple palestinien.

C'est à ce combat, précisément, qu'un nombre important de films étaient consacrés. Royan aura été le premier lieu culturel où des productions artistiques palestiniennes et israéliennes coïncident dans le souci d'amorcer un débat à partir d'un seuil minimum : la reconnaissance réciproque du fait national palestinien et du fait national israélien. C'est d'ailleurs ce nouvel état de la question qui rend légèrement caduc le film *Dialogue israélo-palestinien*, du réalisateur américain Lionel Rogosin, auteur célèbre de *On the Bowery* (1956) et de *Come Back Africa* (1958), qui a tourné en cinéma direct un débat provoqué entre le Palestinien Rashed Hussein et l'Israélien Amos Kenan. Celui-ci reconnaît d'emblée les droits des Palestiniens à la terre de Palestine ; il précise toutefois : « *Notre droit à cette terre n'est pas supérieur au vôtre, mais je me battrai pour prouver qu'il est égal.* » Et il ajoute : « *Les juifs sont les dinosaures que chassaient tes ancêtres en Palestine il y a un million d'années.* »

Rashed Hussein rappelle que le premier immigré juif venu a plus de droits dans son propre pays que lui-même ; et que même une réalisation prétendument socialiste comme le kibboutz est, en fait, discriminatoire. « *Moi*, dit-il, *je n'avais pas le droit de faire partie du kibboutz constitué avec les terres de ma famille.* » Et il ajoute : *Ce qui m'a le plus choqué, c'est que des gens qui étaient des victimes soient devenus des bourreaux.* » Amos Kenan manifeste son accord sur ce dernier point en le pondérant : « *Mon droit de survie égale ton droit de vivre dans ton pays.* »

Le film, bien que d'une remarquable sobriété, ne se borne pas au classique champ-contre-champ des débats télévisés : l'auteur parvient à glisser des images de la terre de Palestine qui évoquent toutes le thème de la fertilité comme s'il voulait souligner la générosité d'une terre prête à nourrir tous les membres des deux communautés. Le ton du débat proprement dit peut paraître « humaniste ». Il n'en constitue pas moins l'outil indispensable pour un premier décrassage de haine qui fera apparaître le problème dans ses réelles dimensions.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer le très important film d'une jeune réalisatrice israélienne, Edna Politi, auteur de *Pour les Palestiniens ; une Israélienne témoigne*, dont le titre déjà annonce un engagement : soutenir le peuple palestinien : une affirmation : la volonté de demeurer Israélienne ; un moyen : le témoignage.

Destiné au public israélien, qui refuse de voir, de reconnaître les Palestiniens (ces nouveaux « hommes invisibles »), et au public d'Europe occidentale qui n'entend parler de ce peuple qu'à l'occasion de détournements d'avions, de prises d'otages, d'attentats terroristes, le film se propose le montrer le calvaire d'un peuple plusieurs fois dépossédé, trahi, humilié ; d'analyser la double oppression qu'il subit par la présence de l'occupant israélien et par sa dépendance envers les féodaux propriétaires des terres, soutenus et favorisés par l'occupant. Le discours du film permet de déduire que cette exploitation redoublée justifie toutes les formes de lutte, en particulier, parmi les populations civiles, la résistance civique, qui peut prendre un aspect original, comme, par exemple la construction en commun d'une route par des lycéens et leurs professeurs, dont l'objectif était de faire acquérir le sens du collectif, de décloisonner les individualités. Les officiers d'occupation qui interdirent la poursuite des travaux et expulsèrent vers la Jordanie le professeur qui avait pris cette initiative ne se trompaient pas : le sens du collectif soude un peuple, le constitue au-delà de toute répression, de toute dispersion, lui donne la force de surmonter les humiliations et d'avancer vers la victoire.

Edna Politi estime que la création, dans un premier temps, d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza constituerait non seulement une victoire pour les Palestiniens mais aussi pour les Israéliens de progrès qui pourraient enfin sortir d'une guerre qui dure maintenant depuis trente ans.

D'autres films ont abordé les problèmes soulevés par le conflit du Proche-Orient, en particulier *De toute mon âme et avec mon sang*, de Mustapha Abouali ; *Révolution jusqu'à la victoire*, du groupe Newsreel, et *Kafr Kassem*, de Borhan Alaouié (1).

Ainsi, en osant, pour la première fois, convoquer pour un débat politique les films de cinéastes militants palestiniens et de réalisateurs de gauche israéliens, les Rencontres de Royan se prouvent à elles-mêmes que, si un certain nombre de petites tracasseries de censure disparaissaient, elles pourraient devenir le cadre privilégié pour une réflexion sur l'articulation du cinéma à la politique et sur ses répercussions dans le tissu même de celle-ci.

(1) Nous avons déjà parlé de ces trois films dans la page « Combats de Palestine » du *Monde diplomatique* de janvier 1975.

POUR DES PROJECTIONS-DÉBATS

- — Sud-Yémen. Cuba du monde arabe : couleur, 52 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau.
- — Communistes depuis mille ans : les Carmathes du Sud-Yémen : couleur, 44 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau - D. Baussy.
- — Le sultanat d'Oman : couleur, 57 min, réal. : G. Troeller - C. Deffarge - R. Rouleau.
- • DISTRIBUTION : *Agence française d'images, 26, rue de l'Etoile, 75017 Paris. Tél. : 380-37-06.*
- — Anathème au silence : noir et blanc, 30 min, réal. : Fouad Al Tihami, 1974.
- — Les Vents de la liberté : noir et blanc, 30 min, réal. : Samir Nimer, 1974.
- • DISTRIBUTION : *Cinéma Libre, 22, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris. Tél. : 355-66-88.*
- — Dialogue israélo-arabe : couleur, 60 min., réal. : Lionel Rogosin.
- — Pour les Palestiniens : une Israélienne témoigne, noir et blanc, 85 min, 1974, réal. : Edna Politi.
- • DISTRIBUTION : *Janine Euvrard, B.P. 517 - 17200 Royan. Tél. : (46) 05-56-60.*

L'ONU, LES GRANDS

Les illusions de la « majorité automatique »

Au terme de sa vingt-neuvième session, en décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a chargé un nouveau comité d'étudier le problème de la révision de la charte de San-Francisco de manière à permettre à l'Organisation de mieux remplir sa mission.

L'ONU appartient encore au domaine expérimental de la coopération internationale. Elle ne fonctionne pas comme la charte l'avait prévu, ce ne fut jamais le cas. Pourtant, son échec est l'une des causes du désarroi de la communauté internationale aujourd'hui, car nous nous étions accoutumés à la considérer comme la « dernière de nos meilleures raisons d'espérer », bien à tort d'ailleurs. Ce n'est pas une institution à laquelle il faille s'accrocher comme des naufragés à une épave. Mais comme tentative d'apporter la paix dans les relations internationales, elle peut offrir l'occasion de tirer des leçons sur les méthodes qui marchent et sur celles qui ne conviennent pas. La Société des Nations est morte à la veille de la seconde guerre mondiale, emportée par les déchirements d'un monde qui ne put s'empêcher de reprendre les armes. Il faut aujourd'hui éviter la répétition du même phénomène, et cela ne pourra se faire que si nous révisons radicalement notre conception de l'organisation mondiale.

Par J.-W. SAMUELS*

A l'origine, l'appareil du maintien de la paix reposait sur trois institutions essentielles à l'ONU. Le Conseil de sécurité, tout-puissant, avait pour fonction de mettre en œuvre le système de sécurité collective des Nations unies. C'était au début un groupe compact de onze Etats membres de l'Organisation, dont les « décisions » concernant l' « action » des Etats membres avaient force de loi. Les grands alliés de la deuxième guerre mondiale (Etats-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, France et Chine) étaient les cinq membres « permanents » du Conseil, où toutes les décisions, prises à la majorité, devaient nécessairement recevoir l'adhésion de chacun des cinq membres permanents sans exception. Aujourd'hui, la composition du Conseil a été élargie à quinze Etats membres, mais le même système de vote reste en vigueur. Un comité d'état-major militaire devait être établi pour donner ses avis au Conseil, et les Etats membres de l'Organisation devaient s'engager à fournir des troupes et du matériel pour contribuer aux opérations de restauration et de maintien de la paix. Outre le recours à ces « forces des Nations unies », le Conseil de sécurité pouvait inviter les Etats membres à prendre diverses mesures économiques et militaires contre les Etats portant atteinte à la paix ou menaçant de le faire.

L'Assemblée générale rassemblait tous les Etats membres de l'ONU et était conçue essentiellement comme un forum annuel où se discutaient tous les problèmes relatifs à la paix internationale. Ses « recommandations » n'avaient pas de caractère obligatoire, sauf dans la mesure où elles intéressaient spécifiquement le fonctionnement interne des Nations unies elles-mêmes (pour le budget de l'Organisation par exemple). L'Assemblée pouvait transmettre les questions urgentes au Conseil de sécurité aux fins d' « action ». En 1950, face au manque d'unanimité parmi les membres permanents du Conseil à propos du problème de Corée, l'Assemblée vota sa fameuse résolution « Uniting for Peace » qui stipulait que l'Assemblée pouvait recommander une action à ses Etats membres lorsque le Conseil de sécurité était empêché de remplir son mandat par défaut d'unanimité chez les cinq Grands. On a dit que cette résolution élargissait les pouvoirs de l'Assemblée, mais rien n'est plus éloigné de la vérité. D'abord, elle a toujours eu le pouvoir de « recommander » (plutôt que « commander ») une action. En second lieu, il n'est pas possible à une institution d'élargir ses propres pouvoirs par une résolution n'ayant pas de caractère obligatoire.

La Cour internationale de justice, quant à elle, était une cour réellement internationale, avec quinze juges représentant les principaux systèmes juridiques du monde. Sa juridiction s'étendait à ceux des Etats qui l'acceptaient, et ses décisions devaient avoir un caractère obligatoire. L'intention était d'offrir une possibilité de solution devant la Cour aux questions litigieuses susceptibles de dégénérer en conflits armés. Dès la conférence de San-Francisco, en 1945, il fut manifeste que la Cour aurait des problèmes. Des Etats refusèrent d'inscrire dans la charte ou dans le statut spécial de la Cour internationale l'obligation contraignante de se soumettre à sa juridiction. Le système de l'ancienne Cour permanente de justice fut perpétué, le choix étant laissé à chaque Etat de dire s'il acceptait, et dans quelle mesure, la juridiction de la Cour à propos des conflits auxquels il était partie. En fait, trente et un Etats seulement ont accepté cette juridiction « inconditionnellement ». Quatorze autres l'ont fait en apportant des réserves plus ou moins importantes. Naturellement, il reste qu'un Etat dispose toujours de la possibilité juridique de se soumettre à la Cour pour un conflit particulier, mais cela est très improbable.

Le Conseil de sécurité émasculé

CE système n'a jamais marché. De ses débris, il nous faut maintenant isoler ceux des facteurs remontant aux origines qui ont interrompu la marche vers l'idéal proclamé. Le Conseil de sécurité fut immédiatement émasculé, du fait de la guerre froide. A peine les Nations unies étaient-elles nées que les grandes puissances se lançaient dans la bataille idéologique de l'après-guerre, qui n'a jamais cessé depuis.

Exigeant pour agir une unanimité presque toujours impossible à obtenir, le Conseil fut dépossédé de ses pouvoirs dès le début. Aucun comité d'état-major militaire ne fut institué, aucune troupe ou matériel ne fut jamais mis à la disposition des Nations unies sous leur entier commandement — en tant que force armée capable *d'établir* la paix. Les forces de « *maintien* de la paix » qui ont été constituées ont vu leur compétence et l'autorité des Nations unies dont elles dépendaient bien plus limitées qu'il n'était prévu dans la charte. Fait aggravant, pendant plus de vingt-cinq ans, le siège de la Chine aux Nations unies, et partant au Conseil de sécurité, fut occupé par un régime qui ne survivait que grâce au contrôle presque total des Etats-Unis et qui ne gouvernait qu'une minuscule portion du territoire et de la population de la Chine.

L'Assemblée générale fut conçue dans un monde qui comptait une soixantaine d'Etats. Des disparités existaient en termes de puissance économique et militaire, au plan démographique aussi, mais ces différences étaient légères par rapport à celles qui, aujourd'hui, existent parmi les quelque cent quarante Etats membres des Nations unies. A l'Assemblée, chaque Etat dispose d'une voix, quelles que soient ses dimensions géographiques ou sa puissance. Il fut un temps où le décalage entre la puissance réelle de l'Etat et son pouvoir de vote à l'Assemblée générale était compensé par l'existence des blocs qui s'étaient constitués autour des grandes puissances. Les petits Etats votaient aux côtés de celui qui les avait parrainés, et la volonté de l'Assemblée reflétait dans une grande mesure celle du pouvoir mondial. C'est un système qui a depuis longtemps disparu. Se disputant la popularité des petits Etats, les grandes puissances ont concédé une grande dose de liberté à ceux qui, autrefois, votaient comme eux. Une nouvelle coalition est née de l'usage de cette liberté, les petites puissances se sont rassemblées pour voter ensemble au sein d'un bloc composé des Etats moins puissants. Et leur nombre est écrasant. Sur près de cent quarante Etats membres, cent quatre font partie de ce bloc. « Groupe des 77 », ou « majorité automatique », quelle que soit la manière dont on s'y réfère, c'est sa volonté qui gouverne à l'Assemblée générale. Un immense décalage s'est ainsi introduit entre la puissance et la responsabilité réelles et le pouvoir de vote, si écrasant aujourd'hui qu'il rend illusoires presque toutes les décisions de l'Assemblée portant sur les grands problèmes litigieux.

Quant à la Cour de justice, l'évidence manifeste est que les Etats ne veulent pas y avoir recours. Depuis 1945, quarante-trois cas de conflits entre Etats seulement ont été portés devant elle. De ce petit nombre, une vaste majorité n'a jamais atteint le stade de la décision sur le fond du problème. Dans seize cas seulement, la Cour a pu faire progresser le droit international et la paix en se prononçant sur leur bien-fondé. Pour le reste, elle s'est bornée à des décisions portant sur des questions relatives à sa propre procédure et à sa juridiction. Le bilan est si décourageant que l'Assemblée générale, dans une résolution adoptée à la fin de 1974, fut amenée à réaffirmer, faisant référence particulière à la Cour internationale de justice, que le recours au règlement en justice des conflits juridiques ne doit pas être considéré comme un acte inamical entre Etats !

Que les Nations unies aient échoué, c'est une constatation assez affligeante en soi. Mais, comme si cela ne suffisait pas, nous sommes en train d'aggraver le mal en persévérant dans la même voie. Et nous créons ainsi deux situations psychologiques désastreuses qui s'excluent mutuellement. D'une part, la poursuite de l'échec entretient une sorte de désespoir à l'égard du mécanisme de la paix internationale : « *Si les Nations unies ne marchent pas, alors il ne nous reste plus qu'à faire la guerre.* » D'autre part, le flot de résolutions, déclarations et accords, sans signification ni portée, qui continue de s'écouler entretient chez certains un sentiment trompeur d'accomplissement.

La seule voie constructive aujourd'hui est celle du réalisme. Il faut admettre que les Nations unies ont échoué, et, de cet échec, tirer les leçons qui aideront à construire une meilleure institution internationale pour demain.

La “souveraineté nationale” en question ?

QU'AVONS-NOUS appris ? On peut citer quelques conclusions vitales :

1) Les contacts réguliers à l'échelon multinational sont valables dans certaines limites. La notion d'Assemblée générale rassemblant une fois par an tous les Etats est utile, car les réunions *ad hoc* sont fort difficiles à organiser : chaque rencontre nouvelle pose une multitude de problèmes de logistique et de protocole. Pouvoir disposer d'un forum régulier, régi par des procédures établies, facilite grandement l'échange de vues à l'échelon multilatéral.

2) On peut sérieusement s'interroger sur l'utilité de la plupart des résolutions votées par l'Assemblée. Celles qui le sont à l'unanimité sont souvent d'une telle platitude qu'il vaudrait mieux ne point les formuler. Et celles qui lui sont arrachées à force de débats acrimonieux, grâce à la nouvelle majorité automatique et contre le gré des Etats qui détiennent la puissance réelle, ont souvent pour effet d'accroître le trouble dans la communauté internationale plutôt que de le résoudre. Les résolutions sont formulées dans une terminologie trompeuse qui ne signifie rien. Bien préférable serait de limiter les réunions de l'Assemblée à un simple échange de vues, franc et sincère. De toute manière, les résolutions n'ont pas de caractère obligatoire. Lorsqu'il faut entreprendre une « action », des décisions doivent être prises. Pourquoi faire adopter des recommandations sans signification lorsque aucune « action » n'est envisagée ?

3) La leçon la plus importante peut-être est qu'il faut établir une relation réaliste entre la puissance réelle d'un Etat (économique, militaire, démographique...) et son pouvoir de vote. S'il s'agit de prendre *une décision de portée réelle, il ne* suffira pas, pour faire marcher le système, qu'un grand nombre de petits Etats faibles essaient de dicter une politique à ceux des Etats qui détiennent la puissance réelle. Plusieurs facteurs peuvent ici être pris en considération. Tout d'abord, la puissance relative des Etats est une donnée changeante. L'institution doit être ouverte à ces changements, et le pouvoir de vote doit être ajusté en conséquence en fonction de la puissance réelle. Ce schéma a été mis à l'essai, selon divers critères, dans un certain nombre d'institutions internationales qui existent actuellement, par exemple dans celles du groupe de Bretton-Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale), où le vote est pondéré selon l'importance de la contribution des Etats au capital de l'institution. Chaque institution pourra avoir ses propres indices pour déterminer la puissance réelle d'un Etat membre, mais l'essentiel est qu'elle puisse disposer d'un système lui permettant *de tenir compte de ce rapport* réaliste. En second lieu, il semble difficile d'établir un rapport « vrai » entre la puissance et le pouvoir de vote. Il n'est pas nécessaire qu'un Etat dix fois plus « puissant » qu'un autre dispose de dix fois plus de voix, il suffirait qu'ayant plus de poids réel il dispose aussi d'un pouvoir de vote nettement plus grand. Enfin, il pourrait être utile d'introduire une certaine formule de vote par blocs, à condition que cette disposition corresponde à la réalité : on pourrait par exemple convenir que des décisions nécessitent une majorité absolue à l'intérieur de deux blocs, chacun correspondant à une situation fondamentalement différente.

L'abolition du principe « un Etat, un vote » (ou de la « souveraineté nationale » elle-même) serait peut-être l'une des propositions les plus radicales que l'on puisse faire à propos des Nations unies. On a souvent dit que cette « égalité » est tolérable à l'Assemblée, où les votes ne conduisent pas à des décisions juridiquement contraignantes, mais plutôt à des « déclarations » et à des « recommandations », sauf en ce qui concerne les problèmes purement internes de l'Organisation. Mais cet argument passe à côté de l'essentiel, à savoir que les résolutions de l'Assemblée générale ont acquis une énorme force *politique*, certains diront même une certaine nature *légale*. Le juriste international averti est las d'entendre parler des « parties » ou des « signataires » ayant souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme si cette résolution de l'Assemblée était plus qu'une simple résolution. Qui réellement sait que cette Déclaration n'est pas un traité ni un document signé ? Qui sait encore qu'il a fallu dix-huit ans aux Nations unies pour élaborer deux accords fondés sur cette Déclaration : le pacte des Nations unies sur les droits civiques et politiques et le pacte sur les droits sociaux et culturels, et que ces deux traités, après avoir été approuvés à une écrasante majorité par l'Assemblée générale en décembre 1966, ne sont toujours pas en vigueur, car des Etats ont refusé d'y devenir parties ? Les peuples du monde pensent que la Déclaration universelle *est* un accord international de caractère obligatoire. Elle a acquis une force bien supérieure à sa nature juridique, et c'est la seule résolution de l'Assemblée qui soit dans un tel cas.

Un Etat devrait-il disposer d'un pouvoir de veto sur les « décisions » de l'Organisation ? D'une part, le manque d'unanimité parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité a paralysé ses opérations : à lui seul, ce fait plaide pour la limitation du pouvoir de veto. Mais, d'autre part, il nous faut examiner sérieusement la gravité de l'effet d'une action qui serait entreprise sans le concours des deux grandes super-puissances, au moins dans une question présentant pour elles deux un intérêt vital. Il en résulterait un risque si grand pour la paix mondiale qu'il vaudrait peut-être mieux dans ce cas que l'Organisation s'abstienne. Le veto constitue un cran de sécurité nécessaire permettant d'éviter qu'une action internationale ne nous précipite dans la guerre. Toutefois, il conviendrait de revoir quels Etats disposent du pouvoir de veto. Aujourd'hui, parmi les cinq membres *permanents du Conseil de sécurité*, il y en a deux (la Grande-Bretagne et la France) qui n'ont pas la même puissance que les trois autres et se trouvent en réalité au même niveau qu'un certain nombre d'autres pays, comme le Japon et l'Allemagne occidentale pour n'en citer que deux. Là aussi, un mécanisme devrait permettre de revoir de temps à autre le pouvoir de veto, au fur et à mesure qu'évolue la puissance réelle des Etats.

Adapter le droit international

QUANT à la Cour internationale de justice, il y a peu de chose que l'on puisse faire en vérité. Cela tient au fait que son échec n'est pas inhérent à sa Constitution mais à un refus d'utiliser la voie juridique comme moyen de résoudre pacifiquement les conflits internationaux. Bien des raisons peuvent expliquer cette attitude, dont la moindre n'est sans doute pas la condition incertaine du droit international actuel. Parfois, des conflits surviennent dans des domaines échappant encore aux règlements du droit international — comme la mer, l'environnement et les autres droits territoriaux — et pour lesquels il reste à conclure des accords entre Etats. La Cour n'a guère de rôle à jouer ici, comme en témoigne son intervention dans les cas récents des eaux islandaises et des essais nucléaires français. D'autres fois, même dans des domaines mieux « réglementés », l'apparition de nouveaux Etats en si grand nombre produit une grande fermentation. Le droit fut élaboré par un petit nombre d'Etats, européens pour la plupart, et ses règles demandent à être réexaminées par les nouveaux venus qui se montrent de plus en plus réfractaires au concept de « droit reçu ». On ne peut plus dire désormais que l'accession à la qualité d'Etat implique une acceptation des règles existantes du droit international.

Que les Nations unies aient échoué, cela ne signifie pas que la paix soit condamnée de nos jours. Mais c'est la fin d'une expérience de coopération internationale qui a eu son utilité. A partir des leçons fondamentales que nous en tirons, nous devons introduire dans l'Organisation des changements radicaux de manière à nous doter d'une institution internationale capable de faire face aux réalités présentes. Car si on laisse les Nations unies tomber dans la même ornière que la Société des Nations, les conséquences pourraient en être incalculables.

* Professeur à la faculté de droit, University of Western Ontario, London, Canada.

LES GRA…

ET LE TIERS-MONDE

Une prérogative importante : la reconnaissance de situations

LORSQUE l'on invoque les pouvoirs des Nations unies, on mentionne rarement leur pouvoir de reconnaissance des situations, qui est pourtant très significatif du point de vue politique. Dans son action journalière, l'Organisation est en effet amenée à qualifier des faits et situations : existence d'un Etat, d'un gouvernement, d'un mouvement de libération nationale, etc.

Si, dans bien des cas, il ne s'agit pour elle que de constater des faits, parfois la matière est hautement politique, soit que les réalités prêtent à diverses interprétations, soit que certains Etats ne tiennent pas à ce qu'un statut juridique déterminé, lié à la qualification, puisse être attribué à une entité donnée. Lorsque l'Organisation tranche positivement la question posée dans un tel contexte, son acte n'est pas simplement cognitif ou déclaratif d'une situation donnée, il apporte un soutien officiel à une revendication et, partant, l'officialise, voire la légitimise. En un mot, il la reconnaît. La portée politique est aussi significative si la question est tranchée de manière négative.

La procédure la plus spectaculaire de la qualité d'Etat est la procédure d'admission dans l'Organisation ou dans ses institutions spécialisées. C'est la consécration suprême à laquelle la plupart des Etats aspirent. Même si elle n'implique pas la reconnaissance individuelle par les Etats membres, en particulier par ceux qui n'ont pas voté en faveur de l'admission, l'Etat admis pourra siéger et s'exprimer en tant que tel dans les divers organes de l'ONU. La position des Etats discutés s'en trouve renforcée : c'est le cas d'Israël, souvent cité à titre d'exemple, mais aussi de pays comme la Biélorussie et l'Ukraine, la Mongolie-Extérieure, la Malaisie, la Mauritanie, la République démocratique allemande, etc.

La reconnaissance de la qualité d'Etat peut aussi découler d'une qualification explicite. Un bon exemple nous est fourni par la résolution 3061 (XXVIII) du 2 novembre 1973, par laquelle l'Assemblée générale des Nations unies s'était félicitée « de l'accession récente à l'indépendance du peuple de la Guinée-Bissau qui a créé l'État souverain qu'est la République de Guinée-Bissau ». C'était une consécration officielle de la qualité d'Etat avant l'admission qui devait avoir lieu en septembre 1974.

La qualification explicite peut, au contraire, être négative, comme ce fut le cas par la résolution 169 (1961) du Conseil de sécurité « rejetant entièrement l'allégation selon laquelle le Katanga serait une nation souveraine indépendante » ou par la résolution 216 (1965) du Conseil priant « tous les Etats de ne pas reconnaître ce régime minoritaire raciste illégal de la Rhodésie du Sud ».

La qualification est implicite lorsqu'un organe de l'ONU adresse une recommandation à un Etat tiers en tant que tel ou l'invite à participer à un débat auquel cet Etat tiers est intéressé (art. 32 de la charte). Un autre exemple est la clause d'adhésion aux conventions conclues sous les auspices de l'ONU. Pendant de nombreuses années, les organes de l'ONU ont utilisé la clause dite « de Vienne », qui limitait l'adhésion « à tous les Etats membres des Nations unies, à toutes les parties au statut de la Cour internationale de justice et à tous les Etats membres des institutions spécialisées, ainsi qu'à tous autres Etats invités par l'Assemblée générale à devenir parties au présent traité ». Le dernier membre de phrase ne faisant l'objet d'aucune action de la part de l'Assemblée, cette clause, de 1955 à 1973, avait pour effet de permettre l'adhésion aux traités des Etats non membres de l'ONU, parties au statut de la Cour internationale de justice (Suisse et Liechtenstein) ou membres d'institutions spécialisées (R.F.A., République du Vietnam et Corée du Sud) ; elle interdisait, en revanche, l'ouverture du traité à la R.D.A., à la République démocratique du Vietnam et à la République populaire de Corée ! Seuls les traités comportant une clause d'adhésion pour « tous les Etats » permettaient aux trois Etats socialistes d'adhérer aux conventions multilatérales à vocation universelle

Depuis 1973, la R.D.A. est entrée à l'ONU et la République populaire de Corée dans plusieurs institutions spécialisées (dont l'O.M.S. et l'UNESCO). Par ailleurs, lors de sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a changé de politique à l'égard de la République démocratique du Vietnam, qu'elle a expressément invitée à suivre les travaux de la conférence de Caracas sur le droit de la mer (résolution 3067 (XXVIII) du 16 novembre 1973) et de celle sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels (résolution 3104 (XXVIII) du 12 décembre 1973). De tels actes ont pour effet de reconnaître la qualité d'Etat à celui qui en est l'objet.

La représentativité des gouvernements

CHAQUE année, la commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée examine les pouvoirs des représentants des Etats et fait son rapport. En cas de changement de gouvernement, c'est le nouveau qui représente l'Etat, même s'il procède d'un coup d'Etat ou s'il s'agit d'un changement de régime, pourvu que son effectivité soit acquise. La situation est plus complexe lorsque l'effectivité est partagée. Bien que le règlement intérieur de l'Assemblée favorise le gouvernement en place, le dernier mot revient à l'Assemblée, c'est-à-dire à l'opinion politique majoritaire qui se dessine en son sein.

- C'est ainsi qu'en 1960, devant faire le choix entre la représentation envoyée par Kasavubu et celle de Lumumba, l'Assemblée temporisa pour admettre deux mois plus tard celle de Kasavubu.
- En 1962, l'Assemblée donna la préférence à la représentation envoyée par la République du Yémen sur celle du royaume.
- Le cas le plus célèbre est celui de la Chine, où les Etats-Unis et leurs alliés ont pu maintenir en dehors de ses droits le gouvernement effectif de la République populaire de Chine pendant vingt-deux ans. C'est probablement l'exemple le plus frappant du caractère discrétionnaire du pouvoir de l'Assemblée pour qualifier les situations. La discrétion faisait d'ailleurs place ici à l'arbitraire.
- Depuis la session de 1973 de l'Assemblée générale, la question s'est posée à propos de la représentation du Cambodge. Le pouvoir de Lon Nol, issu d'un coup d'Etat en 1970 avec l'appui de la C.I.A., étant presque confiné à la capitale et les forces du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge présidé par le prince Sihanouk contrôlant la plus grande partie du territoire.

Le 5 décembre 1973, saisie de la question du « rétablissement des droits légitimes du gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations unies », l'Assemblée générale des Nations unies a pris la décision de renvoyer le débat à l'année suivante à une très faible majorité de 52 voix contre 50 avec 22 abstentions. La question est aujourd'hui pendante devant l'Assemblée générale.

- De la onzième à la dix-septième session de l'Assemblée, les pouvoirs de la délégation hongroise ont été repoussées bien qu'aucune autre délégation n'en présentât de concurrents. L'Assemblée voulait ainsi marquer sa désapprobation au renversement du gouvernement Imre Nagy par l'intervention soviétique de 1956.
- Depuis quatre ans, l'Assemblée générale rejette les pouvoirs de la délégation sud-africaine à des majorités grandissantes : 71 voix contre 2 et 45 abstentions en 1970, 98 voix contre 23 et 17 abstentions en 1974, où le texte était plus ferme et demandait en outre au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'ONU et l'Afrique du Sud « compte tenu de la violation continue » par l'Afrique du Sud « des principes de la charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Jusqu'à présent, les présidents successifs de l'Assemblée s'étaient bornés à interpréter le vote comme une condamnation très ferme de la politique poursuivie par le gouvernement sud-africain et comme un avertissement très solennel à ce gouvernement. En 1970, le conseiller juridique de l'ONU expliqua (Doc. A/8160) que ce vote ne pouvait retirer à l'Afrique du Sud le droit de participer aux séances de l'Assemblée générale, droit et privilège inhérents à la qualité de membre qui ne pourraient lui être retirés juridiquement que par la procédure de suspension ou d'exclusion.

L'argumentation est cependant discutable, il y a une différence entre suspension de la qualité de membre et irrégularité de la représentation de ce membre. Cette dernière caractéristique peut justifier la perte du droit de vote pour défaut de représentativité de la délégation. Il est vrai que ceci peut conduire l'Assemblée dans la voie du contrôle de la représentativité des gouvernements, mais ceux qui s'en indignent aujourd'hui ont-ils protesté lorsqu'il s'agissait d'écarter la Chine communiste de son siège ?

Par JEAN J.-A. SALMON *

Quoi qu'il en soit, le Conseil de sécurité n'ayant pu décider d'exclure l'Afrique du Sud à la suite du triple veto occidental, l'Assemblée a, quant à elle, procédé le 14 novembre, par 91 voix contre 22 avec 19 abstentions, à l'exclusion de la délégation de l'Afrique du Sud de sa vingt-neuvième session.

La qualité de « peuple »

DANS la mesure où certains droits sont reconnus aux peuples, la détermination concrète des groupes qui pourront justifier de cette qualification est importante. Plusieurs droits sont en cause. Le droit international contemporain traite les peuples comme sujets lorsqu'il proclame l'égalité des droits des peuples, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples à disposer de leurs richesses naturelles, le droit des peuples colonisés ou faisant l'objet d'une occupation étrangère à se libérer de la domination coloniale et étrangère, etc.

Il serait trop long de retracer ici les multiples occasions où l'Assemblée générale a qualifié tel ou tel peuple de « peuple colonial » ayant droit à se voir appliquer notamment la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : on se bornera à rappeler les plus connues et les plus récentes, s'agissant des peuples Zimbabwe, de Namibie, du Mozambique, d'Angola et de Guinée-Bissau avant son indépendance.

C'est néanmoins à propos du peuple palestinien que l'action de l'Assemblée est le plus spectaculaire. Ceux qui n'étaient jusqu'alors que des « réfugiés » ont eu, à partir de 1969, droit à l'appellation de peuple palestinien, à la faveur de majorités grandissantes : la première résolution faisant allusion aux « droits inaliénables du peuple de Palestine » (2535 B (XXIV) du 10 décembre 1969) fut adoptée par 48 voix contre 22 avec 47 abstentions. Le 22 novembre 1974, l'Assemblée générale a « réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine, y compris :

a) le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, et

b) le droit à l'indépendance et à la souveraineté ».

Ce texte, beaucoup plus précis que ceux des années antérieures, a recueilli 89 voix contre 8 avec 37 abstentions (en 1973 : 87 pour, 6 contre et 33 abstentions).

Les mouvements de libération nationale

S'AGISSANT d'Etats ou d'organisations internationales, il existe des règles relatives à leur représentation dans les relations internationales et, en particulier, au sein des organisations internationales. Quel organe peut valablement représenter un peuple, parler en son nom, tant qu'il reste soumis au joug colonial ou étranger ? Si, pour certains, un peuple est représenté par ceux qui luttent pour la libération nationale, d'autres soutiennent que ce n'est pas là tout le peuple. On saisit immédiatement tout le contenu idéologique du concept de représentativité.

C'est peut-être ce qui a éloigné longtemps l'ONU de toute prise de position à cet égard. Elle entendait des représentants de mouvements de libération nationale à titre d' « experts » ou de « pétitionnaires », mais pas comme « représentants ».

Il semble que c'est en 1972 que, pour la première fois, l'Assemblée générale a reconnu la représentativité des mouvements de libération nationale. On trouve ainsi dans la résolution 2918 (XXVII) du 14 novembre 1972 le considérant suivant :

> « Ayant invité, en consultation avec l'Organisation de l'Unité africaine et par son intermédiaire, des représentants des mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert et du Mozambique à participer, en qualité d'observateurs à l'examen de la question de ces territoires... ».

Puis le paragraphe suivant, qui est capital :

> « 2. Affirme que les mouvements de libération nationale de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert et du Mozambique sont les représentants authentiques des véritables aspirations des peuples de ces territoires et, en attendant l'accession de ces territoires à l'indépendance, recommande à tous les gouvernements, aux institutions spécialisées (...), de veiller, lorsqu'ils auront à traiter de questions relatives à ces territoires, à ce que ceux-ci soient représentés par les mouvements de libération en question de manière appropriée et en consultation avec l'Organisation de l'Unité africaine. »

Des résolutions analogues portaient sur les mouvements de libération nationale du Zimbabwe (résolution 2945) et de la Namibie (résolution 3031).

Le système fut généralisé par la décision de l'Assemblée générale du 13 octobre 1973 d'inviter les leaders des mouvements de libération nationale des territoires coloniaux en Afrique qui sont reconnus par l'O.U.A. à continuer à participer en tant qu'observateurs aux débats concernant leurs pays respectifs.

L'institutionnalisation du système est apparue avec netteté lors de l'adoption de l'article 63 du règlement intérieur de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer (Caracas), le 12 juillet 1974. Cet article, relatif aux observateurs de mouvements de libération nationale, dispose :

> « 1. Les mouvements de libération nationale reconnus dans leurs régions respectives par l'Organisation de l'Unité africaine ou par la Ligue des Etats arabes peuvent désigner des représentants qui participent en qualité d'observateurs... »

Cette disposition est intéressante, car elle montre comment l'Assemblée générale s'est débarrassée du problème délicat qui consiste à choisir les mouvements représentatifs. Elle avalise le choix de deux organisations régionales : l'O.U.A. et la Ligue arabe.

Cet article fut adopté par 88 voix pour, 2 contre (Israël et Afrique du Sud) et avec 35 abstentions

In concreto, les mouvements suivants furent invités : deux pour l'Angola, le Mozambique, la Namibie, deux pour la Rhodésie du Sud, deux pour l'Afrique du Sud, les Comores, les Seychelles, les Afars et les Issas et l'Organisation de libération de la Palestine. On notera l'absence des mouvements de libération de l'Erythrée ou d'Oman.

La décision prise le 14 octobre par l'Assemblée générale d'inviter l'O.L.P. à participer au débat sur la question de la Palestine se situe donc dans une évolution qui n'a rien d'inattendu. Le résultat du vote — 105 voix pour, 4 contre (dont Israël et les Etats-Unis) et 20 abstentions — est un beau succès pour l'O.L.P. vu les termes particulièrement nets de la résolution :

> « L'Assemblée générale, considérant que le peuple palestinien est la partie principale intéressée à la question de Palestine, invite l'O.L.P., qui est le représentant du peuple palestinien, à participer aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question de Palestine... »

La limitation des pouvoirs des Etats

L'ASSEMBLEE générale de l'ONU a été amenée à plusieurs reprises à déclarer illégale la présence d'Etats sur certains territoires déterminés ou à refuser de reconnaître la validité de leurs pouvoirs à propos de ces territoires.

De ce dernier type, on notera la résolution 3181 (XXVIII) de l'Assemblée adoptée le 17 décembre 1973 par 108 voix et 9 abstentions, approuvant les pouvoirs des représentants du Portugal « étant bien entendu que ces derniers représentants du Portugal, « étant bien dans ses frontières européennes et qu'ils ne représentent pas les territoires sous domination portugaise de l'Angola et du Mozambique, ni ne peuvent représenter la Guinée-Bissau, qui est un Etat indépendant ».

Du premier type — déclarations d'illégalité de la présence d'Etats sur certains territoires déterminés — on peut mentionner plusieurs exemples :

- La résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, adoptée le 27 octobre 1966, mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire du Sud-Ouest africain et affirmant que l'Afrique du Sud n'a plus aucun droit d'administrer ce territoire. La Cour internationale de justice, par son avis du 21 juin 1971, a confirmé l'obligation pour l'Afrique du Sud de cesser d'occuper ce territoire ;
- Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à propos de l'occupation illégale par Israël de Jérusalem ou d'autres territoires arabes. La résolution 2949 (XXVII) de l'Assemblée demande notamment à tous les Etats de ne pas reconnaître les changements opérés et les mesures prises par Israël dans les territoires arabes occupés et les invite à éviter des actions, y compris sur le plan de l'aide, pouvant constituer une reconnaissance de cette occupation ;
- La résolution précitée 3061 (XXVIII) de l'Assemblée du 2 novembre 1973 qui condamne « l'occupation illégale de certains secteurs de la Guinée-Bissau par les forces armées portugaises ».

On mesure par ces divers exemples combien le pouvoir de qualification des situations qu'exercent les organes de l'ONU — dans un monde où le droit international a acquis un caractère éminemment relatif et où chacun veut qualifier unilatéralement les situations qui le concernent — revêt une signification importante. Même s'il n'a pas toujours un caractère obligatoire pour tous les Etats membres, l'exercice du pouvoir de qualification ou de reconnaissance est opposable à l'Organisation en tant que telle et, au point de vue politique, confère poids, stabilité, voire légitimité aux situations qualifiées.

* Professeur à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

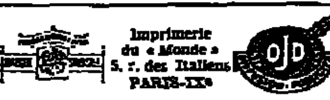
Directeur de la publication : JACQUES FAUVET
Rédacteur en chef : CLAUDE JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : MICHELINE PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)

France, D.O.M., T.O.M., ex-colonies (sauf Algérie)	55
Etranger	73
PAR AVION (Abonnement et taxes)	
Europe (y compris Turquie d'Asie, Açores, Chypre, Madère), Algérie, Maroc et Tunisie	87
Afrique francophone, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion	96
Comores, Madagascar, Laos, Vietnam du Sud, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles Hébrides, Polynésie française, République khmère, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna	116
Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Egypte, Syrie	101
Birmanie, Chine, Corée, Hongkong, Japon, Indonésie, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Timor, Thaïlande, Vietnam du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, autres pays d'Océanie	140
Autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	121

Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
(Chèque postal Paris n° 4207-23)
Tél Rédaction 770-91-29
Tél Publicité : LAF 05-02
Télex : Le Monde 65.572 Paris
Adr télégraphique Journonde Paris

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

SOULÈVEMENTS DES MINORITÉS ET DES NATIONS OPPRIMÉES

Quand l'histoire agit dans le présent

L'histoire a tendance à sortir des manuels scolaires et des ouvrages savants pour entrer dans l'action. Elle a fait irruption dans les mouvements régionalistes qui dénoncent le laminage centralisateur, comme dans les luttes populaires de libération nationale qui ont secoué le tiers-monde. Cette histoire n'est sans doute pas celle des érudits, mais les bibliothèques et les musées n'ont jamais prétendu faire l'histoire : ils en rendent compte, et peuvent parfois la truquer. Au contraire, les luttes contemporaines, menées par des minorités ou des nations opprimées, contribuent à faire l'histoire, et elles se nourrissent d'un passé qu'elles peuvent, elles aussi, dénaturer, et qu'il faut en tout cas redécouvrir, réhabiliter, dépoussiérer pour le mettre au service d'un devenir.

C'est ainsi que les modèles des Vietnamiens en guerre sont les héros qui, au cours des siècles, ont résisté aux invasions venues du Nord, tandis qu'en Amérique latine un grand mouvement révolutionnaire invoquait le nom du chef inca Tupac Amaru.

D'un autre point de vue, cependant, l'histoire paraît étonnamment absente de certains combats contemporains. Peut-être parce que l'a emporté une tendance à la ritualiser, à en faire un objet de commémoration (mur des Fédérés). Les militants de base du mouvement ouvrier connaissent-ils l'origine du 1er Mai, peuvent-ils situer leur action d'aujourd'hui dans la grande fresque d'un siècle de luttes ?

Une *histoire* commercialisée, largement présente dans les librairies et sur les écrans de télévision, une histoire savante, réservée au public cultivé, et une histoire transmise par la mémoire populaire cohabitent sans vraiment communiquer. Les textes réunis ici pour tenter d'éclairer un aspect des combats qui agitent le monde actuel ont été préparés par un collectif (1) et touchent un problème qui fera prochainement l'objet d'un colloque (2) qui analysera l'histoire vécue par des groupes dont la mémoire collective contribue à nourrir l'action présente.

(1) Ce dossier a été préparé collectivement par *Fabienne Bock, Françoise Questerbert, Thérèse Giraud,* Leila Shahid, *Jean Chesnaux,* Ahmed Khalili, J. Yvorel.

(2) Ce « *forum* », organisé par un groupe d'historiens de l'université Paris VII, avec des enseignants d'histoire d'autres universités et d'autres ordres d'enseignement, aura lieu les 24 et 25 mai. Il est ouvert non seulement aux historiens mais à tous ceux qu'intéresse le rapport au passé dans notre société. Ecrire au « Forum-Histoire », U.E.R. de géographie et sciences sociales, Université de Paris VII, 2, place Jussieu, Paris 75005.

La mémoire du groupe et les professionnels

L'EXPANSION rapide de la production historique est frappante, et bien des historiens semblent s'en flatter : innombrables volumes pour le grand public (un recensement incomplet dénombre trente-six collections), films de télévision et de cinéma, des centaines de thèses, les magazines populaires, de savants colloques à tout propos, les rééditions de textes et documents anciens *et autres opérations* de librairie... Mais cette expansion ne cache-t-elle pas, comme dans la sphère de l'économie courante, des phénomènes beaucoup moins rassurants : inflation et surchauffe, sinon chômage et gaspillage ?

C'est presque une banalité que de dire aujourd'hui que l'histoire est en crise. Beaucoup s'interrogent, et les volumes d'autojustification des professionnels se multiplient (1). Le professionnalisme reste en effet un des fondements de la production historique, et on le remet rarement en question. En quelques semaines, à l'automne 1974, on voyait les mêmes notables de l'histoire universitaire être successivement les vedettes d'un débat avec les clients de la F.N.A.C., de plusieurs émissions de l'O.R.T.F., d'une conférence à la Mutualité avec le public de *la Nouvelle Critique*. Ces « *graves et sérieux professeurs,* notait avec malice Pierre Viansson-Ponté dans un de ses billets du samedi, *occupaient tout le terrain disponible... et ignoraient superbement les tentatives pour ramener la discussion au niveau de l'actualité* ».

Professionnalisme va de pair avec haute technicité. Audiovisuel et ordinateurs, statistiques et quantifications sont en vogue. Les « robes neuves de Clio », dont se *félicitent* certains, sont *mises à la* mode du patchwork, grâce à des emprunts adroits à la sociologie, à la psychologie sociale, à la démographie, à la climatologie, à la psychanalyse, à la sémiotique... La spécialisation forcenée multiplie les sous-domaines particuliers, convertis en autant de « champs des trésors » : tel aspect de l'histoire économique, telle région *européenne, telle période de* l'Antiquité.

Certains, en réaction sincère contre l'histoire élitaire, cherchent à élargir le champ d'étude « *au quotidien, à l'ordinaire, aux petits* » : faire l'histoire des grèves ouvrières ou de la condition paysanne, non pas seulement celle des crises du pouvoir ou des activités des riches. Mais cet effort reste lui aussi dans le cadre du « discours historique » : le passé est étudié comme une fin en soi, extérieure à nous. Ne se pose-t-il pas pourtant aujourd'hui une question plus fondamentale, et dont les professionnels semblent bien lents à prendre conscience, à savoir *l'inversion du rapport passé-présent* ? Le secret de l'extraordinaire succès de *Pain noir* est peut-être là : une méditation, dit Claude Sarraute, sur les « *déracinés d'hier* », mais fondée sur notre désarroi d'aujourd'hui ! N'est-ce pas aussi la démarche originale de Chérasse donnant un *Dreyfus* fondé sur le problème du racisme aujourd'hui, non pas sur une quelconque « reconstitution du passé » à grand renfort d'érudition savante ? « *On a toujours besoin d'ancêtres quand le présent fait mal* », notait un billet du *Monde* à propos de la sortie simultanée d'un livre français sur les Gaulois et d'un livre américain sur les cow-boys.

Devenue spectacle, l'histoire est transformée en pièce de musée (on « entre dans l'histoire » comme une poterie entre au musée) ; elle devient résidu d'un passé qu'il faut bien connaître, mais qui n'est plus qu'un objet de connaissance passive, d'exotisme du passé, et qu'en même temps le processus « moderne » tend à détruire. Tout se passe comme si la société, ou au moins ses forces dominantes, *cherchaient* à *se mettre en état* d' « apesanteur historique ». Le cadre de vie rural ou urbain éclate en morceaux, il est comme raboté, et avec lui le support matériel d'une mémoire collective qui se transmettait en dehors des appareils officiels (école ou médias). Chaque individu est isolé par l'évolution de l'emploi, de l'habitat et des transports, et laissé sans défense *face* à la société de l'image et de la consommation. C'est bien de cette assimilation trop rapide que tentent de se défendre les Alsaciens, les Bretons ou les Auvergnats de Paris, en s'efforçant de rester groupés pour préserver un bagage commun enraciné dans le passé et le « pays ». La décentralisation tend aussi à destructurer les groupes sociaux existants, à retirer tout support social à la mémoire collective : ainsi chez Renault, on disperse les « professionnels », porteurs de la mémoire des luttes ; on envoie à Fos ou Dunkerque les sidérurgistes lorrains. La fin de l'artisanat, elle aussi, ne fait pas que détruire la cohésion corporative d'un groupe restreint ; elle détruit tout ce qui se transmettait du passé au niveau du geste et de l'outil.

Cet état d'apesanteur, coupé du passé et donc incapable ni de fournir la mesure du présent ni de définir les enjeux de l'avenir, ne conserve la référence historique qu'à titre de gadget : la généalogie d'un président de la République ou la bassinoire de cuivre transformée en pot de fleurs. Ce rapport factice entre un présent normalisé sur lui-même et les résidus du passé est parfaitement illustré par la façade du numéro 6 de la rue Beautreillis. Un beau porche dix-septième du Marais a été respecté par la « rénovation », avec ses vantaux de chêne, mais il donne sur le vide. A deux mètres de distance, après un décrochement, l'immeuble neuf qui a remplacé la vieille demeure le contourne et le rend ridicule, absurde. Le passé n'est plus qu'un apport quotidien de rêve pour oublier « *le présent qui fait mal* ». La publicité a parfaitement saisi les possibilités de ce nouveau rapport au passé : le thé grisant des Sudistes américains, la bière séculaire, le cuir ou la laine qui sentent l'ancien temps et qui durent...

La force et l'ampleur de la demande populaire en histoire prennent tout leur sens par rapport à cette situation. Le coefficient d'écoute des émissions historiques à la télévision est élevé, de même que le tirage des magazines style *Historia* ou *Miroir de l'histoire*, et que la vente des livres d'histoire ou des matériaux historiques pour grand public. Bien sûr, c'est affaire de présentation et de « niveau ». Tout un public que désorientent les recherches de l'avant-garde littéraire, « nouveau roman » ou écriture « massive », est beaucoup plus à l'aise dans un récit historique qui s'insère au moins à gros traits dans une trame historique connue depuis l'école. Mais, s'il y a « *une grande faim d'histoire dans le peuple* », comme le disait l'historien « amateur » Claude Manceron à l'historien « professionnel » Claude Mazauric à propos de la Révolution française, d'ailleurs sans réussir apparemment à intéresser son interlocuteur à ce problème (*France nouvelle*, 6 janvier 1975), c'est sous l'effet d'inquiétudes plus profondes. Le désarroi devant le présent, la recherche de l'évasion dans le temps autant que dans l'espace, et peut-être aussi cette « recherche de l'autre » qu'ont par exemple identifiée les historiens de l'Antiquité dans l'esprit de leurs lecteurs, et qui est indispensable pour mieux se connaître soi-même.

Chassée de l'école, massivement présente à la télévision

LA crise de l'histoire commence dès l'école : la réforme Haby la liquide purement et simplement, la dissout dans une vague rubrique « sciences sociales et naturelles ». Simultanément, la télévision l'accueille à bras ouverts, multiplie les émissions historiques et les jeux télévisés fondés sur l'érudition historique. Pourtant, il y a dans ce transfert bien autre chose que le relais d'un appareil vieilli par un appareil moderne et populaire.

La structure et l'enseignement scolaires, jusqu'à une date très récente, restaient pratiquement inchangés depuis leur création au dix-neuvième siècle. La bourgeoisie en pleine ascension politique et historique proposait une vision idéologiquement cohérente du passé, débouchant sur son propre pouvoir : Lavisse, Seignobos, Bourgeois, après Guizot, Barante, Mignet, Thiers... Ce système cesse de fonctionner. L'institution a dû s'ouvrir progressivement au monde du travail dans le secondaire, à la petite-bourgeoisie dans le supérieur ; elle doit faire face aux questions même assourdies que lui posent d'autres couches sociales. Par ailleurs, l'histoire enseignée, à la fois livresque et rassurante, semble de plus en plus inadéquate et vieillie, dans sa forme par rapport aux techniques modernes d'information, dans son fond par rapport aux problèmes inquiétants du monde moderne : pénurie et chômage, luttes révolutionnaires et diplomatie des Super-Grands, multinationales et travailleurs *immigrés*. En outre, l'histoire enseignée décolle de plus en plus du savoir ultra-spécialisé des professionnels. Les enseignants renoncent à « se tenir à jour » ; ils deviennent de simples intermédiaires entre la guilde des chercheurs et la masse des élèves-consommateurs, des distributeurs d'un savoir sur lequel ils perdent toute maîtrise. Plus généralement, la société a perdu ce qui était au moins sa façade de cohérence et de confiance en soi. Le mot contestation est passé du dictionnaire à l'expérience collective. On n'essaiera donc plus de présenter du passé un tableau cohérent dans la chronologie comme dans l'idéologie, permettant d'expliquer et de justifier le présent. On se contentera avec éclectisme de quelques touches dispersées, qui au mieux serviront de contrepoint. L'histoire enseignée, prise entre la spécialisation de la recherche et la concurrence des médias, se vide par les deux bouts. Son maintien n'est plus nécessaire et la tendance nouvelle est de « déshistoriser » l'école, l'alignant sur une société qu'on pousse vers l' « apesanteur historique » : grands ensembles uniformes et articles de *série sous plastique*...

L'histoire envahit au contraire les médias, mais c'est encore pour s'intégrer à la société de consommation, devenir consommation et spectacle. De l'histoire comme explication et compréhension, on passe à l'histoire comme illustration ou distraction, ce qu'on appelait autrefois avec mépris la « petite » histoire. C'est l'histoire en miettes, tranches de passé choisies dans différents siècles, différents milieux sociaux, selon les hasards et les camaraderies de la programmation. Aux séries « événementielles » comme « La caméra explore le temps » ou « les Grandes Batailles », s'ajoutent des thèmes d'histoire sociale, l'an mille ou une épidémie de choléra. Mais c'est toujours la reconstitution fidèle du passé, la multiplication du détail pittoresque, du vécu, un vécu figé dans une image passéiste de l'histoire. Passéiste parce qu'elle transforme la réalité historique en donnée naturelle, extérieure à nous. En gardant la distance entre un passé « décrit » et un présent « non dit », on empêche le spectateur de penser historiquement le présent et politiquement le passé.

C'est dans ce sens aussi que vont les émissions où des universitaires éminents viennent faire sous nos yeux l'histoire immédiate du présent, analyser politique extérieure et politique intérieure de l'année écoulée. Un présent à peine vécu et déjà rangé en archives à force de chiffres, de sondages et d'images, un présent déjà digéré, coupé de son passé et de son avenir... Les téléspectateurs ne vont-ils pas être amenés à conclure que leurs faits et gestes politiques sont guidés par une force supérieure, que seule peut maîtriser la haute technicité dont sont armés les historiens professionnels ?

Spectacle du passé et spectacle du présent, le monde entier transformé en spectacle, c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est bien à cela que se réduit l'apparente mutation de l'histoire. Ce que reflète la crise du discours historique, c'est l'incapacité de notre système politico-culturel à donner une image cohérente du monde, à situer le présent dans l'histoire.

(1) Cf. P. Nora et J. Le Goff, *Faire de l'histoire*, Gallimard, Paris, 1974, 3 vol. ; P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1971 ; J. Berque, J. Bouvier et autres, *Aujourd'hui l'histoire*, Editions Sociales, Paris, 1974, etc.

Résister aux mécanismes de nivellement

POURTANT, la réponse à toute cette demande populaire en savoir historique est « traitée » selon les mêmes recettes que les autres demandes socio-économiques. Il en est des revues, des livres, des films et de la radio comme de la télévision : le passé y est éclaté, coupé des interrogations du présent, transformé en spectacle, ou en objet attrayant. On sait le rôle croissant des illustrations et des « jaquettes » dans le succès des livres, du décor et du costume dans celui du film. On compte les exceptions : *1789* et *1793* d'A. Mnouchkine, *Pain noir*... Lecteurs et spectateurs sont conduits à consommer passivement et individuellement la matière historique, et s'y résignent ; les mécanismes régulateurs de la vie sociale ont absorbé sans trop de peine cette « *faim d'histoire* ».

La mémoire collective, le droit à un passé sur lequel se fonde l'identité collective du groupe, c'est autre chose, qu'il s'agisse d'une famille, d'une minorité religieuse ou ethnique, d'une catégorie sociale, et notamment des classes travailleuses, d'une collectivité territoriale, village, quartier, région, etc. Dans tous ces cas, le groupe cherche à être lui-même en refusant les mécanismes de nivellement, d'uniformité, de conformisme « *sériel* » (Sartre). Pour ce faire, il s'appuie sur sa mémoire de groupe, laquelle est donc fondée sur un rapport conflictuel avec le présent, qui mène en même temps à l'exigence d'un avenir différent.

Le même jour (9 février 1975), la presse faisait écho à la revendication gauchiste d'un « Bercy-village » qui animerait les vieux entrepôts au lieu de les détruire et rapportait les intentions du maire de Tours de maintenir dans ses vieux quartiers « *tous ceux qui se sentent enracinés* », et pas seulement les riches. Dans les deux cas, il y a résistance à l'évolution « normale » de l'urbanisme, sur la base de la mémoire collective. Le mouvement pour sauver les Halles de Baltard provoqua en 1971 la dérision des hommes d'ordre et de progrès, accusant les gauchistes de confusion passéiste, à grand renfort de « bidules » policiers ; aujourd'hui, le néant des projets tant vantés fait mesurer la gravité de l'enjeu et de l'échec.

La mémoire collective exprime la volonté de rester soi-même. Les spectateurs de *Pain noir* « *retrouvaient une identité, une appartenance* », ils se sentaient enracinés « *à un coin, à un passé* » : la misère paysanne, la grève anarcho-syndicaliste des porcelainiers, les premiers congés payés du « Front popu ». Autant d'ancrages pour s'opposer à l'évolution vers la passivité, la technicité, l'acceptation des hiérarchies de valeurs, *de pouvoirs* et de moyens.

De la résistance, la mémoire collective peut intervenir pour nourrir des formes plus actives *de conflit*. C'est à elle que fait appel par exemple le mouvement des « paysans-travailleurs » pour nourrir ses campagnes contre l'accaparement de la terre par des privilégiés, pour dénoncer l'enrichissement individuel du petit nombre. Sur trois ou deux générations, on peut aisément repérer, en puisant dans les souvenirs des anciens et dans la tradition familiale et villageoise, les étapes de telle fortune foncière ou commerciale, et aux dépens de qui elle s'est constituée. Mais ce recours à la mémoire collective est encore facile dans les campagnes ou les petites villes ; il devient plus difficile dans l'anonymat de la grande ville où les traces individuelles se diluent, s'effacent.

Un ancrage des luttes sociales

LE rôle que peut jouer la connaissance du passé dans les luttes du présent a été clairement illustré par la façon dont les paysans *en* lutte dans les années 60 se sont emparés du mythe de Jacquou le Croquant qui passait alors à la télévision. D'une reconstitution a-politique, dramatique, apparemment enfermée dans le spectacle, les paysans ont fait un emblème de lutte, un signe de ralliement, affirmant ainsi que leur lutte présente avait un ancrage dans le passé.

Dans *Beau Masque*, de Roger Vailland, l'intervention des ancrages historiques comme élément constitutif des luttes sociales est fortement symbolisé dans la figure de l' « ouvrier Cuvrot » : ce vétéran de la grande grève de 1924, dont tremblent encore le patronat et la maîtrise de l'usine textile de Bugey, apporte aux autres membres du comité de grève, ses cadets, non seulement son expérience personnelle, mais la conviction que leur lutte a des racines, qu'elle est *fondée* et donc juste.

La lutte des « Lip », en 1973, était aussi fondée sur un certain rapport au passé : conserver et défendre tout ce qu'on a acquis au cours des ans, son métier, son savoir-faire, son cadre de travail, son habitat ; refuser d'être un « module » déplacé au hasard des spéculations financières et des restructurations technocratiques. A Lip dans la réalité, comme dans *Beau Masque* à travers la fiction du roman, le problème du rapport au passé s'est aussi posé en termes d'archives et de contrôle des archives, donc du passé. Par un tabou social extrêmement fort, l'accès aux documents patronaux est en principe interdit aux ouvriers. A travers toute l'histoire financière récente de la firme Lip ou de la société textile FETA, ces documents patronaux contiennent la clé des processus économiques qui frappent les ouvriers de façon apparemment incompréhensible pour eux. Quand ceux-ci s'emparent de ce passé, les archives deviennent une arme de la lutte, un facteur du succès.

Le rapport au passé joue donc ici à deux niveaux. Ce ne sont pas seulement les protagonistes du mouvement, ouvriers, paysans, qui mesurent leur enracinement dans des luttes antérieures. Le rapport conflictuel lui-même apparaît comme le produit d'une évolution historique complexe. Quand sont occultées ces racines historiques, c'est l'incompréhension, le sentiment d'impuissance ou de fatalité, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. Le présence en France de nombreux travailleurs immigrés est inséparable de la crise du système colonial français dans les années 1950-1960. Pourtant, les luttes de libération dans l'Afrique noire française, et plus encore les guerres du Vietnam et d'Algérie, sont presque complètement occultées aujourd'hui, au niveau de l'information, des médias, de l'édition — alors qu'on s'attarde sur Vichy, l'occupation, la collaboration, avec une complaisance qui n'est pas le fruit du hasard (cf. l'entretien des *Cahiers du cinéma* avec M. Foucault sur le sens du « rétro »). Sans cette occultation, les aspirations des travailleurs immigrés prendraient un tout autre relief, leur rapport à la société française serait très différent.

L'histoire, le rapport au passé ne sont-ils pas choses trop sérieuses pour être abandonnées aux gens de « métier » ?

« Redécouvrir l'histoire des peuples qui composent la France »

AVEC l'essor des mouvements breton, occitan, corse, alsacien, c'est bien « *une certaine idée de la France* » et donc de son histoire qui est remise en question. Tous ces mouvements, pour dispersés qu'ils soient dans leur expression organisée, sont d'abord fondés sur un certain nombre de *refus* et de revendications : sous-développement économique, laminage scolaire et culturel, migration forcée des jeunes, invasion du tourisme et du béton. Ce sont ces revendications qui ont conduit à une prise de conscience collective, à l'affirmation d'une identité régionale plus nette, et donc à la recherche d'un ancrage dans l'histoire. La démarche remonte explicitement du présent au passé. « *Nous voulons nous réapproprier un passé qui nous a été volé,* déclarait au correspondant du *Monde* (21 juin 1973) un jeune Occitan participant au rassemblement de Montségur, *nous voulons redécouvrir l'histoire des peuples qui composent la France, nous voulons reprendre notre histoire là où elle s'est arrêtée.* »

« *Notre passé* »... L'accent porte sur l'héritage historique spécifique. Par exemple, plutôt que Bonaparte, on met en valeur Paoli et son éphémère université de Corte de 1768, à propos des discussions sur la localisation de la nouvelle université prévue pour la Corse. Les militants bretons jugés à Paris en 1972 pour divers attentats invoquèrent, et donc remirent en mémoire, le traité de 1532 entre la France et la dernière duchesse titulaire de Bretagne, prévoyant que les sujets bretons ne pourront être jugés qu'à Rennes. Le mouvement occitan est nourri du souvenir du treizième siècle albigeois. 1768, 1532, 1244 : dans ces trois cas il s'agit de dates longtemps oubliées sauf de quelques érudits et qui sont redevenues des images populaires. Et cela parce qu'il s'agit d'un rapport au passé enraciné dans le présent et dans ses enjeux.

Cet ancrage dans le passé est le plus souvent un ancrage dans le passé populaire, dans les luttes et dans la culture du peuple : *Festnoz* bretons, ou insurrection paysanne des Casaques rouges en Bretagne du nord au dix-septième siècle (qui a fourni récemment le thème d'une expérience intéressante de théâtre militant). Guerre des Camisards; Communes de Narbonne et d'autres villes du Midi en 1871, révolte des vignerons du Midi en 1907, guerre des paysans alsaciens à l'époque de la Réforme protestante : tout cela est revendiqué aujourd'hui et revit, souvent par d'autres médiations que le livre d'histoire et le discours historien, notamment par le théâtre itinérant ou la chanson populaire. Des chanteurs comme Stiwell, G. Servat, A. Marti, puisent largement dans ce fonds populaire historico-culturel. *On* fait place aussi à la mémoire populaire individuelle ou collective, « au pays » même et aussi chez les déracinés. Les émigrés occitans ou bretons de Paris recueillent et publient l'expérience vivante, notamment parmi les personnes âgées, de ceux qui ont vécu la perte de la conscience occitane ou bretonne et souvent aujourd'hui s'aperçoivent qu'ils la redécouvrent.

C'est peut-être par cette référence prioritaire aux réalités populaires que le nouveau régionalisme militant prend le plus nettement ses distances par rapport au vieux régionalisme de droite ou d'extrême droite, de Maurras aux pro-nazis bretons ou alsaciens. Le courant traditionaliste survit *sans doute, enraciné lui aussi dans* la revendication d'un passé régional spécifique. Mais son apolitisme passéiste, appuyé sur des références culturelles sans racines sociales (bardes, félibres, etc.), peut de moins en moins se confondre avec l'accent que mettent les nouveaux mouvements régionaux sur les luttes paysannes et ouvrières de l'Ouest, de l'Est et du Midi.

Les vieux particularismes, appuyés surtout *sur* les notables « cultivés » des villes *petites* et moyennes, sur *les* sociétés savantes et académies locales, évitaient prudemment de poser le problème. Aujourd'hui, au contraire, les mouvements breton ou occitan insistent de façon presque obsessionnelle sur la collusion entre privilégiés locaux et pouvoir central, et sur la responsabilité des premiers dans le succès du second. Du Guesclin, *figure* familière des manuels du *primaire et héros « national »* contre l'Anglais, devient un « collabo » du pouvoir central et un traître à la Bretagne, alors qu'on réévalue le sens des options pro-anglaises des féodaux gascons à l'époque de la guerre de Cent Ans, contre la monarchie du Nord, alors adversaire principal. On fait de même remarquer tout ce que, de Nogaret et des *légistes occitans de Philippe le Bel* aux présidents Fallières ou Auriol, l'histoire du pouvoir central doit au personnel politique importé du Midi par l'appât d'une belle carrière.

De l'histoire propre des Occitans ou des Bretons on passe sou-

vent à la réévaluation de leurs rapports économiques et politiques avec le pouvoir central, monarchique ou républicain. Le caractère inéluctable et positif du courant centraliste de l'histoire de France est un de ces postulats admis partout comme une évidence. Que ce soit, à droite, *« les quarante rois qui ont fait la France »* ou l'exaltation par un Michel Debré du rôle de l'Etat national. Que ce soit, à gauche, la valorisation de l'œuvre des Jacobins et de leur héritier Napoléon ou la référence marxiste aux progrès du « marché national » dans le sillage du capitalisme. Il s'agit toujours d'insister sur le caractère irréversible, bénéfique pour tous, de l'intégration politique et économique progressivement réalisée en France au cours des siècles. Le mouvement ouvrier (cf. les écrits de Maurice Thorez) se définissait comme l'héritier de la monarchie féodale et de la bourgeoisie capitaliste, capable de mener à bien l'œuvre inachevée de construction nationale.

On remet aujourd'hui en question les effets de cette intégration à travers toute l'histoire de France et notamment au dix-neuvième et au vingtième siècle ; des rapports d'inégalité et de dépendance se sont progressivement instaurés, pense-t-on, aux dépens des Corses, Alsaciens, Occitans, Bretons, sur les plans économique, culturel, politico-administratif. Il s'agit donc d'une réévaluation historique à partir du présent, qui *« fait se dérouler la bobine à rebours »* comme le voulait M. Bloch et comme l'ont trop oublié ceux qui se disent ses héritiers. La polémique entre E. Le Roy Ladurie, demandant *« pitié pour les envahisseurs »* dans *le Nouvel Observateur* et analysant savamment pour le Midi les étapes de son intégration avec le Nord, et d'autre part les intellectuels occitans de gauche, qui refusent cette analyse, porte au fond sur le sens dans lequel on doit lire l'histoire, et pas seulement sur son contenu factuel. Pour le premier, il suffit de descendre le cours des siècles, sans s'impliquer soi-même. Les seconds remettent en question le passé, à partir des évidences et des épreuves du présent.

Cette remise en question du passé peut s'opérer elle-même à plusieurs niveaux. Pour certains, et c'était par exemple le cas de la plupart des cours donnés à Aix en 1974 à l'Université occitane d'été, on reste à l'intérieur du discours historique conventionnel : au lieu des rois de France, on s'intéresse à Raimond VII de Toulouse, à Phébus de Foix ou à Jehan de Montfort ; on change seulement les vignettes... D'autres, au contraire, sont plus exigeants. Ils ne cherchent pas à faire du passé féodal breton ou occitan un modèle figé et indiscuté. Ainsi, de jeunes Occitans de gauche se sont récemment demandé *« si on allait enfin enterrer Raimond VII »*. Ils ont dénoncé les *« fétiches »* que sont cathares et troubadours, et la mythologie de l' *« âge d'or »* occitan. Ils ont appelé à *« liquider ces rêves »*, pour mieux affronter le présent. Leur rapport au passé est un dialogue fondé d'abord sur les exigences du présent.

Au cours d'une interview retentissante (Europe-1, 30 janvier 1974), Alexandre Sanguinetti a accusé les mouvements régionaux, au lendemain de la dissolution de quatre d'entre eux par Raymond Marcellin, de s'attaquer au *« principe intangible »* de l'unité nationale, et d'être *« des imbéciles, qui ne comprennent rien à l'histoire ni au monde moderne »*. Il semble pourtant que ce soit à partir des retombées du monde moderne dans leur région natale que s'amorce la réévaluation de leur histoire.

Tiers-monde : quel passé pour quel avenir ?

EN Afrique, en Asie, en Océanie, en Amérique non-anglo-saxonne, le passé, l'histoire ont été et restent l'enjeu de luttes idéologiques passionnées et essentielles.

Luttes nationales, luttes sociales et politiques, batailles d'idées s'appuient toujours sur certaines formes de rapport au passé, pour y chercher des motivations, des armes ou des espérances. Et cela, dans trois directions principales qui, le plus souvent, sont parcourues l'une après l'autre.

A l'ère de l'expansion occidentale triomphante, le rapport à l'histoire est un moyen d'autodéfense contre un Occident qui dépossède les cultures nationales spécifiques, mutile les langues, brise la continuité historique. Les mouvements nationaux naissants ont été réaffirmation, réanimation du passé national culturel : affirmation par les « Abos » australiens d'une Australie antérieure au capitaine Cook, revendication de l'islamisme ou de la négritude, etc. On revendique la spécificité d'un passé national antérieur aux Blancs. Cette quête du passé s'incarne dans les messianismes, les réformismes religieux, les mouvements culturels, les révoltes populaires. La démarche est pourtant ambiguë ; contre un présent d'humiliation et d'impuissance, le passé est un refuge, le passéisme une issue à la « décadence ». Mais en même temps il permet de réduire le présent à un « moment » de l'histoire, un « moment » qui peut donc prendre fin. Un avenir différent s'ouvre ainsi, par ce détour vers le passé qui réduit un présent apparemment irréductible.

Avec les mouvements de libération nationale, et notamment les luttes armées, le rapport au passé est plus actif, plus offensif. On évoque les batailles, les héros qui défendirent la nation aux heures décisives : Tran Hung Dao au Vietnam, Tupac Amaru en Amérique latine, etc. Contre l'idéologie de soumission à l'Occident, on exalte la résistance (Lapu-Lapu aux Philippines) et on exige la revanche : l'occupation d'Alcatraz par les Indiens. On mobilise la mémoire collective, les ressorts de l'altérité linguistique, culturelle, souvent religieuse.

A l'étape des indépendances nationales et des édifications nationales, le rapport au passé sert toujours d'ancrage : Mali, Ghana... Mais il se différencie selon les courants politiques et les classes sociales, il devient enjeu des luttes. Révolutionnaires et conservateurs se veulent à l'envi les continuateurs du passé : pour les uns, les révoltes paysannes et les traditions intellectuelles radicales, même religieuses ; pour les autres, un passé idéalisé, un âge d'or qu'il s'agit sinon de restaurer, du moins de célébrer comme rempart contre le modernisme, le communisme, tout ce qui est « importé ». Que faut-il garder, que faut-il renier de la tradition et du passé : la critique anti-confucéenne en Chine, la critique anti-coranique de gauche au Pakistan... essayent de répondre à la question. Mais le patrimoine national, à l'époque de la prépondérance occidentale, était comme en « hibernation » parmi le peuple ; il faut le ranimer, telle la médecine traditionnelle en Chine (acupuncture, moxibustion, etc.), méprisée des médecins occidentalisés de Changhaï à l'époque des « traités inégaux ».

Dans le monde arabe contemporain, le rapport au passé a connu ces trois orientations principales. Mais il a été profondément marqué par un fait spécifique : la lutte constante entre le mouvement unitaire et les tendances particularistes, entre l'unité nationale arabe et les forces politico-sociales « localistes » luttant pour préserver les structures minoritaires (religieuses, ethniques, culturelles). Dans cette lutte, l'historiographie coloniale et néo-coloniale est intervenue très activement pour doter ces tendances particularistes de références historiques jusque-là presque inexistantes. C'est ainsi que souvenirs phéniciens, pharaoniques ou berbères au Liban, en Egypte ou au Maroc, image de la « Grande Syrie » cananéenne, traditions copte, chaldéenne, maronite ou alaouite furent mobilisés contre le fonds arabe commun et le devenir arabe commun. Il s'agissait, il s'agit toujours de briser la continuité historique et géo-politique du monde arabe. L'implantation artificielle de l'Etat d'Israël, axe principal de la pénétration impérialiste en terre arabe, a joué dans le même sens.

Le rapport au passé est au cœur des conflits les plus vitaux du mouvement national et populaire arabe, comme des interventions stratégiques internationales. Ceci est particulièrement net dans les cas opposés du Liban et de la Palestine.

Au Liban, le passé est directement politique, puisque c'est par rapport à lui que les classes dirigeantes veulent définir l'identité nationale libanaise. L'imagerie maronite s'est enrichie d'autres références particularistes, notamment phéniciennes (démocratie portuaire, cosmopolisme commercial, etc.) ; elle insiste sur les relations privilégiées avec la France (de Godefroy de Bouillon au général Gouraud), avec la papauté, avec tout l'Occident (bilinguisme franco-arabe, etc.). Par là même, l'historiographie maronite occulte à la fois le passé des luttes populaires (jacqueries, résistance à l'étranger, etc.) et le passé arabe du Liban (projets syro-égyptiens de Mohammed Ali, contribution libanaise à la renaissance arabe de la fin du dix-neuvième siècle, etc.). Le Liban serait donc une synthèse « historique » unique : passé de tolérance, de relais, d'équilibre, de compromis, solidarité limitée avec les Arabes, ouverture à l'Occident, « censure » des tensions historiques trop fortes entre régions, entre confessions, entre classes.

Cette version officielle, plus ou moins modernisée, est mise en question au Liban d'une part par les groupes musulmans sunnites et surtout chi'ites, d'autre part par l'intelligentsia de gauche. Les chi'ites ont transformé par exemple la fête de l'Achoura, référence de mortification qui commémore la défaite de l'imam Hussein à Kerbela, en une référence de lutte pour combattre « le mal », le sionisme tout proche. Les intellectuels de gauche mettent l'accent sur le passé arabe et populaire du Liban : sociétés secrètes anti-ottomanes, résistance à la balkanisation du Proche-Orient au vingtième siècle, mouvements paysans du dix-neuvième siècle, luttes ouvrières de l'époque du Mandat, etc.

Le rapport au passé compte tout autant dans la lutte du peuple palestinien. Il a repris tout son sens depuis le déclenchement de la révolution palestinienne, alors que l'histoire propre du peuple palestinien paraissait inexistante ; depuis le début de la lutte armée en Palestine, on est passé du « conflit israélo-arabe » à une vraie lutte de libération nationale. Celle-ci impliquait de ranimer toute une partie de l'histoire palestinienne, occultée par la propagande sioniste et les médias d'Occident : à savoir la période antérieure à la création de l'Etat d'Israël (1948), période pendant laquelle la population arabe résistait par les armes à l'implantation sioniste et à la politique anglaise du « foyer national juif ». Revaloriser cette période conduisait à affirmer la continuité de la lutte palestinienne : ainsi, Izzedh el Qassam, héros populaire qui mena la lutte armée en 1935 dans les districts ruraux du nord de la Palestine, apparaissait comme le précurseur des fedayin. Cet ancrage dans le passé affirmait aussi la continuité des forces sociales palestiniennes et de leur conscience nationale, exprimée à travers les armes.

Dans les camps de réfugiés, la solidarité de l'exil s'est nourrie de ce rapport au passé, de façon particulièrement nette ; à travers une même communauté d'empreinte, une même expérience, ils ont acquis une conscience politico-historique fondée sur la mémoire collective et sur sa force mobilisatrice. Ainsi, les combattants palestiniens d'aujourd'hui reprennent les noms des dirigeants de l'insurrection paysanne de 1935, les camps de réfugiés reçoivent le nom de villages de la Palestine, des brigades armées de l'O.L.P. sont baptisées du nom de grandes victoires historiques des Arabes dans leur lutte contre l'Occident.

Cette intériorisation du passé fait partie de la reconquête de l'identité nationale. Les Palestiniens y attachent d'autant plus d'importance qu'avant 1948 ils ne connaissaient guère que des structures tribales ou patriarcales, plus sensibilisées à leur passé particulier qu'au passé national palestinien. C'est pourquoi la réanimation de la culture populaire palestinienne compte tant aujourd'hui : poésie de résistance avec Mahmoud Darwich et Samih el Kassem, jeune cinéma arabe avec le film *Kafr Kassem* (1) sur un village martyr des confins israélo-syriens, chants et danses traditionnels des enfants...

Rapport au passé et pratique sociale sont étroitement liés : à chaque étape de la lutte présente correspond une étape du passé avec ses leçons, ses erreurs à ne pas répéter. L'O.L.P. insiste aujourd'hui pour rejeter toute tutelle des régimes arabes, tutelle qui avait conduit en 1948 les Palestiniens vers l'exil ; dans cette perspective, l'O.L.P. insiste aujourd'hui sur sa légitimité en tant qu'unique représentant du peuple palestinien, des Nations unies à Genève.

Cette liaison du présent et du passé débouche vers l'avenir : le projet d'un Etat démocratique et laïc où coexisteraient juifs, chrétiens et musulmans, puise sa crédibilité dans le passé. Jusqu'au dix-neuvième siècle, tous les Palestiniens, juifs, chrétiens et musulmans, n'ont-ils pas vécu ensemble et en paix avant l'apaprition du fait sioniste ?

Le rapport au passé nourrit dans le tiers-monde une problématique d'une haute actualité, bien qu'il se présente avec ses conditions propres dans les différents pays. Il est au centre du mouvement de libération nationale, mais il est aussi l'axe le long duquel évolue le rapport des forces à l'intérieur de chaque société. Quel rapport chaque classe sociale et chaque courant politique établissent-ils avec leur passé ? Que conservent-ils et que rejettent-ils ? Comment mettent-ils le passé au service de l'avenir ? Telles sont les préoccupations majeures non seulement des intellectuels du tiers-monde mais surtout des mouvements populaires. C'est toute leur évolution qui est ici en jeu.

(1) Cf. *le Monde diplomatique*, janvier 1975.

Petit lexique tricontinental

• **ABU DHARR AL-GHIFFARI** : compagnon de Mahomet, partisan d'une vie communautaire dans l'Islam primitif. Figure tutélaire du socialisme arabe.

• **BRIGADES MURALES** : à l'époque de l'Unité populaire au Chili, des artistes non professionnels couvraient les murs de Santiago de fresques évoquant les luttes chiliennes du passé et du présent : ces murs sont devenus blancs...

• **GHANA, MALI** : leur indépendance reconquise, les anciennes colonies du Soudan et de la *Gold Coast* ont repris les noms de deux empires noirs médiévaux, jusque-là enfouis dans la mémoire collective et familiers seulement à quelques érudits.

• **HANOI** : « Notre tâche fondamentale, disent les historiens de Hanoï, c'est de tirer les leçons du patriotisme et de la résistance du peuple vietnamien au cours des siècles... L'étude du passé doit être mise au service du présent. » En 1951, la contre-offensive de Giap contre le blocus du Delta par De Lattre et Bigeard fut baptisée « Opération Tran Hung Dao » (du nom du héros national qui repoussa les Mongols au treizième siècle).

• **LAPU-LAPU** : pour les Philippins, Magellan n'est pas un pionnier du savoir géographique, mais le premier envahisseur venu de l'Ouest. Une statue est érigée sur la plage où il tomba, frappé par le chef tribal Lapu-Lapu.

• **MANHATTAN** : quand les militants indiens occupèrent en 1970 la prison désaffectée d'Alcatraz, ils offrirent 24 dollars : le prix payé au dix-septième siècle par les Blancs pour dédommager la tribu indienne qu'ils chassèrent de Manhattan.

• **PI-LIN PI-KONG** : on dit en Chine que « le passé doit être au service du présent ». Sans doute « la Chine d'aujourd'hui est un développement de la Chine historique » (Mao Tse-toung, 1938). Mais ce passé a aussi des aspects négatifs. Le mouvement anti-Confucius s'en prend aux fondements anciens des inégalités sociales : culte du talent individuel, passivité devant le destin, vertu commune aux classes, sujétion de la femme...

• **QUEBEC** : « Les histoires qu'on nous a racontées sur notre passé étaient faites pour nous maintenir, nous peuple québécois, en dehors de l'Histoire... Ce petit manuel se veut la repossession de notre histoire, premier pas de la repossession de nous-mêmes pour passer au grand pas, la possession de notre avenir. » (« Petit manuel d'histoire du Québec », Montréal, 1972).

• **TUPAMAROS** : le nom des révolutionnaires uruguayens reprend celui de l'Inca Tupac Amaru, dernier leader au seizième siècle de la résistance aux Espagnols. Au dix-huitième siècle, ce nom avait déjà été symboliquement assumé par le chef d'une grande révolte indienne.

• **YARMOUK** : une des unités de l'armée de libération palestinienne porte le nom de cette victoire remportée en 636 par les Arabes contre les Byzantins, et qui leur avait ouvert toute la Syrie.

Les femmes et leur passé

FACE aux interrogations des mouvements de libération des femmes, l'histoire reste muette, même quand elle s'attache au quotidien le plus humble. Le gros livre de Ph. Ariès (l'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime) *ne fait guère place au statut et au rôle des femmes, même comme mères ; Van Hussel* (Histoire de la répression sexuelle) *ne s'arrête qu'à la répression qui frappe les hommes ; et on peut multiplier les exemples.*

C'est la lutte même des femmes qui a fait surgir depuis quelques années des questions nouvelles et inspiré, sur l'oppression historique des femmes, des recherches qui ne visent pas à « faire de l'histoire *», mais à nourrir une lutte. Quatre grands thèmes s'en dégagent :*

1) *Comment s'est originellement effectuée la soumission des femmes à l'autorité masculine ? Réflexion menée en partie sur la base des travaux d'Engels* (« le renversement du droit maternel fut la grande défaite historique de la femme »), *repris ou critiqués par Kate Millett* (la Politique du Mâle), *par Shulamith Firestone* (la Dialectique du sexe), *par un collectif de femmes italiennes* (Etre exploitées), *etc. Les travaux de S. Moscovici alimentent aussi cette réflexion sur les origines, dont le poids obsessionnel apparaît dans les fréquentes références aux Amazones, chez Monique Wittig par exemple.*

2) *On critique le discours masculin sur les femmes, S. Firestone, Luce Irigaray* (Speculum) *dénoncent la misogynie de la théorie freudienne.*

3) *En contrepoint, des valeurs spécifiquement féminines sont revendiquées et mises en lumière, celles-là mêmes que méprisent les hommes au nom de leur propre système de valeurs. Tout un courant du Women's Lib se retrouve dans la recherche d'un féminisme de la différence (Annie Leclerc,* Parole de femme) *; on est loin du féminisme de l'égalité, si marquant dans les mouvements du dix-neuvième-début du vingtième siècle.*

4) *Mais ce féminisme moderne cherche aussi à s'ancrer dans les luttes du passé : périodes révolutionnaires (marche des femmes sur Versailles en octobre 1789, clubs de femmes de 1848, pétroleuses de la Commune), grandes crises (rôle des femmes en 1914-1918, à « l'arrière »), grandes figures féministes, de Flora Tristan aux suffragettes. Ce n'est pas par hasard qu'un groupe du M.L.F. a repris aujourd'hui le nom de « pétroleuses ».*

ARMEMENTS ET RELATIONS INTERNATIONALES

Inventaires de l'Apocalypse

Par CHARLES ZORGBIBE

« TOUT ce que l'on peut faire, techniquement, depuis le sol, le ciel, la mer, pour livrer l'Apocalypse à domicile en déjouant cette lunette à regarder dans les coins qu'est le radar transhorizon et les missiles anti-missiles qui s'envolent comme la lumière, si vite qu'ils atteignent leurs objectifs entre deux battements de cœur... » Ainsi le général Buis présente-t-il l'inventaire que font Albert Legault et Georges Lindsey de ces mégatonnes engrangées par les Super-Grands — « à ce jour passives dans les casiers où elles sont rangées ».

Le Feu nucléaire (1) fera date : il offre une précieuse synthèse des possibilités et des limites des systèmes militaires contemporains ; il introduit au grand débat stratégique de notre temps — malgré ses complexités croissantes. L'ouvrage relève d'une heureuse approche, pluridisciplinaire, des questions internationales. Physicien nucléaire, Georges Lindsey a animé le groupe de recherche opérationnelle du Centre de recherche sur la guerre anti-sous-marine de l'OTAN, avant de diriger le Defense Research Analysis Establishment d'Ottawa. Politologue, Albert Legault enseigne les relations internationales à l'université Laval de Québec. L'un des chercheurs canadiens les plus connus en Europe, il a publié de nombreux ouvrages évoquant les conditions de fonctionnement de la société internationale à l'ère nucléaire, les opérations de maintien de la paix menées par les Nations unies, les dilemmes de l'alliance atlantique, la théorie des conflits internationaux, les rapports du Canada avec son puissant voisin dans les domaines de la diplomatie et de la défense.

La première partie du *Feu nucléaire* donne une idée « aussi générale que précise » des phénomènes de fission et de fusion, puis présente au lecteur les missiles stratégiques offensifs — ce « prodigieux bond technique qualitatif dans l'ordre des vitesses réalisées », — les difficultés et les exigences de la défense anti-missile, qui a soulevé aux Etats-Unis de si violents débats, le bombardier, hier pièce maîtresse de l'arsenal stratégique des Grands, aujourd'hui relégué à un relatif arrière-plan du fait de sa vulnérabilité, et, bien entendu, le sous-marin lance-engins, veilleur solitaire et anonyme, tout à la fois « prisonnier et véritable gardien de l'Apocalypse ». Encore importe-t-il de s'interroger sur le sens de l'armement nucléaire, sur les conséquences de son emploi, la menace qu'il représente pour l'humanité : la seconde partie insère l'inventaire dans le « miroir des volontés » étatiques ; c'est le moderne « discours de la dissuasion ».

Sur la dialectique de la dissuasion, son organisation matérielle et psychologique, sur l'étude théorique des multiples situations d'équilibre et d'instabilité, inspirée de la méthode d'analyse de G.D. Kaye, on retrouve l'approche scientifique et systématique d'Albert Legault dont la thèse de doctorat, soutenue à Genève en 1964, portait déjà sur le « concept de dissuasion ». Couronnement logique de l'ouvrage : les auteurs ouvrent le dossier du désarmement et de la « maîtrise des armements ». Utopie du désarmement général et complet : trop d'obstacles barrent traditionnellement la route, qui sont incidemment recensés. Compromis de l'Arms Control ou maîtrise des armements, par le biais de mesures dites « collatérales » qui n'impliquent à proprement parler aucun désarmement, mais tendent à ralentir la course aux armements, à empêcher la prolifération des armes nucléaires, à maintenir certaines régions en dehors du déploiement des armes nouvelles, à éviter le déclenchement d'un conflit nucléaire... ou à en limiter les effets ; un compromis que consacrent, à partir de novembre 1969, les pourparlers directs des Deux Grands sur la limitation des armements stratégiques.

Quels espoirs entretenir à propos de ces négociations ? Peut-être Legault et Lindsey auraient-ils pu faire la part de la vision critique — celle d'un Dieter Senghaas, par exemple, — d'une « course aux armements par la maîtrise des armements ». Leur conclusion est d'un optimisme raisonnable : un premier jalon aura été posé si les Deux Grands se persuadent qu' « ils ne recherchent ni l'un ni l'autre la supériorité stratégique » et surtout que « la retenue réciproque est encore le meilleur remède pour ne point aggraver l'instabilité d'un système dont l'équilibre est perpétuellement à rétablir ».

PARUE presque dans le même temps et sur le même thème, l'étude de Raymond Bousquet, Force et stratégie nucléaire du monde moderne (2), désarçonne le lecteur. On le regrettera d'autant plus que l'auteur, ancien ambassadeur à Bruxelles et à Ottawa, ancien député de Paris, entend, lui aussi, dépasser la simple analyse des potentiels militaires pour s'élever aux motivations des acteurs et aux conséquences politiques du surarmement des Super-Grands, et que les développements s'appuient sur une connaissance certaine des stratégies modernes. Pourquoi alors un échec aussi manifeste ? Sans doute l'auteur a-t-il eu le tort de vouloir transformer en livre un rapport présenté naguère à l'Assemblée nationale.

Certaines de ses affirmations ont déjà été contestées par les critiques militaires — quel est l'intérêt de la « proximité immédiate des bases » pour les sous-marins nucléaires, alors que leur avantage majeur est dans leur déplacement dans l' « immensité des sept mers » ? De manière plus générale, le commentaire politique n'est pas à la hauteur de l'analyse technique. Il tourne trop souvent au cliché — « Soyons sans illusion ! Les Etats sont des monstres froids », — ou au jugement tranchant — « les erreurs dans la conduite des négociations (SALT)... sont imputables à MM Nixon, Kissinger et Gerard Smith » — d'autant plus surprenant que l'opinion péremptoire de l'auteur précède toujours le fait objectif. Surtout la « langue de bois » des experts, le style trop souvent télégraphique, l'exposé-catalogue — les « huit raisons » de la détente pour l'U.R.S.S...., — le plan dont l'originalité consiste à reprendre le même sujet sous quatre angles différents, au prix de multiples répétitions... constituent, hélas ! un énorme potentiel de dissuasion à l'encontre de tout lecteur non averti.

(1) *Le Feu nucléaire*, par Albert Legault, le Seuil, Paris, 1973, 256 pages, 35 F.

(2) *Force et stratégie nucléaire du monde moderne*, par Raymond Bousquet, Lavauzelle, Paris, 1974, 363 pages, 42 F.

les livres du mois

SOCIÉTÉ

LE REFLUX. — Maurice T. Maschino.
★ P.J. Oswald, Paris, 1975, 293 pages, 27,80 F.

Roman ? Alors c'est le roman de soi, et jamais auteur et personnage n'ont été à ce point et si ouvertement le même. Jusque dans cette « identité » du nom. Au vrai, une confession sans pénitence, une autobiographie dans le tissu de l'histoire : la guerre d'Algérie. Maurice, ou Tarik, a refusé la guerre et choisi l'Algérie. Choix incarné dans l'amour : il épouse une jeune intellectuelle algérienne (curieux comme cela ressemble aux « romans d'idées » d'autrefois, seulement celui-là est vrai) qui deviendra l'auteur de *la Femme algérienne* (1).

C'est pourtant de l'Algérie, non certes de l'Algérienne, que vient la déception : libération, révolution manquées ? Ce ne serait pas la première fois. Amnistié, mais insoumis, Maurice-Tarik revient en France avec sa femme : le reflux. D'une part, tout pour lui s'arrange assez miraculeusement (mais il a conscience d'être récupéré, sans pouvoir y échapper) ; d'autre part, le couple est plongé dans des situations kafkaïennes, ou courtelinesques, selon l'humeur. Et l'autre déception commence, qui serait insupportable, s'il n'y avait le ravissement de Paris. Que la France serait belle sans les Français !

L'insupportable, c'est la société bloquée, fermée, raciste, jusque dans chaque être. Car, bien entendu, ce roman d'un couple est d'abord politique, social, philosophique, mais avec la même violence, la même ardeur, la même tendresse. Le tableau de la vie française, de l'incommunication, la peinture de ces « *âmes mortes* », sont très poussés au noir. Mais peu importe : ils sont ressentis comme tels. Refus de l'isolement, cri, révolte de l'étouffé, de l'exclu, besoin de chaleur et de parole, insurrection enfin pour la fête vivante : « *laisser chanter la vie* ».

Comment Francis Jeanson, dans le dialogue-préambule (où il exprime les idées les plus intéressantes) peut-il reprocher à M.T. Maschino de ne « *décrire* (que) *du négatif* » ? A l'égard de la « révolution » algérienne, voire de la révolution tout court, peut-être — encore, est-ce si sûr ? — mais non pas face à la vie. Ce n'est certes pas du « *négatif* » qui fait écrire, s'écrier : « *Elle m'aime, donc je suis.* » Sans doute, le mot vient-il un peu du professeur de philosophie, mais il va loin et s'enfonce en vibrant. Ne trahissons pas ce livre : « roman » d'amour, sûrement, c'est un témoignage politique. Mais qui laissera naturellement de glace les politiques à sang froid. Mauriche T. Maschino ne le sait que trop : ce serait trop beau si le cœur — le battement humain — se trouvait toujours à gauche.

Y. F.

(1) Fadéla M'Rabet : *la Femme algérienne*. Maspéro, Paris, 1964, 144 pages (épuisé).

PROCHE-ORIENT

JUIFS ET ARABES. — Albert Memmi.
★ Gallimard, Paris, 1974, 224 pages, 6,90 F.

On sait la place que tiennent dans l'œuvre d'Albert Memmi la défense et la libération du colonisé, et d'abord du colonisé arabe. La place aussi, bien entendu, du destin du peuple d'Israël — au sens large — et il reprend ici la thèse de la « *spécificité juive* ». Il s'agit d'une persécution et d'une haine ethnocidaires : c'est bien un peuple en tant que tel qui est visé.

Aussi, cette fois, ce colonisé que Memmi nous montre, c'est le juif lui-même. Colonisé par un peu tout le monde, sans doute, mais d'abord et surtout par les Arabes, *précisément*. En *quoi ceux-ci* furent des colonisés — demeurent des décolonisés — colonialistes. L'auteur le rappelle dans une lettre au colonel Kadhafi, qui est à la fois dénonciation véhémente appuyée sur les faits, et appel pathétique. Memmi a pris soudain conscience qu'il est un « juif-arabe », et que, sur ce juif-là, il n'y avait pour ainsi dire pas de témoignage. Il en apporte un : avec le rappel d'une longue histoire, le tableau misérable des réfugiés juifs des pays arabes (pendant évident aux Palestiniens), mais surtout une appréciation de la réalité et de l'avenir, purgés des passions et des fanatismes qui les aveuglent. L'Etat d'Israël est devenu collectivement « le juif des pays arabes ».

On lira notamment avec intérêt le développement sur « la nation arabe et l'épine israélienne », cette « épine » étant un mythe dans la mesure même où le « corps arabe » en est un. Il n'y a pas une épine dans un corps, mais des « corps » — nations, peuples — juxtaposés pour lesquels il faut trouver une coexistence pacifique. Pour Memmi, la solution ne peut être que socialiste.

Y. F.

“Les fanfares perdues” de Georges Buis

Par YVES FLORENNE

N'ATTENDONS pas pour le dire, et disons-le comme on le ressent, parvenu d'une haleine à la dernière page : voilà, dans le genre, un des livres les plus passionnants et vrais qu'on puisse lire aujourd'hui. Quel genre, justement ? Eh ! bien, d'un mot : Retz. Pour situer. Non sans se garder d'accabler en égalant ; mais sans user du tout d'une des formules favorites de l'auteur : « toutes choses INégales d'ailleurs ». D'abord, ici et là : le fait d'être en situation de « porter témoignage sur une trentaine d'années » décisives. Sans doute, pour nous, ces années-là sont comme un instant : celui d'une mutation. Mais, dans une histoire encore ralentie, l'époque de Retz montre les prodromes d'une autre mutation qui éclatera un long siècle plus tard. Et puis, surtout : la qualité du témoin, qui va de soi pour que vaille le témoignage. Enfin, ici comme là, ce paradoxe : des mémoires parlés qui, soudain et souvent en même temps, saisissent par leur écriture.

Retz, quand il cessait d'écrire comme Tacite, parlait-il son livre devant un secrétaire ? Ici, c'est mieux : le principe est l'entretien. Mais comment garde-t-on le mouvement de la parole chaude, qui toujours se glace dans l'imprimé, ou s'évanouit ? Cette fois, elle « prend » en écriture. Jean Lacouture, l'interlocuteur, ne se borne certes pas à recevoir : il relance, oriente, ouvre une perspective, provoque ou rompt le flash back, projette, met en scène, avec une concision et une pertinence frappantes, souvent en connaissance de cause, témoin lui-même du témoin. Et le mémorialiste, allègrement, rebondit.

Mais qui est-il ? Les lecteurs de la Grotte et de la Barque le savent déjà. Un général, auteur de deux romans — deux parce qu'il n'a pas encore eu le temps d'en écrire davantage, — ce n'est déjà pas banal. Même si ces romans sont nés, ont été nourris, de l'action, de la vie, que les circonstances interdisent d'ailleurs d'appeler « professionnelles ». Au vrai : un de ces militaires au-delà du militaire, que les autres n'aiment pas, et dont le modèle est évidemment de Gaulle. Ceux-là ont de commun avec les autres qu'ils ne « font pas de politique » ; seulement ils ont une tête éminemment politique, fortement équilibrée entre une éthique et une esthétique. Leur dynamisme intellectuel, qui a pris élan sur une culture autre que militaire, est en quelque sorte naturel parce qu'il est celui de l'histoire. C'est d'ailleurs pourquoi Georges Buis, qui se défend toujours d'écrire l'histoire, l'écrit pourtant, comme il a été porté par elle : parce qu'il est dans son sens.

CE que le lecteur ne cesse de vérifier, et d'abord dans les deux domaines majeurs : la guerre et l' « empire ». En 1937, l'auteur est lieutenant de chars, ces chars qui « ne servent à rien » — c'est la doctrine — qu'à « satisfaire l'opinion ». Une imagerie quasi allégorique : fin de grandes manœuvres ; constellation de « képis dorés » sur un tertre ; amphis ; soudain surgit un « immense bonhomme », « un personnage de Gréco », qui s'empare de la parole pour une critique d'un *mépris de fer*. Le colonel de Gaulle est brutalement renvoyé dans le rang par un général alors célèbre : de ceux qui ont déjà, et d'avance, perdu la guerre. Vingt ans plus tard, devenu colonel à son tour, Georges Buis retrouve devant lui des généraux pareils qui ont, certes, fait des progrès : de 1937 ils sont passés à 1944, et s'y tiennent.

Dans l'intervalle, il aura fait la guerre en Algérie, mais pour décoloniser l'Algérie. Il y reviendra pour assurer le passage à l'indépendance. Ce n'est pas une conversion : l'indépendance des peuples colonisés ou protégés, il l'a non seulement pressentie, touchée, au Levant, mais aimée. Coup de foudre pour le Liban, débuts de l'amitié avec Gabriel Bounoure et Georges Schéhadé. Elle s'est nouée vingt ans avant la première, à Paris, de cette mémorable Histoire de Vasco sur laquelle il s'attendrit — sait-on qu'il a servi de modèle au poète pour le lieutenant Septembre ? — mais qui n'était pas la vraie première : elle avait eu lieu à Baalbek. Le Monde, à Paris, fut contre ; à Baalbek, il avait été ardemment pour. Mais vers 1936, le lieutenant Buis de Septembre rêvait à des poèmes. Ces inclinations, ces amitiés, signent un militaire et annoncent sa perdition. La preuve : il entrera tout de suite en dissidence, et c'est Bounoure qui aura à entendre le cri du cœur de Dentz : « L'imbécile ! Il était au tableau. » C'est le maître-mot du milieu. Triste et désabusé, Georges Buis *l'entendra de nouveau près du cercueil de Leclerc* : à ce qu'on n'ose appeler le banquet d'enterrement, les généraux spéculent sur les « heureuses perspectives » pour l'avancement ainsi ouvertes par cette fin, qu'on n'ose dire inespérée.

C'est sous Leclerc que Georges Buis fait la guerre ; il le suit en Indochine. De ce grand fragment de l'histoire émerge, touche à touche et retouches, hors de l'hagiographie, sur fond d'admiration, la figure du chef dont la mort appelle un « cri de reconnaissance et de tendresse ». Portrait historique, entre d'autres. Les deux plus implacables sont assez aux antipodes. D'Argenlieu en Indochine, « doucereux va-t'en-guerre » (le contexte est plus terrible) ; et Weygand : « Le seul homme que j'aurai méprisé. » Car lorsque ce cavalier charge, c'est furieusement. « Guerrier fou d'écriture », dit Jean Lacouture, mais guerrier, sûrement, et non pas fonctionnaire de la guerre. Oui, mais : guerrier de la non-guerre. La rigueur intellectuelle avec laquelle il soutient sa foi dans la dissuasion nucléaire, ébranlera ou *convaincra. En quoi, d'ailleurs, il est, en 1975, fidèle* à l'esprit du de Gaulle de 1935.

ENTRE tant de portraits, c'est bien entendu à un autoportrait que le pousse en douce Jean Lacouture. Il le sent, résiste, mais comment se dérober ? Dans ce tableau de trente années, il faut bien que lui-même se dégage de sa propre peinture. Aussi va-t-il la signer d'un trait : « Un Jacobin qui n'avait pas le sens de l'empire. » Et qui a une certaine idée, un certain sentiment, de la France, de l'homme, de la vie. Jacobin devenu, d'ailleurs, quelque peu Girondin. On ne lui en saurait certes pas mauvais gré, si son « fédéralisme » national ne tirait d'un côté : « Bon Français se sentant tout autant méditerranéen, latin, occitan. »

« Latin », en France, on ne se l'est que trop senti. Pendant deux mille ans, nous avons continué de trahir la Gaule. Et de cette trahison-là, que le décolonisateur devrait répudier, le poète peut porter le deuil, qui est celui de notre poésie même. Il fallait bien le contredire une fois, au terme de cette histoire, de cette chronique, qui n'aurait pas tant de prix si elle n'était écrite par un écrivain. Derrière lequel — derrière, ou plutôt : dedans — il y a un homme.

Le Seuil, Paris, 1975, 288 p., 39 F.

ÉCONOMIE

PLANIFIER L'ENTREPRISE. — Ouvrage collectif sous la direction de M. Crener et J.M. Dubois.
★ Edition Marabout, collection « Monde Moderne », Paris, 1975, 382 pages, 17,50 F.

Préfacé par M. François Dalle, P.D.G. de l'Oréal, avec une postface de M. Jacques Delors, cet ouvrage se situe plutôt au niveau de la recherche que de l'initiation. Entre les considérations sur l'économétrie et les modèles (par Jacques Attali et Marc Guillaume) et les diagrammes sur la stratégie de l'entreprise et l'analyse de rentabilité, le lecteur non économiste aura du mal à suivre cette première tentative des éditions Marabout dans le domaine des sciences sociales. De toute évidence, l'éditeur a misé sur les noms des auteurs : universitaires belges (Philippe de Woot, Robert Cobbaut), canadiens (Maxime Crener, Georges M. Hénault, Pierre-André Julien) et français côtoient des personnalités du monde des affaires (J.M. Dubois, du groupe Empain ; Paul Herinckx, de la *Société Générale de Belgique*, Lucien P. Declerck, conseiller à la CEGOS) et François Hetman, administrateur à l'O.C.D.E. Chaque thème abordé fait l'objet d'un chapitre : fascination du changement ; risques humains de l'avenir ; mutation de la société et attitudes de l'entreprise ; prévision et prospective ; planification de l'entreprise ; organisation-communications et plan d'entreprise; modèles économiques; planification fonctionnelle ; planification financière ; plan national et gestion d'entreprise ; psycho-sociologie de la gestion d'entreprise : dynamique de l'entreprise performante. C'est assez dire que la réforme de l'entreprise est ici vue « de l'intérieur », avec une optique qui, d'ailleurs, élude l'aspect politique du problème. La réflexion patronale sur l'entreprise est pourtant parfois bien plus audacieuse.

F. L.

POUR COMPRENDRE LA CRISE. — René Maury.
★ Paris, Albin Michel, 1975, 271 pages, 39 F.

Malgré son titre ambitieux, ce livre ne traite de « la crise » que du point de vue de ses conséquences sur l'économie des pays développés, en particulier la France. Pour René Maury, professeur de sciences économiques à l'université de Montpellier, le plan de lutte contre l'inflation adopté par le gouvernement français en juin dernier aurait suffi si la hausse du pétrole et des matières premières était une hausse passagère. Il n'en est rien ; c'est la « *décolonisation économique du monde* » qui commence à s'opérer, et ses premières conséquences se font sentir aujourd'hui : poursuite inexorable de l'inflation, ralentissement de l'activité, chômage. Seul un programme *d'austérité visant à l'indépendance énergétique* et au remodelage de la société française peut garantir à la France de conserver dans vingt ans son indépendance économique et politique.

Malheureusement (pour certains), la « *décolonisation économique* » annoncée par René Maury risque de tourner court plus vite que prévu. C'est en tout cas, sans doute, le point de vue de l'Algérie. Et même si un pays comme l'Iran parvient à survivre à sa nouvelle richesse, ce sera grâce à l'exploitation d'une main-d'œuvre étrangère, selon un schéma hélas ! bien connu. Ajoutons que l'on aimerait bien voir les économistes, quand ils interviennent dans un débat public, sortir du traditionnel appel à l'effort, à l'austérité, à l'arbitrage en faveur de l'investissement au détriment de la consommation, débat fondamental « *dans l'histoire des peuples comme dans celle des familles* » (*sic*, page 265).

F. L.

TIERS-MONDE

DEVELOPPEMENT SANS DEPENDANCE. — Pierre Uri
★ Calmann-Lévy, Paris, 1974, 264 pages, 30 F.

Synthèse d'idées élaborées au cours de quinze années d'expérience comme économiste sur le plan international, le livre de Pierre Uri propose « un style d'action à l'égard du tiers-monde qui ne réponde pas seulement à l'urgence de ses besoins mais aux exigences de sa dignité ». On notera, tout au long de l'ouvrage, la réapparition fréquente du leit-motiv libre-échangiste cher à l'Institut atlantique, qui coédite ce livre et en a patronné la rédaction. Au fond, Pierre Uri a le tort majeur de prendre les problèmes à l'envers. Ecrire à propos de la division internationale du travail que « rien n'est plus important que de convaincre la main-d'œuvre et ses représentants d'abandonner l'attachement à l'emploi sur place : cette immobilité n'est pas compatible avec un progrès sans inflation », c'est nier que la bonne place pour la production puisse être celle précisément où la main-d'œuvre — c'est-à-dire les hommes — se trouve. A moins que la « production » ne soit pas faite pour la « main-d'œuvre » mais la « main-d'œuvre » pour la « production » ? L'ancien conseiller de François Mitterrand devrait choisir.

F. L.

AFRIQUE

IN THE EYE OF THE STORM ; ANGOLA'S PEOPLE. — Basil Davidson
★ Penguin African Library, Londres, 1975, 352 pages, 90 pences.

Le 31 janvier 1975 l'Angola a cessé d'être officiellement une province portugaise, tandis que s'installait à Luanda un régime de transition destiné à préparer le pays à l'indépendance, dont la proclamation est prévue pour le 11 novembre prochain

Cette décolonisation d'un des principaux territoires de l'Afrique portugaise, qualifiée récemment « d'exemplaire » par le président Léopold Senghor, constitue une bonne occasion pour lire — ou relire — l'ouvrage que Basil Davidson a consacré voici deux ans à la lutte de libération angolaise. B. Davidson, qui a effectué plusieurs séjours en Angola depuis 1954 et qui connaît bien les principaux dirigeants des mouvements de libération, évoque ici l'histoire de ce pays riche, deux fois plus grand que la France, et retrace les principales étapes de sa lutte de libération nationale.

Pays riche, puisqu'il constitue le château d'eau de l'Afrique australe, qu'il se place au cinquième rang des producteurs de café et renferme dans son sous-sol zinc, cuivre et diamant, l'Angola a connu une histoire marquée par trois grandes étapes. De 1842 à 1940, le pays est un réservoir d'esclaves, puis l'esclavage étant aboli, le Portugal en fait une colonie d'exploitation. A partir de 1940, le gouvernement de Lisbonne ouvre largement l'Angola aux colons portugais dont le nombre atteignait quatre cent mille en 1970. Refoulés de la région côtière vers l'intérieur ou condamnés à s'agglutiner dans les bidonvilles de la capitale, les paysans angolais ne tardent pas à se révolter et, en 1946, ils créent le premier mouvement de libération nationale, le M.P.L.A. Le 4 février 1961, des commandos du M.P.L.A. attaquent la prison de Luanda et libèrent les détenus politiques, tandis qu'une révolte éclate simultanément dans le Nord, sous la conduite de l'Union des populations angolaises (U.P.A.), mouvement de libération qui *s'est développé dans le pays Kikongo* et qui deviendra ensuite le F.N.L.A. (dont une frange dissidente donnera plus tard l'UNITA).

La division entre mouvements de libération angolais a longtemps inquiété l'Afrique, et il est évident que les sanglants affrontements qui viennent de se produire ne peuvent qu'entretenir en Angola une situation particulièrement explosive.

J. C.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE. — Robert Cornevin
★ Editions Payot, Paris, 1975, tome III, 691 pages, 150 F.

Dans ce nouveau volume de son histoire de l'Afrique, Robert Cornevin s'est attaché à retracer les destinées historiques *d'un certain nombre de pays dont* le seul dénominateur commun est d'être assez mal connus des spécialistes francophones, et a fortiori du grand public. Il aborde donc successivement l'Afrique du Sud, la Namibie et les trois autres protectorats britanniques (Lesotho, Botswana et Swaziland), les Etats issus de l'ex-Afrique centrale (Rhodésie, Zambie et Malawi) et orientale (Kenya, Tanzanie et Ouganda), ceux issus de l'ancienne Afrique belge (Zaïre, Rwanda et Burundi) et enfin le Togo et le Cameroun qui furent jadis des colonies allemandes.

Ce parti pris pourra surprendre les spécialistes ; il offre en tout cas l'avantage appréciable de proposer au lecteur une mine de renseignements sur des pays que les hasards de l'histoire ont récemment porté au premier plan de l'actualité, et pour lesquels on dispose encore de peu d'éléments de connaissance. La tâche était d'autant *plus difficile* que l'historien se heurte ici à une double et paradoxale difficulté : d'une part la rareté des sources pour la période coloniale de l'entre-deux-guerres, d'autre part la pléthore des documents (d'une valeur scientifique parfois douteuse) à partir de 1955, année de la conférence de Bandoung. Si la période d'avant 1918 est la plus favorable à l'historien, en raison de la règle qui livre accès aux archives après un délai de cinquante ans, encore faut-il que ces archives existent ! Ce qui est loin d'être toujours le cas en Afrique où elles ont été la proie tantôt des termites, tantôt des flammes, notamment au Zaïre où Léopold II fit systématiquement brûler à Bruxelles les archives de l'Etat indépendant du Congo, accompagnant cet autodafé de ce commentaire vengeur : « Je leur donnerai mon Congo, mais ils n'ont pas à savoir ce que j'y ai fait ! »

Par contre, après la deuxième guerre *mondiale*, la *documentation ne pose plus* aucun problème quantitatif : aux études proprement politiques, sociales ou économiques s'ajoutent en effet les sources que représentent certaines œuvres littéraires romanesques, par exemple le très classique Facing Mount Kenya, de Jomo Kenyatta, ou encore le livre de Jean Ikellé-Matiba, Cette Afrique-là, indispensable pour comprendre la part prise par les Bassa du Cameroun dans la rébellion de l'U.P.C. entre 1953 et 1958.

Tel qu'il se présente, accompagné d'une trentaine de cartes originales dues à Marianne Cornevin (qui a par ailleurs rédigé les chapitres Zaïre et Togo), ce volumineux ouvrage, sans équivalent dans les autres pays, apporte au lecteur un indispensable complément à l'histoire encore mal connue du continent africain.

J. C.

CINÉMA

CINEMA ET SOCIETE MODERNE. — Annie Goldmann
★ Denoël/Gonthier, « Bibliothèque Médiations », Paris, 1974, 256 pages, 11,50 F.

Appliquant à la lecture de films une analyse de type « structuraliste génétique » (que son époux Lucien Goldmann avait développée et affinée dans le domaine littéraire), Annie Goldmann entreprend de déceler, dans un corpus limité aux premières œuvres de quatre réalisateurs (Resnais, Antonioni, Godard, et Robbe-Grillet), les tendances implicites dans la société européenne de 1958 à 1968.

Ces cinéastes apparaissent, par-delà leurs différences, animés d'une problématique commune : ils témoignent d'une mutation sociale en réagissant contre une forme nouvelle de société qui commençait alors à se mettre en place, à l'insu même des citoyens : la société de consommation. Ce type de conclusion est sans doute aujourd'hui l'aspect le moins surprenant de cet ouvrage qui est la refonte de la thèse de troisième cycle soutenue par l'auteur en 1969.

La première partie du livre, plus théorique, est sans conteste la plus intéressante. Annie Goldmann privilégie dans un film son caractère de révélateur social, elle s'attache donc à mettre en lumière la signification de l'œuvre et rend compte de la nécessité des éléments qui la constituent. Elle considère le film comme « un tout achevé qui obéit à ses propres lois et à elles seules ».

Avec un souci didactique certain, l'auteur décrit ensuite sa méthode qui consiste, en premier lieu, à s'interroger sur ce qu'a fait le cinéaste et surtout comment il l'a fait et pourquoi il l'a fait. Au moyen du concept opératoire central de « structure significative » il s'agit, explique Annie Goldmann, de « comprendre les structures et les visions du monde auxquelles correspondent un certain nombre de films contemporains et comment le réalisateur les a exprimées à l'aide des moyens spécifiques dont il disposait ». L'application de cette méthode à la lecture de films particulièrement abstraits comme le Mépris (Godard), Blow-up (Antonioni) ou l'Année dernière à Marienbad (Resnais), montre avec éclat que l'approche sociologique du cinéma permet non seulement de mieux comprendre les films mais aussi les assises politiques de la société elle-même.

I. R.

HISTOIRE

HITLER. — Robert Payne
★ Buchet-Chastel, Paris, 1974, 567 pages, 59,75 F.

Auteur de grandes biographies, d'ailleurs fort diverses — de la trilogie Marx, Lénine, Staline, à Gandhi et Malraux — *Robert Payne s'est attaqué à Hitler*. Du rustique berceau autrichien au tombeau wagnérien du bunker, ce très gros livre veut ne rien omettre, ne rien laisser dans l'ombre. Bien entendu, les interprétations sont de l'auteur, ainsi que la reconstitution des dialogues, la mise en pages et en scène d'un drame hors de mesure. Si jamais, selon la formule, histoire s'est lue comme un roman — très noir, — c'est bien celle-là.

Y. F.

ÉDITIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

POLITIQUE

• LE MOUVEMENT ANARCHISTE EN FRANCE - DES ORIGINES A 1914 (tome I) et DE 1914 A NOS JOURS (tome II), par *Jean Maitron* (François Maspero, Paris, 1975, 419 pages et 45 F pour chaque volume) : Une étude du mouvement anarchiste français, complétée dans le tome II par une importante bibliographie.

• LA LEÇON D'ALTHUSSER, par *Jacques Rancière* (Gallimard, collection « Idées », Paris, 1974, 277 pages, 7,20 F).

هكذا من الأصل

Politique et littérature

Terreur fantasia et... Palestiniens

Par MARIE-FRANÇOISE ALLAIN

LA reconnaissance de l'existence d'un peuple susceptible de se constituer en nation ne s'opère pas seulement par l'intermédiaire d'instances internationales — qui peuvent d'ailleurs faire ou implicitement défaire des Etats ; elle s'opère aussi, entre autres, par la littérature, notamment la littérature populaire, le roman d'espionnage ou celui de politique-fiction.

Que, depuis cinq ans environ, les Palestiniens soient entrés, ne serait-ce que comme figurants, dans la littérature occidentale, qu'ils se soient par ce biais emparés de l'imagination des lecteurs de « S.A.S. », qu'ils aient, un peu par effraction, pénétré sur le terrain de la politique-fiction jusqu'alors réservé au docteur Folamour ou au docteur Kissinger, tous ces éléments semblent devoir indiquer que, dans ce domaine, ils étaient sortis de l'indifférence bien avant la visite de M. Yasser Arafat à l'ONU.

Leur nécessaire apparition sur la scène internationale se trouve trop souvent déformée par l'intérêt même que leur portent certains auteurs au jugement presque toujours ambigu quand il n'est pas partial. On ne sera pas étonné de constater que, pour Gérard de Villiers, les Palestiniens sont les brutes de *Massacre à Amman* et de *Kill Henry Kissinger*. Pour Alfred Coppel, dans *Clash*, ce sont des « fauves » en voie de disparition. H.G. Konsalik les écraserait bien sous sa botte pour réserver le désert d'*Amour et sable chaud* aux seules ex-victimes du Führer. Dans *Rosebud*, de Paul Bonnecarrère et Joan Hemingway, le dégoût et la réprobation se muent en cocasserie à la mode. La perspective semble aussi légèrement truquée par le double jeu infiniment complexe de Michael Howell, dans *le Levantin*, qui ne reflète probablement que l'état d'esprit de son créateur, Eric Ambler.

Il fallait le très beau roman de Jean Bertolino, *les Orangers de Jaffa*, pour inverser à lui tout seul l'image courante des Palestiniens présentée par les autres romanciers occidentaux et pour la transformer en image d'Epinal, en amorçant peut-être par là un processus de sacralisation de la question palestinienne.

On se rend très vite compte que, dans tous les ouvrages mentionnés, sauf un, la littérature déforme, avilit, récupère. Pourquoi donc parler de « reconnaissance », de la fin d'une « indifférence » ? Pourquoi se montrer optimistes alors même que l'on devrait avoir honte de ces expressions de racisme, d'aveuglement politique, de ces mésestimations, voulues ou non, des faits transformés en autant d'instruments de diversion servant à démobiliser le grand public ? Parce que, lorsque la littérature commence à faire des enfants à l'histoire, la cause d'un peuple est virtuellement gagnée, sans doute même avant d'être entendue. Un processus s'enclenche ; que les rejetons soient monstrueux ou normaux, ils rentrent à leur tour dans l'histoire. Le précepte de Dumas père selon lequel « *on peut violer l'histoire à condition de lui faire des enfants* » se trouve appliqué. Qu'importe alors qu'on ait affaire à des « bons » ou à des « mauvais » Palestiniens ?



Grotesques, lâches et cruels...

LES pièges des « S.A.S. » sont les plus faciles à déjouer. Mais il ne faut pas sousestimer l'adversaire : Gérard de Villiers dose très habilement le vrai et le faux. Le célèbre Malko, envoyé à Amman par la C.I.A. pour faire échouer une tentative d'assassinat du roi Hussein, déroute en nous lançant sur une multiplicité de pistes : qui a intérêt à faire assassiner Hussein en ce début 1971 ? Les services secrets britanniques, qui ont passé un accord avec l'Egypte lassée de l'intransigeance du « petit roi » à propos du partage de Jérusalem ? Les grosses compagnies pétrolières, maladroitement écartées pour un temps par le souverain ? Les fedayin, jugeant que, sans Hussein, la Jordanie pourrait devenir un Etat palestinien ?

Le suspense n'est en fait que prétexte à tourner les fedayin en ridicule. Ils doivent, comme Guignol, paraître grotesques : après les massacres de septembre 1970, ils ne méritent toujours pas que l'on s'intéresse à eux, même pas pour les exterminer : « *A Amman, dès qu'on tirait un coup de fusil en l'air, du Caire, le docteur Arafat criait au génocide. Le roi Hussein était un homme prudent et rassuré. Le temps jouait contre les fedayin. Inutile de fabriquer des martyrs.* »

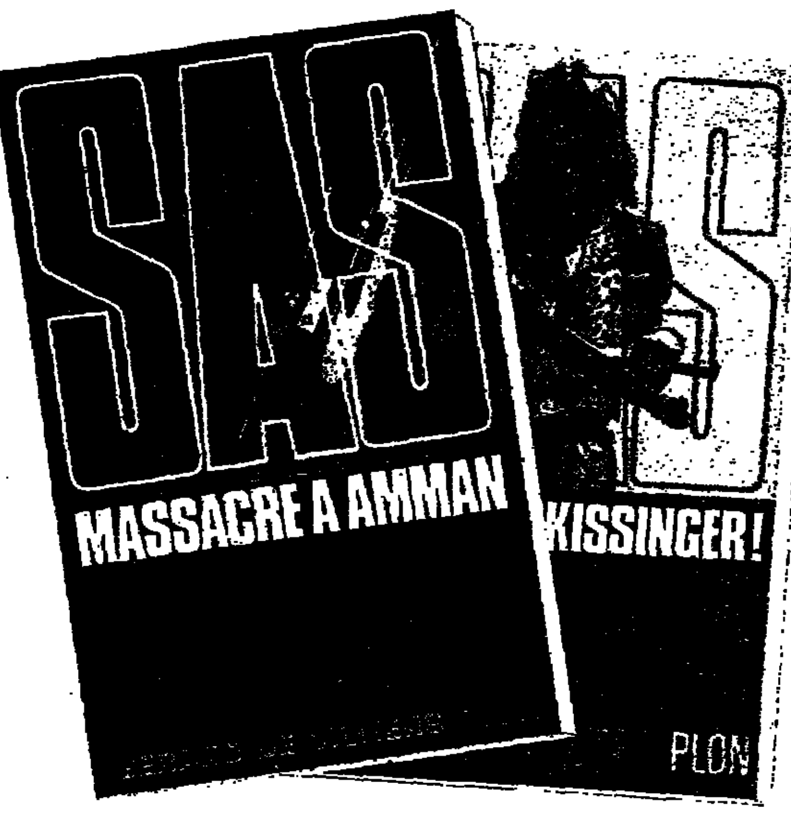
Le mépris ne suffisant pas, il faut leur ôter toute crédibilité en tant que « fedayin » (combattants). Ils seront donc lâches, « *bien armés mais d'un héroïsme mesuré* » !... De surcroît, à la fois rigolos et gendarmes, ils détiennent le monopole de la cruauté : « *Ce n'était pas la première fois qu'on torturait un peu au F.P.L.P... Personne ne s'en formalisait.* » Ou encore : « *Les Palestiniens traitaient le meurtre avec la charmante légèreté des ballets russes.* » Enfin, les plus atroces descriptions de viols et de dérèglements sexuels viennent parfaire le portrait robot du bandit palestinien (parfois une femme — Leila Khaled ayant sans doute inspiré les extrapolations de l'auteur) : « *Une certaine nymphomanie allait souvent de pair avec la furia des femmes comme Ratwa* », la « *Pasionaria des fedayin* ».

Quand la caricature est aussi outrageusement outrancière, le piège se découvre tout seul : les Palestiniens sont des gêneurs dans la mesure où ils représentent les seules forces véritablement révolutionnaires en Proche-Orient, dans la mesure où ils contrarient les intérêts des Grands. En effet, que l'assassinat d'un Hussein ou d'un Kissinger en visite au Koweït pour négocier un compromis avantageux menace le *statu quo*, alors il devient urgent de suivre la méthode Coué en glissant fréquemment de petites phrases rassurantes telles que : « *Sauf imprévu, les fedayin avaient perdu.* » Il est également nécessaire, pour maquiller la caricature, de prouver que l'on n'est pas foncièrement raciste ou anti-Arabe, en opposant aux affreux Palestiniens des héros orientaux : les Bédouins feront l'affaire, eux qui ont su garder la « *pureté des sentiments* » et le « *courage* ».

Les mécanismes de *Clash* et d'*Amour et sable chaud* demeurent identiques : le suspense sentimental du dernier et les hypothèses cauchemardesques du premier servent à mettre en lumière le sadisme et le raffinement dans la cruauté des Arabes (pour Konsalik) et leur manque total de sentiments humains (pour Coppel). Ces deux auteurs égalent Gérard de Villiers en mépris et en brutalité dans leur façon de traiter le problème. Konsalik explique les raisons de la victoire israélienne dans la guerre de six jours par la seule pleutrerie des vaincus (« *l'armée jordanienne jeta les armes aussitôt en pleurant, fascinée par la puissance de l'ennemi* »), et par le classique fatalisme oriental (« *le musulman trouvait un secours dans son inaltérable fanatisme religieux ; il acceptait tout... parce que... tel était le destin* »). La démarche de Coppel mettant en scène, dans son roman, les Palestiniens qui vont kidnapper le vice-président des Etats-Unis est presque aussi rudimentaire. Il parle de leur « *esprit primaire* ». Lui aussi leur refuse toute crédibilité en donnant au terrorisme international l'explication suivante : « *Quelle que fût la soif de justice dont ils se targuaient... qu'ils fussent des tueurs de l'IRA, des Panthères Noires, des Vietcongs, des assassins du Front arabe* — (ils) *agissaient ainsi parce qu'ils se nourrissaient de violence.* » Il est bien connu que nos sociétés, puisque repues, ne se nourrissent pas de violence, elles !...

Cependant, mis à part ces traits communs, les romans de Coppel et de Konsalik sont peut-être plus insidieux, chacun à sa manière, que les « S.A.S. » cyniques de Gérard de Villiers. *Amour et Sable chaud*, au lyrisme prosioniste débordant, joue de toute évidence sur la corde sensible, sur ce fameux sentiment de culpabilité à l'égard d'Israël. Comment ne pas souhaiter défendre l'opprimé qui plaide : « *C'est la tragédie de notre peuple : nous ne serons jamais tranquilles* » ? Comment ne pas craindre l'apparition de nouveaux petits Hitler arabes ? Le lecteur ne songe pas alors à se demander ce que deviennent ces misérables sans titre de noblesse, les Palestiniens. D'ailleurs, ils n'ont même pas de nom dans le roman. En 1968, on ne pouvait, semble-t-il, parler que de « *réfugiés jordaniens* », ou « *arabes* », pitoyables certes, « *armée de gens sans espoir, sans toit, sans avenir* », mais combien peu intéressants comparés aux Israéliens qu'on avait juré de rejeter à la mer !

Le caractère démobilisant de *Clash* paraît d'autant plus insidieux qu'il reflète sans doute une attitude courante aux Etats-Unis : Coppel construit son roman, situé en 1980, sur une utopie géographique trop commode : le partage de la péninsule du Sinaï entre Israéliens, Egyptiens, Américains, Russes et forces de l'ONU. Il a donc éliminé toute autre hypothèse relative au développement du conflit israélo-arabe en effaçant notamment de sa carte une entité qui aurait mérité sa place, celle du peuple palestinien. Celui-ci survit dans une poignée ridicule de terroristes décrits, nous l'avons vu, comme des êtres sanguinaires, ayant même perdu leur propre idéal puisqu'ils n'ont plus de patrie à reconquérir. Le livre n'est malheureusement logique que si l'on part du principe que les Palestiniens ont renoncé à toute idée de « *retour* ».



DANS UNE RESPECTABLE MAISON D'EDITION...

La cote d'amour des fedayin n'est guère plus haute dans *Rosebud* et *le Levantin*. Mais ils ont au moins l'avantage d'apparaître comme des superstars dans l'un, comme des adversaires réellement redoutables dans l'autre. Le sujet des deux romans demeure le chantage : enlèvement des cinq plus riches héritières du monde capitaliste (dont la petite fille de Fargeau-Dassault) dans *Rosebud*, avec pour motif une publicité gratuite pour les Palestiniens et pour but plus lointain la déconfiture des puissances qui auront dû céder à ce chantage ; infiltration en Syrie d'un commando palestinien dans une usine de piles électriques, dont le patron, Michael Howell, le « Levantin », devra collaborer à la confection de détonateurs qui serviront à anéantir plusieurs villes israéliennes.

Les sentiments des auteurs de *Rosebud* à l'égard des Palestiniens paraissent très mitigés. D'emblée, on décèle chez eux une sorte de crainte admirative envers ceux qui ont compris que « *le chantage* » était l' « *arme absolue du vingtième siècle* ». Le livre continue à exsuder sympathie et répulsion. Ainsi la description du terroriste répugnant à faire souffrir ses victimes reste ambiguë : « *Kirbane était un tueur redoutable. Il n'avait pourtant pas en lui la moindre parcelle de sadisme. Il était devenu l'instrument impitoyable et réfléchi de la cause qu'il servait avec un fanatisme structuré.* » Par ailleurs, les fedayin ont des délicatesses de chevaliers pour les donzelles qu'ils détiennent prisonnières. Ils exercent de surcroît une grande séduction intellectuelle, puisqu'ils ont inventé la machine à démonter notre civilisation : le chantage leur permet de « *s'emparer des moyens d'information* », de présenter ensuite à la société l'image de sa propre goujaterie. Rien là que de très louable et tellement plus utile que l' « *absurde chahut* » de mai 68 ! D'autant plus que ces audacieux « *sont prêts à donner la mort sans hésitation ni pitié si par ce geste ils servent la survie de leur peuple, mais qu'aucun d'eux ne sacrifierait un simple chien, soit sans raison, soit pour des raisons vénales* ». Bref, ce ne sont plus les brutes des romans étudiés plus haut, mais des justiciers, des martyrs, qui s'excusent publiquement d'être poussés à utiliser des procédés « *odieux* ».

Ici, le mélodrame produit sur le lecteur le même effet que précédemment : ce grossissement, exagéré dans un sens ou dans l'autre, vire au cocasse. Les Palestiniens, il ne faut pas s'y tromper, demeurent tristement des bouffons. Les auteurs démontrent en effet que les hommes de Septembre Noir (et ceux de l'O.L.P. complice) (1), ne sont que des naïfs téléguidés par la « bande » à Baader...

Eric Ambler use de procédés moins voyants pour décrire ce qui pourrait arriver si, avec la connivence de régimes progressistes comme celui du gouvernement baasiste, des terroristes en venaient à constituer une cinquième colonne menaçant Israël. Point de « victimes » ici pourtant, point de meurtres, mais une économie de moyens efficace pour conter l'histoire, à peine transposée sans doute, d'un ancien du Fath, Salah Ghaled (Salah Khalaf ?). Celui-ci tente d'oublier les humiliations infligées en 1970 et 1971 tour à tour par les Jordaniens et par le comité central de l'O.L.P., qui l'a en quelque sorte mis hors la loi. *Le Levantin* est le premier de ces romans à ne pas mettre tous les résistants palestiniens dans le même panier, mais à souligner leurs conflits, leurs contradictions, dus à l'existence d'aventuriers comme Ghaled côtoyant des modérés comme Arafat, dont Ambler évalue très bien la position difficile : « *Arafat n'est pas un guérillero. C'est un politique. Les Palestiniens qui tuent d'autres Palestiniens au lieu de tuer des Israéliens, ça ne lui plaît pas. Si jamais il insinuait qu'un règlement pacifique avec Israël pourrait peut-être intervenir un jour, il n'en faudrait pas plus pour qu'il ait la gorge tranchée dans l'heure qui suivrait* » (2).

Ces réflexions situent le niveau de lucidité du roman. Mais Ambler ne poursuit pas dans cette voie. Il préfère insister sur l'ignominie d'un certain terrorisme personnifié par Ghaled auquel il fait dire : « *Quand nous autres, Palestiniens, devrons combattre pour la justice, il n'y aura pas de spectateurs innocents.* » Michael Howell voit d'ailleurs son maître chanteur comme un « *spécialiste de la mort et de la violence* », un fou qui projette de détruire Israël à lui tout seul. Charge que tout cela ? Peut-être pas... Il y a sans doute du vrai dans la manière dont Ambler prévoit les réactions des diverses organisations palestiniennes au coup de Ghaled : « *Les sourires seraient forcés* » et « *les congratulations rien moins que sincères — mais il y aurait des sourires et des congratulations* ». Ambler joue sur du velours, évidemment !

Finalement, Ghaled échoue, meurt. Mais restent cependant à l'esprit les images les plus inquiétantes, les plus négatives pour la cause palestinienne. Sommes-nous suffisamment avertis pour reconnaitre qu'il s'agit d'un simple effet d'éclairage ?

Un souffle d'espoir

LES détournements d'avions, les attentats, les prises d'otages ont apparemment traumatisé l'opinion, et la littérature s'est emparé du sensationnel, de l'excessif au point de provoquer la nausée. La Palestine remonte au bord des lèvres, alors qu'on devrait tous l'avoir un peu « au cœur » (3). Car toute cette partie est restée délibérément dans l'oubli : les souffrances dans les camps de réfugiés, la patience acharnée dans les camps d'entraînement des commandos, et, par-dessus tout, l'idéal qui explique le pourquoi des combats. Enfin, pire que l'oubli, l'absence d'imagination d'un avenir ou d'une solution où les Palestiniens ne seraient pas réduits à une non-existence étonne dans les romans examinés plus haut, même s'il ne s'agit pas de romans « sérieux ».

C'est la raison pour laquelle il était temps que Jean Bertolino vienne apporter un peu de poésie, un peu de compréhension tout en comblant ces lacunes. Ici, pas de guérilleros d'opérette, mais Yussuf, un adolescent fasciné par des personnages réels, Nasser, Habache, Bahdjat Abdal Amine, Hawatmeh qu'il choisit de suivre, et qui symbolisent pour ce peuple d' « *écorchés vifs* » ces « *phares allumés sur mille citadelles* » dont parlait Baudelaire. Malgré les terribles déceptions (l'action du roman se situe entre 1968 et septembre 1970) et les coups portés à la solidarité arabe, malgré Karameh, Irbid, Koufr Assad, Amman, malgré l'enfer, le livre appelle la certitude d'une victoire qui « *viendra le jour où les Palestiniens cesseront d'être un troupeau dispersé à la traîne de ceux qui décident et pensent pour eux* ».

Les Orangers de Jaffa, si lointains et si proches, font comprendre que la terre doublement « promise » n'est pas un mythe. Le culte du retour se justifie par la quotidienneté même de la vie sur ce sol pierreux recouvert de myrte et de gras épineux ; il représente tout ce que possèdent encore les réfugiés des camps, loin des « *délices de la côte, de Haïfa et sa fière colline, Beitsheam, ses moissons et ses vergers...* ». Mais on ne peut mettre fin au supplice que constitue la proximité de ces lieux en « *rêvant d'hécatombes, de vengeance et de massacres* ». Avant toute chose, « *il faut porter la Palestine en soi, ne jamais l'oublier* ».

C'est la leçon de Fadel al Mokhtar (dit Abu Mansur) à Yussuf. C'est aussi celle qui permettrait qu'en Occident les Palestiniens ne se voient plus trahis par leur image de marque.

En attendant d'autres livres comme celui de Jean Bertolino, et malgré les distorsions apportées par la littérature plus facile, nous prenons lentement conscience que tout un peuple est entré en dissidence pour vaincre un monde qui tarde à lui restituer ses droits.

(1) En l'occurrence, après Munich, contrairement à ce que le roman laisse entendre, l'O.L.P. n'avait pas cru bon de reconnaître ses liens avec Septembre Noir...

(2) Cf. l'attentat contre Arafat en octobre 1971.

(3) « La Palestine au cœur », Paul Gillet, *le Monde*, 25 octobre 1974.

ŒUVRES CITÉES

- MASSACRE A AMMAN. Gérard de Villiers, Plon, 1971.
- KILL HENRY KISSINGER. Gérard de Villiers, Plon, 1974.
- CLASH (THIRTY FOUR EAST). Alfred Coppel, traduit par France-Marie Watkins, Denoël, 1974.
- AMOUR ET SABLE CHAUD (LIEBE AUF HEISSEM SAND). H.G. Konsalik, traduit par Jeanne-Marie Gaillard-Paquet, Presses de la Cité, 1968.
- ROSEBUD. Paul Bonnecarrère et Joan Hemingway, Fayard, 1973.
- LE LEVANTIN (THE LEVANTER), Eric Ambler, traduit par Michel Deutsch, Hachette Littérature, 1972.
- LES ORANGERS DE JAFFA. Jean Bertolino, Editions France Empire, 1974.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES À VOCATION MONDIALE

ONU

Le Conseil de sécurité charge le secrétaire général d'une mission de bons offices à Chypre

EN session depuis le 20 février pour débattre du problème de Chypre, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté sans vote, le 12 mars, une résolution chargeant le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices pour relancer les entretiens entre communautés chypriotes. Tous les Etats sont invités à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale, ainsi que le non-alignement de Chypre. Le Conseil de sécurité regrette en *même temps la décision unilatérale du 13 février* dernier « *par laquelle il a été déclaré qu'une partie de la République de Chypre deviendrait un Etat turc fédéré* ». Il exprime son inquiétude devant toutes les actions unilatérales des parties « *qui ont compromis ou qui risquent de compromettre l'application des résolutions pertinentes de l'ONU* ». Enfin la résolution précise que la décision du 13 février ne préjuge pas le règlement politique final du problème de Chypre et prend acte des déclarations selon lesquelles cette décision n'a pas été prise dans ce but.

Dès le 17 mars, M. Waldheim a entrepris des contacts préliminaires avec les parties pour *discuter des modalités d'application de cette* résolution.

A la commission des droits de l'homme

La commission des droits de l'homme a achevé le 7 mars les travaux de sa trente et unième session, qui s'était ouverte à Genève le 3 février. Deux problèmes essentiels ont dominé ses débats : les droits de l'homme dans les territoires occupés par *Israël et au Chili.*

Sur le premier point, une première résolution votée par 22 voix contre 1 (Etats-Unis) avec 9 abstentions condamne les violations par Israël des règles fondamentales du droit international dans les territoires occupés et réaffirme le droit inaliénable des Arabes à retourner dans leurs foyers. Dans un autre texte, la commission *déplore la « désacralisation »* des lieux saints chrétiens et musulmans et demande la libération immédiate de Mgr Capucci (21 voix pour contre 6, avec 5 abstentions).

Après avoir examiné plusieurs rapports sur les violations des droits de l'homme au Chili présentés par diverses instances internationales, la commission a adopté par consensus le 27 février une résolution décidant de créer un groupe de travail chargé d'enquêter sur la situation au Chili. Le gouvernement chilien s'est déclaré prêt à coopérer pleinement avec lui.

Autres problèmes examinés : la situation en Afrique australe, les droits économiques, sociaux et culturels. La commission a aussi envisagé l'orientation future de ses travaux, pour encourager et développer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a enfin reporté à sa prochaine session le projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse.

PRATIQUES ISRAELIENNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPES. — *Le comité chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés s'est réuni à Genève les 10 et 11 mars, pour entendre les témoignages de six personnes récemment expulsées de la rive occidentale du Jourdain.*

APARTHEID. — *Le président du comité contre l'apartheid a rendu compte le 26 février dernier d'entretiens qu'il avait eus à Bruxelles avec les représentants du gouvernement belge ainsi que ceux de l'OTAN et de la C.E.E. sur la question des relations avec l'Afrique du Sud.*

ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME. — *Le comité consultatif de la conférence de l'Année internationale de la femme a siégé à New-York pendant deux semaines le mois dernier. Il a exclusivement consacré ses travaux à l'examen d'un projet de plan d'action mondiale pour favoriser l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la société. Le projet doit recevoir sa forme définitive à l'issue de la conférence de l'Année internationale de la femme organisée à Mexico du 19 juin au 2 juillet.*

MAINTIEN DE LA PAIX. — *Le comité des opérations de maintien de la paix a tenu le 17 mars sa première réunion de 1975. On sait qu'il s'efforce de mettre au point des directives pour ces opérations.*

RESTRUCTURATION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES. — *Le groupe d'experts chargé d'étudier la restructuration du système des Nations unies a siégé à New-York du 24 au 28 février. Il est chargé, à la suite d'une décision de l'Assemblée générale l'an dernier, de proposer des modifications ou ajustements de structure pour améliorer le fonctionnement des Nations unies.*

PROCHAINE SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LE DEVELOPPEMENT. — *Le comité préparatoire de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se consacrera au développement et à la coopération économique en septembre, s'est réuni à New-York du 3 au 7 mars. M. Abdelaziz Bennani (Maroc) en a été élu président.*

SOCIETES TRANSNATIONALES. — *La commission des sociétés transnationales a tenu sa première session le mois dernier. Elle est saisie d'un rapport du secrétaire général intitulé* « Projet de programme de travail sur toute la gamme des questions relatives aux sociétés transnationales ». *Ce document fait le point sur le programme d'études et de recherches concernant les aspects politiques, juridiques, économiques et sociaux des sociétés transnationales, ainsi que sur les études qui peuvent conduire à l'adoption d'un code de conduite concernant ces sociétés.*

DROIT DE LA MER. — *La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer a ouvert le 17 mars une session de huit semaines. Elle doit négocier les principaux éléments d'une convention internationale sur tous les aspects du droit de la mer.*

ESPECE EXTRA-ATMOSPHERIQUE. — *Le sous-comité juridique du comité de l'espace extra-atmosphérique n'est pas parvenu, au terme de sa session le 7 mars, à mettre au point un projet de traité sur la Lune. Néanmoins, des* « progrès importants » *permettraient d'espérer que ce projet sera achevé au cours de l'année 1976. Le comité s'est aussi préoccupé de la diffusion de programmes télévisés par satellite et des conséquences juridiques de la télé-observation.*

STUPEFIANTS. — *La vingt-sixième session de la commission des stupéfiants s'est tenue à Genève du 17 au 28 février dernier. Une résolution consacrée aux mesures visant à réduire la demande illicite de drogues y a été adoptée, ainsi que des textes sur le trafic illicite et le cannabis.*

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — *Au terme de six semaines de débats à Vienne, la conférence sur la représentation des Etats dans leurs relations avec les organisations internationales a adopté le 14 mars une nouvelle convention gouvernant le statut et les fonctions des missions et délégations gouvernementales auprès des organisations internationales, ainsi que la représentation des Etats aux conférences qu'elles organisent.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE. — *La conférence ministérielle des pays membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (C.E.A.) a siégé du 24 au 28 février à Nairobi. Elle a été consacrée essentiellement aux conséquences de l'inflation, à la détérioration des termes de l'échange et à la pénurie alimentaire.*

— *M. Adebayo Adedeji (Nigeria) a été nommé secrétaire exécutif de la Commission, en remplacement de M. Robert Gardiner. Il entrera en fonctions le 1er juin.*

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE. — *La deuxième réunion latino-américaine sur la population a eu lieu à Mexico du 3 au 7 mars, sous les auspices de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL) et de diverses autres institutions régionales ou dépendant des Nations unies. Les participants y ont discuté en particulier des implications, pour l'Amérique latine, du plan d'action mondial voté par la conférence de Bucarest en août dernier. Une série de recommandations ont été formulées à ce sujet.*

— *Des experts gouvernementaux, réunis à l'initiative de la CEPAL, ont discuté à Bogota du 11 au 15 mars de l'évolution de l'économie latino-américaine en fonction des objectifs de la Décennie du développement, et de la possibilité de coordonner la position des Etats de la CEPAL quant à l'institution d'un* « nouvel ordre économique mondial ».

• COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *Réunis du 3 au 7 mars, les conseillers économiques des gouvernements de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU) ont décidé de préparer une* « Perspective économique générale pour l'Europe et l'Amérique du Nord ». *Traitant des relations entre la croissance future et le renforcement des relations économiques internationales, la perspective s'étendra jusqu'en 1990.*

— *Au comité des problèmes agricoles de la C.E.E.-ONU, qui a tenu sa vingt-sixième session du 10 au 14 mars à Genève, le marché de la viande bovine a retenu plus spécialement l'attention. Les représentants des pays exportateurs ont exprimé leur inquiétude devant la dégradation de la situation et les perspectives du marché en Europe du Nord-Ouest.*

F.A.O.

Conseil extraordinaire à Rome : peu de progrès pour organiser la sécurité alimentaire mondiale

REUNI à Rome du 10 au 14 mars, le conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) a estimé que certains aspects du problème alimentaire s'étaient améliorés récemment mais que le monde, sur le plan alimentaire, continuait à vivre au jour le jour, ou plutôt d'une saison à l'autre. A son avis, un système de sécurité alimentaire mondiale n'est encore qu'un objectif éloigné.

Le conseil tenait une session extraordinaire pour prendre les initiatives recommandées par la conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome en novembre dernier.

Si les perspectives de récoltes en 1975 s'annoncent bonnes pour le moment, la production mondiale de céréales a fléchi en 1974 pour la deuxième fois en trois ans, ce qui laisse des stocks dangereusement bas.

« *C'est au cours des quelques prochains mois que le déficit sera particulièrement critique* », a déclaré M. A. Boerma, directeur général de la F.A.O. « *Aussi, surtout pour le cas de l'aide alimentaire, où il faut toujours compter un certain délai avant que les vivres ne parviennent à destination, il sera capital d'agir avec une extrême rapidité.* »

Sur le front des engrais, la pénurie et des prix élevés posent bien des problèmes, notamment dans les pays les plus durement touchés. De mars à juin, ces pays manqueront de 337 000 tonnes d'éléments nutritifs, ce qui représente une perte de 2,7 millions de tonnes de céréales. Ces pays sont en outre incapables d'en payer le prix — il est d'ailleurs trop tard pour combler ce déficit.

Le directeur général a aussi déclaré que peu de progrès avaient été effectués en ce qui concerne l'entreprise de sécurité alimentaire mondiale adoptée par le conseil en automne dernier et acceptée par la conférence mondiale de l'alimentation. Une consultation d'experts relative aux politiques nationales de stockage, tenue à Rome le mois dernier, a envisagé le problème sous l'angle pratique : les experts ont estimé qu'un accord international effectif sur les céréales, qui engloberait des dispositions précises sur les prix et les stocks, fournirait une base solide à une coopération globale sur la sécurité alimentaire mondiale.

Le conseil de la F.A.O. a étudié un grand nombre de résolutions prises par la conférence mondiale de l'alimentation, et il a recommandé que tous les pays participent au système mondial d'information et d'alerte rapide de la F.A.O. sur l'agriculture et l'alimentation.

M. John Hannah (Etats-Unis), directeur exécutif du nouveau conseil mondial de l'alimentation, participait pour la première fois aux travaux du conseil de la F.A.O. La première réunion officielle du conseil mondial est prévue à Rome du 23 au 27 juin.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *Le comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial ONU-F.A.O. (PAM) s'est réuni à Rome du 17 au 25 mars. A la séance d'ouverture, M. Francisco Aquino, directeur exécutif du PAM, a demandé que la communauté des nations fournisse au PAM 75 millions de dollars en nourriture, services et espèces pour son aide alimentaire dans le monde en 1977 et 1978.*

Durant la session, le Canada a annoncé qu'il avait souscrit en faveur du PAM un engagement supplémentaire qui va plus que quadrupler sa contribution pour 1975. Les Emirats arabes unis, de leur côté, ont annoncé qu'ils allaient lui fournir une contribution de 3 millions de dollars en espèces.

Quatre pays asiatiques particulièrement éprouvés par les pénuries alimentaires — Inde, Pakistan, Bangladesh et Sri Lanka — vont bientôt recevoir une aide alimentaire d'une valeur totale de 76,5 millions de dollars. L'envoi de cette aide a été décidé au cours de la session.

Travail

Au conseil d'administration : examen de la situation syndicale au Chili

LE conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT), réuni pour sa session de printemps au début du mois de mars à Genève, a décidé de recommander à la conférence internationale du travail, qui aura lieu en juin, un budget net de dépenses de 144,4 millions de dollars pour 1976-1977. Les fluctuations monétaires et l'inflation affectant particulièrement le BIT, le conseil d'administration a demandé aux Etats membres d'effectuer rapidement le versement de leur contribution de 1975 et de verser par anticipation leur contribution pour 1976.

Le conseil d'administration a d'autre part examiné le rapport préliminaire d'une commission d'investigation et de conciliation sur la situation syndicale au Chili. Cette commission, créée en juin 1974, lance un appel au gouvernement chilien afin qu'il libère les syndicalistes détenus, qu'il suspende les détentions prolongées sans jugement, et lui demande de rétablir les garanties judiciaires normales, de réviser les restrictions aux droits syndicaux (notamment en matière de réunions, d'élections syndicales et de négociations collectives) et d'adopter une nouvelle législation conforme au principe de la liberté syndicale. Le rapport définitif de la commission sera publié en mai.

Agence atomique

Application des garanties au Japon

LE conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) a approuvé le 5 mars un accord de garanties avec le Japon qui permettra à ce pays, après ratification du traité de non-prolifération des armes nucléaires, de s'acquitter des obligations découlant de l'article 3. L'accord prévoit que les garanties de l'Agence seront appliquées à toutes les activités nucléaires pacifiques exercées sur le territoire japonais.

ACTIVITES DE RECHERCHE EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE. — *L'A.I.E.A. et l'Association pour la recherche sur les rayonnements et l'environnement (R.F.A.) ont prorogé, le 25 février, l'accord de 1971 établissant un programme coordonné de recherche sur l'amélioration quantitative et qualitative, par les techniques nucléaires, des protéines des plantes de grande culture. L'accord viendra à expiration le 31 décembre 1975.*

DOSIMETRIE EN BIOLOGIE ET EN MEDECINE — *Plus de cent quarante spécialistes représentant trente et un pays et cinq organisations internationales ont participé à Vienne, du 10 au 14 mars, à un colloque international organisé par l'A.I.E.A. sur les progrès de la dosimétrie utilisée en biologie et en médecine. La dosimétrie est une discipline qui présente une grande importance pour les applications médicales des rayonnements au diagnostic et au traitement du cancer.*

• UNESCO. — *L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a reçu le 28 mars une contribution extraordinaire d'un million de dollars de la part de l'Arabie Saoudite. Dans le cadre du programme de fonds en dépôt de l'Organisation, qui permet le financement d'activités en dehors de son budget ordinaire, ce don sera affecté à des projets relevant de sa compétence dans sept pays du Sahel : Gambie, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.*

L'UNESCO rappelle à cette occasion qu'elle a géré à ce jour plus de 20 millions de dollars au titre des fonds en dépôt et que plusieurs projets financés par des pays tels que la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, la Finlande, le Japon, la Norvège, la Suède, ainsi que par des organisations privées, sont en cours d'exécution.

• ONUDI. — *Les travaux de la deuxième conférence de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) se sont déroulés à Lima du 12 au 27 mars. On trouvera un résumé de ses travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

• SANTE. — *Des spécialistes venus de pays riverains du Danube et des représentants d'organisations internationales se sont réunis à Copenhague du 3 au 7 mars pour examiner les problèmes liés à la qualité de l'eau du Danube. Ce groupe de travail, qui avait été organisé avec l'assistance du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.), a adopté des recommandations pour un programme à réaliser avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) et destiné à la surveillance continue de l'eau, des sédiments, de la flore et de la faune du fleuve et à l'étude des critères d'évaluation de la qualité de l'eau. La mise au point d'un plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles, y compris les pertes de mazout, a également été examinée au cours de la réunion.*

— *La sixième réunion des directeurs des écoles de santé publique a rassemblé, du 10 au 14 décembre à Manille (Philippines), des délégués de trente pays d'Afrique, de la Méditerranée orientale, du Sud-Est asiatique et du Pacifique occidental.*

• METEOROLOGIE. — *L'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) a célébré le 23 mars la Journée météorologique mondiale. Le thème choisi cette année était* « Météorologie et télécommunications ».

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Cinq opérations au titre du mécanisme pétrolier

ENTRE le 20 février et le 4 mars, cinq pays ont acheté au Fonds monétaire international (F.M.I.) 383 745 000 de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) au titre du mécanisme pétrolier : Grèce : *10 350 000 D.T.S.* ; Haïti : *975 000 D.T.S.* ; Israël : 62 millions de D.T.S. ; Espagne : 296 200 000 D.T.S. ; Ouganda : 14 220 000 D.T.S.

Tirage du Soudan

Le F.M.I. a le 5 mars donné son accord à l'achat par le Soudan d'un montant de 18 millions de D.T.S. en monnaies étrangères (12 millions de D.T.S. en francs français, 4 millions de D.T.S. en riyals du Qatar et 2 millions de D.T.S. en dirhams des Emirats arabes unis). Ce tirage doit permettre au Soudan d'atténuer les difficultés de sa balance des paiements provoquées par l'insuffisance de ses recettes d'exportation, à la suite essentiellement d'une baisse des ventes du coton, principal produit d'exportation du pays.

CREDIT « STAND-BY » AU CHILI. — *Le F.M.I. a accordé, le 19 mars au Chili un crédit* « stand-by » *équivalant à 79 millions de D.T.S.*

CONTRIBUTION DU VENEZUELA. — *Le Venezuela a accordé le 13 mars dernier au F.M.I. une contribution d'un montant de 375 millions de dollars au titre du mécanisme pétrolier, financé, on le sait, par les pays producteurs de pétrole.*

Groupe de la Banque mondiale

Prêts à l'Indonésie, à l'Egypte et à la Corée du Sud

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a accordé des prêts aux pays et organismes suivants :

— Indonésie, le 27 février : 115 millions de dollars destinés à l'extension de l'industrie des engrais ;

— *Egypte : 37 millions de dollars*, le 24 mars, pour le financement d'un projet de remise en état et de modernisation du réseau ferroviaire et pour une étude d'ensemble des transports de ce pays ;

— Banque coréenne de développement, le 24 mars : 60 millions de dollars pour la croissance du développement industriel de la Corée du Sud.

Crédits de l'Association internationale de développement

L'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale a, de son côté, annoncé l'octroi de plusieurs crédits :

— 15 millions de dollars, le 27 février, au Bangladesh pour contribuer à financer un programme de planification des naissances ;

— 6 millions de dollars, le 6 mars, à la Jordanie pour l'extension et l'amélioration de l'enseignement ;

— 4 400 000 dollars, le 6 mars, à la Samoa occidentale pour financer la remise en état et la modernisation du réseau routier ;

— 8 500 000 dollars, le 24 mars, au Malawi pour le développement agricole de ce pays.

OPERATION CONJOINTE DE LA BANQUE MONDIALE ET DE L'IDA AU KENYA. — *La Banque mondiale et l'Association internationale de développement ont prêté chacune, le 14 mars dernier, 7 500 000 dollars au Kenya pour le financement d'un programme de remise en état des exploitations agricoles de groupe. Le prêt de la Banque a une durée de vingt-cinq ans et un taux de 8,50 % ; le crédit de l'IDA a une durée de cinquante ans, il ne porte pas intérêt mais une commission de 0,75 % est perçue pour couvrir les frais administratifs de l'organisation.*

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD. — *La Banque mondiale a effectué le 19 mars, en dehors du marché américain, une émission d'obligations d'un montant de 2 400 000 dollars, libellée en dollars des Etats-Unis et qui viendra à échéance le 15 mars 1977. Intitulées* « Two-Year Bonds of 1975 due March 15, 1977 » *(obligations à deux ans de 1975 venant à échéance le 15 mars 1977), ces obligations, qui portent intérêt à 6,40 % l'an, payable semestriellement, ont été vendues au pair. Elles ont été achetées par des banques centrales et d'autres institutions gouvernementales de cinquante-sept pays et par une organisation internationale.*

PRET INTERNATIONAL AU ZAIRE. — *Un prêt de 220 millions de dollars a été accordé, le 30 janvier, à la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) du Zaïre par la Libye, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement. Ces contributions aideront le Zaïre à augmenter considérablement sa production de cuivre et de cobalt. Le prêt de la Banque mondiale, le premier qu'elle ait consenti à ce pays depuis son indépendance, s'élève à 100 millions de dollars (pour quinze ans et à 8 %).*

ACCROISSEMENT DE L'AIDE EN FAVEUR DU MONDE RURAL. — *La Banque mondiale aurait décidé de consacrer, au cours des cinq prochaines années, 7,2 milliards de dollars en faveur de l'agriculture et du développement rural des pays les plus pauvres. C'est ce qui ressort d'un document publié le 9 mars par la Banque sous le titre* « Rural Development » *dans la série intitulée* « Politiques sectorielles ». *La Banque estime en effet que près de 800 millions d'êtres humains vivent dans la pauvreté, dont 85 % dans un état de pauvreté absolue ; parmi ceux-ci figurent les petits agriculteurs, fermiers, métayers, paysans sans terre et leurs familles.*

NOMINATION. — *M. Adalbert Krieger (Argentine) a été nommé le 26 février vice-président régional de la Banque mondiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il succède à M. Gérard Alter.*

INVESTISSEMENT DE LA S.F.I. EN TURQUIE. — *La Société financière internationale (S.F.I.) a consenti, le 17 mars, un prêt de 10 600 000 dollars à la Société des ciments Aslan de Turquie pour lui permettre de doubler sa capacité de production.*

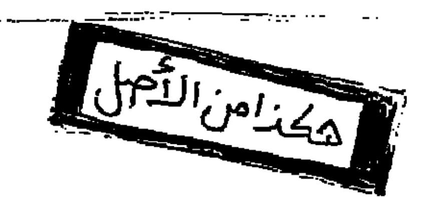
Banque centraméricaine d'intégration économique

Sept prêts

UNE série de prêts ont été accordés par la Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) dans le courant du mois de février :

— Le 1er février : deux prêts à El Salvador, de 460 000 et de 1 250 000 dollars, pour financer des études en vue de la réalisation de deux importants projets routiers ;

— Le 20 février : trois prêts au Honduras,



d'un montant de 2 150 000 dollars, pour l'achat de voitures et de biens d'équipement ainsi que pour le financement des travaux de reconstruction des installations ferroviaires endommagées à 70 % par l'ouragan Fi-Fi ;

— Le 21 février : 6 800 000 dollars au Costa-Rica, pour la construction du premier tronçon de l'autoroute reliant El-Roble à Puerto-Caldera ;

— Le 25 février : 7 800 000 dollars à l'Instituto Nacional de Electrificacion du Guatemala, pour financer les études puis la construction des voies d'accès à la centrale électrique du Pueblo-Viejo.

ACCORD AVEC LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE. — *Un nouvel accord de coopération financière a été conclu le 15 février entre la Banque centraméricaine et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui a mis ainsi à la disposition de la Banque 10.000.000 de marks (soit 4.000.000 de dollars). Cette nouvelle contribution sera affectée au financement de projets de développement des secteurs public et privé.*

LUTTE CONTRE LA MALARIA. — *La B.C.I.E. a approuvé, le 15 février, un plan d'action destiné à venir en aide au Honduras dans sa lutte contre la malaria, une des principales causes de mortalité dans les pays membres.*

Banque européenne d'investissement

Prêts en Turquie et en France

LA Banque européenne d'investissement (B.E.I.) a accordé le 7 mars à la Turquie un prêt de 6,35 millions d'unités de compte (1) équivalant à 7,7 millions de dollars, pour la construction d'une cimenterie en Anatolie centrale. Ce prêt, accordé pour douze ans, porte intérêt au taux de 9,7/8 % l'an.

D'autre part, le 26 mars, la Société lorraine de développement et d'expansion (Lordex) s'est vu attribuer un prêt global d'une contre-valeur de 20 millions de francs (soit 3,8 millions d'u.c.) pour le financement des initiatives de reconversion des entreprises de petite et moyenne dimension. Le produit de ce prêt, d'une durée de dix ans, au taux de 9,7/8 % sera attribué en priorité à des investissements comportant la création de nouveaux postes de travail ou sauvegardant le niveau d'emploi.

EMISSION D'OBLIGATIONS AUX PAYS-BAS. — *Le 17 mars, la B.E.I. a conclu avec un syndicat de banques un accord de prise ferme pour le placement, sur le marché néerlandais, d'un emprunt obligataire d'un montant de 75 millions de florins (24,4 millions d'u.c.).*

Emises au taux de 8 3/4 %, payable annuellement le 1er mai, ces obligations seront remboursables au pair après cinq années de franchise, en dix tranches annuelles d'égale valeur à désigner par tirage au sort. Un remboursement anticipé est exclu pendant les dix premières années et ne sera ensuite possible qu'au cours de 101 %.

(1) 1 unité de compte = 1,20 dollar des Etats-Unis environ.

Banque interaméricaine de développement

Prêts à l'Uruguay, à El Salvador, à la Bolivie, à Haïti, au Chili et au Mexique

LA Banque interaméricaine de développement (BID) a accordé une série de prêts en faveur des pays et organismes suivants :

— Uruguay, le 28 février : 28,4 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans et à 8 % l'an) pour l'amélioration de son réseau de télécommunication ;

— El Salvador, le 28 février : 13 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % ensuite) pour financer la remise en état et l'élargissement des grandes voies de la ville de Salvador ;

— Bolivie, le 6 mars : 2,2 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % ensuite) en vue du développement de l'élevage du porc ;

— Banque nationale de la République d'Haïti, le 13 mars : 2,3 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % ensuite) pour financer un programme de modernisation et d'amélioration des réseaux d'adduction d'eau de Port-au-Prince ;

— Chili, le 13 mars : 10 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans et à 8 %) destinés à faciliter le développement industriel de ce pays ;

— Nacional Financiera du Mexique, le 20 mars : 15 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans et à 8 %) rétrocédés au Fondo de Garantia y Fomento a la Industria Mediana y Pequena pour le financement d'un programme de crédit favorisant les firmes industrielles de petite et moyenne dimension. La Nacional Financiera a reçu le même jour, une seconde ligne de crédit d'un montant de 5 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour un an et à 7 %) qui financeront les exportations de biens d'équipement et de services dans les autres pays membres de la Banque.

Le Venezuela met 500 millions de dollars à la disposition de la Banque

M. A. Ordiz Mena, président de la BID et M. C. Quero Morales, président du Fonds d'investissement du Venezuela ont, le 28 février, signé un accord par lequel la Banque se chargera de l'administration d'un Fonds de gestion d'un montant de 500 millions de dollars fournis par le Venezuela à l'aide de ses ressources pétrolières pour contribuer au développement des pays membres les moins favorisés. Cette somme sera versée en dix fractions égales réparties sur cinq ans : la durée du contrat est de vingt-cinq ans et pourra être prolongée par les deux parties.

Les ressources de ce Fonds permettront de financer des projets et des programmes d'importance nationale ou régionale, de souscrire ou d'acheter des actions obligataires convertibles et des émissions à moyen et à long terme pour la création ou l'extension d'entreprises latino-américaines, de financer par des prêts l'achat par des investisseurs latino-américains d'actions dans des entreprises et, enfin, de financer le capital de travail des entreprises et les exportations de biens d'équipement dans les pays membres.

DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE. — *Quatre dons d'assistance technique ont été annoncés le mois dernier :*

— 645.000 dollars, le 10 mars, pour le financement d'un programme de formation du personnel administratif du secteur public en Amérique centrale et à Panama ;

— 335.000 dollars, le 10 mars, à la Jamaïque, pour un programme d'étude visant à l'implantation de rizières dans la région de la Black River-Upper Morass ;

— 100.000 dollars, le 10 mars, au Nicaragua, pour l'aider à effectuer une étude visant à substituer aux produits chimiques dérivés du pétrole des produits chimiques intermédiaires provenant de produits transformés ;

— 321.000 dollars, le 20 mars, au Consejo nacional de planificacion economica du Guatemala, en vue de la réalisation d'un projet de développement de l'agriculture.

Fonds européen de développement

Neuf nouvelles décisions de financement et aide d'urgence à la Somalie

A LA suite de l'avis favorable émis par le comité du Fonds européen de développement (FED) à l'issue de sa quatre-vingt-seizième session le 21 janvier, la Commission de la C.E.E. a approuvé le 31 janvier quatre nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du troisième FED, pour un montant de 14 759 millions d'unités de compte. Elle a également autorisé l'octroi d'une avance de 5 445 millions d'u.c. à la République démocratique somalienne :

République du Tchad :

1) Adduction d'eau de N'Djamena : 2,830 milliards de F C.F.A., soit environ 10,190 millions d'u.c. ;

2) Remise en état des formations hospitalières : 361 millions de F C.F.A., soit environ 1,300 million d'u.c. ;

Ile Maurice : Création de trois écoles secondaires « pilote » : 18,161 millions de roupies équivalant à environ 3,269 millions d'u.c. ;

République démocratique de Somalie : Avance à l'Office national de la banane : 42,195 millions de Sh. SO. soit environ 5,445 millions d'u.c.

D'autre part, lors de sa quatre-vingt-dixième session le 25 février, le comité du Fonds européen de développement a donné, le 10 mars, un avis favorable à cinq nouveaux projets. Ceux-ci ont fait l'objet d'une décision de financement par la Commission sur les aides non remboursables pour un montant de 9 839 millions d'u.c. au titre du troisième FED et 1 458 millions d'u.c. sur les reliquats du deuxième FED :

1. *République malgache.* — Ouvrages d'art sur l'axe central Sud : 1.400 million de F.M.A., soit environ 5,041 millions d'u.c. ;

2. *République démocratique de Somalie.* — Mise en valeur du périmètre agricole de Golwein - Bulo-Mererta : 5,023 millions de Sh. So., soit environ 668 000 u.c. (deuxième FED) et 25,448 millions de Sh.So., soit environ 3,385 millions d'u.c. (troisième FED) ;

3. *République du Togo.* — Développement de l'élevage bovin dans la région des plateaux et la région centrale : 219 millions de F C.F.A., soit environ 790 000 u.c. (reliquats deuxième FED) et 71 millions de F C.F.A., soit environ 254 000 u.c. (troisième FED) ;

4. *République du Tchad.* — Pont sur le Ba-illi : financement complémentaire : 187 millions de F C.F.A., soit environ 673 000 u.c. ;

5. *République du Dahomey.* — Extension de l'adduction d'eau de la ville de Cotonou : financement complémentaire : 135 millions de F C.F.A., soit environ 486 000 u.c.

Enfin, pour pallier les conséquences les plus graves de la sécheresse qui frappe la Somalie, la Commission a approuvé le 3 février une intervention d'urgence sur les aides non remboursables d'un montant de 1,470 million d'u.c. (dont 273 000 u.c. sur le deuxième FED et 1.197 million d'u.c. sur le troisième FED).

(dont le niveau n'a pas été fixé) s'intègre dans un plan dont le comité directeur a précisé les deux autres dispositions : 1) un cadre général de coopération pour fournir une assistance, projet par projet, au développement d'énergies de substitution ; 2) la mise en œuvre de trois projets de recherche et de développement concernant la récupération de la chaleur produite industriellement, l'utilisation des déchets industriels et municipaux, et la production d'hydrogène à partir de l'eau.

Accord pour la création d'un fonds de solidarité de 25 milliards de dollars

Le groupe *ad hoc* créé le 21 janvier lors des rencontres monétaires de Washington a mis au point le 16 mars un projet d'accord sur la création au sein de l'O.C.D.E. d'un fonds de solidarité de 20 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (D.T.S.), soit environ 25 milliards de dollars, pour financer les déficits des balances de paiements des pays intéressés. Les quotas qui détermineront le montant de la contribution des pays ainsi que de leurs éventuels emprunts, seraient répartis de la façon suivante : Etats-Unis 27,8 %, Allemagne 12,5 %, Japon 11,7 %, France 8,5 %, Grande-Bretagne 8 % et Italie 7 %. Les droits de vote correspondant aux quotas seraient exercés à l'unanimité, à la majorité des deux tiers ou encore à la majorité simple en fonction de l'importance des concours demandés. Cet accord, valable pour deux ans, devra être ratifié par les Etats membres.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DE L'ENERGIE. — *Le comité de politique scientifique et technologique de l'O.C.D.E. a publié au mois de février, sous le titre* « Science et technologie pour l'énergie — Problèmes et perspectives », *un rapport qui souligne la nécessité de gérer l'utilisation des sources d'énergie de façon rationnelle, globale et dans une perspective à long terme.*

SOCIETES MULTINATIONALES. — *Le comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'O.C.D.E. a tenu sa première réunion les 3 et 4 mars à Paris. Ce comité, qui a été créé au mois de février, a pour principal objectif le renforcement de la coopération en ce domaine.*

PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS. — *Quatre-vingts experts du patronat, des milieux universitaires et de l'administration des pays membres de l'O.C.D.E. ont participé à Paris, du 5 au 8 mars, à un séminaire patronal sur le thème de la participation des travailleurs.*

RECENTES PUBLICATIONS

- *Italie, France et Suisse,* dans la série « Etudes économiques », janvier 1975. *Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'O.C.D.E., 1965-1972 - Une classification normalisée,* 258 pages, 1975.

— *Réévaluation des politiques régionales dans les pays de l'O.C.D.E. :* Rapport sur le rôle et l'efficacité des politiques régionales, 204 pages, 1974.

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Réunion des ministres du pétrole à Vienne

LES débats des ministres du pétrole des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunis à Vienne du 25 au 27 février, se sont axés autour de trois thèmes :

1) La protection du pouvoir d'achat des revenus pétroliers des pays exportateurs contre l'inflation mondiale et la chute de la valeur du dollar. Les ministres ont examiné deux propositions visant à ne plus prendre le dollar comme monnaie de référence pour le calcul des prix du pétrole soit en liant automatiquement le niveau de ce prix au taux de l'inflation internationale (proposition de l'Iran), soit en remplaçant le dollar par une autre monnaie (proposition de l'Algérie). La commission économique de l'OPEP a été chargée d'élaborer un rapport sur ce sujet.

2) Le problème d'une éventuelle coordination par les pays membres de leur production et de leurs ventes de pétrole afin d'enrayer la baisse des prix consécutive à la réduction de la demande en pétrole de la part des pays importateurs.

3) L'ouverture d'un dialogue avec les pays consommateurs : les ministres ont mis au point un projet de déclaration pour le « sommet » des chefs d'Etat à Alger le 4 mars.

Les ministres ont également pris position en faveur de la Fédération des émirats arabes

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

A la session extraordinaire du conseil : pas d'accord sur les nouvelles orientations en matière de commerce et de développement

LE conseil du commerce et du développement a tenu à Genève, du 10 au 21 mars, une session extraordinaire sur les nouvelles orientations des politiques internationales en matière de commerce et de développement. Considérant que l'évolution des affaires économiques internationales remet en question un certain nombre d'options de la Stratégie internationale du développement, les soixante-huit membres du conseil ont procédé à l'examen et à l'évaluation, à mi-parcours, des aspects de la stratégie qui relèvent de la compétence de la CNUCED, et à l'étude des modifications qui devraient être apportées aux mécanismes institutionnels existants. A cet effet, le conseil était saisi du rapport de M. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED, intitulé *Nouvelles orientations des politiques internationales en matière de commerce et de développement.*

Au cours des délibérations, les groupes de pays ont présenté un certain nombre de propositions reflétant leurs conceptions propres sur ces nouvelles orientations. Mais aucun accord n'a pu se faire sur les différentes interprétations, et la session s'est terminée sans autre décision qu'une résolution adoptée à l'unanimité à l'occasion de l'Année internationale de la femme.

Les propositions formulées par le groupe des « 77 », par le groupe des pays socialistes et par le « groupe B » — désignant les pays à économie de marché, — peuvent se résumer ainsi :

1) *Les pays en voie de développement du « groupe des 77 », auxquels s'était jointe la Roumanie,* proposent d'incorporer dans la Stratégie internationale du développement pour les années 70 des mesures additionnelles portant en priorité sur le commerce international. Ils demandent qu'un accord se fasse au plus tard à la quatrième session de la CNUCED (à Nairobi, en mai 1976) sur l'application d'un programme global intégré pour les produits de base ; qu'il y ait « *une relation juste et équitable* » entre les prix des exportations des pays en voie de développement et ceux des importations en provenance des pays industrialisés ; que le système généralisé de préférences soit élargi de façon à englober tous les produits agricoles et industriels dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, « *moyennant des taux de droit nuls et sans contingents ni plafonds* » ; que les pays développés respectent le principe du *statu quo* (aucune nouvelle restriction à l'importation), dont la non-observation devrait faire l'objet d'une « *surveillance internationale* » ; que le déroulement des négociations commerciales multilatérales du GATT fasse l'objet d'un examen critique à intervalles réguliers au sein de la CNUCED, et également lors de la conférence de Nairobi ; enfin que l'on élabore un code de conduite « *pour surveiller et réglementer le comportement des sociétés transnationales* ».

D'autres mesures sont souhaitées dans le système monétaire et les ressources financières (en particulier l'accès des pays en voie de développement, à des conditions plus favorables, aux marchés mondiaux des capitaux), les transports maritimes, la science et la technique, etc. ;

2) Dans leur proposition, sept pays socialistes de l'Europe orientale estiment qu'il serait très important que les pays du tiers-monde réalisent « *des transformations socio-économiques radicales* » qui comprendraient « *le renforcement des secteurs publics et coopératifs de l'économie, la réglementation rigoureuse de l'activité du capital étranger et des sociétés transnationales, les mesures propres à prévenir les sorties de capitaux, l'élargissement de la base planifiée de l'économie et l'amélioration de la législation budgétaire et fiscale* ».

Le texte se réfère aussi à la réduction des budgets militaires et aux « *principes régissant les relations commerciales internationales* » ainsi qu'à la charte des droits et devoirs économiques des Etats. Les pays socialistes s'opposent « *résolument* » à la mise à l'écart de la CNUCED dans la recherche d'une solution aux grands problèmes des relations économiques et commerciaux internationaux ;

3) Les pays du « groupe B » rappellent, de leur côté, les difficultés économiques actuelles qui ont pesé sur la mise en œuvre de la Stratégie, notamment « *les hausses rapides des prix du pétrole* » qui ont modifié la position relative des divers groupes de pays, tout en reconnaissant que « *les pays en voie de développement exportateurs de pétrole apportent une contribution majeure aux courants d'aide* ». Leur proposition se réfère, pour l'élaboration de la Stratégie, à diverses mesures de politique générale se rapportant au commerce international, à la libéralisation du commerce, à la fourniture d'une aide pendant les négociations commerciales multilatérales, à la promotion du commerce et à toute une gamme d'autres activités visant à accélérer le progrès des pays en voie de développement.

PROBLEMES DE LA DETTE. — *Les travaux de la troisième session du groupe spécial d'experts gouvernementaux des problèmes de la dette des pays en voie de développement, qui se sont déroulés à Genève du 27 février au 7 mars, ont porté sur la définition des critères à appliquer dans les actions d'intervention concernant la dette, les conditions de renégociation de la dette, la participation à son réaménagement et la nécessité de nouveaux arrangements institutionnels pour traiter des problèmes relatifs à son service.*

O.C.D.E.

L'Agence internationale de l'énergie accepte le principe de la réunion préparatoire à la conférence proposée par la France...

LE comité directeur de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), réuni à Paris les 6 et 7 mars, a accepté le principe de la réunion préparatoire à la conférence internationale sur l'énergie proposée par la France. Il estime « *tout à fait convenable* » que la France assure la présidence technique de cette réunion et que l'Agence participe à celle-ci à titre d'observateur.

Cette session a été pour le comité directeur l'occasion de définir le « *concept de base* » qui sous-tend les objectifs de l'Agence : « *Afin de contribuer à la sécurité de leurs approvisionnements énergétiques, les pays membres de l'Agence mettront au point des mesures de coopération de façon à encourager le développement des énergies de substitution.* » Quant aux objectifs, ils sont au nombre de quatre : 1) Accroître les investissements en énergie et la production d'énergie des pays membres de l'Agence et à l'extérieur de ces pays ; 2) Améliorer la sécurité d'approvisionnement des pays membres ; 3) Contribuer à la stabilité du marché mondial de l'énergie ; 4) Encourager la conservation de l'énergie.

Avant l'ouverture de la session du comité directeur, le représentant des Etats-Unis avait annoncé que la participation américaine à la réunion préparatoire à la conférence internationale sur l'énergie était subordonnée à l'adoption, par les pays membres de l'Agence, d'un accord sur un programme concerté de développement des sources d'énergie de substitution et sur un mécanisme de garantie des investissements, notamment par la fixation d'un prix minimum pour le pétrole importé.

...et le principe d'un prix-plancher pour le pétrole importé

Au cours d'une nouvelle réunion à Paris les 19 et 20 mars, le comité directeur de l'A.I.E. a adopté le principe d'un « *niveau de prix commun de protection* » (en anglais « minimum common safeguard level of price ») au-dessous duquel le pétrole importé ne pourra pas être vendu sur les marchés nationaux des pays membres, chaque pays choisissant les moyens fiscaux et autres permettant l'application de ce principe.

L'adoption du principe d'un prix-plancher

unis dans le différend qui l'oppose aux compagnies pétrolières, condamnant les mesures de réduction de la production décidées par celles-ci ; l'OPEP a d'ailleurs autorisé la Fédération à ajuster les « primes de qualité » applicables à son pétrole brut.

Les ministres du pétrole de l'OPEP ont ensuite rejoint à Alger leurs collègues des affaires étrangères et des finances pour poursuivre la préparation du « sommet » du 4 mars.

Le « sommet » d'Alger accepte le principe d'une conférence internationale sur l'énergie et les matières premières

Le premier « sommet » des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OPEP s'est déroulé à Alger du 4 au 6 mars. Huit chefs d'Etat étaient présents : M. Houari Boumediène (Algérie), le général Guillermo Rodriguez Lara (Equateur), M. Omar Bongo (Gabon), le chah d'Iran, le cheikh El Sabah (Koweït), l'émir El Thani (Qatar), l'émir El Nahyane (Emirats arabes unis), M. Carlos Perez (Venezuela). L'Indonésie était représentée par M. Malik, ministre des affaires étrangères ; l'Irak, par M. Saddam Hussein, vice-président du conseil de la révolution ; la Libye, par M. Jalloud, premier ministre ; l'Arabie Saoudite, par le prince Fahd, et le Nigéria, par M. Arikpo, ministre des affaires étrangères.

A l'issue de ses travaux, le « sommet » a adopté une « *déclaration solennelle* » dans laquelle, après avoir réaffirmé leur solidarité avec les pays en voie de développement et leur désir de coopérer avec la communauté internationale pour contribuer aux « *objectifs du développement économique et mondial et de la stabilité* », les chefs d'Etat se déclarent d'accord sur « *le principe de la réunion d'une conférence internationale réunissant ensemble pays développés et pays en voie de développement* ». Cette conférence, qui devrait « *accorder une égale importance* » aux problèmes des uns et des autres, ne pourrait « *en aucun cas être restreinte à l'examen des problèmes d'énergie* » et devrait inclure la question des matières premières des pays en voie de développement, la réforme du système monétaire international et la coopération internationale en faveur du développement. Quatre des treize pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie Saoudite, Iran et Venezuela) ont été invités par la France à participer à la réunion préparatoire à la conférence internationale, le 7 avril à Paris.

Groupe andin

Quatorzième session extraordinaire de la Commission

LA Commission du Groupe andin s'est réunie du 12 février au 21 mars en quatorzième session extraordinaire, marquée d'une longue interruption, du 14 février au 11 mars, en raison de divergences soulevées par trois propositions du comité (la junta) sur les programmes sectoriels de développement des industries de la pétrochimie, de l'automobile et des engrais chimiques.

Après avoir examiné des rapports présentés par différents organes spécialisés du Groupe andin, la Commission s'est plus particulièrement préoccupée de l'évolution de la conjoncture économique internationale et des conséquences de la nouvelle loi américaine sur le commerce dans les pays de la sous-région. Elle a aussi discuté des moyens d'arrêter une position commune aux six pays en vue des négociations commerciales au GATT. Enfin, les modalités d'application du statut des entreprises multinationales ont été examinées.

REUNION COMMUNE SUR LES PROBLEMES DE DEFENSE. — *Une première réunion gouvernementale sur les problèmes de défense au sein du Groupe andin s'est tenue à Lima le 28 février dernier. Ses travaux ont essentiellement porté sur la limitation des achats d'armes offensives. D'autres rencontres lui succèderont, mais ne feront l'objet d'aucune communication à la presse.*

Marché commun centraméricain

L'avant-projet de traité créant la Communauté économique et sociale centraméricaine

ELABORE par le haut comité pour le perfectionnement et la restructuration du Marché commun centraméricain, l'avant-projet de traité créant la Communauté économique et sociale centraméricaine a été l'objet d'un premier examen à Managua (Nicaragua) le 27 février dernier.

Ce traité modifiera profondément le cadre juridique des rapports communautaires, mis en place par le traité général de l'intégration — signé à Managua en 1960. Il entraînera notamment la disparition du secrétariat de l'intégration (SIECA) et fera évoluer la zone de libre-échange vers une union douanière.

La future Communauté économique et sociale centraméricaine aura les objectifs suivants : *a)* améliorer le niveau de vie et les conditions de travail du peuple centraméricain ; *b)* promouvoir d'une façon équilibrée et harmonieuse le développement économique et social des pays membres ; *c)* assurer l'autodétermination politique et économique de l'Amérique centrale ; *d)* parvenir à l'unité économique et sociale de la sous-région, etc. En fonction de ces objectifs, des politiques communes seront mises en place dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, des échanges extérieurs, de la fiscalité, de la monnaie, de la justice sociale, de l'emploi, etc.

Du point de vue institutionnel, l'avant-projet de traité prévoit l'établissement de trois organismes : un conseil de ministres, formé des représentants des cinq gouvernements et qui dirigera la politique de la Communauté ; une commission permanente, formée de fonctionnaires régionaux, qui sera chargée de proposer et d'élaborer les mesures favorisant l'intégration économique et sociale, et de surveiller l'application du traité ; un organisme juridique enfin, gardien du droit communautaire, et appelé à résoudre les conflits pouvant surgir de l'application du traité.

• GATT. — *Dans une première analyse des résultats de l'an passé, le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) constate que la croissance des échanges commerciaux internationaux s'est fortement ralentie en 1974. L'expansion du commerce international n'a pas atteint 5 % en 1974 en termes réels, contre 15 % en 1973. En valeur nominale, l'augmentation a été de 44 %, contre 38 % en 1973.*

La valeur des exportations des pays producteurs de pétrole s'est accrue de 175 %, mais en volume ces exportations ont décru de 4 % environ. Dans le commerce mondial, la part de ces pays est passée de 7 à 14 %.

Les spécialistes du GATT prévoient pour cette année un fléchissement absolu du volume du commerce mondial en raison de la stagnation de la production dans les vingt-quatre pays industrialisés de l'O.C.D.E.

• COMMUNAUTE DES CARAIBES. — *Le conseil de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a tenu à Bridgetown (Sainte-Lucie), le 24 février, une réunion spéciale à fin de procéder à l'examen des dispositions du texte de la convention de Lomé, signée le 28 février entre quarante-six pays en voie de développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) et la Communauté économique européenne.*

• CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Le Conseil international du blé réuni à Londres les 13 et 14 février a décidé de prolonger l'accord international sur le blé jusqu'au 30 juin 1976, et non 1973, comme une erreur d'impression nous l'a fait écrire le mois dernier.*

• CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — *Le comité économique consultatif réunissant des représentants de la Chambre de commerce internationale, des Nations unies et du GATT, a tenu sa sixième session annuelle à Paris les 6 et 7 mars. Les entretiens ont porté sur les négociations du GATT, le problème des matières premières et de l'énergie, des entreprises multinationales et des perspectives économiques pour 1975.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Au premier Conseil européen à Dublin : conclusion de la « renégociation » avec la Grande-Bretagne

LE premier ministre britannique, M. Harold Wilson, a déclaré le 12 mars à ses collègues de la C.E.E., réunis à Dublin pour la première fois en « Conseil européen », qu'il considérait comme terminée la « renégociation » engagée depuis onze mois sur les conditions du maintien du Royaume-Uni dans le Marché commun. Le premier ministre britannique soumettra le résultat de cette rencontre aux électeurs britanniques consultés par référendum, et les engagera à voter « oui » au maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Depuis que le 4 juin dernier, à Luxembourg, M. Callaghan avait exprimé ses premières demandes de changement aux pratiques communautaires, ses huit partenaires avaient multiplié les efforts pour lui donner satisfaction sans affaiblir l'équilibre de la construction européenne. Les mêmes préoccupations les ont guidés les 10 et 11 mars à Dublin, à propos des deux dernières demandes que Londres avait déposées sur la table du Conseil européen.

La première concernait la contribution aux dépenses de la C.E.E., qui s'élèvent annuellement à l'équivalent d'environ 6 milliards d'unités de compte, soit 3 milliards de livres sterling. Le Royaume-Uni estimait injustement qu'un Etat membre proportionnellement plus pauvre que les autres paie au Trésor de la C.E.E. une contribution proportionnellement plus élevée que celle de ses partenaires. Après plusieurs réunions ministérielles infructueuses à Bruxelles, les chefs de gouvernement ont mis plus de neuf heures à Dublin pour mettre au point un mécanisme financier corrigeant cette situation reconnue comme inéquitable.

Les Britanniques avaient aussi critiqué le fait que le projet de mécanisme élaboré par la Commission du Marché commun leur refusait la possibilité de toucher les remboursements si leur balance des paiements était en équilibre. De leur côté, les Français n'admettaient pas que le Royaume-Uni considère comme contribution au budget de la C.E.E. les droits de douane européens et les prélèvements agricoles qu'il perçoit pour le compte du Trésor européen sur les marchandises qu'il achète hors de la C.E.E. Ces deux éléments ont fourni la base d'un compromis. Si la balance des paiements britanniques est en déficit moyen pendant trois ans (et si le P.N.B. britannique reste inférieur à la moyenne communautaire) le Royaume-Uni aura droit à des remboursements proportionnels à la totalité de ses versements au budget européen. Mais si la balance des paiements est en équilibre seule sera considérée comme contribution britannique la fraction de recettes fiscales (taxe à la valeur ajoutée) que le Royaume-Uni verse au Trésor communautaire, à l'exclusion des droits de douane et prélèvements. Il sera alors plus difficile aux Britanniques de prétendre qu'ils paient trop à la C.E.E.

La deuxième demande britannique concernait la Nouvelle-Zélande. Londres demandait à ses partenaires de prolonger au-delà du terme prévu lors de l'élargissement de la C.E.E., c'est-à-dire après 1977, le régime permettant à la Nouvelle-Zélande de vendre son beurre et son fromage sur le marché britannique en échappant partiellement au dispositif protecteur de la politique commune agricole. Les chefs de gouvernement de la C.E.E. ont longuement discuté avant de donner une satisfaction partielle à M. Wilson sur cette question à laquelle les Britanniques attachent une importance psychologique. Après 1977, les importations de beurre néo-zélandais continueront et leur prix pourra être relevé. La C.E.E., par contre, fermera son marché en 1978 au fromage néo-zélandais, mais elle offrira à ce pays de coopérer avec lui pour une meilleure organisation du marché mondial des produits laitiers.

Les Neuf ont réglé plus rapidement les questions suivantes :

1) *Energie :* ils ont accepté que la préparation le 7 avril à Paris d'une conférence entre pays producteurs et consommateurs de pétrole ne soit pas limitée aux problèmes énergétiques comme le demandent les pays sous-développés. Il pourra donc éventuellement y être question des produits de base ;

2) *Relations Est-Ouest :* les Neuf ont souhaité que la conférence de Genève sur la sécurité et la coopération en Europe enregistre rapidement des progrès permettant à brève échéance la conclusion de la conférence au niveau « le plus élevé » ;

3) Les chefs de gouvernement ont reporté au conseil des ministres ordinaire l'examen de la *situation économique et sociale* qui était à leur ordre du jour.

Une nouvelle « unité de compte »

Les ministres des finances des Neuf ont adopté le 18 mars une nouvelle unité de compte basée exclusivement sur des monnaies européennes à l'exclusion du dollar. Cette nouvelle unité de compte servira essentiellement à comptabiliser l'aide communautaire aux quarante-six pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (A.L.P.) associés à la C.E.E. et les opérations effectuées par la Banque européenne d'investissement. L'approbation définitive est toutefois assortie d'une réserve britannique, le gouvernement de Londres devant consulter son Parlement.

La Commission de la C.E.E. estime que la création de cette unité de compte exclusivement européenne est un « *premier pas vers la définition d'une personnalité monétaire européenne* ».

Accord partiel sur la coopération en matière d'énergie

Les Neuf se sont mis d'accord le 4 mars à Bruxelles sur les principes d'une coopération internationale en matière d'énergie, mais ils ont renvoyé à plus tard l'examen de l'important problème du « prix-plancher » du pétrole.

En fait, les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. ont simplement défini les orientations politiques sur la solidarité entre les pays consommateurs en vue du dialogue avec les pays producteurs. Elles comprennent le libre accès mutuel aux ressources énergétiques, la non-discrimination en matière de prix et de conditions d'accès, la fixation commune d'objectifs de production, un réexamen périodique des objectifs établis et enfin l'institution d'une coopération spécifique en matière de ressource de remplacement.

Mais l'important problème du prix-plancher du pétrole, qui devait constituer le thème essentiel de la réunion de l'Agence internationale de l'énergie, n'a même pas été abordé. Toutes les délégations ont estimé que l'examen de ce problème était « prématuré » à l'heure actuelle et nécessitait de nombreuses études techniques au niveau des experts.

Accord sur le fonds régional

Les ministres des affaires étrangères des Neuf se sont mis d'accord le 4 mars sur le règlement du Fonds régional de la C.E.E. M. Georges Thomson, membre de la Commission européenne chargé de la politique régionale, a déclaré à l'issue des travaux des ministres que les premiers transferts financiers aux régions défavorisées de la C.E.E. pouvaient être attendus pour le mois de septembre prochain.

Le Fonds régional européen a été doté par le dernier « sommet » de Paris de 300 millions d'unités de compte (une u.c. égale 5,5 francs français) pour 1975 et 500 millions pour chacune des deux années suivantes, soit au total 1.300 millions pour une période expérimentale de trois ans.

Ses principaux bénéficiaires seront l'Italie (40 %), le Royaume-Uni (28 %), la France (15 %) et l'Irlande (6 %).

Maigres résultats au conseil agricole

Les ministres de l'agriculture ont siégé le 4 mars à Bruxelles sans prendre aucune décision sur les nombreux dossiers qui leur étaient soumis. Ceux-ci portaient sur les questions suivantes :

1) *Viande bovine :* la plupart des délégations se sont opposées à ce que la Commission fasse une exception à la clause de sauvegarde qui ferme le marché européen depuis juillet dernier aux importations des pays tiers, estimant que le risque d'excédents sur le marché européen n'était pas suffisamment conjuré ;

2) *Aides à l'agriculture de montagne :* l'Allemagne fédérale entendait limiter à 25 % la participation du Fonds agricole européen aux aides aux exploitations situées dans les régions montagneuses ou défavorisées. Cette participation paraissant insuffisante à plusieurs Etats membres, dont la France, aucun accord n'a pu être trouvé.

3) *Aides au sucre et aux ananas des Antilles françaises :* la délégation française a demandé que la C.E.E. accorde à ces productions des aides destinées à compenser leur handicap concurrentiel sur le marché européen. Elle n'a pas obtenu satisfaction ;

4) *La Belgique a demandé que soit encouragée l'exportation de céréales* pour alléger le poids de la concurrence des céréaliers français sur son marché. Aucune décision n'a été prise ;

5) *Protection du marché des produits de la pêche.* La demande française d'une amélioration à long terme de l'organisation du marché des produits de la pêche — actuellement perturbé par des importations en provenance de pays tiers — a été favorablement commentée par les autres délégations. Mais aucune décision n'a été prise ;

6) *L'inventaire de la politique agricole commune.* Les ministres ont eu un premier échange de vues sans conclusion sur le document établi par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. La France a marqué son intérêt pour la politique active d'exportation de céréales et de poudre de lait que la Commission propose dans ce document pour éviter les excédents.

RELATIONS AVEC LES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE. — *La convention de Lomé, qui avait fait l'objet d'un accord le 1er février à Bruxelles entre les Neuf et leurs quarante-six nouveaux partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), a été signée dans la capitale togolaise le 28 février (voir pages 6 et 7).*

INVITATION A LA CONFERENCE SUR L'ENERGIE. — *M. Garret Fitzgerald (Irlande), président en exercice du conseil des ministres des Neuf, a communiqué le 3 mars à Bruxelles, à ses partenaires de la C.E.E., le texte de la lettre par laquelle le président Valéry Giscard d'Estaing invite la Communauté européenne à participer au dialogue avec les pays producteurs de pétrole.*

Parlement européen

De la pollution en Méditerranée à la convention de Lomé

LE Parlement européen ayant repris ses travaux le 11 mars, il a attiré l'attention des organes des Communautés européennes sur les dangers entraînés par la pollution de la Méditerranée.

L'assemblée des Neuf souhaite notamment, dans une résolution, que le conseil des ministres approuve dans les plus brefs délais un projet de directives sur la limitation du déversement dans la Méditerranée des résidus de bioxyde de titane (les « boues rouges »), ainsi que de toute autre substance aussi polluante.

Le Parlement européen a estimé que l'adoption éventuelle de règles contraignantes concernant l'immersion des déchets en Méditerranée doit préserver l'équilibre de la concurrence entre les entreprises.

Il a d'autre part approuvé le 13 mars les grandes lignes de l'exposé sur la situation économique présenté en février par la Commission des Communautés européennes.

Dans un rapport présenté au nom de la commission économique et monétaire de l'assemblée des Neuf, M. Pierre-Bernard Cousté a notamment déclaré que la croissance en 1975 ne devrait guère dépasser 2 % en moyenne pour les Neuf et que le taux de chômage devrait tomber autour de 3 % de la population active en fin d'année. Il a toutefois souligné les disparités entre les Etats.

Le Parlement européen s'est enfin félicité le 14 mars de l'heureuse conclusion de la convention de Lomé entre la C.E.E. et quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.).

Dans un rapport présenté au nom de la commission du développement et de la coopération de l'assemblée des Neuf, Mlle Colette Flesch (libérale, Luxembourg), a en effet souligné que la signature de cette convention, le 28 février, dans la capitale du Togo, constitue un succès et souhaité une ratification rapide de ce texte qui établit entre la C.E.E. et les A.C.P. une coopération économique, commerciale et financière. Une résolution reprenant tous ces points a été ensuite votée à l'unanimité par le Parlement européen.

CECA

Les sidérurgistes français demandent l'application des « mesures de sauvegarde » pour « crise manifeste »

LA crise de la sidérurgie, dont nous parlions dans nos précédents numéros, a atteint en mars une telle gravité que les maîtres de forges français ont demandé le 25 mars, par la voix de M. Jacques Ferry, leur président, qui est aussi celui de l'Institut international de l'acier, l'application des « *mesures de sauvegarde* » prévues par les articles 58, 61 et 75 du traité de Paris régissant la CECA : quotas de production d'acier, entreprise par entreprise, contingents d'importation, pays par pays, prix minima.

Cette brusque « escalade » patronale s'explique par la détérioration de la situation. Aux dernières nouvelles, les commandes d'acier ont été en février-début mars inférieures d'un tiers environ à celles de l'an dernier. La légère reprise de janvier n'aura donc été qu'un feu de paille. Du coup, les prix ont chuté davantage encore, baissant de 53 % en moyenne par rapport aux tarifs de l'année précédente, et même de 50 % pour certains aciers en Belgique, pays toujours plus sensible aux sautes de cours. Les produits les plus touchés sont la tôle mince, utilisée dans l'industrie automobile et l'électroménager, et le rond à béton destiné au bâtiment, secteurs particulièrement victimes de la récession européenne.

Partant, les sidérurgistes ont réduit leur production, pour éviter un gonflement trop considérable des stocks. En France, la baisse d'activité a été de 16,8 % en février (par rapport au mois correspondant de 1974) ; elle a été de 14,5 % en Allemagne et de 16 % au Luxembourg. Comme on le voit par la comparaison des taux, cela n'empêche pas les stocks d'augmenter, puisque la production continue à dépasser les demandes nouvelles.

Mais cela provoque dès à présent la multiplication des difficultés sociales. En Lorraine, un « métallo » sur quatre se trouve déjà en chômage partiel (moins de quarante heures par semaine) et Sacilor-Sollac a décidé des journées de chômage « technique » ; il se pourrait que de Wendel diffère la seconde tranche d'investissements de la Solmer (complexe de Fos). Dans le Nord, Usinor a procédé à une semaine d'arrêt de travail pour Pâques. En Allemagne, Thyssen, qui a procédé à des congés anticipés et a stoppé l'embauche, envisage de recourir au chômage partiel. En Belgique, Cockerill a suspendu tout nouvel investissement et étalé sur une période indéterminée les projets qui sont actuellement en cours, notamment la mise en service du nouveau train à fil de Seraing (capacité annuelle de production de 800 000 tonnes) et la nouvelle chaîne d'agglomération des minerais pour les hauts fourneaux d'Ougrée.

Devant la dégradation rapide de la situation, plus personne n'ose plus avancer de pronostic. M. Ferry, qui était jusqu'alors résolument optimiste, constate maintenant que « *les chiffres les plus récents ne font apparaître aucune amélioration de la situation* », pas plus à l'étranger qu'en France. D'où son appel à Bruxelles, véritable S.O.S. qui n'avait pas de précédent depuis la fondation, il y a vingt-deux ans, de la CECA.

Perspectives favorables pour les houillères

Pendant ce temps, les Neuf prennent les dispositions appropriées pour maintenir leur production charbonnière en 1975 et pour l'accroître du quart en Grande-Bretagne, afin de lui faire dépasser légèrement son niveau de 1973 (122 millions de tonnes contre 118), effaçant complètement la chute spectaculaire de 1974 (97 millions) due aux grèves. De la sorte, les Neuf extrairaient cette année 246 millions de tonnes de houille, niveau voisin de l'objectif des 250 millions adopté après la crise du pétrole.

Chacun continue de s'interroger sur les conséquences bénéfiques que pourrait avoir sur les houillères la fixation d'un prix minimal garanti du pétrole, comme le souhaite l'Agence internationale de l'énergie. Tout dépendra, bien entendu, du niveau de ce prix. Le chiffre de 7 dollars le baril a été avancé. Il assurerait la rentabilité de la plupart des charbonnages européens.

AIDE A LA RECHERCHE CHARBONNIERE. — *La Commission européenne a octroyé une aide globale de 11,2 millions d'unités de compte pour une série de projets de recherche auxquels participeront trente-huit firmes de la Communauté. L'aide communautaire couvre, en moyenne, 60 % du coût total des recherches. Cette décision porte à quelque 150 millions d'unités de compte le total des aides que la CECA a consacrées à la recherche charbonnière depuis 1958.*

SOIXANTE-TROIS PROJETS DE RECHERCHE TECHNIQUE DANS LA SIDERURGIE *vont être subventionnés par la Commission européenne. D'un montant total de 32 millions d'unités de compte, ils feraient l'objet d'une aide communautaire de 15 millions en 1975. Ces projets concernent soit la recherche appliquée, soit la mise au point de procédés nouveaux, soit encore la prolongation de recherches antérieures.*

ENQUETE SUR UN PRETENDU CARTEL DU NEGOCE DE L'ACIER. — *Les services de la Commission mènent actuellement une enquête concernant une entente qui existerait dans une partie du négoce de l'acier en Allemagne, entente qui aurait des ramifications en France et au Luxembourg et qui comporterait une répartition des marchés. Les services de la Commission ont été alertés par des plaintes émanant des milieux de l'industrie de la construction, qui s'étaient étonnés d'augmentations de prix parallèles opérées au cours des derniers mois pour les produits qui les intéressent le plus, à savoir les ronds à béton et les laminés marchands.*

AIDE A LA CONVERSION. — *Huit entreprises de la Communauté vont recevoir une aide de conversion : 24 millions de francs pour les Aciéries du Temple (Saint-Michel-de-Maurienne, Savoie), 2,5 millions de florins pour Lips Herlen (Hoensbroeck), 5,1 millions de livres pour la British Leyland (Liverpool), 20 millions de francs pour la Sofirem (centre et midi de la France), 1 million de livres pour l'Industrial Credit Company (Irlande) et 10 millions de livres pour la Finance for Industry britannique.*

AIDE A L'INVESTISSEMENT. — *La Duisburger Kupferhutte a obtenu un prêt communautaire de 30 millions de deutschemarks pour rendre moins pénibles les conditions de travail dans son ac[illegible] et mieux protéger son environnement.*

LA PRODUCTION DE MINERAI DE FER *des Neuf a baissé de 7,2 % l'an dernier (— 5,3 millions de francs) en raison surtout du fléchissement de l'extraction britannique (— 3,5 millions de tonnes, soit 49 %). Le recul a été de 30 % au Luxembourg et de 11,8 % en Allemagne fédérale. En revanche, la production française (8 % du total de la Communauté) est restée stable.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Organisation des Etats américains

Les propositions de la commission chargée de la réforme du système interaméricain

CHARGEE par la troisième Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) de préparer une réforme du système interaméricain, la commission spécialement créée à cet effet a achevé ses travaux le 28 février. Deux protocoles ont été adoptés, sur la révision de la charte de l'O.E.A. et sur la réforme du traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR). La commission a aussi préparé deux conventions portant, d'une part, sur la sécurité économique collective et, d'autre part, sur le développement intégré du sous-continent.

Les travaux de la commission spéciale sont consignés dans vingt-sept volumes où réserves, amendements et contre-propositions traduisent les difficultés rencontrées pour rapprocher les positions des vingt-trois délégations. Il se dégage cependant de ces textes deux constantes qui permettent d'apprécier l'esprit de la réforme : accroître le poids des pays de l'Amérique latine dans le cadre interaméricain, introduire dans un système se définissant en fonction des principes de la démocratie représentative la notion de pluralisme idéologique et politique.

Contrairement aux autres textes, le protocole sur la réforme du TIAR a été le seul qui reçoive l'approbation de toutes les délégations. La modification du droit de vote qu'il y introduit réduit des deux tiers à la majorité simple le nombre des voix nécessaires à l'adoption de décisions (la levée de sanctions contre un pays membre par exemple, en l'occurrence Cuba).

En outre, il y est proposé d'étendre la zone de sécurité du continent à 200 milles nautiques des côtes, proposition qui rejoint le point de vue défendu — face aux Etats industrialisés de l'Est et de l'Ouest — par les pays latino-américains sur la limite des eaux territoriales à la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer.

Détente avec Washington au Conseil économique et social

Siégeant à Washington du 10 au 15 mars, le Conseil interaméricain économique et social (CIES) a repris l'examen du texte de la nouvelle loi sur le commerce du gouvernement américain. Dès l'ouverture des travaux, le secrétaire général de l'O.E.A. a regretté que l'Equateur et le Venezuela aient été exclus, du fait de leur appartenance à l'OPEP, des avantages tarifaires consentis par les Etats-Unis dans le cadre de la nouvelle loi. Cette prise de position, partagée par toutes les délégations, n'a pas empêché le Conseil d'exprimer sa satisfaction devant les éclaircissements fournis par le représentant de Washington. Les délégations latino-américaines ont cependant estimé que des informations supplémentaires étaient nécessaires sur certaines dispositions présentant, à leur avis, un caractère discriminatoire.

En constatant la volonté d'aboutir dont le représentant de Washington allait faire preuve tout au long de la réunion, les délégations latino-américaines ont formulé l'espoir que cet esprit de coopération se traduise dans les résultats des négociations multilatérales engagées à Genève, et dans l'élargissement des avantages du système des préférences tarifaires généralisées.

A la requête des délégations latino-américaines demandant que les initiatives des Etats-Unis en matière de commerce extérieur tiennent compte des engagements que ceux-ci ont souscrits dans le cadre du système interaméricain, le représentant de Washington a donné l'assurance que son gouvernement consulterait ses partenaires avant d'adopter des politiques de nature à porter atteinte à leurs intérêts commerciaux.

ADMISSION DE GRENADE. — *Réuni en séance extraordinaire à Washington, le 21 février dernier, le Conseil permanent de l'O.E.A. s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la demande d'admission de Grenade.*

Après ratification, Grenade deviendra le vingt-quatrième membre de l'O.E.A. (sans compter Cuba, exclu de l'Organisation au début 1962 par décision des ministres des affaires étrangères réunis à Punta-del-Este).

Ce sera le quatrième pays membre de la Zone de libre-échange des Caraïbes, après la Jamaïque, la Barbade et Trinité-et-Tobago, à adhérer au système interaméricain. La Guyana, quant à elle, y bénéficie d'un statut d'observateur.

Conseil de l'Europe

Les travaux de la commission européenne des droits de l'homme

LA plus grande partie de la session de la commission européenne des droits de l'homme, qui s'est déroulée à Genève du 13 au 21 mars, a été consacrée à l'audition des conclusions finales des parties dans l'affaire étatique Irlande contre Royaume-Uni.

En outre, la commission a examiné un certain nombre de requêtes individuelles qui se trouvaient à différentes étapes de la procédure.

Environ soixante-dix requêtes ont été soit déclarées irrecevables, soit rayées du rôle. Dans cinq autres affaires, la commission a décidé de communiquer les requêtes au gouvernement mis en cause (la Belgique pour deux affaires, la République fédérale d'Allemagne pour deux affaires également et les Pays-Bas pour une affaire).

La commission a également abordé l'examen de la recevabilité de l'affaire du *Sunday Times*. Elle a ajourné, à la demande de l'avocat de la requérante, l'examen de l'affaire Brückmann, en attendant l'issue des poursuites pénales engagées contre la requérante

La commission a adopté son rapport dans les affaires concernant l'éducation sexuelle au Danemark (Kjeldsen et consorts contre le Danemark) qui sera transmis, après avoir été complété, au comité des ministres.

Au cours de cette session les deux nouveaux membres de la commission, nouvellement élus, MM. Georges Tenekides (Grec) et Stefan Trechsel (Suisse), sont entrés en fonctions en tant que membres de la commission. La commission se compose désormais de dix-huit membres, la Grèce et la Suisse ayant ratifié la convention européenne des droits de l'homme le 28 novembre dernier.

CHARTE EUROPEENNE DU SPORT. — *La première conférence ministérielle en matière de sport a réuni à Bruxelles les 20 et 21 mars les ministres responsables du sport de vingt et un pays européens. Figurait à son ordre du jour l'adoption d'une charte européenne du sport pour tous, définissant les principes de la politique de développement du sport, la discussion du rôle des pouvoirs publics dans la promotion des activités sportives et l'examen des possibilités de coopération internationale dans ce domaine.*

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — *Les directeurs d'administration pénitentiaire de seize pays membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg du 25 au 27 février, ont décidé d'entreprendre une enquête sur le récidivisme. Ils se sont également préoccupés du problème du travail en prison, et notamment de l'adaptation des conditions de travail et de rémunération aux normes de l'extérieur. La création au Conseil de l'Europe d'un centre d'information sur les questions pénitentiaires a été discutée.*

Organisation européenne de recherches spatiales

La création de l'Agence spatiale européenne : les discussions se poursuivent

LES suppléants des ministres de la science des pays membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales (ESRO), réunis à Paris les 11 et 12 mars, ont procédé à un examen des questions relatives à la création de l'Agence spatiale européenne (European Space Agency - ESA), qui aurait dû intervenir le 1er avril 1974. Les suppléants des ministres seraient arrivés à un accord sur deux de ces questions : le choix d'un candidat au poste de directeur de l'Agence et le texte de la convention qui créera l'ESA. La participation financière des pays européens aux frais de fonctionnement du champ de tir de Kourou n'aurait, quant à elle, pas encore fait l'objet d'un accord.

LE PROGRAMME SPACELAB. — *M. Heinz Stoewer, directeur par intérim du programme Spacelab, entrepris en commun par l'ESRO et la NASA, a présenté, le 20 février, au sous-comité pour la science et les applications spatiales du comité pour la science et la technologie de la Chambre des représentants des Etats-Unis, un compte rendu de l'état d'avancement du programme.*

Union interparlementaire

Les droits de l'homme au Chili

LA commission spéciale de l'Union interparlementaire chargée de réunir des informations sur la situation au Chili a siégé à Genève les 27 et 28 février. Constatant qu'aucune mission nommée par l'Union n'avait pu se rendre au Chili, et se fondant sur des missions effectuées par des organisations internationales ainsi que sur les témoignages de parlementaires chiliens, la commission s'est déclarée convaincue que le gouvernement du Chili continuait de supprimer les libertés et droits fondamentaux et n'avait engagé aucun processus de progrès vers une « normalisation ». Le rapport de la commission devait être soumis au conseil interparlementaire.

● LIGUE DES ETATS ARABES. — *Le bureau de boycottage économique de la Ligue des Etats arabes a tenu sa trente-septième session au Caire du 23 février au 5 mars. Cette session était consacrée à l'établissement d'une nouvelle liste de près de 2 000 établissements, dont un certain nombre de banques, avec lesquels* « les Arabes refuseront à l'avenir de traiter, que ce soit pour effectuer des placements financiers ou dans le cadre du commerce international », *en raison de leurs liens ou relations avec Israël.*

● ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD. — *L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a désigné le 19 mars l'amiral Isaac C. Kidd Jr (Etats-Unis) au poste de commandant en chef de la région atlantique. Cette zone s'étend de l'Arctique au tropique du Cancer. L'amiral, qui prendra ses fonctions en mai à Norfolk (Virginie), succède à l'amiral Ralph Cousins.*

● UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — *La commission des affaires générales de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) a adopté, au cours d'une réunion à Paris le 17 mars, un rapport sur* « l'union européenne et l'U.E.O. », *qui sera soumis à la session plénière de l'Assemblée à Bonn au mois de mai.*

● ORGANISATION DU TRAITE CENTRAL. — *Le colloque sur les syndicats ouvriers et les organisations patronales, qui a réuni à Téhéran, du 23 au 27 février, des représentants des cinq pays membres de l'Organisation du traité central (CENTO), a adopté des recommandations qui prévoient notamment l'échange d'informations entre les pays membres dans le domaine des relations du travail, en particulier en matière de législation.*

— Le CENTO a réuni les 3 et 4 mars, à Lyallpur (Pakistan), un groupe d'experts des pays membres chargé de déterminer les moyens les plus appropriés pour parvenir à une utilisation optimale des ressources en eau de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie.

● RECHERCHE NUCLEAIRE. — *Le conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), réuni pour sa cinquante-quatrième session à Genève le 21 mars, a désigné MM. Léon C.P. Van Hove (Belgique) et John B. Adams (Grande-Bretagne) aux postes de directeur général de l'Organisation. M. Adams sera responsable de l'administration du CERN, du fonctionnement du matériel et des services, ainsi que de la construction des bâtiments et des grands appareils ; M. Hove sera responsable des activités de recherche de l'Organisation. Ils entreront en fonctions le 1er janvier 1976 pour une durée de cinq ans.*

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *M. John Speake a succédé, au mois de février, à M. Michael Hollis au poste de spécialiste de la santé publique dentaire à la Commission du Pacifique sud.*

● CROIX-ROUGE. — *La Croix-Rouge a renforcé au début du mois de mars ses programmes d'assistance à la population cambodgienne, en raison de la recrudescence des hostilités autour de Phnom-Penh. Une quarantaine de délégués et de médecins participent à cette action de secours.*

— A la suite des offres de services du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) visant à apporter assistance et protection aux victimes du conflit en Erythrée, les délégués du C.I.C.R. sont restés en attente à Addis-Abeba, n'ayant pas reçu, au début du mois de mars, l'autorisation de se rendre à Asmara. Le ministre éthiopien des affaires étrangères avait répondu au C.I.C.R. que le gouvernement faisait face à la situation et qu'il n'y avait pas d'urgence.

● CENTRE AFRICAIN DE FORMATION ET DE RECHERCHE ADMINISTRATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT (CAFRAD). — *Le comité permanent du CAFRAD s'est réuni à Tanger les 24 et 25 février dernier pour réexaminer la mise en application du programme d'activités de 1974. Il a revu le programme approuvé pour 1975 et celui de 1976, y compris le programme de formation pour la gestion des projets de développement.*

L'ONU ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Vers une refonte des priorités

Par I.G. PATEL*

POUR les praticiens du développement, il est devenu urgent d'opérer de nouvelles distinctions. Les priorités en matière de développement sont en perpétuelle transformation, mais elles ont rarement été aussi violemment bousculées que dans les années qui viennent de s'écouler. Au niveau de la perception des besoins, un nouvel éventail de priorités s'est fait jour à partir des bouleversements successifs de l'économie mondiale. Bien sûr, quand les priorités changent, certains pays sont mieux à même que d'autres de faire face aux fluctuations de la demande. Certains ont, plus que d'autres, besoin d'une assistance extérieure.

Au printemps 1974, la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur les matières premières a déterminé une nouvelle catégorie de besoins en matière d'aide au développement en faisant un cas à part des trente-deux pays sous-développés « le plus touchés » par le coût accru de denrées aussi indispensables que les produits alimentaires, les carburants et les engrais. En 1971 déjà, l'Assemblée générale avait fait une catégorie à part des vingt-cinq pays les moins développés qui conjuguaient un revenu par tête excessivement bas, une faible capacité industrielle, un taux d'analphabétisme important et dont la croissance économique était restée inférieure à la moyenne au cours de la première Décennie du développement — c'est-à-dire les années soixante.

Les événements récents ont fait surgir des catégories nouvelles. L'essentiel est de bien saisir qu'aujourd'hui, non content de se transformer à l'échelon mondial, les priorités du développement sont en mutation pays par pays, et qu'il devient de plus en plus difficile de faire un tri entre ces priorités continuellement changeantes.

Une programmation plus poussée

JUSQU'A maintenant, le débat était essentiellement resté centré sur des questions comme celles de savoir quel pourcentage du P.N.B. des pays donateurs devait être affecté à l'aide au développement et sur les motivations économiques et morales qui justifiaient son existence. Il ne fait pas de doute que ce sont là des problèmes qui comptent, mais il est tout aussi important de parvenir à la définition d'un « système » global de répartition des fonds d'aide au développement.

Le « système » qui prévaut actuellement est bien loin d'être systématique, et il n'a pas été spécifiquement conçu pour faire face à des besoins de développement en constante mutation. Ne nous est-il pas possible de faire mieux que cela ? Dans cette perspective, la direction du Programme des Nations unies pour le développement (P.N.U.D.) est parvenue à un accord sur la définition de critères rationnels, souples et le moins politiques possible en ce qui concerne la redistribution des fonds qui lui sont alloués (il n'y a encore que quelques initiés qui savent que pour 85 % les ressources de l'Organisation sont exclusivement consacrées au développement).

Le PNUD est à l'heure actuelle le premier fournisseur mondial d'assistance technique bénévole, distribuant chaque année pour 400 millions de dollars de subventions à des projets de développement dans plus de cent quarante pays et régions en voie de développement. Avant 1972, le Programme répartissait ses fonds « projet par projet », de la manière la plus empirique. Mais, depuis, des progrès ont été faits dans le sens d'une planification plus globale. Les pays bénéficiaires de l'aide ont accepté d'élaborer des « programmes » à moyen terme à l'aide de « chiffres estimatifs » — calculés à partir des fonds que le PNUD était supposé allouer à chaque pays au cours des cinq prochaines années.

Pour la première tranche des opérations fondées ainsi sur une « programmation », de 1972 à 1976, la répartition des fonds d'aide au développement entre pays sous-développés était calculée en premier lieu sur la moyenne de ce qu'ils avaient respectivement touché les années précédentes. Mais le conseil d'administration du PNUD, où sont représentées quarante-huit nations (dont un tiers de pays donateurs et deux tiers de pays donataires), a clairement affirmé depuis le début qu'il serait nécessaire de déterminer un mode de répartition plus systématique et plus rationnel pour la deuxième tranche de programmation, qui couvrira les années 1977 à 1981.

Dès juin 1972, alors que la première tranche du programme était à peine entamée, le conseil d'administration retint les deux critères principaux qui présideraient à la répartition des fonds : le revenu moyen par tête d'habitant et l'importance de la population des pays considérés. Il constitua ensuite un groupe de travail chargé de lui soumettre ses suggestions sur les critères de base à adopter pour la répartition des fonds.

De nouveaux critères de sélection

DANS son rapport, ce groupe de travail exprima le vœu unanime qu'un quart au moins des ressources totales du PNUD soient partagées entre les vingt-cinq pays les moins développés et que l'on augmente la part allouée à d'autres pays à bas revenus, notamment les plus peuplés. Il en découlait que la part relative des allocations perçues par les pays dont le revenu par tête était raisonnablement élevé devrait être diminuée. Le rapport suggérait également que l'on réserve 7,5 % du total des ressources du PNUD à la satisfaction de besoins particuliers de certains pays pris individuellement, dont l'appréciation était laissée à la discrétion de la direction du Programme, à condition toutefois que la somme n'excède jamais 20 % des fonds alloués aux pays en cause, conformément aux critères de base. Des critères supplémentaires régissant l'utilisation de ces fonds de réserve furent établis : les besoins spéciaux des pays nouvellement indépendants ; l'ampleur de l'effort de développement entrepris par un pays ; la mise en œuvre de transformations de structure amenant une plus grande équité sociale ; l'existence de dettes importantes ou d'un déficit éventuel de la balance des paiements, et l'usage que le pays considéré avait fait des fonds précédemment alloués par le PNUD, en fonction de ses priorités propres.

Il ne fallut pas moins de dix-huit mois et de trois réunions consécutives du conseil d'administration du PNUD pour arrêter le programme d'aide dans ses moindres détails. En janvier 1974, le conseil d'administration du PNUD approuvait un nouvel ensemble de critères présidant à la répartition des fonds dont il assure la gestion. 92,5 % seraient distribués en fonction des données les plus récentes sur la démographie et le revenu moyen par tête des pays bénéficiaires. Les 7,5 % restants devant être répartis en fonction des critères supplémentaires déjà mentionnés, dont l'appréciation est laissée à la discrétion de la direction du PNUD. Il était également décidé que les sommes allouées seraient dégressives à partir d'un revenu moyen par tête d'habitant de 500 dollars par an. Et qu'un minimum de 25 % du total reviendrait aux vingt-cinq pays les moins développés, ainsi qu'il avait été proposé dès le début.

En pratique, donc, cela revient à dire que ce sont dorénavant les besoins mesurables qui fournissent le cadre de définition du Programme des Nations unies pour le développement, et non plus le simple hasard ou les capacités d'absorption des pays concernés. Ces décisions se traduiront pour les bénéficiaires par des changements significatifs. Ainsi, les pays aux plus bas revenus (dont le revenu moyen par tête est égal ou inférieur à 150 dollars par an) percevront 52 % du total des fonds alloués par le PNUD pour la période qui va de 1977 à 1981, contre 39 % seulement pour la période précédente. Plus d'un pays bénéficiaire sur cinq verra ses allocations doubler au cours des dix années couvertes par les deux tranches du programme. Les ressources supplémentaires qui sont nécessaires à la réalisation de cette transformation seront en partie fournies par les contributions de plus en plus importantes des pays en voie de développement qui se trouvent au sommet de l'échelle des revenus par tête. Certains de ces pays, en effet, contribuent déjà au Programme pour des sommes supérieures à celles qui leur sont allouées ; on peut espérer qu'une trentaine d'entre eux seront dans le même cas d'ici la fin de la deuxième tranche, en 1981.

Cette définition par le PNUD de critères nouveaux représente une contribution historique. Pour la première fois, un système de répartition des fonds d'aide au développement à la fois souple, rationnel et non politique a été mis sur pied par les nations concernées. Ce système consacre le triomphe de la raison et du bon sens ; on peut dire aussi qu'il répond d'une certaine manière aux accusations d'irresponsabilité et de détachement du réel dont l'ONU fait continuellement l'objet. En ces temps où l'ensemble des nations bandent toutes leurs énergies pour défendre leurs intérêts économiques contre les grands remous du changement, il démontre de la façon la plus claire que les gouvernements sont capables de renoncer à leurs égoïsmes nationaux, et même de reconnaître que les besoins d'autres pays peuvent être plus considérables que les leurs.

* Sous-directeur du Programme des Nations unies pour le développement.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

JAPON

Une majorité en crise

Par PHILIPPE PONS

LA décélération brutale de la croissance japonaise (— 1,8 % au cours de l'année fiscale 1974 qui s'est achevée le 31 mars) a mis en lumière les contradictions latentes du processus de développement nippon et révélé des tensions sociales refoulées dans l'ivresse d'un P.N.B. parti en flèche. Tant que la croissance se maintenait à un rythme rapide et que le pouvoir d'achat devançait l'inflation, il était en effet possible aux dirigeants japonais de différer les frictions sociales. Aujourd'hui, la dynamique nippone a atteint un seuil : le pays de l'expansion accélérée connaît le goût amer du chômage et de la récession la plus dure de l'après-guerre.

En accédant au pouvoir en décembre dernier, le nouveau premier ministre, M. Takeo Miki, se voulait l'homme du *« changement sans risque »*. En fait, il se préparait à lutter sur tous les fronts. Economique : enrayer la récession sans pour autant redonner un essor à la spirale prix-salaire. Social : désamorcer un mouvement de contestation qui pourrait remettre en cause l'édifice sur lequel est basée l'économie japonaise. Politique enfin : en ce domaine, paradoxalement, le premier ministre ne mène pas le combat le plus difficile contre l'opposition, trop désunie pour être véritablement dangereuse à court terme, mais à l'intérieur de sa propre formation politique, le parti libéral démocrate (P.L.D.). Les réformes qu'il voudrait introduire pour couper avec le passé d'une croissance aveugle — mettre en place une loi anti-monopole afin de casser le pouvoir des trusts dans la direction de l'économie, diminuer la dépendance du P.L.D. par rapport aux milieux d'affaires — heurtent en effet directement les intérêts des « barons » de l'expansion : le patronat japonais. Dans l'ordre des priorités, avant d'agir sur le plan économique et social, M. Miki doit renforcer son pouvoir au sein du P.L.D. C'est pourquoi, jusqu'à présent, son gouvernement semble s'être employé à temporiser, à *« gérer la crise »* en naviguant à vue.

UNE relève au sommet consécutive à la chute brutale d'un gouvernement entraîne des promotions, des reculs d'influence, une restructuration des alliances. Le calme politique de ces quatre derniers mois n'était qu'une période de transition. La prudence commandait de faire taire les rivalités personnelles alors que plusieurs échéances se précisaient tant en matière de relations extérieures — perspective de la signature prochaine d'un traité de paix avec la Chine, qui soulève une vive résistance du « lobby » taïwanais — qu'au niveau de la politique intérieure. Sur les deux plans, le printemps sera chaud pour le gouvernement Miki. *Les problèmes intérieurs sont de loin les plus graves.*

La première bataille a lieu en avril, époque du vote de la Diète sur le budget 1975 mais également de la traditionnelle offensive syndicale de printemps. Cette année, l'action des syndicats sera d'autant plus dure pour le patronat que l'économie nippone est étranglée par des mesures anti-inflation ; tandis que le gouvernement devra affronter les élections locales : dix-sept maires de grandes villes, dont ceux de Tokyo, Yokohama et Osaka, cent soixante-neuf maires de villes moyennes et plusieurs milliers de conseillers généraux voient leur mandat expirer en avril. Ce premier test pour le cabinet Miki ne sera en fait qu'une répétition des élections générales, qui doivent toujours avoir lieu dans l'année de la désignation d'un nouveau premier ministre. Les résultats des élections locales décideront, en fait, de l'avenir de M. Miki : ils pèseront en effet sur le choix du congrès national du parti libéral démocrate, qui reconduira ou non, en juin, le mandat du premier ministre. Alors que s'engagent les premiers combats du nouveau cabinet, où est M. Miki ?

Face à une opposition qui, ces dernières années, a régulièrement grignoté les positions des conservateurs (à la suite des élections de juillet 1974, le P.L.D. n'a plus qu'une majorité de sept sièges à la Chambre haute), M. Miki vise avant tout à reconquérir le terrain perdu. Son arrivée au pouvoir s'inscrit en effet sur la toile de fond d'un réveil amer de l'opinion publique. Les Japonais ont perdu confiance en un parti majoritaire dont l'image a été ternie par ce que l'on a nommé, dans un raccourci un peu rapide, le *« Watergate de M. Tanaka »*. Symptomatique de la crise qui secoue actuellement le P.L.D., aux élections locales d'avril, les élus locaux qui s'étaient présentés sous une étiquette libérale démocrate lors des dernières consultations ont décidé cette fois de se présenter en qualité d'indépendants. Dans cette atmosphère de crise de confiance, M. Miki s'est fixé pour tâche de rassurer l'opinion mais aussi d'innover, d'enrichir d'idées nouvelles un parti usé par vingt années de pouvoir ininterrompu.

« JE suis devenu président du parti libéral démocrate pour lui donner un nouveau départ », nous déclarait récemment M. Miki. Cette phrase, qui pourrait paraître de circonstances venant de tout autre homme politique japonais, reflète chez le premier ministre une ambition et une volonté très anciennes. *« Je suis le démon de la réforme au sein du parti libéral démocrate »*, disait-il déjà voici trois ans en plaisantant. Aujourd'hui, il estime qu' *« il faut battre le fer tant qu'il est chaud : une réforme est la seule chance pour le P.L.D. de continuer à gouverner »*.

« Je pense que les Japonais sont disposés à soutenir le parti libéral démocrate à condition que celui-ci présente un visage neuf », précise le premier ministre. *« Il s'agit, d'abord, d'élever la morale politique du parti, fortement compromise ces derniers temps, afin de redonner confiance à l'opinion publique. Concrètement, cela signifie, pour le P.L.D., prendre ses distances à l'égard du monde des affaires. En outre, il s'agit de donner au P.L.D., actuellement parti de cadres, une véritable base nationale. Enfin, il ne faut plus se contenter de mener une politique « au coup par coup ». Nous devons avoir une perspective à long terme. »*

En fait, il veut essayer d'entamer un dialogue avec cette « autre moitié du Japon » qui vote contre le P.L.D. et dont l'importance croît à chaque consultation électorale. Le premier ministre n'exclut pas la possibilité de réduire la division entre les réformistes de gauche et de droite et de déplacer vers le centre l'équilibre de la politique nippone :

« Je suis convaincu que la politique ne se ramène pas à un affrontement de forces mais doit conduire à la coopération. Le régime politique japonais doit tendre à se rapprocher de ce qu'il est en Europe occidentale afin que la responsabilité de chaque parti soit claire. Il arrive en effet des moments où il faut des changements de gouvernement. Telle est mon opinion depuis longtemps. Malheureusement pour le Japon, les partis d'opposition sont faibles, désunis. Ils n'ont jamais eu ni la force ni la capacité de participer au gouvernement, peut-être parce qu'ils n'en ont jamais eu l'occasion. Je crois sincèrement que c'est dommage pour la vie politique japonaise. Actuellement, je ne vois pas de solution de rechange à un gouvernement libéral démocrate. Si le P.L.D. réussit à se ressaisir, à se moderniser, je pense qu'il pourra continuer à gouverner tout en entamant une politique d'ouverture à l'égard de l'opposition. Dans le cas contraire, il devra lui céder la place. Nous sommes aujourd'hui devant cette alternative. »

La principale et la plus urgente des réformes qu'il faudrait introduire dans le fonctionnement du parti libéral démocrate a trait au mode de désignation du premier ministre. Cette question, estime M. Takeo Miki, reflète *« tous les maux »* du P.L.D., proie du jeu de factions (1) qui rivalisent pour étendre le plus possible leur groupe au sein du parti. Ces luttes intestines pour le pouvoir poussent les chefs de faction à une collusion avec les milieux d'affaires afin d'obtenir plus de fonds que leurs rivaux et accroître ainsi les chances de leurs candidats au cours des consultations électorales.

Lors de l'élection du président du P.L.D. qui deviendra *ipso facto* premier ministre par un vote acquis d'avance à la Diète (quoique restreinte, les libéraux-démocrates conservent leur majorité), le processus s'inverse : les chefs de faction qui sont en lice pour enlever le poste de premier ministre distribuent des fortunes pour « acheter » les votes des quelque cinq cents membres (députés et représentants locaux) de leur parti appelés à élire le nouveau président du P.L.D.

M. MIKI a présenté le 27 décembre, deux semaines après sa désignation, un projet de réforme qui, en prévoyant deux votes successifs à des échelons différents, s'apparente au système des « primaires » américaines. En augmentant le nombre des personnes appelées à choisir le président du P.L.D. et en démultipliant les instances, M. Miki espère casser partiellement la ploutocratie actuelle.

En principe, aucun membre du P.L.D. ne s'oppose à une telle initiative. Mais, pour passer de la théorie, aussi séduisante soit-elle, aux actes, il y a un pas à franchir. *« M. Miki apprend aujourd'hui qu'on ne gouverne pas avec des mots »*, commente, amer, un ancien premier ministre. Pour beaucoup, la réforme du Kokumin kyokai (l'Association du peuple), organisme chargé de collecter les fonds du P.L.D., devenu aujourd'hui Kokumin Seiji kyokai (Association politique du peuple), relève davantage du symbole que d'un véritable processus de réforme. En fait, une réforme des structures du parti libéral démocrate suppose non seulement une détermination (ce dont M. Miki ne manque pas) mais également une autorité non discutée. Quatre mois après son accession au pouvoir, la question mérite d'être posée : quel est le véritable pouvoir de M. Miki dans le P.L.D. mais aussi au sein du cabinet qu'il a formé ?

M. Miki a pour lui les forces vives du P.L.D. : la jeune génération. Son action réformatrice est fermement soutenue par une partie des jeunes députés libéraux démocrates, dont les appétits de rénovation sont réels. C'est assurément chez eux, beaucoup plus que parmi leurs aînés, que le sentiment de l'imminence d'une crise de la majorité est le plus vif. Pour des hommes comme MM. Takeo Nishioka (de la faction Miki) ou Shintaro Abe (de la faction Fukuda), le parti libéral démocrate s'essouffle : *« Il nous faut reconnaître qu'aux dernières élections, en juillet, nous avons été battus et que nous ne devons de conserver la majorité qu'au manque d'unité de l'opposition. »*

Cette volonté de réformer le P.L.D. dont font preuve les jeunes députés s'est cristallisée depuis deux ans : un groupe d'une vingtaine de jeunes élus venus de factions différentes (exceptée de celle de M. Fukuda) s'est formé pour repenser le P.L.D. M. Yokei Kono, la quarantaine, apparaît comme l'un des membres les plus dynamiques. *« Notre parti est actuellement une juxtaposition d'intérêts contradictoires du grand capital, des petites entreprises, de l'agriculture, etc.*, nous dit-il. *Le clivage des factions doit se faire désormais non plus sur des questions d'intérêts mais sur des options politiques. Il nous faut en outre entamer des discussions avec les autres partis : le temps du monopole du pouvoir par le P.L.D. est révolu. Mais nous devons lutter contre une pesanteur antiréformiste considérable. »*

SI la jeune génération de libéraux-démocrates semble déterminée à soutenir l'action de M. Miki, elle n'en constitue pas moins une minorité au sein d'un P.L.D. dirigé par une gérontocratie. Plus grave est le fait que M. Miki ne contrôle pas les rouages du parti. En effet, jusqu'à présent, le poste clé de secrétaire général revenait à une personnalité de la faction du premier ministre. Cette fois, ce poste, qui est le « marchepied » politique à la présidence, a échappé au contrôle du premier ministre. M. Nakasone qui, avec sa propre faction, manœuvre en vue d'accéder un jour à la présidence, a obtenu le secrétariat général. Seul le secrétaire général adjoint, M. Hirohide Ishida, est un fidèle de M. Miki. Sa mesure et sa prudence reflètent les tiraillements actuels du P.L.D. Selon lui, *« une réforme du P.L.D. ne pourra se faire que graduellement et avec un consensus général »*.

En fait, bon nombre de « vieux routiers » de la politique nippone ne cachent pas leur scepticisme quant à la possibilité de mener à bien une réforme du P.L.D., à mouvoir un parti figé dans un immobilisme dont beaucoup tirent profit. Nos interlocuteurs ont souvent évoqué cette opinion de M. Ichiro Hatoyama (premier ministre de décembre 1954 à décembre 1956) : *« Un premier ministre dont la faction n'est pas majoritaire dans le P.L.D. n'a aucun pouvoir réel. »* M. Miki le sait. Il lui manque l'appui « logistique » nécessaire à la réalisation de ses réformes : une majorité loyale.

Sa faction ne compte que quarante-sept membres. C'est, par le nombre, la quatrième du P.L.D. Pour l'instant, celle de M. Tanaka (quatre-vingt-douze membres) demeure la plus importante, suivie par celles de M. Fukuda (quatre-vingt-deux membres) et de M. Ohira (soixante-sept membres). L'accession au pouvoir de M. Miki n'a pas eu pour origine un vote du congrès national du parti libéral démocrate, comme c'est généralement le cas, mais une négociation intervenue entre les chefs des principales factions qui ont cherché à surmonter leurs antagonismes et à resserrer les rangs pour éviter une crise ouverte du parti. Le cabinet de M. Miki ne reflète pas une tendance, c'est un gouvernement de « coalition » interne au P.L.D. On retrouve dans ce cabinet tous les « ténors » (sauf M. Tanaka, bien sûr). La diversité des forces (des « colombes » aux « faucons ») qui ont porté au pouvoir M. Miki limite sa marge de manœuvre non seulement pour promouvoir une réforme du P.L.D. mais également pour conduire le pays comme il l'entend.

Pour la gauche, et notamment pour les socialistes, premier parti d'opposition, il y a peu de chances que les libéraux-démocrates deviennent des interlocuteurs. *« Les rapports de forces au sein du P.L.D. ne laissent guère d'espoir d'un changement d'orientation politique »*, nous dit M. Asukata, maire de Yokohama, devenu en décembre l'un des trois vice-présidents du parti socialiste. *« Seule la personnalité du premier ministre est différente. Mais vous verrez que M. Miki sera contraint de mener une politique de « faucon ».*

LES résistances à la politique préconisée par M. Miki sont vives au sein de son propre parti. En fait, la chute du gouvernement Tanaka a donné un regain de force à la droite du P.L.D. regroupée autour de M. Fukuda. M. Miki a récemment éprouvé les limites de son pouvoir et l'influence de la faction Fukuda lors de la désignation du candidat libéral-démocrate qui brigue ce mois-ci le poste de maire de Tokyo. Le premier ministre n'a pu ni imposer son propre candidat, M. Tokuwa Utsunomiya, connu pour ses idées réformatrices, ni barrer la route à M. Ishihara dont voilà un an M. Miki dénonçait les tendances *« fascisantes »* (2).

En outre, ce qu'il faut bien appeler la faillite de la gauche japonaise dessert paradoxalement la politique d'ouverture de M. Miki, sape l'émulation, l'effet d'entraînement dont il pouvait espérer être le catalyseur si les libéraux-démocrates se sentaient menacés. La faiblesse des partis d'opposition renforce la position de la droite libérale-démocrate, qui rejette tout dialogue avec la gauche et préconise au contraire la fermeté. Politique à courte vue contre laquelle, cependant, M. Miki ne peut rien.

Dans la situation actuelle du Japon, l'avenir du cabinet Miki dépend avant tout de sa politique économique. Lutter contre l'inflation et amoindrir l'injustice sociale constituent certes des objectifs qui marquent un progrès sur le précédent gouvernement.

Mais, pour l'instant, le premier ministre se heurte au mur du « Zaikai » (littéralement : le monde des possédants). Les milieux d'affaires, dont le P.L.D. est le reflet, sont en général partisans de la reprise rapide, quel qu'en soit le risque. Tout le problème pour lui consiste à essayer d'intégrer dans un ensemble cohérent des objectifs contradictoires : lutter à la fois contre l'inflation et la récession, présenter un budget austère et promettre la justice sociale. Si ses objectifs demeurent inchangés, les priorités — se maintenir au pouvoir et par conséquent accéder à certaines demandes des milieux d'affaires — sont aujourd'hui plus contraignantes.

(1) Appellation courante des différentes « clientèles » cristallisées autour d'un chef, qui existent dans tous les partis politiques japonais.
(2) Cf. *le Monde diplomatique*, août 1974.

Dans ce numéro :